379.45
Aulr

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VII.

PREMIÈRE LIVRAISON.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXI.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport sur une mission ayant pour objet de recueillir, dans les archives du royaume de Belgique, les papiers d'État des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relatifs à l'histoire de France, par M. E. Boutaric, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. 1

Description des restes d'un ancien édifice à Palerme, par M. B. Aubé. . . . 25

Rapport sur l'histoire de l'instruction publique en Sicile et sur son état présent, par M. B. Aubé. 40

Rapport sur une mission en Angleterre, par M. Arsène Darmesteter. . . . 87

Premier rapport sur une mission en Bretagne, ayant pour objet de recueillir les traditions orales pouvant servir à l'étude comparée de l'histoire, de la philologie et de la mythologie des différents peuples d'origine celtique, par M. F.-M. Luzel. 101

Deuxième rapport sur une mission en basse Bretagne, par M. F.-M. Luzel. 125

Troisième rapport sur une mission en basse Bretagne, ayant pour objet de recueillir les traditions orales des Bretons-Armoricains, contes et récits populaires, par M. F.-M. Luzel. 149

Quatrième rapport de M. Luzel. — Continuation de ses recherches. 173

Missions données depuis le 1er janvier 1868 jusqu'au 1er novembre 1871. 207

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

HUGHES

RAPPORT

SUR

UNE MISSION AYANT POUR OBJET DE RECUEILLIR,

DANS LES ARCHIVES DU ROYAUME DE BELGIQUE,

LES PAPIERS D'ÉTAT DES XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES,

RELATIFS À L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. E. BOUTARIC,

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Monsieur le Ministre,

Un de vos prédécesseurs a bien voulu me charger, en 1864, de rechercher dans les archives et les bibliothèques de Belgique les documents qui peuvent s'y trouver concernant l'histoire de France au moyen âge; le résultat de mes recherches a été consigné dans un rapport étendu qui a été imprimé dans le tome II de la présente série des *Archives des missions*. En 1864, je me suis borné, conformément au programme qui m'avait été tracé, à recueillir les chartes, comptes, lettres missives et autres actes intéressant notre pays, antérieurs aux temps modernes; mais j'ai dès lors noté et signalé dans mon rapport l'existence d'un nombre considérable de documents propres à jeter un grand jour sur notre histoire pendant les trois derniers siècles. Il était d'une grande importance de

763376

mettre à la disposition de nos historiens des notions suffisantes pour les guider dans l'exploration d'une source d'informations précieuse et facilement accessible. J'ai complété en 1868 mon travail de 1864, en recherchant et en inventoriant sommairement les papiers d'État conservés aux archives générales du royaume de Belgique; c'est le résultat de cette seconde mission, accomplie pendant les mois de juillet et août, que je demande la permission de vous soumettre.

Personne n'ignore avec quel soin le gouvernement espagnol conservait dès le moyen âge ses archives, principalement les documents relatifs à ses rapports avec les puissances étrangères. Il n'est pas besoin de parler des archives royales de Simancas qui ont fourni à l'Europe savante les informations les plus précises et les plus curieuses pour l'histoire du XVIe siècle. L'Espagne produisit alors et le gouvernement espagnol eut à son service des hommes d'État éminents et des ambassadeurs qui ne le cèdent pas en finesse d'observation aux ambassadeurs vénitiens dont les dépêches ont été si heureusement mises à contribution. Il suffit de nommer le cardinal de Granvelle, Simon Renard, Chantonnay, Ayala, le duc d'Albe, etc. Il y a donc intérêt à réunir tout ce qui émane de ces diplomates qui pendant longtemps prirent part à toutes les grandes affaires qui agitèrent l'Europe.

Au XVIe siècle, la monarchie espagnole s'étendait sur les deux mondes, et quand elle alla en s'amoindrissant, sa diplomatie n'en continua pas moins de déployer une grande activité jusqu'au temps où la maison de Bourbon fut définitivement assise sur le trône d'Espagne.

Mais ce n'est pas seulement dans la Péninsule qu'il faut chercher les papiers d'État de la monarchie espagnole : l'Autriche et la Belgique en conservent une grande quantité et non les moins authentiques ni les moins importants. Je n'ai à m'occuper que de ceux qui sont à Bruxelles. Je dois commencer à expliquer pourquoi et comment ils se trouvent dans cette capitale.

Les gouverneurs généraux des Pays-Bas espagnols étaient, au XVIe siècle, des princes de la maison d'Autriche; placés au centre de l'Europe, ils étaient admirablement situés pour être bien informés de ce qui se passait, surtout pendant les mouvements de la Réforme. Ils tenaient au courant, soit l'empereur Charles-Quint, soit Philippe II, des moindres incidents qui se produisaient en

Europe, et le monarque leur transmettait souvent les dépêches qu'il avait lui-même reçues de ses agents. Il en résulte que les archives des gouverneurs généraux des Pays-Bas espagnols, aujourd'hui à Bruxelles, contiennent à la fois et les dépêches qu'on leur adressait directement, ainsi que les minutes des lettres qu'ils écrivaient, mais encore un grand nombre de documents, lettres, rapports, etc. qui avaient été envoyés au roi d'Espagne et dont celui-ci leur donnait communication. Je signalerai même ce fait bizarre que pour un grand nombre de dépêches d'ambassadeurs en France, notamment Simon Renard et Chantonnay, les originaux sont à Bruxelles, tandis que les archives royales de Simancas ne possédaient que des copies et même des traductions de ces mêmes dépêches dont les originaux sont en langue française.

A partir du traité de Vervins, les Pays-Bas espagnols formèrent une sorte de souveraineté sous la suzeraineté de l'Espagne avec un gouvernement intérieur autonome. Les gouverneurs eurent leurs représentants dans les cours étrangères.

Je vais maintenant énumérer les divers fonds des archives des anciens gouverneurs des Pays-Bas, aujourd'hui conservés aux archives du royaume de Belgique, qui recèlent des documents relatifs à la France. Tout d'abord j'ai un devoir à remplir : je déclare que, dans l'espace de temps restreint qui m'était accordé, il m'eût été matériellement impossible de recueillir les renseignements que renferme ce rapport, si je n'avais trouvé dans l'administration des archives du royaume, je ne dirai pas seulement le plus libéral, mais encore le plus amical empressement à me tout montrer; on m'a même traité comme un collègue, et j'ai eu, par une faveur spéciale, accès dans les dépôts si bien tenus des archives de Bruxelles et où un travail incessant s'efforce d'accroître l'ordre et les moyens de recherche. Je ne saurais trop remercier M. Gachard, garde général des archives du royaume, qui a donné l'ordre de m'accorder toutes facilités, et à MM. Pinchart et Piaud, chefs de section, qui se sont mis personnellement à ma disposition avec le plus aimable empressement et dont je n'ai jamais pu lasser la patience.

Le premier fonds qui me fut signalé comme devant être l'objet de mon examen fut celui de l'*Audience*. Ce fonds n'a pas reçu de numérotage courant; il en résulte que je désignerai les documents, soit individuellement, soit par petites séries.

ARCHIVES DE L'AUDIENCE.

L'*Audience* était un dépôt où l'on conservait les papiers d'État, tels que dépêches d'ambassadeurs, lettres de gouverneurs de provinces, minutes de la correspondance des gouverneurs généraux des Pays-Bas, etc. Ces documents sont rangés par ordre chronologique, toutes matières mêlées, dans un très-grand nombre de liasses, ou fardes, comme on dit en Belgique. C'est assez dire que les recherches y sont fort longues. Pour parer à cet inconvénient, l'administration autrichienne des Pays-Bas a, au XVIIIe siècle, ordonné la formation de séries particulières, composées de papiers de même nature. Il en est résulté plusieurs collections, mais incomplètes et dont plusieurs ont un caractère trop vague pour beaucoup faciliter les recherches. Le gouvernement belge a fait relier ces collections, mesure excellente de conservation, mais qui offre le désavantage de consacrer un classement mauvais. Cependant, si je suis bien informé, on songe aux archives de Bruxelles à ne pas regarder cet état de choses comme définitif, et l'on compte un jour ou l'autre procéder à une meilleure distribution des papiers de l'Audience.

Quoi qu'il en soit, je vais énumérer les différentes séries officiellement établies dans le fonds de l'*Audience*, sans insister sur la grande série des minutes en liasses rangées chronologiquement qu'il faut toujours consulter pour combler les lacunes des collections méthodiques.

Tout d'abord nous trouvons une collection intitulée : *Négociations de France.*

Tome Ier. Instructions diplomatiques. 1 vol. relié en maroquin rouge, renfermant les minutes originales des instructions données par l'empereur, le roi d'Espagne ou les gouverneurs généraux des Pays-Bas à leurs ambassadeurs à la cour de France.

21 septembre 1534. Instructions à Antoine Perrenot.

4 décembre 1541. Instruction pour le sieur de Crenalloy, envoyé en France.

8 novembre 1544. Instruction pour Charles, comte de Lalaing, et Guillaume Hangenart, pour négocier avec les ambassadeurs du roi de France à Cambrai. Original signé Charles.

Lettres du roi François Ier à Charles-Quint pour le remercier des con-

doléances que l'empereur lui avait adressées à l'occasion de la mort du dauphin.

Monsieur mon bon frere,

J'ay receu voz lettres par le sieur de Molambecz, avec la consolation que par luy il vous a pleu me donner, dont je vous mercie de très bon cueur, priant Dieu vous donner grace de n'avoir jamès besoyn d'estre consolé en tel endroyt, ny de sentir quelle douleur c'est que de la perte d'un filz, dont j'ay tel regret que un pere peut avoir non seulement pour mon intérest, mais encore pour le service que j'espéroye qu'il vous eust fait et à toute la crestienté, ainsi que le désiroit

Vostre bon frere, cousyn et alyé.

FRANÇOYS.

Cette lettre n'est pas autographe; elle est d'un secrétaire de la main, mais elle est signée par le roi.

1545. 1er février. Instructions à Ponthus, seigneur de Bugnicourt, chevalier de l'ordre, à Philippe Negri, prévôt de Harlebecque, et à Guillaume Hangenart, pour la conclusion du traité de Cambrai.

25 juillet 1551. Instructions à Jean Du Boys « de ce que aurez à faire à Dieppe, en Normandie, devers l'admiral ou son lieutenant illecq, ou autres ayant charge d'arrester ou de desarrester les navires des subjectz de par deça y arrivez. »

1555. Instructions au comte de Lalaing et à Philibert de Bruxelles, docteur es decrets, pour les negociations avec l'amiral de France touchant les prisonniers d'un côté et d'autre.

Février 1559. Instructions à Ph. de Sainte-Aldegonde, au sujet des limites de l'Artois.

2 septembre 1560. Instructions de Philippe II à don Antonio de Toledo, prieur de Léon, envoyé en France. (En espagnol.)

12 août 1563. Instructions de Philippe II à don Francès de Alava, envoyé en France. (En espagnol.)

Mai 1569. « Instructions pour vous, monsieur de Havré, que j'envoye présentement vers le roy de France pour luy congratuler de la victoire que monsieur le duc d'Anjou, son frere, a obtenue sur le prince de Condé. (Bataille de Jarnac.)

9 avril 1572. « Instructions pour vous, messire Adrien d'Oingnyes, chevalier, seigneur de Villerval, de ce que vous aurez à faire vers le roy de France, où je vous envoye présentement demander des éclaircissemens sur des réunions de vaisseaux à la Rochelle. »

9 août 1573. Instructions au sire de Gomiecourt, envoyé vers le roi de France, au sujet du rassemblement d'une armée française à Tilly-sur-Meuse.

1577. Instructions au sieur de Faulquenberghe au sujet de l'impo-

sition d'un écu et demi sur chaque tonneau sortant du royaume. Négociations y relatives.

1589. Instructions pour communiquer avec l'évêque d'Amiens, le sénéchal de Montélimart et autres des sieurs Colligez en France (Ligueurs).

1590. Instruction au sieur de Marles, gouverneur des ville et cité d'Arras « de ce que vous aurez à faire au voyage où vous envoyons de la part de Sa Majesté en France, tant vers monsieur le ducq de Mayenne que vers ceulx de la ville de Paris. »

Mars 1599. Instructions pour le baron de Bassigun « de ce qu'il aura à faire et négocier au royaulme de France, où nous l'envoyons présentement. »

Mémoire par forme d'instruction sur le fait du commerce avec la France, 8 mai 1595. Lettre de Philippe de Ayala à l'audiencier Verreyhey.

Plainte à M. de La Bodderye, ambassadeur du roi de France, touchant les torts faicts à aucuns bourgeois et habitants de la ville de Sédan.

22 août 1600. Instructions au comte d'Aremberg, envoyé en France à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Correspondance à ce sujet. Deux lettres de Henri IV, datées de Grenoble le 26 septembre 1600, l'une à l'infante, l'autre à l'archiduc gouverneur des Pays-Bas, au sujet des marques d'amitié qu'ils lui ont données lors de son mariage.

22 août 1600. Instructions à Ph. d'Ayala, nommé agent résident en France à la place de M. de Tassis.

6 janvier 1607. Instruction pour Peckius, nommé résident du gouverneur des Pays-Bas à Paris.

29 juillet 1610. Instructions à Charles de Longueval, comte de Bucquoy, envoyé en France.

28 octobre 1616. Instructions au prince de Ligne, envoyé extraordinaire en France.

23 décembre 1620. Instructions au comte de Cantecroix, ambassadeur extraordinaire en France.

Le premier volume des *Négociations de France* est donc, sauf quelques rares exceptions, consacré aux instructions données aux ambassadeurs et envoyés de l'empereur, du roi d'Espagne, puis des gouverneurs des Pays-Bas à la cour de France. Les volumes suivants renferment les correspondances diplomatiques.

Tome II. Correspondance de 1535 à 1562.

J'ai remarqué dans ce volume, composé d'originaux, plusieurs

lettres diplomatiques relatives aux affaires de France, non envoyées.

Correspondance du fameux Simon Renard avec Charles-Quint : dépêches en chiffres. Déchiffrement.

Les lettres de Simon Renard, rédigées en français, sont très-remarquables; elles dénotent chez leur auteur une très-grande finesse d'observation et un esprit critique très-exercé. Les archives de Simancas ne possèdent que de pâles traductions en espagnol de ces curieuses lettres, mais il y a dans les archives de Bruxelles de fortes lacunes que l'on peut heureusement combler avec les traductions de Simancas. Les dépêches de Simon Renard conservées dans le fonds de l'Audience sont toutes de l'an 1556; je cite un échantillon du style de Simon Renard.

3 juin 1556. « Le dit sieur roy (Henri II) fait finance de 500,000 escus, dont il fait paiement aux capitaines de chevaulx légers de douze moys que leur estoit deu, et aux hommes d'armes et capitaines d'infanterie. Et est venu en court Francisco Nase pour en payer une partie. Le dit seigneur doibt deux millions et demy d'or qui courent à interrest de seize pour cent. Les Etatz du royaume en particulier viennent de jour à autre pour supplier le dit sieur roy de les relever des grandes et extraordinaires contributions que l'on liève sur eulx, remontrant que le peuple ne le peut plus supporter, et se trouve conseillé le dit sieur roy de remettre le tallion ou autre charge extraordinaire.

J'indiquerai plus loin un manuscrit de Bruxelles qui permet de compléter la correspondance originale de Simon Renard, dont une partie a malheureusement disparu. Je continue à analyser le tome II du fonds de l'Audience.

Correspondance de M. de Chantonnay, ambassadeur de Philippe II en France, de 1559 à 1563.

M. de Chantonnay était de la famille du cardinal de Granvelle, et écrivait en français. Ses dépêches offrent un grand intérêt, eu égard à l'époque où il était à la cour de France. Elles renferment des détails de la plus haute importance sur la conjuration d'Amboise; mais il y a de fortes lacunes, que l'on peut en partie faire disparaître à l'aide de copies faites au siècle dernier par ordre du gouvernement autrichien, que je signalerai plus bas. Aux lettres de M. de Chantonnay sont joints plusieurs autres documents,

entre autres plusieurs lettres de Catherine de Médicis à la duchesse de Parme. En voici une :

Ma sœur,

Je donné charge dès le commencement de noz troubles à Jehan Pierre Neigrol, marchand Milanois, demeurant à Paris, de faire venir d'Italye une bonne quantité d'armes, et jusques à cent caisses, tant harquebuz que corseletz et morions pour le service du roy monsieur mon fils, les quelles armes il devoit faire entrer par la Lorraine et les passer par la Champaigne, qui estoit lors l'endroit de ce royaume le plus paisible, pour les mener droict à Paris. Et pour ce que depuis, ledict pays de Champaigne est tombé au mesme ou plus grant trouble que les autres provinces du royaume, on leur fera prendre le chemin de Flandres pour les descendre à Amiens et de là à Paris. — Demande d'un passeport. — Escript au camp de Lazenay près Bourges, le xxve jour d'aoust 1562. — Signé Caterine, et contre-signé, Bourdin.

Différentes lettres de divers personnages, mais pas de correspondance suivie.

Tome III. 1602-1608. Extraits de la correspondance d'Ayala, résident du gouverneur des Pays-Bas en France, relatifs à la condamnation et à la mort du maréchal de Biron ; curieux détails sur l'influence que le roi exerça sur les juges ; texte de la requête de Biron ; récit de l'exécution ; mauvais effet produit par cette exécution sur le public.

J'arrive à un véritable monument historique, à la correspondance de Peckius, successeur d'Ayala ; cette correspondance commence le 18 juin 1607 : elle se compose de dépêches originales de Peckius et des minutes des réponses du gouverneur des Pays-Bas. Peckius était un homme d'un grand mérite, bon écrivain et d'une singulière pénétration ; il surveillait activement les rapports de Henri IV avec les Provinces-Unies, récemment soustraites au joug de l'Espagne. Ces dépêches sont souvent en chiffres, mais on y a joint le déchiffrement. Voici le récit d'une entrevue de Peckius avec Henri IV, qui se plaignit vivement de ce qu'on l'accusait d'empêcher la conclusion de la paix entre l'archiduc et les Hollandais :

30 août 1607. « En l'audience que me donna le roy très-chrestien, le 28 de ce mois, après les complimens achevez sur le conjouyssement de sa convalescence, avecq souhait de longue continuation de santé et le tesmoignage que je luy rendis que Vostre Altesse en recepvroit toujours particulier contentement pour le grand estat qu'elle fait de son amytié, le roy, prenant subgect de sa response sur ceste déclaration

d'amytié, me dit que je sçavois combien il avoit eu de bonne volonté à l'acheminement et avancement d'un accord perdurable de Vostre Altesse avec les Hollandois, mais qu'au lieu de faire cognoistre qu'icelle Vostre Altesse en tint compte et lui en sceust gré, l'on dit publicquement es Flandres que c'est luy qui veult empescher la paix et rompre le traitté, comme s'il estoit si malheureux homme que de vouloir en ce tromper Vostre Altesse, contre la foy de la parolle qu'il luy en a faict donner tant par moy que par le sieur de Berny, resident pour son service en vostre cour.

« Sur quoy je lui représentai le plus modestement qu'il me fut possible que je ne sçavois ce que c'estoit du bruit dont il se plaignoit, mais que j'estois bien asseuré qu'il n'est pas procedé de Vostre Altesse. Et le roy souldain répartit que telz bruits n'ont accoustumé de prendre corps ni créance entre le peuple, s'ils ne viennent de la cour ou de la tolérance d'icelle. Disant néantmoins qu'il ne se plaignoit d'aucuns propos qu'eust tenu Vostre Altesse, mais bien de ce qu'en a dit le marquis de Spinola, dont il montroit de se ressentir avecque colere et impatience, comme aussi de ce que le pere commissaire Neyem, après avoir été huit jours ou environ à Senlis, avoit passé par son royaume vers Espaigne à la desrobée et desguisé en habit de gentilhomme, me demandant si c'est devant luy que ceulx venant de la part de Vostre Altesse se doibvent ainsi cacher, et qu'elle espece d'amytié il y avoit en cela; qu'il en eut bien empesché le moyne et veu s'il portoit couronne, sans l'advis de quelqu'un de son conseil qui fait tous jours le doulx. A quoy il adjoustoit que, si l'on pense avancer les affaires de Vostre Altesse par telles voyes, il y a lieu de l'abus, et qu'en contraire l'on doibt considérer que s'il voulloit empescher la paix, il en a le moyen et le pouvoir. Ce qu'il me répéta jusqu'à trois fois afin que je l'entendisse mieux; mais que jusques à présent il ne l'a voulu faire pour ne desirer que le repos de la chrestienneté, quoyque ceulx qui jugent mal de ses intentions ayent opinion qu'il veuille nourrir la guerre en Hollande, pour tant mieulx maintenir le repos en son royaulme. Ce qu'à son discours sera bon à dire d'un petit prince voisin, mais non pas de luy qui est roy puissant d'un royaulme ung et si bien muny de toutes parts qu'il ne doibt rien craindre. Disant en oultre que s'il eust voullu contrepointer la paix, il n'eust pas envoyé en Hollande le président Janin, qui est bon catholicque et paisible, mais eust donné cette charge à un huguenot. » (*Négociations avec la France*, t. III, p. 33.)

Autre extrait, d'un genre différent :

31 octobre 1607. « Plusieurs parlent ici de l'alliance du prince de Galles avecque madame la fille aisnée du roy très chrestien, filleule de la sé-

rénissime infante, et que la jeune princesse parle souvent de ce prince, qu'elle nomme son serviteur, et fait quelquefois coucher son pourtraict avec soy : de quoy l'ambassadeur d'Angleterre, et sa femme, font ici grande levée; et, à leur dire, ceste alliance se fera, bien que le dit ambassadeur n'ayt encore eu aucune charge d'en parler. Et je scey de bonne part que la royne en a depuis n'a guerres parlé fort froidement, et comme si elle n'y avoit point d'inclination. »

Autre extrait d'une dépêche secrète, en partie chiffrée, et qui prouve que Henri IV avait des traîtres auprès de sa personne :

8 décembre 1607. « Du temps que Jean B. de Tassis residoit ambassadeur en ceste cour, fut donnée pension de cent escuz par mois [ce qui suit est en chiffres] au president de Rouen, laquelle a depuis esté retranchée, et finalement révoquée par ordre de don Balthazar de Çuniga, faulte d'advis d'importance. Cesty personnage, puis quelques mois en ça, est par diverses fois venu secretement vers moy se plaindre de la ditte révocation, et que par ses longs et fideles services faicts à ses despens excessifs tant en voyages, entretenemens d'amys et espions qu'autrement, il avoit bien plus mérité que la dite pension, disant mesmement qu'il a des papiers en main qui luy ont beaucoup couté à recouvrer, contenant les plus secretz advis et résolutions prinses par le conseil d'Estat de par deça sur les affaires d'Espagne et des Pays-Bas, et qu'il les communiqueroit si on vouloit le traiter honnestement selon ses mérites..... »

« Ces jours passés il m'est encore venu rapporter que depuis peu de jours ença le roy très chrestien ayant receu une dépesche de Hollande avoit assemblé un conseil d'Estat à Fontainebleau et y a arresté choses grandement préjudiciables à Sa Majesté Catholicque et à Vostre Altesse, disant en estre si bien asseuré que s'il eust été présent à la consultation. » Nouvelles communications; « mais le dict président ne s'est voulu éclairer de plus prez, si on ne luy promettoit les grandes récompenses par luy prétendues. »

13 décembre 1607. Le chancelier lui a donné des renseignements contraires à ceux du président sur le conseil; le roi veut la paix; en effet, « il n'y auroit apparence de soubçonner le contraire, considérant que par ceste paix le roy très chrestien obtiendra ce à quoy il a visé, et aspiré par tous ses secours et assistances données aux dits Estats, à sçavoir qu'estant les dites provinces séparées de la souveraineté de Vostre Altesse, et conséquemment de Sa Majesté Catholicque, il n'aura plus d'ombrage de l'accroissement de la puissance d'icelle Majesté; ainsi, que ceste séparation sera cause d'un plus asseuré repos entre les deux couronnes d'Espaigne et de France, sans qu'il luy sera plus besoing d'envoyer ses deniers en Hollande, comme il l'a fait, à quoi il adjoutoit que, sans la

dite paix il fait à craindre qu'à la longue la guerre des Pays-Bas ne se change en une autre plus grande à l'intérest et embrasement général de la chrestienneté. »

Suivent des nouvelles plus ou moins exactes, l'emprisonnement de Morgan, le baptême du fils de la marquise de Verneuil, le bruit de la conversion au catholicisme du duc de Sully et du duc de Bouillon. Je ne puis tout analyser, mais je signalerai de très-importants renseignements sur l'ambassade extraordinaire de don Pedro de Toledo, qui déplut fort à Henri IV, lequel ne s'en cacha pas à Peckius.

La correspondance de Peckius forme deux volumes, les tomes III et IV de la collection des négociations de France du fonds de l'Audience. Le premier volume commence, comme je l'ai dit, le 18 juin 1607 pour finir le 24 décembre 1608. Le second volume va du 1er février 1610 au 3 août 1611. Renseignements les plus précieux et les plus détaillés sur les préparatifs de la guerre de Juliers, la fuite du prince de Condé, etc. La dépêche où était racontée la mort de Henri IV est malheureusement en déficit. Il est du reste à remarquer que dans le fonds de l'*Audience* les correspondances sur les événements les plus marquants ont disparu, mais on en trouve souvent des copies dans d'autres fonds, ainsi que j'ai eu soin de le noter.

Le tome V des négociations de France renferme :

1° Les dépêches du successeur de Peckius, Renou Le Bailly, années 1611-1612, 1614-1616;

2° Celles de M. de Bournonville, comte de Menin, en 1612.

Le tome VI contient : la correspondance du résident Henri de Vicq, de 1625 à 1627.

Le tome VII, celle de A. de Clerc, 1628-1635.

Le fonds des correspondances exclusivement françaises trouve son complément dans une série de rapports dus à des agents secrets, qui forment trois volumes intitulés : *Avis et correspondances secrètes de Paris.*

Tome Ier. Années 1617–1627.
II. Année 1628.
III. Années 1629–1630.

C'est une source de renseignements curieux sur la régence de Marie de Médicis et sur les débuts du ministère de Richelieu.

J'ai noté aussi un volume intitulé : *Ambassade du prince de Ligne en France,* recueil composé par M. l'archiviste général Gachard avec des documents des archives de Bruxelles auxquels il a joint une relation de cette ambassade conservée au ministère des affaires étrangères à Paris.

Les papiers d'État de l'Audience renferment en outre un grand nombre de volumes de minutes reliées où l'on trouve des documents sur l'histoire de France.

Volume Ia. Etats des officiers des ducs de Bourgogne, années 1433 à 1437.

Volume I. Ordonnance de Jean Sans Peur du 12 mars 1414 (ancien style) sur l'hôtel du comte et de la comtesse de Charolais, suivie d'extraits du compte de Jean Sarrotte, maître de la chambre aux deniers du comte, années 1415-1416. — Ordonnance de Philippe le Bon sur le gouvernement de son hôtel et de celui de la duchesse. Renseignements fournis en 1504 par la chambre des comptes de Lille sur les dépenses de l'hôtel de Philippe le Bon, de la duchesse Isabelle de Portugal et de la duchesse Marguerite d'Yorck. — Correspondance de Marguerite de Parme et de Philippe II, en partie imprimée par M. Gachard.

Correspondance du duc d'Albe et de Philippe II.

1° Minutes des lettres du duc d'Albe.

Tome Ier. N'était pas en place.
II. Avril 1559–mars 1571.
III. Mai 1571–décembre 1573.

2° Lettres originales du roi.

Tome IV. Mai 1567–décembre 1569.
V. Janvier 1570–juin 1572.
VI. Juillet 1572–octobre 1573.

Correspondance du prince de Parme avec Philippe II et autres personnes, 1578-1581.

Documents sur l'Artois.

Correspondance de Philippe II avec les gouverneurs des Pays-Bas.

Tome Ier. 29 janvier 1585–22 décembre 1587.
II. 7 janvier 1588–8 décembre 1589.
III. 6 janvier 1590–29 décembre 1595.
IV. 25 janvier 1596–2 août 1598.

Plus un inventaire des trois derniers registres.

Je remarque à la date du 25 avril 1589 : Lettres du roi au comte d'Olivarès d'empêcher l'ouverture du collége de Besançon, et d'en poursuivre la révocation, si aucun octroi n'en a été fait. Lettre du roi au pape sur le même sujet.

Je transcris, sans pouvoir affirmer qu'elle soit inédite, la lettre suivante relative à Gollut, l'auteur de la *République Séquanoise* :

Mon bon nepveu,

Combien je vous aye escript le 13e d'octobre 1587 sur ce que requéroit Louys Golut, docteur en droictz en mon conté de Bourgogne, touchant le livre qu'il avoit composé de la généalogie des comtes de Bourgogne mes prédécesseurs, afin qu'estant le dit livre visité, fissiez depescher octroy pour l'impression d'icelluy, faisant de plus secourrir l'autheur par voye extraordinaire pour lez fraiz de la mesme impression. Toutesfois a esté par deça presentée sur le mesme faict la requeste cy jointe qui contient le mesme et vous va adresser à ce que y pourvoiiez selonc ce que contient ma premiere lettre. 25 avril 1589.

Lettre adressée au duc de Lorraine par Philippe II, 10 novembre 1589 :

Mon bon frere et cousin,

J'ay entendu bien particulierement vostre lettre du xie aoust passé, et de quelle affection vous desirez la pacification des affaires de la France, dont véritablement j'ay le mesme ressentiment, mesme pour le faict de nostre saincte foy et religion catholique romaine que devons maintenir et advencer autant qu'en nous est. Et quand celluy que depescherez arrivera vers moy j'entendray bien voluntier ce qu'il aura en charge à me déclairer de vostre part, pour l'employer en ce que pourray à remettre le tout en ung meilleur estat. (Il s'agit du comte de Champlite.)

Lettres missives des princes, grands, etc.

Ce sont des lettres adressées à la reine Marie et à d'autres, notamment au duc d'Arschot et au cardinal Granvelle.

Tome Ier. 9 mai 1536–décembre 1540.
II. Avril 1541–juin 1542.
III. Juillet–décembre 1542.

Lettres diverses adressées à la reine Marie.

Tome Ier. Mai 1536–29 juin 1543.
II. 2 juillet 1543–15 novembre 1545.
III. 5 mars 1546–13 mai 1548.

La composition de ces deux collections est tout à fait arbitraire : on n'aurait dû créer qu'un seul recueil par ordre chronologique.

En 1862, le gouvernement autrichien restitua au gouverne-

ment belge un grand nombre de documents qui avaient été, à la fin du siècle dernier, enlevés des archives de Bruxelles et transportés à Vienne; de ce nombre est un volume intitulé : *Recueil de lettres et instructions*, 1569-1572.

Fol. 55. 1572. Touchant la défaite de quelques troupes près de Mons (20 juillet).

Fol. 57. Nouvelles de France : détails sur la Saint-Barthélemy.

Fol. 61. Récit de la Saint-Barthélemy.

Je signalerai encore une collection factice, mais renfermant des documents du plus haut intérêt, intitulée : *Lettres des seigneurs.*

Tome	Ier.	Année 1541–1542.
	II.	1542–1545.
	III.	janvier 1551–février 1552.
	IV.	mars 1552.
	V.	mai–juillet 1552.
	VI.	juillet–septembre 1552.
	VII.	septembre–octobre 1552.
	VIII.	novembre–décembre 1552.
	IX.	janvier–mars 1553.
	X.	avril–novembre 1553.
	XI.	janvier–mai 1554.
	XII.	juin–août 1554.
	XIII.	septembre–décembre 1554.
	XIV.	1555.
	XV.	1556.
	XVI.	janvier–mars 1557.
	XVII.	avril–mai 1557.
	XVIII.	juin–décembre 1557.
	XIX.	janvier–juin 1558.
	XX.	juillet–décembre 1558.
	XXI.	1559.

Autre collection de lettres de toutes sortes, dont beaucoup regardent la France, intitulée : *Correspondance générale.*

Tome	Ier.	Année 1555.
	II.	
	III.	
	IV.	
	V.	1556.
	VI.	
	VII.	

Tome	XII.	Année 1557.
	XIII.	
	XIV.	1558.
	XV.	
	XVI.	
	XVII.	
	XVIII.	
	XIX.	
	XX.	
	XXI.	
	XXII.	

Lettres missives.

Dans cette collection intitulée : Juin-décembre 1598, je remarque des dépêches de de Vos, résident à Paris, et des lettres de Ph. de Croy sur la réception des seigneurs français chargés de la conclusion de la paix. Dans le volume de 1599, plusieurs lettres de J.-Baptiste de Tassis, résident à Paris, n° 234.

Papiers saisis sur le sieur Charretier, secrétaire du duc d'Anjou. 1583. 1 volume.

On trouve aussi des dépêches sur les affaires de France dans la collection ayant pour titre :

Négociations d'Angleterre.

Tome	Ier.	Années 1518-1605 (Instructions).
	II.	1526-1548 (Correspondances).
	III.	1560, 1564, 1567.
	IV.	1569-1572.
	V.	1569, 1574-1576.
	VI.	1599-1600.
	VII.	1600.
	VIII.	1604.
	IX.	1605-1615.
	X.	Mélanges.

Les négociations de Rome, de 1582 à 1636, remplissent 32 volumes; mais elles sont presque toutes relatives à des affaires religieuses intérieures.

J'ai examiné rapidement 10 volumes intitulés : *Correspondances historiques* de l'an 1600 à l'an 1629.

Je n'y ai pas trouvé grand'chose; j'ai noté pourtant en 1600 quelques lettres de de Vos sur les dispositions belliqueuses de

Henri IV (2 août). Une lettre du 15 mars 1614 de M. de Berlaymont sur les affaires de France, des dépêches des 8 et 15 mars 1614, etc.

On comprend combien la création de ces collections défectueuses, qui renferment toutes des documents de même nature, rend les recherches difficiles. Cela est si vrai, que l'administration des archives de Belgique est, ainsi que je l'ai dit plus haut, disposée à supprimer ces collections factices et à leur substituer un classement logique.

Abandonnons le fonds de l'*Audience* pour passer à un autre fonds, celui de la *Secrétairerie espagnole*. Encore un titre trompeur, car l'*Audience* renferme un grand nombre de documents émanés des rois d'Espagne, et dans la Secrétairerie dite *Espagnole*, il y a des documents qui ne sont ni rédigés en langue espagnole, ni émanant d'Espagne. J'ai recueilli l'indication dans ce fonds d'un grand nombre de papiers qui intéressent vivement notre histoire nationale.

Correspondance des gouverneurs généraux avec les ambassadeurs d'Espagne à Paris, tantôt en espagnol, tantôt en français. Originaux reliés en volumes.

Tome Ier. 22 février 1659–28 décembre 1660.

II. Janvier 1664–11 septembre 1665.

III. 6 décembre 1679–20 janvier 1682. (Duc de Villa-Hermosa-Jovenazzo.)

IV. 27 avril 1685–21 décembre 1686. (Marquis de Gastanaga. — Comte Del Val.) Correspondance très-curieuse. — Venue du doge de Gênes à Versailles. — Troubles que le gouvernement français cherche à exciter en Angleterre.

V. 16 mars 1687–10 juin 1688. — Procès entre le comte de Solre et le prince d'Orange. Louvois impérieux. L'ambassadeur écrit : « On veut tout de nous et on ne veut rien faire pour nous. » 21 novembre 1687. — Détails sur le différend de Louis XIV avec la cour de Rome. — Janvier et février 1688. Immenses armements maritimes de la France. — Le comte de Solre, ayant perdu au conseil de Brabant le procès qu'il avait avec le prince d'Orange, Louvois envoie la lettre suivante, que je copie sur l'original :

Versailles, ce 18 avril 1688.

Monsieur,

Le Roy a apris avec surprise l'injustice que l'on a faite à monsieur le comte de Solre. Sa Majesté s'attend que monsieur de Gastanaga la fera réparer incessamment et m'a commandé de vous avertir que, si l'on ne donne pas satisfaction à monsieur le comte de Solre, Elle ne pourra se dispenser de le faire mettre en possession des biens des sujets du roy d'Espagne retirez dans les terres de son obéissance jusque à concurrence de ce que luy doit monsieur le prince d'Orange.

Je suis, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur.

DE LOUVOIS.

En même temps Louis XIV confisquait les biens des Francs-Comtois au service de l'Espagne. Le roi d'Espagne protesta (8 mai 1688) : on ne tint aucun compte de sa protestation. On saisit parfaitement dans les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne la haine, haine immense que Louis XIV soulevait en Europe. Le 26 mai 1688, l'envoyé des Pays-Bas écrivait :

« Les menaces de cette cour n'auront jamais de fin : on s'en sert pour le moindre sujet et sans examiner s'il est juste ou point. On veut nous obliger à tort et à travers à faire les réparations qu'ils demandent. » A l'appui, voici une lettre de Louvois.

A Maintenon, ce 20 mai 1688.

Monsieur,

Le Roy ayant été informé des chicanes que l'on fait à Bruges aux bateliers sujets de Sa Majesté, en voulant les obliger à y rompre charge, Sa Majesté m'a commandé de vous en demander réparation, sinon qu'elle sera obligée de les en faire desdommager aux despens de ceux d'Espagne.

Je suis vostre très humble et très affectionné serviteur.

DE LOUVOIS.

L'affaire de Solre continue : 16 mai 1688, ultimatum de Louvois; dans trente jours, la réparation doit être accordée. Le roi d'Angleterre intervient. Les ministres étrangers conseillent la modération.

La révolution se prépare en Angleterre.

28 juin 1688. Dépêche du secrétaire Sancey. « Une personne de supposition m'a dit aujourd'hui que le marechal d'Estrées a ordre d'entrer dans la Manche avec vingt vaisseaux de guerre pour se joindre aux Anglois et donner la chasse aux Hollandois, qui sont dans cette mer

depuis quelque temps à dessein, à ce que l'on dit icy, de susciter quelque révolte en Angleterre. On parle très mal en cette cour de M. le prince d'Orange au sujet de cette affaire, et l'on dit qu'il a fait semer dans Londres des médailles séditieuses pour inviter le peuple à se révolter contre le roy.

La correspondance du secrétaire Sancey pendant les six derniers mois de l'année 1688 abonde en curieux détails, notamment sur les intrigues de Louis XIV pour l'élection du cardinal de Furstemberg. Irritation du Roi contre l'Espagne. On fit défendre à Sancey de servir le roi d'Espagne, sous prétexte qu'il était né à Saint-Omer : il prouva que, né à Bruxelles, il était sujet espagnol.

18 octobre 1688. « La seule nouvelle que je puis mander aujourd'hui à Vostre Excellence de cette cour est que le Roy très-chrestien a ordonné au père de La Chaise d'escrire à tous les provinciaux des jésuites du royaume de ne plus reconnaître à l'avenir leur général qui est à Romé, sans doute parce qu'il est Espagnol et que l'on présume que ce bon père auroit contribué à fortifier le Pape dans ses sentiments contre la France ; car icy on est sur un pied que, quand on ne réussit pas dans une entreprise, on s'en prend toujours à quelqu'un, à tort ou à droit. »

Paris, 22 décembre 1688. Les affaires du roi d'Angleterre sont ruinées. « On appréhende extrêmement que les huguenots ne se remuent ; il y en a encore plus d'un million en France qui, s'ils étoient appuyés, pourroient donner bien de l'ouvrage et causer des guerres intestines qui traverseroient beaucoup les affaires de ceste cour. »

27 décembre 1688. (Dépêche chiffrée). « On receut hier advis à Versailles que le roy d'Angleterre s'estoit aussi évadé de Londres : les uns disent pour se retirer en Irlande, et les autres pour venir en France, qui est le plus vraysemblable ; de manière que, si cela est, comme on asseure, le prince d'Orange ne trouvera pas d'opposition à ses desseins. Puisqu'il est venu si avant, *il seroit à souhaiter (la religion catholique à part), qu'il puisse les exécuter d'une manière qui puisse réprimer un peu l'arrogance de cette cour,* de laquelle nous ne devons attendre aucune justice tant qu'on la laissera dans sa hauteur. »

On ne saurait expliquer plus clairement la jalousie qu'excitait la prépondérance de Louis XIV en Europe. Je donne la liste de plusieurs collections de la Secrétairerie espagnole qui renferment des documents sur la France.

Correspondance des gouverneurs des Pays-Bas avec le roi d'Espagne, de 1598 à 1701.

Archiduc Albert et Philippe III. Septembre 1598–juillet 1621 (10 volumes).

Isabelle et Philippe IV. Juillet 1621–1633 (22 volumes).

Marquis d'Aytona et Philippe IV. 1634 (1 volume).

Cardinal Infant et Philippe IV. 1634–1644 (21 volumes).

Marquis de Castel-Rodrigo et Philippe IV. Août 1644–mai 1647 (6 volumes).

Caravena. Février 1659–octobre 1664 (13 volumes).

Castel-Rodrigo. Octobre 1644–mai 1667 (2 volumes).

Comte de Monterey–Marie Anne. 1672–1675 (1 volume).

Villa-Hermosa–Charles II. Mars 1675–mars 1680 (2 volumes).

Don Juan d'Autriche Avril 1656–février 1659 (4 volumes). Documents curieux sur la Fronde.

Alexandre Farnèse. Septembre 1681–mars 1682 (1 volume).

Marquis de Grana. Juin 1682–novembre 1684 (4 volumes).

Gastanaga. 1685–1692 (1 volume).

Maximilien-Emmanuel. Avril 1692–mars 1701 (1 volume).

Correspondance des gouverneurs généraux des Pays-Bas avec les gouverneurs, magistrats et autres autorités des provinces.

Correspondance de Flandre, Artois, Lille et Tournay.

Tomes	I et II.	Année 1555.
	III et IV.	1557.
	V.	1558–1559.
	VI.	1560–1561.
	VII.	1562–1564.
	VIII.	1565–1566.
	IX.	1568.
	X.	1568–1569.
	XI.	1570.
	XII.	1571.
	XIII. XIV.	1572.

Hainaut et Cambrai.

Tome	I. II.	Année 1555.
	III.	1556–1557.
	IV.	1558–1559.

Correspondance des ambassadeurs espagnols à la Haye avec le roi d'Espagne, de 1648 à 1702.

74 volumes reliés en maroquin vert, en langue espagnole.

Correspondance des ambassadeurs espagnols de la Haye avec les ambassadeurs d'Espagne à Paris. Liasses.

Correspondance de Vincent Richard, secrétaire à la Haye, avec Miguel de Iturrieta, secrétaire de l'ambassade de Paris. Octobre 1660–21 novembre 1661 (1 liasse).

Correspondance de don Estevan de Gamarra, ambassadeur à la Haye, avec le marquis de Fuente et don Geronimo de Benavente y Guinones, ambassadeurs à Paris. 1662–1667 (7 liasses).

Don Estevan de Gamarra et don Miguel de Iturrieta. 5 juin 1569–14 juillet 1671 (1 liasse).

Don Manuel F. de Lira et Miguel de Iturrieta. 1671–1673 (2 liasses).

Don Manuel de Lira avec le marquis de los Balbases. 7 avril–8 septembre 1679 (1 liasse).

Don Balthazar de Fuenmayor avec le duc de Jovenazzo. 27 novembre 1679–30 juillet 1680.

Lettres du comte Del Val, de Paris, à don Manuel Colonna, à la Haye. 19 septembre–10 octobre 1687.

Il y a aussi la correspondance des ambassadeurs espagnols à la Haye avec ceux de Rome, de Venise et d'Angleterre.

Notons aussi les papiers du baron de Fonseca, qui fut agent de l'empereur à Paris pendant les premières années du règne de Louis XV.

Papiers Fonseca.

Correspondance avec l'empereur. 1728–1730 (2 volumes).

Correspondance avec le comte de Zinzendorf. 1729–1730 (9 volumes).

Nouvelles de Hollande. 1756–1794. 19 volumes reliés renfermant des rapports d'espions envoyés à Vienne par M. de Cobenlz. En 1760, l'auteur de cette correspondance secrète était un nommé Kruynigen. (En français.)

Jusqu'ici je n'ai parlé que de documents officiels, de papiers d'État; j'ai maintenant à m'occuper de documents tout aussi intéressants, au point de vue historique, mais qui n'existent qu'en

copie et qui figurent dans un fonds appelé fonds des *Cartulaires*, où l'on a placé tous les volumes qui n'ont pas une provenance officielle.

FONDS DES CARTULAIRES.

En première ligne, je citerai une collection historique faite au XVIIIe siècle par ordre du gouvernement autrichien sur des originaux actuellement déposés à Bruxelles, ou à Vienne, ou bien encore disparus. Cette collection embrasse 18 volumes. Elle va de l'an 1347 à l'an 1633. Elle complète le fonds de l'*Audience* et comble des lacunes regrettables. Elle est par ordre chronologique.

Mon attention a été particulièrement frappée par de précieux documents sur la captivité des enfants de François Ier. (Tome IV, p. 333.)

Mémoire des envoyés de France au sieur de Le Chaulx, ambassadeur de l'empereur, sur la captivité des enfants de ce roi (p. 341).

Relation de l'huissier Bodin envoyé par le roi de France vers ses enfants. (Extrait de la farde de la correspondance de Charles-Quint avec l'archiduchesse Marguerite.)

Tome VII. Relation de ce qui s'est passé au baptême d'Isabelle de Valois. 4 juillet 1546. (Dépêche de Simon Renard.)

Avril 1547. Curieuse dépêche sur Henri II, son caractère, ses habitudes.

22 mai 1549. Lettre de Simon Renard à l'empereur. Récit du baptême du duc d'Orléans à Saint-Germain le 19. « Avant le baptesme, il y eut un Turc qui donna passe temps au roy et à l'assistance, qui dura depuis deux heures après midi jusques à cinq, voltigeant, saultant, danceant, courant et faisant choses admirables sur la corde tendue, au milieu de la cour de Saint-Germain, à la haulteur de terre d'environ 30 pas. (Tome VIII, p. 1.)

12 juin 1549. Couronnement de la reine.

24 juin 1549. Récit satirique de l'entrée de Henri II à Paris. (Lettre de S. Renard à l'empereur.)

1560. Sommaire de ce que l'ambassadeur de France dit en sa dernière audience au roi catholique, sur le fait du concile, que S. M. a voulu avoir par écrit. (Tome XI, p. 14.)

Relations de ce qui s'est passé entre l'ambassadeur de France et Sa Majesté Catholique à Tolède, le 13 septembre 1560. (Tome XI, p. 31.) L'ambassadeur dit au roi d'Espagne que la reine mère et le roi très-chrétien le regardant, elle comme son fils, et lui comme son père, lui avaient ordonné de lui rendre compte du résultat de l'assemblée générale des

grands, des prélats et du conseil à Fontainebleau; qu'il y avait été question des affaires de la religion et des intérêts de l'Etat. En résumé le roi de France demandait à Philippe II des troupes pour servir en Champagne contre les rebelles.

Je ne puis faire l'analyse de pièces importantes pour l'histoire de France que renferme cette collection; elles sont trop nombreuses, on les rencontre à chaque pas. Je signalerai pourtant dans le tome XV la correspondance du duc de Mayenne avec le duc de Parme et le comte de Mansfeld, ainsi que les instructions données par Mayenne au sieur de La Planche, en l'envoyant vers le duc de Parme.

Dans le tome XVI l'on trouve des extraits de la correspondance de d'Ayala, résident en France, sur le mariage de Henri IV, sur un duel entre les ducs de Guise et d'Épernon empêché par le roi de France; des nouvelles du jour dues à la plume bien informée du même envoyé.

24 février 1610. (Tome VIII.) Curieuse lettre de Henri IV à l'archiduc Albert, au sujet du prince de Condé qui s'était enfui à Bruxelles. Il lui annonce l'envoi de M. de Cœuvres, lieutenant général de l'Ile-de-France, auquel il le prie d'ajouter foi comme à lui-même.

Autre lettre du roi sur le même sujet à l'archiduc Albert, 19 avril 1610.

Autre de même date à l'infante Isabelle.

Autre lettre du 8 mai à l'archiduc Albert pour lui demander passage par ses États.

Lettre d'Herman Ortemberg, auditeur de rote au secrétaire d'État de Praët, en date du 10 juillet 1610 pour lui donner des nouvelles de France.

26 février 1615. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII datée de Loches : « Monsieur mon fils, j'ay laissé longtemps opprimer mon honneur. »

10 mai 1619. Lettre de la même à Louis XIII datée d'Angoulême : « Mon fils, je crois que personne n'approuvera les conseils que l'on vous donne. »

5 juillet 1620. Lettre du roi de France à sa mère, etc.

Le cartulaire 190 renferme la correspondance complète de M. de Chantonnay : Détails curieux sur la conspiration d'Amboise.

Voilà, Monsieur le Ministre, le résultat sommaire de mes recherches. Je me suis moins attaché à transcrire quelques documents

qu'à bien faire connaître les diverses collections des archives de Bruxelles qui peuvent éclairer notre histoire nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

E. Boutaric.

DESCRIPTION

DES

RESTES D'UN ANTIQUE ÉDIFICE A PALERME,

PAR M. B. AUBÉ.

PREMIER RAPPORT.

Paris, le 24 mai 1870.

Monsieur le Ministre,

Chargé d'une mission scientifique à Palerme, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, comme premier résultat de cette mission, le mémoire ci-joint, contenant :

1° La description détaillée d'une récente découverte d'un édifice antique faite à Palerme, sur la place de la Victoire;

2° La discussion et un essai d'interprétation d'une inscription à la pointe ou *graffito*, trouvée dans les fouilles qui ont été exécutées à cette occasion;

3° Huit photographies qui peuvent servir à rendre plus claires et plus sensibles les explications écrites que je transmets à Votre Excellence, et un plan géométral du sol excavé.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, que vous ne trouverez pas ce travail tout à fait indigne de votre attention.

Mon prochain rapport sur l'instruction publique en Sicile, et particulièrement sur l'histoire de l'université de Palerme, vous sera remis très-prochainement. J'en achève en ce moment même la rédaction.

Nul n'ignore que le vieux sol si tourmenté de la Sicile a depuis les âges historiques supporté successivement plusieurs civilisations et qu'il en garde encore çà et là de très-remarquables débris. Les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Normands, ont laissé en Sicile des traces plus ou moins nombreuses de leur

passage. Or il est certain que ce qu'on connaît parmi ces restes divers des temps anciens est fort peu de chose auprès de ce qui est encore caché et inconnu. Chaque glèbe de terre en Sicile renferme, pour ainsi parler, quelque témoignage plus ou moins précieux de l'antiquité, et l'on peut dire en vérité qu'aucun pays de l'Europe n'offre un champ plus riche et moins exploré aux investigations des archéologues et des artistes. Les commissions d'antiquités et de beaux-arts ne manquent pas en Sicile; mais on sait que les commissions se contentent d'encourager les découvertes, de les enregistrer, d'en prendre officiellement possession. Les savants non plus ne manquent pas, ni les amateurs éclairés capables de jouir délicatement de ce qu'ils ont sous les yeux, et même parfois de l'interpréter avec esprit. Le Sicilien, savant ou non, est généralement indolent, et, le plus qu'il peut, quand sa vanité n'y est pas intéressée vivement, il se dispense de tout mouvement personnel. Ce qui fait ici défaut, ce sont les chercheurs actifs. Il semble que l'École d'Athènes, si elle voulait tourner ses études vers la Sicile, y trouverait de précieux filons à exploiter. Depuis plus de vingt ans, l'École française d'Athènes a étudié toutes les provinces et toutes les îles de la Grèce; elle a pendant cette période rendu à l'archéologie, aux arts et à l'histoire de grands et beaux services. Mais la Grèce, si ardemment fouillée depuis si longtemps, a révélé peut-être ses plus intéressants secrets. La Sicile, au contraire, est un terrain neuf. Le duc Serra di Falco n'a ni tout vu ni tout dit. En ce moment même, on découvre de curieux restes gréco-romains dans l'antique ville phénicienne de Solunto, près de Baghéria, à trois lieues de Palerme. Et il y a certainement une moisson à cueillir en repassant sur les traces du savant archéologue sicilien à Ségeste et à Sélinonte. Comment ne vient-il à l'idée de personne, non de mettre quelque ordre au milieu de ces énormes masses confusément éparses et montrant clairement encore les ruines amoncelées de trois temples grecs, mais de rendre à la lumière les neuf ou onze marches du large escalier d'un de ces étonnants monuments, encore enfouies honteusement sous le sol? Et pourquoi même ne remettrait-on pas sur pied ces belles colonnes aux larges et peu profondes cannelures que quelque tremblement de terre a sans doute fait écrouler si régulièrement, et dont les morceaux couchés sur le sol ont glissé les uns sur les autres sans se détacher entièrement?

D'heureuses rencontres nous apprennent ce qu'on pourrait espérer du sol de la Sicile s'il était méthodiquement exploré.

C'est d'une de ces surprises archéologiques qu'il s'agit aujourd'hui.

Au mois de décembre 1868, le prince Humbert et la princesse Marguerite, sa femme, étaient à Palerme. La ville leur donna un feu d'artifice dont les pièces furent préparées et installées en face du palais du Roi, sur la vaste place de la Victoire. Or, en plantant le support d'une de ces pièces on rencontra à un peu plus d'un mètre de profondeur comme la résistance d'un sous-sol de pierre. La pioche, en effet, avait donné sur un pavé de mosaïques. Après les fêtes et le départ du prince royal, lorsqu'on put songer aux choses sérieuses, on commença les fouilles. Elles ont été poursuivies jusqu'à ces derniers temps avec une sage lenteur et ont donné des résultats aussi remarquables qu'imprévus. M. Saverio Cavallari, directeur des antiquités en Sicile, a présidé à ces recherches avec une rare intelligence; mais on attend encore son rapport sur cette découverte due au hasard. Quelques comptes rendus locaux ont fait connaître ces mosaïques et en ont signalé l'importance; mais ces notices, destinées à satisfaire la première curiosité, ont eu peu d'écho hors de l'enceinte de Palerme. La photographie a reproduit les morceaux les plus considérables de cet antique pavé; mais ces photographies toutes récentes sont à peine connues. Aucune, je le crois, n'est encore entrée en France.

En remontant la rue de Tolède, aujourd'hui Corso Vittorio-Emanuele, jusqu'à la place de la Victoire, on trouve à l'entrée de cette place, à gauche, à 50 pas du Corso et à 200 mètres à peu près au sud-est de la Porta-Nuova, une surface excavée qu'on achève en ce moment d'entourer d'une grille de fer. Cette surface forme un rectangle dont le plus grand côté, perpendiculaire au Corso, a 63 mètres, et l'autre 21 mètres. On s'est guidé pour enclore ce vaste espace sur des traces de dallage en mosaïques, qu'on voit en effet aux deux bouts, et sur des restes de murs et de substructions antiques. Mais on ne peut assurer que cet espace de 1,323 mètres carrés ait appartenu à un seul édifice, et il est tout à fait certain que les objets récemment rendus à la lumière sont d'un inégal intérêt, et en même temps d'époques différentes et peut-être fort éloignées. Dans les plus anciens morceaux mêmes, d'antiques restaurations trahissent comme plusieurs âges superposés et au moins deux séries de

Genkes Seybolt 16 Sept 31 Hermes

possesseurs, dont les derniers n'ont pas su réparer les ravages du temps, ou se sont peu souciés de le faire d'une manière harmonieuse et conforme aux modèles primitifs, soit incurie, soit faute d'habiles artistes. Les plus belles mosaïques ont été raccommodées et rapiécées à la façon des habits des mendiants siciliens, qui craignent fort peu, comme on sait, d'associer et de coudre ensemble les lambeaux les plus disparates. Au reste, de cette vaste surface excavée, la seule partie vraiment intéressante, au point de vue de l'art antique, ne comprend guère que la première moitié en venant par le Corso.

Le sol antique est à $1^{m},40$ en contre-bas du terre-plein de la place de la Victoire. A l'extrême droite et touchant au mur qu'on vient d'élever pour supporter la grille, on trouve une chambre ou peut-être deux chambres contiguës, car le pavage en mosaïques, bien que continu, change de dessin. A partir du mur, sur une longueur de 3 mètres et sur une largeur de $3^{m},75$, la mosaïque est formée de carrés alternés noirs et blancs, de 20 centimètres de côté. La mosaïque se continue sur une longueur de 3 autres mètres, et sur la même largeur de $3,^{m}75$, en formant un dessin composé de petits rectangles allongés et de carrés coupés par des diagonales. Ce dessin qui a aussi été trouvé à Pompéi, s'étend à cet endroit et avec la même hauteur dans toute la largeur du terrain. Au milieu, il encadre à droite et à gauche, par une bande de $1^{m},40$ de chaque côté, un sujet en mosaïques de couleur. Ce morceau par malheur est dans un si triste état qu'à première vue on ne peut rien distinguer. En y regardant de plus près, on finit par discerner les roues d'un char, les pieds de deux chevaux relevés, comme d'animaux qui se cabrent ou s'emportent, entre ces pieds une tête de monstre marin ; sur le char un personnage, un héros qui paraît arc-bouté sur sa jambe droite et semble faire effort pour retenir ses chevaux. La pose du héros est ferme et naturelle. Le peu qui reste de cette composition permet d'affirmer que le sujet était magistralement traité. Ce sujet est la fin tragique d'Hippolyte, fils de Thésée. Quand on descend sur le terrain excavé, on trouve ce tableau dès l'entrée. Or il paraît peu probable qu'une composition de cette importance fût ainsi placée dès le seuil même d'une habitation antique. Il est permis de supposer que l'entrée de l'édifice était plus en arrière. Mais les fouilles sous ce rapport n'ont rien révélé.

La salle d'Hippolyte communique directement par un seuil de marbre blanc, brisé en plusieurs endroits, avec une vaste pièce. Deux colonnes corinthiennes à l'entrée et deux autres à l'autre bout en face, de 5 ou 6 mètres de hauteur chacune, devaient soutenir le plafond. De ces colonnes il ne reste rien que deux bases en diagonale, encore enfoncées dans le sol et ayant au dehors une saillie de 20 à 25 centimètres. Leur diamètre fait supposer la hauteur dont nous parlons. Il reste aussi un beau chapiteau corinthien dont les feuilles sont délicatement sculptées. Ce chapiteau et ces deux bases sont de marbre cipollin. On voit encore sur ces bases les profondes rainures où l'on coulait le plomb qui servait à souder l'armature de bronze des tambours qui s'appuyaient sur ces bases.

Cette salle (œcus ou exedra?), délimitée à droite par un mur de soutenement presque partout rasé jusqu'au sol, compte $11^{m},80$ de long sur $8^{m},70$ de large. C'est le morceau capital de ces fouilles. Elle est encadrée par une bande de mosaïques en pierres blanches, de 2 mètres de largeur, qui règne tout autour, excepté du côté de la salle d'Hippolyte. A l'extrême droite de l'entrée, sur un espace de 2 mètres carrés, la mosaïque blanche est remplacée par un tapis en pierres de couleur beaucoup plus fines, dont la disposition et le dessin rappellent les carrés de guipure qu'on brode à la main sur des canevas de filet tendu. Ce petit tapis avait son pendant en face à gauche. L'absence de la mosaïque blanche peut le faire supposer du moins. Il en reste une trace peu visible.

Dans ce grand encadrement de mosaïque blanche est enfermé un vaste tableau à compartiments variés, de $9^{m},80$ de longueur totale sur $4^{m},75$ de largeur. Il est entouré de deux bordures de mosaïques de couleur, séparées par des bandes noires et blanches. Les dessins de ces bordures ont aussi été trouvés à Pompéi et sont décrits dans la seconde partie du grand ouvrage de Mazois. On les voit aussi dans plusieurs mosaïques antiques conservées au musée du Vatican. La bordure extérieure, la plus large et la plus riche des deux, est composée de coupes évasées qui s'emboîtent les unes dans les autres. La seconde imite l'enroulement sans fin de deux câbles entrelacés, motif répété dans la bordure des médaillons ronds et ovales dont nous parlerons tout à l'heure.

Ce vaste tableau, en très-fines mosaïques, est divisé en compartiments variés et réguliers. Des médaillons alternativement ovales

et circulaires s'étendant dans le double sens de la longueur et de la largeur, et composant par leur arrangement des octogones dont les côtés sont des arcs de cercle, forment autant de cadres que la fantaisie de l'artiste a remplis de sujets diversement intéressants. Les médaillons ovales, qui ont la forme des plats de Bernard de Palissy, contiennent des dessins de poissons ; les médaillons circulaires, des bustes ou des têtes ; les compartiments de forme octogonale, des têtes colossales ou des sujets à deux personnages. Au milieu est un tableau carré entre quatre lances qui s'entre-croisent au centre de quatre médaillons circulaires. Telle est la disposition de cette magnifique mosaïque. Elle comprend, outre les portions de médaillons circulaires ou ovales qui portent sur la bordure de l'encadrement et qui sont décorées de petites étoiles, huit médaillons ronds, vingt-trois médaillons ovales et vingt grands compartiments octogonaux. Ce vaste champ, rempli comme le sont encore plusieurs de ses parties, et avant les maladroites réparations et les inintelligents remplissages des temps postérieurs, devait former un merveilleux ensemble. Telle qu'elle est aujourd'hui, et quoiqu'elle ait subi la double injure du temps et de la barbarie, cette mosaïque est assurément un des beaux débris que l'antiquité nous ait laissés en ce genre. On peut regretter à ce propos que le conseil municipal de Palerme, qui a voté très-libéralement une assez grosse somme pour faire entourer d'une grille et couvrir sans doute aussi d'une toiture ce précieux monument, n'ait pas mieux aimé le faire transporter dans une des vastes salles du musée de la ville, dans celle, par exemple, où sont attachés à la muraille, entre des triglyphes très-heureusement imités, les fameuses métopes de Sélinonte. La grandeur du morceau n'était pas un sérieux obstacle. La mosaïque des Athlètes du musée de Latran, qui a été trouvée dans les thermes de Caracalla, moins belle assurément, est plus vaste. A Rome et à Naples, les monuments de cette espèce ont été très-sagement, à notre avis, placés à l'abri dans les musées. La pluie et le piétinement des curieux, malgré les précautions prises et les avertissements des *custodes,* ont déjà en plusieurs endroits gâté la mosaïque de Palerme.

Des trois grands compartiments de la première ligne en entrant par la salle d'Hippolyte (voir photographie n° 1), deux sont presque entièrement détruits. Le troisième n'est pas intact. C'est celui de gauche dont la partie inférieure a été restaurée ancienne-

ment. Ces restaurations, disons-le une fois pour toutes, ont consisté simplement à remplacer les petites pierres tombées ou détachées par des placages de mosaïque blanche, égayée parfois d'étoiles en dés noirs ou rouges. Et ces dés sont toujours plus gros, moins serrés, d'une moins belle matière et d'un blanc moins pur. Ce compartiment octogonal de la première ligne à gauche représente un vieillard assis, les jambes croisées; d'une main il caresse sa longue barbe. La tête est inspirée, les yeux pleins de feu. A sa droite, deux *volumina* sont posés sur une sorte de fût de colonne; à sa gauche est un masque de théâtre. C'est sans doute un poëte, mais lequel? Épicharme, Aristophane, Sophocle? On ne sait. Eschyle qu'on a nommé était, dit-on, plus chauve. C'est peut-être s'aventurer quelque peu que de supposer que ces trois grands compartiments à huit côtés de la première ligne offraient l'image des trois grands tragiques d'Athènes, vu que des trois on n'en peut voir qu'un seul et qu'on ne peut dire certainement que ce soit un portrait. Ce qui est assuré, c'est que cette tête est d'une belle expression.

Les quatre médaillons circulaires qui sont aux deux lignes supérieures ont été moins maltraités. Un seul a disparu. Ils représentent les quatre saisons sous la forme de têtes de femme. L'*Hiver* manque. Les trois autres têtes sont vraiment délicieuses. Le *Printemps* couronné de petites feuilles vertes est d'une douceur et d'une grâce toutes virginales. La tête de l'*Automne* a quelque chose de plus mâle et de plus hardi. On voit que c'est la saison des vendanges. Nous ne dirons rien des poissons. La forme ovale des médaillons imposait à l'artiste une certaine uniformité de types. Ils sont fort bien dessinés, mais n'ont ici qu'une valeur décorative et d'accompagnement.

Les trois grands compartiments supérieurs ne sont pas également bien conservés. Celui de gauche seul est entier. C'est un de ces dessins obscènes, comme on en voit tant sur les vases italo-grecs. Il représente un faune amoureux qui poursuit et retient une bacchante peu vêtue, laquelle fuit sans se hâter. L'attitude de la femme est pleine de coquetterie. Sa tête est à demi tournée en arrière. D'une main elle soutient nonchalamment un thyrse qui porte sur son épaule; de l'autre elle semble agiter un instrument de musique. Le compartiment du milieu de cette même ligne est fort gâté. On n'y voit que le haut du corps d'une femme nue qui

regarde vers le ciel d'un air surpris et troublé. Ce ciel d'un coloris rosé laisse à peu près deviner son secret. C'est la pluie d'or qui tombe dans le sein de Danaé. La riche légende de Jupiter a aussi fourni le dernier sujet de cette ligne : Léda nue (la moitié du corps manque), et s'avançant sur elle un cygne, le cou arrondi, la gorge renflée, les ailes relevées et frémissantes.

Au-dessus, les trois mosaïques octogonales sont presque absolument intactes. C'est le morceau le plus achevé de ce beau pavé. A droite et à gauche deux têtes colossales nues et couvertes d'une abondante chevelure. L'une (à gauche), jeune, imberbe, les yeux brillants, la bouche légèrement entr'ouverte, est radiée. C'est évidemment un Apollon. L'autre, d'un aspect majestueux et sévère, les cheveux et la barbe blanchissants, est un Neptune. Le trident qui est à côté l'indique clairement. Ce sont deux superbes têtes et du dessin le plus large. L'Apollon n'a rien de divin si l'on veut, et, sans les rayons qui couronnent sa tête, on ne saurait quel est ce bel adolescent. Je ne sais aussi si les Grecs dans leurs peintures blanchissaient les cheveux et la barbe des grandes divinités. Mais il est incontestable que la puissance et la majesté résident sur cette grande figure de vieillard; sur l'autre, la force, la divine jeunesse et sa sereine insouciance. Dans le tableau du milieu on voit un personnage assis sur un griffon ailé et galopant. Ses jambes sont pendantes et croisées. Il tient par son extrémité une flûte dont le gros bout repose sur sa cuisse. Qu'est-ce que ce groupe? On pense involontairement à Persée courant au secours d'Andromède; mais tout d'abord, il faudrait changer la flûte en épée, le griffon en cheval et mettre quelque part la tête de Méduse. Il est difficile de croire que l'artiste ait pris tant de liberté avec la tradition. D'autre part dire que ce tableau est un sujet de fantaisie ne semble pas satisfaisant. Car si un seul de ces sujets appartient à la légende des dieux ou des héros, on peut supposer qu'il en est de même de tous. Peut-être est-ce encore un Apollon? On sait que le griffon lui était consacré.

Les deux médaillons circulaires de la ligne supérieure contiennent des têtes d'hommes un peu plus grandes que nature: celle de gauche, barbue, l'autre imberbe; toutes deux avec de petites cornes droites et inclinées en arrière. On pourrait voir là un Ammon et un Bacchus.

Voilà la meilleure partie de la mosaïque. Le reste est singu-

lièrement endommagé. Les trois grands sujets de la quatrième ligne se devinent facilement. Celui de gauche devait représenter une femme assise sur un cerf. On voit encore le cou, la tête bien encornée, les jambes de devant et les pieds armés de petites nageoires de l'animal; le bas de la robe et l'extrémité des jambes croisées de la femme. Dans le compartiment du milieu une femme debout à la tête d'un taureau blanc. On ne voit aussi que la partie inférieure de ce tableau dont le sujet est évidemment emprunté à la légende amoureuse de Jupiter. C'est Europe et le dieu métamorphosé en taureau blanc. A gauche enfin une femme nue sur un hippocampe, Vénus Aphrodite ou quelque autre divinité marine.

A la cinquième ligne des compartiments octogonaux, le tableau de gauche ne laisse voir qu'un bout de lance et un pied de biche. Peut-être l'artiste avait-il figuré-là une Pallas? Le tableau de droite est un peu mieux conservé. On y voit la tête d'une femme avec un diadème et un voile en arrière; des pattes d'oiseau ouvertes, des ailes déployées et le bout d'une queue de paon. C'était évidemment une Junon assise sur son oiseau sacré. Le compartiment qui formait le milieu de cette ligne a dû contenir le motif le plus grand et le plus important de toute la composition. Des lances dont les fers se croisent au milieu des quatre médaillons circulaires ornés de grosses étoiles formaient un vaste tableau carré. On distingue encore aux deux points d'intersection inférieure de ces lances des corps d'hommes, dont les bras relevés et étendus devaient soutenir un sujet central. De ce sujet il ne reste rien. Ceux qui ont restaure dans les temps anciens les parties altérées de cette mosaïque ont remplacé ce sujet par un médaillon rond du même dessin que les autres, quoique d'un moins bon travail, avec une grosse étoile au milieu.

Les deux médaillons circulaires qui sont au-dessus de ce carré (duquel je n'oserais assurer qu'il appartînt au dessin primitif) portent deux têtes analogues à celles de la troisième ligne, si ce n'est qu'on n'y aperçoit pas de trace de cornes. On ne voit pas bien comment ces quatre têtes disposées de la sorte pouvaient se faire pendants.

Les six grands compartiments supérieurs sont presque entièrement détruits. Celui de l'avant-dernière ligne à gauche est le moins gâté. On y distingue très-nettement les pieds relevés, armés de

nageoires, la fine tête bridée et la queue en longues spirales d'un cheval marin; le bas de la robe et les pieds d'une femme. Sur celui du milieu on ne voit que l'extrémité d'une lance et une croupe de cheval. Sur celui de droite, comme une patte de lion (il semble qu'elle appartienne à la dépouille d'un lion plutôt qu'à une bête vivante) et un pied humain. Enfin le compartiment gauche de la dernière ligne montre tout en haut les deux pattes d'un lion ou plutôt d'une peau de lion liées ensemble. C'était sans doute la coiffure d'une tête d'Hercule.

De la grande salle que nous venons de décrire, en passant entre deux colonnes desquelles il ne reste rien qu'une base de marbre blanc, on entre dans une pièce carrée de 5 mètres au moins de côté dont le dallage n'a pas souffert. Par malheur, il n'a rien de rare ni de riche, étant composé de carrés alternativement noirs et blancs d'une mosaïque assez grossière. Il est bien probable qu'il est d'un travail très-postérieur. Les murailles qui entouraient cette pièce se voient encore, et ont en certains points près d'un mètre. A droite et à gauche de cette salle, on en trouve deux autres un peu plus petites, dont le dallage moins bien conservé est en mosaïques d'un dessin plus élégant et plus varié, surtout celle de gauche.

De cette pièce du milieu on a accès dans une vaste salle pavée de mosaïques de couleur. A l'entrée une base de colonne en pierre calcaire et un reste de seuil en marbre blanc. Un morceau de colonne cannelée avec un chapiteau dorien faisait peut-être partie de cet *intercolonnio*. Cette salle avec ses diverses bordures mesure $7^{m},20$ de longueur sur une largeur de $5^{m},90$. L'encadrement, composé de plusieurs lignes de mosaïques noires et blanches et d'une bande à double dent de scie (dessin trouvé aussi à Pompéi), a $6^{m},75$ de long sur $5^{m},45$ de large. Le fond de la mosaïque est blanc. Dans le premier encadrement est un dessin de pierres de couleur: ce sont des arcs de cercles qui se coupent et forment comme des feuilles allongées, lesquelles reposent sur de petits cercles. Ce dessin décoratif s'étend jusqu'à un nouvel encadrement cordé qui est la bordure d'un véritable tableau. Ce tableau a $3^{m},05$ de long sur $2^{m},65$ de large. Le fond est en petites pierres blanches. On voit au milieu de ce tableau un personnage de grandeur naturelle ou peu s'en faut, vêtu d'une large tunique, le bonnet phrygien sur la tête, les pieds chaussés, assis sur un fragment

de rocher. De la main gauche il tient une lyre ouverte à quatre cordes; de la droite, une sorte d'archet, un *plectrum*. A sa gauche est un arbre, et tout autour de lui une véritable ménagerie d'animaux divers. On en peut compter vingt : oiseaux, serpent, lion, léopard, bœuf, paon, lézard, tortue, etc. etc.

Il n'est pas besoin de dire que l'artiste a voulu représenter Orphée entouré des animaux que la douceur de ses chants a séduits et domptés. Ce tableau est d'une conservation parfaite. Le bœuf seul a une petite blessure. C'est l'effet du coup de pioche qui a fait découvrir toutes ces mosaïques. Il y a encore près du paon une petite trace de réparation. Le reste est tel qu'il est sorti des mains de l'artiste. On ne peut nier que ce tableau ne soit d'un grand effet décoratif. Mais sa valeur artistique est fort inférieure à la salle des *Saisons*, de l'*Apollon radié* et du *Neptune*. Il s'en faut qu'on y trouve la même largeur de dessin, la même sûreté d'exécution. Les animaux, bien que l'artiste ait donné à chacun un point d'appui solide, ne se tiennent pas bien. L'arbre, qui seul est en l'air et ne porte sur rien, est un peu primitif. L'Orphée seul est d'un excellent dessin. Encore pourrait-on dire que sa lyre est posée un peu gauchement et qu'il présente son archet plus encore qu'il ne le tient. Il paraît évident au premier coup d'œil que la salle d'*Orphée* n'est ni de la même main ni du même temps que la salle du *Neptune*.

La salle d'Orphée est flanquée à droite et à gauche de deux pièces plus petites, dallées en mosaïques à dessins variés, noirs sur fond blanc, mais sans figures. Au delà s'étendait un atrium de 21 pas de long sur 13 de large. C'était sans doute la seconde cour ou cour intérieure. Elle devait être entourée de colonnes. On voit encore au coin à gauche deux fûts unis sortant du sol de 40 à 50 centimètres, qui soutenaient évidemment deux colonnes accouplées et formaient un des angles de cette cour; et on compte à la partie supérieure cinq pierres carrées encore en place, à 2 mètres à peu près l'une de l'autre, qui servaient de bases à des colonnes.

Au bout de ce long terrain on trouve encore les restes de trois pièces pavées en mosaïques. Celle de gauche ne présente plus que le dessin grossier d'un fer de lance en forme de cœur allongé. Les deux autres sont presque continues, mais de peu d'intérêt et fort dégradées. Au reste, toute cette partie du terrain, depuis la salle

d'Orphée, garde des traces de constructions postérieures : une grande vasque, qui n'occupe pas le milieu de l'atrium; deux puits, dont l'un est creusé à l'angle de la salle d'Orphée, sont évidemment de date de beaucoup plus récente. De même sept ou huit tombeaux de 2 mètres de long sur 75 centimètres de large, les uns fermés sur les quatre côtés, les autres ouverts et formant comme un petit labyrinthe d'étroits couloirs contigus, sont plus modernes encore. On les a trouvés remplis d'ossements humains mêlés de terre, mous et friables comme les restes gélatineux qu'on tire encore des *loculi* des catacombes de Rome.

Telle est l'exacte description de ce vaste sous-sol rendu aujourd'hui à la lumière. Il contient dans la première partie dix chambres dallées en mosaïques, dont trois à sujets et à figures de couleur, un atrium et trois autres chambres, dont deux tout près de la grille qui forme en face de l'entrée l'extrémité des fouilles.

Il est toujours fort aventureux de chercher à déterminer l'âge d'un monument par le style seul. Cependant, ce que nous savons de la rapide décadence de l'art dans l'empire romain et les comparaisons que nous pouvons faire avec des restes de l'antiquité dont la date est certaine, comme ceux de Pompéi, nous peuvent permettre quelques inductions vraisemblables. Les dessins de la salle d'Orphée nous paraissent antérieurs au règne des Antonins, c'est-à-dire appartenir à la première moitié du IIe siècle. M. Cavallari les croit du Ve siècle. Il faut aller visiter les mosaïques des *Gladiateurs* à la villa Borghèse, pour voir ce qu'on savait faire au Ve siècle ou à la fin du siècle précédent. Or, on est obligé d'avouer qu'il y a loin du tableau de l'*Orphée* de Palerme à ces barbares et grossières représentations.

On sait que la légende d'Orphée reçut de très-bonne heure droit de cité dans l'Église chrétienne. On avait écrit sous le nom d'Orphée des poésies où il enseignait le monothéisme et s'exprimait en disciple et en interprète de Moïse. Cela seul faisait de lui, aux yeux des chrétiens, comme un des patriarches et des précurseurs de la foi nouvelle. D'autre part, l'histoire de cet enchanteur apprivoisant et attachant à ses pas les bêtes sauvages par la seule vertu de ses mélodieux accents paraissait faite pour exprimer d'une manière visible en quelque sorte l'influence de l'Évangile, son pacifique triomphe, la conversion et l'éducation d'âmes aveugles et farouches. Les plus anciennes parties des catacombes

de Rome ont donné trois représentations chrétiennes du mythe d'Orphée. La plus récente, trouvée par M. de Rossi dans le cimetière de Saint-Calixte, est, selon le savant archéologue romain, du IIIe siècle. On n'y voit pas Orphée apprivoisant des animaux; il joue de la lyre entre deux brebis. C'est une figure du bon pasteur [1]. Le symbole a disparu. Les deux autres, attribuées par le même savant à l'époque des Antonins, sont plus intéressantes pour notre sujet, parce qu'elles se rapprochent davantage de notre mosaïque au point de vue de la composition. On les trouve dans la *Rome souterraine* de Bosio [2]. Ce savant antiquaire les considérait comme faisant partie de la catacombe de Saint-Calixte. M. de Rossi les a rendues à la catacombe de Domitilla [3]. Le poëte enchanteur y est assis sur un fragment de rocher entre deux arbres où sont posés divers oiseaux, comme dans le dessin de Palerme (où il n'y a qu'un arbre). Il est coiffé et vêtu de la même manière. Dans l'un des deux tableaux chrétiens il pince de la lyre avec ses doigts; dans l'autre il tient par les cordes son instrument qui repose sur ses genoux, autre point de ressemblance avec notre mosaïque; à droite sont deux lions, à gauche un bœuf avec des cornes en croissant et deux dromadaires. La position de la main, dont les doigts sont fermés à l'exception de l'index, est différente.

Or, si l'on compare le dessin de la mosaïque de la place de la Victoire avec l'une ou l'autre de ces deux représentations chrétiennes fort analogues, je crois qu'on n'aura pas de peine à conclure qu'il est très-supérieur comme œuvre d'art, c'est-à-dire qu'il est plus ancien, autrement dit qu'il est antérieur aux temps des Antonins. Que cette mosaïque ait appartenu à un édifice païen, la chose n'est pas douteuse. D'abord parce que le mythe d'Orphée est païen d'origine et souvent mis en usage par les artistes dans la décoration des édifices privés et publics [4]. En second lieu à cause de la proximité de la grande salle, dont les sujets sont presque tous empruntés à des légendes païennes et qu'il n'est pas douteux que ces deux salles aient fait partie d'un seul et même édifice. Un chrétien possesseur de cet édifice, qui eût fait dessiner

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, tom. II, table XVIII.
[2] Bosio, *Roma subterr.* lib. III, cap. XXIII, p. 239 et 255.
[3] De Rossi, *Roma sotterran.* t. II, p. 355 et suiv.
[4] Voir Lysons, *Reliquiæ Britanniæ Romanæ.*

le symbole de la conversion des âmes par la seule douceur de la parole, n'aurait pas, semble-t-il, laissé subsister dans le voisinage de cette pièce des peintures peu modestes, plus que profanes à ses yeux.

Quant à la grande salle, j'oserais la considérer comme plus ancienne que les fresques et les mosaïques de Pompéi, ou tout au moins comme étant de la même époque. Trois ou quatre dessins de bordure ou d'encadrement sont identiques à des dessins de Pompéi. Ceci est peu de chose et prouve seulement que ces modèles étaient d'un usage commun. Mais si la mosaïque de *la bataille d'Arbelles,* trouvée à Pompéi, et qui est aujourd'hui au musée de Naples, a plus d'intérêt comme composition, on peut dire, à notre avis, qu'on n'a trouvé jusqu'ici à Pompéi aucune mosaïque qui ait autant de grandeur et de style que le *Neptune,* qui ait plus de beauté que l'*Apollon radié,* plus de fraîcheur, de grâce et de vie que la tête blonde du *Printemps* et la tête brune de l'*Automne.* Dans le cimetière de Saint-Calixte, M. de Rossi a signalé aussi une représentation des *Saisons.* Mais l'œuvre chrétienne n'a, pour la composition, aucun rapport avec celle de Palerme. Elle est tout à fait insignifiante au point de vue de la valeur artistique.

Une date consulaire authentique, nous le savons, vaudrait mieux que tous les raisonnements du monde pour déterminer l'âge de notre mosaïque. Mais on n'a rien trouvé de semblable. Sur un fragment de colonne de plâtre peinte en vert qui devait faire partie d'une des belles chambres, on a découvert cependant une inscription gravée à la pointe, un *graffito.* Le voici décalqué aussi exactement que possible :

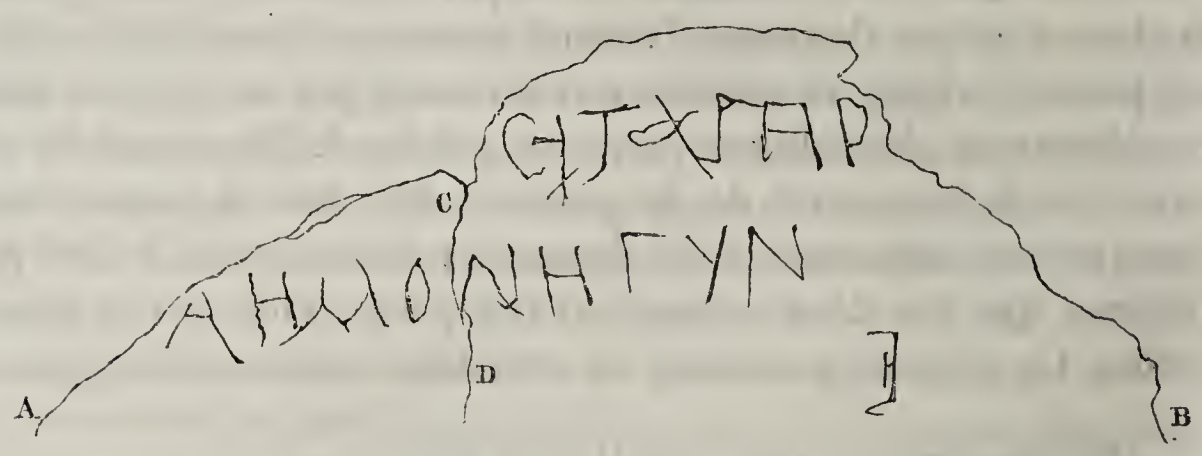

La ligne brisée A C B indique la fracture du morceau, la ligne C D une autre brisure, qui par bonheur n'a pas séparé le frag-

ment en deux morceaux et n'empêche pas de lire l'inscription, n'ayant altéré aucune des lettres. L'écriture n'est pas d'un mauvais caractère, et tout fait supposer que l'inscription est entière. C'est l'opinion très-arrêtée de M. Joseph de Spuches, archéologue distingué et fort savant helléniste de Palerme.

On la peut lire ainsi : ΕΙΤΑΓΗΡΑΗΜΟΝΗΓΥΝ.

Pour que cette inscription ait un sens, il semble qu'il faille simplement suppléer une lettre à la fin, la lettre Η.

Alors, en séparant les mots, nous lirons :

ΕΙΤΑ ΓΗΡΑ Η ΜΟΝΗ ΓΥΝΗ

ou bien

ΕΙΤΑ ΓΗΡΑΗ ΜΟΝΗ ΓΥΝΗ

Dans le premier cas, nous traduirons ainsi :

Ita est; præmia, sola uxor,

c'est-à-dire en français : Oui certes, c'est un bienfait de n'avoir qu'une seule femme;

Dans le second : Oui, soit; qu'elle vieillisse cette femme, dans sa solitude.

La première pensée nous semblerait, non pas un hommage rendu au principe grec et romain de la monogamie, mais une épigramme comme Euripide s'en est tant permis contre les femmes : Oui, on est bien heureux de n'avoir qu'une femme. On sait qu'Euripide estimait qu'on était plus heureux de n'en pas avoir du tout.

La seconde pensée ressemblerait à une parole échappée dans un mouvement de dépit amoureux. Nous inclinerions, pour notre part, vers la première manière de lire et d'interpréter ce *graffito*, l'expression γυνὴ paraissant impropre dans la seconde interprétation.

Cette inscription, du reste, ne peut servir de rien pour fixer l'âge de l'édifice et des mosaïques que nous venons de décrire. La Sicile fut, comme on sait, dans l'antiquité, un pays où trois langues étaient en usage; la langue punique, la langue grecque et la langue latine. Cette dernière était la langue politique et administrative. Le grec s'écrivit et se parla pendant de longs siècles et jusqu'au temps de la domination arabe.

B. Aubé.

SECOND RAPPORT.

Paris, le 14 juin 1870.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence mon second rapport de mission sur l'histoire de l'instruction publique en Sicile et son état présent. Je n'ai pas toujours trouvé les documents que j'eusse souhaités, et il n'a pas dépendu de moi que ce travail fût plus intéressant. Tout est antique en Sicile, si ce n'est les écoles, dont la plupart sont si récentes qu'elles n'ont pour ainsi dire pas d'histoire.

Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'étudier l'histoire de l'instruction publique en Sicile et particulièrement à Palerme.

Et tout d'abord il convient de noter que le mot *université* a toujours gardé en Italie et en Sicile, et conserve encore aujourd'hui, le sens qu'il avait en France avant l'institution de 1808. Il ne signifie ni l'État enseignant ni le corps organisé et constitué qui distribue l'instruction à tous ses degrés. L'enseignement y est réputé, comme partout, un grand intérêt public. Il n'y est pas, autant qu'il l'a été en France jusqu'ici, chose et fonction d'État. D'autre part les écoles élémentaires, les instituts techniques, les gymnases, les lycées, tous les établissements, quels que soient leurs noms, où se donnent l'instruction primaire et secondaire, ne font pas partie des universités.

L'université s'entend pour désigner un ensemble ou corps de facultés qui distribuent l'instruction supérieure et confèrent des grades et des diplômes, suivant certaines conditions déterminées. Le royaume d'Italie, formé de plusieurs centres diversement brillants et surchargé du nombre de ses capitales, bien qu'il se plaigne de n'avoir pas encore celle qu'il souhaite[1], compte vingt univer-

[1] Ceci était écrit en juin 1870, Nous ne nous doutions pas à ce moment des événements qui devaient avoir lieu deux mois plus tard et que rien ne pouvait faire prévoir ni présager. A la faveur de la guerre de la France avec la Prusse, peu après le départ de nos troupes de Rome, grâce aux embarras généraux et aux communes préoccupations, l'Italie a pris possession de la *Ville éternelle* et y a planté son drapeau, presque sans coup férir. C'est une solution de fait de la question romaine, et peut-être en vaut-elle une autre. Quand il ne pourra plus faire autrement, le souverain pontife s'arrangera sans doute pour vivre avec ses puissants voisins. Il est parfois utile d'avoir la main forcée.

sités, dont seize royales et d'État et quatre libres. Nul pays en Europe ne pourrait disputer à l'Italie la maîtrise intellectuelle, si la force et l'éclat de la haute culture dépendaient uniquement de la quantité des écoles et du nombre des chaires et des professeurs. Mais, comme on l'a souvent remarqué, l'efficacité du haut enseignement et par suite le véritable succès des universités tiennent uniquement à la valeur et au mérite reconnu des maîtres. Il est permis de croire qu'aujourd'hui l'Italie est moins fière encore qu'embarrassée de ses vingt universités, et que les traditions plus ou moins anciennes dont elle a hérité, et que l'esprit municipal est trop porté à défendre, lui paraissent encore plus incommodes que glorieuses.

Parmi les vingt universités du royaume, la Sicile en compte trois : celle de Catane, celle de Messine et celle de Palerme. Nous les nommons ici par ordre de date. Sans faire remonter l'origine de l'université de Catane jusqu'au législateur Charondas, qui, selon Diodore [1], y institua des écoles publiques aux frais de la cité, ni jusqu'à Marcellus, qui, après la prise de Syracuse, fit, au rapport de Plutarque [2], relever le gymnase de Catane, il n'est pas contestable que l'université de Catane est la plus ancienne de la Sicile. Elle avait un nom au temps du Tasse, qui en fait poétiquement mention dans sa *Jérusalem délivrée* [3]. De fait elle fut fondée par le roi Alphonse d'Aragon, qui l'accorda à la sollicitation d'un illustre jurisconsulte catanais, Pierre Rizzari, le 28 octobre 1434 [4]. Jean de Primi, abbé du Mont-Cassin, fut chargé d'obtenir de Rome la bulle d'institution. Diverses circonstances en empêchèrent l'expédition immédiate. Elle fut donnée par le pape Eugène IV, le

[1] B. I, 12, ch. 14.

[2] Plutarque, *Vie de Marcellus;* Fazello, *Storia di Sicilia,* dec. 2, lib. 5, cap. 1.

[3] Le Tasse, faisant la revue des armées de Godefroid, nomme Catane et ajoute :

Ove il sapere ha albergo.

(Ch. I, st. 70.)

Il nous paraît clair que cette mention se rapporte au temps du Tasse et non au temps de Godefroid de Bouillon et de la première croisade.

[4] Placeat Maestati vestræ providere et concedere quod studium generale fiat in civitate Catanæ cum civitas sit ad hoc aptissima et fertilis. Rescripsitque princeps : Placet. — Panormi, 28 octobre 1434.

Voir Coco, *Leges a Ferdinando III latæ,* p. 16; Amico, *Catana illustrata,* II, p. 290; Cordaro, *Osservazioni sulla storia di Sicilia,* III, 203; *Documenti per la storia di Catania,* brochure in-8°, Catane, 1867.

22 avril 1444, et reçut l'*exequatur* le 28 mai de la même année. L'année suivante, le roi Alphonse pourvoyait à l'entretien des professeurs en assignant à cet effet la somme de 7,600 onces[1]; et à la fin de cette année 1445, sur la mise en demeure du vice-roi Lupus Ximenes de Hurrea, l'université de Catane s'ouvrit et les cours publics furent inaugurés solennellement.

Longtemps Catane fut en Sicile, sinon le siége unique d'un enseignement supérieur, au moins la seule ville qui possédât le privilége de conférer des grades et de faire des docteurs. De bonne heure cependant Messine le lui disputa. Dès 1434 le sénat de Messine avait demandé au roi Alphonse l'institution d'une université. Le roi avait promis d'en écrire au souverain pontife. Mais soit qu'il fût occupé d'autres soins, soit que la cour de Rome, peu empressée de lui complaire, n'eût pas accueilli sa demande, la promesse royale demeura sans effet. A la fin de l'année 1459, le sénat de Messine revint à la charge et le frère d'Alphonse, Jean, roi de Sicile, lui accorda le privilége qu'elle demandait. Ce privilége fut pendant près d'un siècle une lettre morte. Enfin en 1547, à la prière du vice-roi Jean de Véga, Ignace de Loyola envoya à Messine dix membres de la compagnie qu'il avait fondée, et obtint du pape Paul III la bulle qui instituait l'université, à la condition qu'elle fût placée sous le gouvernement et la direction de la compagnie. Cette bulle fut publiée en avril 1550. L'université de Messine eut dès lors une existence officielle, mais Catane lui contesta longtemps, et plusieurs fois avec un plein succès, le droit précieux de conférer des diplômes[2]. Ce n'est guère qu'à la fin du XVIe siècle (21 décembre 1596), qu'après bien des vicissitudes l'université de Messine s'ouvrit avec un certain éclat.

L'université de Palerme est de beaucoup la plus récente. Dans l'annuaire italien de l'instruction publique de l'année 1864-1865, on dit qu'elle est ancienne et qu'on ignore l'époque précise de sa fondation. On ajoute qu'en 1637, par privilége de Philippe IV, confirmé en 1686, elle eut le droit de conférer des diplômes de docteurs en philosophie et en théologie.

Il ne faut pas se méprendre d'abord sur l'origine des universités. Les plus anciennes eurent d'ordinaire d'assez chétifs commence-

[1] L'once équivaut à peu près à 12 fr. 50 cent.

[2] *Sul diritto che ha l' archiginnasio di Catania di essere riconosciuto università di prima classe*, brochure in-8°, Carnazza Amari, 1862, p. 20 et suiv.

ments. Aucune, on peut le dire, si ce n'est dans des temps relativement modernes, ne sortit de terre comme par un coup de baguette, entière et complète. Ni l'autorisation des souverains, ni les bulles pontificales n'eurent pareille vertu. Au XIIIe siècle un docteur de quelque réputation attirait autour de lui un groupe de disciples avides de s'instruire. Le nombre en croissait avec leur célébrité; d'autres docteurs, trouvant un auditoire tout prêt, venaient dresser leurs chaires auprès de la sienne; et ainsi se trouvait fondée une école qu'on appelait *studium,* mais qui dès l'abord n'embrassait pas le corps entier des connaissances humaines. L'université de Paris commença par des écoles de théologie et de philosophie. L'école de Salerne, la plus ancienne de l'Italie, ne fut jamais qu'une école médicale. L'université de Bologne, qui eut un si grand renom, qui compta jusqu'à quatre-vingts chaires, et où l'on vit jusqu'à douze mille étudiants accourus de tous pays, ne fut d'abord qu'une école de droit romain. De même l'université de Padoue ne comprit au commencement que des chaires de droit.

On ne peut pas mettre évidemment l'université de Palerme à côté de l'université de Paris et des grandes écoles italiennes du moyen âge. Nul ne saurait lui trouver des titres de noblesse dans les temps reculés. Il est assuré qu'au XVIIe siècle on cultivait à Palerme, sous des maîtres plus ou moins autorisés, plusieurs branches du savoir humain; mais on n'y trouvait pas un corps constitué ressemblant en rien soit à l'université de Naples, très-centralisée et très-jalouse de ses droits et de ses priviléges, soit aux universités des républiques de l'Italie centrale, plus libres en leurs allures, ouvertes à tous les talents, se recrutant à l'envi parmi les hommes les plus distingués de tous les pays, admettant l'enseignement libre à côté de l'enseignement officiel, ayant des colléges institués spécialement pour les examens et dont ne faisait pas partie le corps enseignant, et des colléges où vivaient réunis les étudiants des diverses nations, formant enfin comme une corporation autonome avec des priviléges particuliers et une juridiction propre et exceptionnelle [1]. Il est possible cependant que certains docteurs de Palerme aient obtenu au XVIIe siècle, en pas-

[1] *Sulle condizioni della pubblica istruzione nel regno d'Italia. Relazione generale presentata al ministro dal consiglio superiore di Torino,* in-4°, Milan, 1865. — Voir particulièrement la première partie, p. 9-44, due à la plume du très-regrettable M. Matteucci.

sant et comme par exception, la faveur de conférer certains diplômes. Cette faveur, fort ambitionnée et pour l'honneur qui y était attaché et pour le profit qui s'y joignait par les taxes d'examen imposées aux candidats, fut parfois donnée ou retirée très-légèrement. A Naples, par exemple, la faculté de conférer le diplôme de docteur en droit et en médecine après un simulacre d'examen, et d'en percevoir les taxes, fut concédée un instant à la maison d'Avellino Caracciolo.

Il est possible qu'avant l'année 1779, époque où s'éleva à Palerme, douze ans après l'expulsion des jésuites et dans leur ancien *collége Maxime*, une sorte d'université laïque sous le nom d'*Académie royale des études*, quelques docteurs et professeurs de Palerme aient joui du droit de conférer la *laurea*. Mais sur ce point les documents paraissent contradictoires et nous apprennent au moins que ce droit fut toujours quelque chose d'assez précaire, en ce qu'il dépendait du bon plaisir des souverains. L'ancienne loi, d'après laquelle on ne pouvait aspirer aux offices publics sans avoir reçu la *laurea* à Catane, fut plusieurs fois opposée aux prétentions des professeurs de Messine et spécialement à ceux de Palerme avant même la création de l'académie[1]. D'autre part nous voyons, par la liste des professeurs et fonctionnaires du collége Maxime, qu'avant 1767 il y avait une commission de quatre examinateurs chargés spécialement de conférer les grades de docteur en théologie et en philosophie à Palerme.

Depuis qu'ils avaient été mis à la tête de l'université de Messine, les jésuites avaient pullulé en Sicile. Au commencement du

[1] Il vicere Colonna fece opera che i dritti di Catania non soffrissero pregiudizio, ed il duca di Albuquerque richiamò in vigore l' antica legge che i non laureati in Catania pubblici ufficii conseguir non potessero, la quale legge fu poscia confirmata da Carlo II nel 1678, ordinando che per potere esercitare le professioni di legge o medicina era necessaria la laurea o licenza nella università di Catania, o nelle tre principali di Spagna, Salamanca, Valladolid ed Alcalà. — Percio che riguarda il dottorato trattandosi del pregiudizio del terzo che e Catania per la prerogativa che ne gode quella sua pubblica università degli studj non potere accordare quanto si chiedeva per grazia a favore di Palermo. (Dépêche royale du 25 juillet 1778.)

Voir Coco, *Leges a Ferdinando III latæ*, p. 20; Cordaro, *Osservazioni sopra la storia di Catania*, v. III, p. 112; G. Carnazza Amari, *Sul diritto che ha l'archiginnasio di Catania di essere riconosciuto università di prima classe*, brochure in-8°, Catane, 1862.

XVIIIe siècle ils étaient, on peut le dire, en possession de l'enseignement public dans l'île entière. Outre leur collége Maxime de Palerme, où ils comptaient cinq préfets des études, vingt-quatre professeurs, quatre examinateurs pour la double *laurea* en théologie et en philosophie, ils possédaient encore vingt-quatre colléges dans l'île, parmi lesquels plusieurs comprenaient des chaires de droit, de médecine et de chirurgie; les moins bien pourvus, deux chaires seulement, une de rhétorique et une de grammaire. Mais si nulle part ailleurs les pères de la compagnie de Jésus n'étaient plus riches et plus honorés qu'en Sicile, nulle part aussi leur activité scientifique n'était moindre et leur enseignement plus arriéré. En dépit du mouvement puissant produit au siècle précédent par les travaux de Bacon et de Descartes, et en Italie par ceux de Galilée, ils étaient restés fidèles à la vieille scolastique d'autrefois. Il semblait que les critiques auxquelles elle était en butte depuis Ramus fussent non avenues et n'eussent pas ébranlé son empire. On passait trois années entières à étudier cette vaine philosophie qui faisait de subtils disputeurs, mais non des savants.

Cependant d'autres compagnies religieuses vinrent secouer le zèle des pères de la société de Jésus en leur disputant l'enseignement de la jeunesse. En 1728 les pères théatins, encouragés par quelques personnages pieux, fondèrent à Palerme un excellent séminaire pour l'éducation des fils des familles nobles. Les jésuites en fondèrent un aussi de leur côté. Un peu plus tard le père Gaetano Cottone des théatins, après avoir pourvu à l'instruction des enfants de la noblesse, établit pour la bourgeoisie un collége dont la direction fut confiée aux pères des *Ecoles pieuses*, et qui prit le titre de *Collége de la Conception*. En même temps, par les soins des archevêques de Palerme Rossi et Papiniano Cusani, s'éleva pour les ecclésiastiques un séminaire, où une théologie plus solide que celle des jésuites et surtout une philosophie et une physique moins surannées et plus vivantes furent enseignées par d'éminents professeurs appelés de Florence et de Turin. Enfin, en 1754, Francesco Testa, archevêque de Monreale, fonda dans cette ville un séminaire qui devint bientôt pour toute la Sicile une école de savoir et de goût, et d'où sortirent nombre d'hommes véritablement distingués. Il est digne de remarque que la réaction qui se produisit par toute la Sicile contre la compagnie de Jésus dans la première moitié du XVIIIe siècle, les efforts pour ouvrir çà et là de

nouvelles sources d'instruction et rajeunir même les sciences sacrées et la théologie, eurent pour principaux auteurs et pour chefs des prélats et des dignitaires de l'Église.

Mais ces réformes portèrent tout d'abord exclusivement sur l'enseignement théologique et littéraire. L'enseignement du droit et celui de la médecine étaient fort délaissés. Les théatins établirent une chaire de droit civil dans leur séminaire de Palerme, et quelques illustres personnages ouvrirent des conférences et des cours particuliers de jurisprudence dans leurs maisons. Quant à la médecine, la municipalité de Palerme envoya à ses frais, en 1738, Joseph Mastiani à Paris pour y apprendre la chirurgie, et rapporter en Sicile les bonnes traditions et la saine méthode de cette illustre école. A son retour, Mastiani pouvant à son tour former des élèves, la commune de Palerme fonda un cours de chirurgie et un cours de médecine pratique dans l'hôpital public.

Vers la moitié de ce même XVIIIe siècle, des bibliothèques laissées par de riches particuliers s'ouvraient au public à Palerme [1], à Messine et à Catane; des compagnies littéraires se fondaient, parmi lesquelles il convient de citer l'académie du *Bon goût;* des musées s'élevaient à Catane par les soins des bénédictins, à Palerme par ceux des jésuites, et aussi par le zèle éclairé de riches et savants particuliers, comme le prince de Biscari, à Catane. On commençait à s'occuper avec une curiosité éclairée des origines lointaines et des vicissitudes diverses de la Sicile; on travaillait à éclaircir les points obscurs de son histoire; on s'initiait à la connaissance de l'archéologie et de la critique, qui n'est autre chose que la philosophie travaillant sur les données de l'histoire; on commençait à se dégoûter des formules vides, des stériles abstractions et des discussions de vaines légendes pour s'appliquer aux sciences exactes ou à l'histoire. Sous ce dernier rapport, la patrie des saints, la fondation des églises, les priviléges des cités, avaient été les thèmes de controverses infinies et sans issue. On avait disputé à perdre haleine sur les lieux de naissance de sainte Sylvie et de sainte Agathe, sur le droit des églises à vanter leur origine

[1] En 1760, la première grande bibliothèque publique, formée en grande partie de legs et de donations particulières, fut ouverte à Palerme. Ce fut le premier fonds de la bibliothèque communale située dans la *Casa professa* des pères de la compagnie de Jésus.

apostolique et sur nombre d'autres traditions incertaines. L'esprit critique s'y affermit : ce fut le meilleur résultat de ces controverses ; mais ce réveil des intelligences ne renouvela pas les écoles. On voyait les meilleurs esprits travailler dans la seconde moitié de leur vie à se défaire de ce qu'ils avaient appris dans la première, et rejeter, une fois hors de page, toute la vaine science des écoles. Celles-ci ne changeaient pas pour cela. Les jésuites, maîtres de l'enseignement public, vivant séparés de la société, gardaient leurs opinions et leur méthode, et restaient attachés à la routine dont tous, autour d'eux, essayaient de se dégager[1]. En philosophie, les novateurs opposaient Démocrite à Aristote. Les idées de Descartes et de Leibnitz trouvaient des partisans, bien que les jésuites essayassent de rendre ces principes suspects, les déclarant contraires à la religion, et en particulier le principe de *la raison suffisante,* destructif, disaient-ils, de la liberté humaine. Ils fléchirent cependant au temps avec souplesse, et dans leur *séminaire des Nobles,* ils commencèrent à enseigner les doctrines de Descartes au moment où elles avaient perdu leur crédit, sans abandonner pourtant la scolastique dans leurs colléges. De la sorte, quand toute l'Europe savante était cartésienne, les jésuites restaient attachés à la pure scolastique; et quand la philosophie de Leibnitz et celle de Wolf dominaient partout et avaient chassé le cartésianisme de toutes ses positions, les jésuites commençaient à adopter en partie les idées cartésiennes. Par crainte des nouveautés, ils se tenaient ainsi toujours à l'arrière-garde de l'esprit humain. En 1758, Tommaso Natale, marquis de Monterosato, ayant publié une exposition en vers intitulée *Philosophie leibnitzienne,*

[1] Eran solamente le scuole de' gesuiti, che resisteano a questa salutare riforma, perciocchè segregati com' erano dalla società e maestri solennissimi delle pubbliche scuole, tenaci si mostravano delle proprie opinioni, e del proprio insegnamento, e abborrivano, come a loro ingiuriosa, e agli altri piena di pericoli, qualunque riforma, o novità, che da esso loro non fosse derivata. Ma le loro opposizioni tornarono vane, perchè vani riescono gli sforzi contro la verità che comincia la sua luce a mandar fuori. Ritennero, egli è vero, le scuole gesuitiche la teologia scolastica e contenziosa, ma sull' entrar del 1750 e benedettini, e agostiniani, e domenicani unitamente ad alcuni della scuola del Quesnel si avventarono contro le loro opinioni, e tanto si altercò, ch' ebbe finalmente luogo e prevalse il diritto metodo di studiar la teologia e le cose ecclesiastiche. (Domenico Scina, *Prospetto della storia litteraria di Sicilia nel secolo decimottavo*, 3 vol. in-8°, Palerme, 1824, t. I, p. 206-207.)

adressée à l'académie de Leipsick [1], et cet ouvrage ayant été reçu avec un grand applaudissement, les jésuites, sous prétexte que l'auteur avait représenté l'erreur avec le costume et sous l'accoutrement d'un *frère*, crièrent au scandale et l'accusèrent d'avoir tourné en dérision les choses saintes. Le tribunal de l'inquisition fut saisi par eux. La témérité du poëte fut âprement reprise, toutes les copies du premier livre de son ouvrage supprimées et les quatre autres qui étaient prêtes pour l'impression ne purent voir le jour. Francesco Valenza, qui avait prêté ses presses et s'était ainsi rendu complice du scandale, fut mis en prison [2]. Il convient de noter cependant que le jour même où la compagnie faisait cet appel à la peur et invoquait l'inquisition au secours de son enseignement menacé, les pères de Saint-Martin à Palerme, dans leur église du Saint-Esprit, ne craignaient pas de soutenir le système de Leibnitz dans des thèses publiques.

L'arrêt de l'inquisition n'empêcha nullement les idées condamnées de faire leur chemin en Sicile. Gambino se fit l'interprète des principes de Wolf dans le séminaire ecclésiastique de Catane, et toute cette ville, dégoûtée de la barbarie scolastique, s'empressait avidement autour de lui; le roi l'attachait à l'université comme professeur de métaphysique à la place d'Augustin Giuffrida, dont la colère se déchaînait vainement contre son successeur, ses maîtres et ses partisans. Les doctrines de Leibnitz et de Wolf pénétraient de même à Cephalù, à Messine, et surtout dans les trois séminaires de Monreale. Là, Miceli, vrai méditatif à la façon de Malebranche, essayait à cette même époque de fonder un système original et de rajeunir les antiques et fortes spéculations de Parménide, non sans encourir de quelques-uns le soupçon de spinozisme.

Vers 1760, non-seulement la direction des esprits au dehors échappait à la société de Jésus, mais l'empire même de la théologie passait en d'autres mains, ou leur était vivement disputé par

[1] *La Filosofia leibniziana esposta in versi toscani*, t. I, lib. I. De' principii ai signori dell' accademia di Lipsia. In Firenze nella stamperia di Matini (cioè in Palermo presso Francesco Valenza), in-4° piccolo.

[2] Le 27 février 1758, le tribunal du saint office donna un édit par lequel défense était faite de lire ou de garder le livre de *la philosophie leibnitzienne* de Tommaso Natale, sous les peines décrétées contre ceux qui lisent ou retiennent les ouvrages prohibés. On avait ordre de remettre tous les exemplaires du livre condamné entre les mains des inquisiteurs. Ils ne revirent le jour qu'après l'abolition du tribunal du saint office.

les dominicains et les bénédictins. Les querelles qui, un siècle auparavant, avaient passionné les esprits en France et mis la plume aux mains de Pascal avaient alors comme un écho en Sicile. L'épiscopat y était partout contraire à la compagnie [1]; d'où il résultait qu'ayant encore la direction des écoles laïques, les jésuites n'étaient presque nulle part en possession de l'éducation ecclésiastique. L'instruction du jeune clergé à Palerme, à Catane, à Messine, à Girgenti et à Syracuse, ne leur appartenait pas. Dans toutes ces maisons, qui relevaient directement des évêques, on suivait une méthode et on enseignait des doctrines qui n'étaient pas les leurs. On se gardait de les attaquer ouvertement, mais sans bruit on creusait l'abîme où le colosse redouté allait s'enfoncer [2].

Ce n'est pas cependant l'animosité ou la jalousie des autres ordres religieux, ni le mauvais vouloir des évêques, ni l'antipathie des hommes éclairés, qui précipita en Sicile la chute des jésuites. Leur expulsion fut simplement un coup de politique.

La fameuse compagnie, depuis sa fondation, avait déjà traversé bien des vicissitudes diverses. Instituée vers le milieu du XVIe siècle, elle se voyait dans les dernières années de ce siècle bannie de presque tous les pays de l'Europe : de Suède (1593), de France (1594), d'Angleterre (1602) et de Russie. On sait que cet exil dura peu. Au commencement du siècle suivant les bannis revinrent sans fracas. De 1615 à 1715, la prospérité et l'influence de la compagnie allèrent toujours en croissant. Louis XIV, qui les avait partout soutenus, étant mort, le crédit des jésuites déclina. La Russie les chassa de nouveau en 1719. En Portugal, après une lutte de dix ans, ils succombèrent et furent expulsés en 1759. De même en France, peu après l'attentat de Damiens, l'ordre fut aboli (1764). Trois ans après, ils furent renvoyés d'Espagne (28 février 1767).

Or, depuis 1759, Charles III d'Espagne avait gardé la haute main sur les affaires des Deux-Siciles. Son fils Ferdinand IV, alors

[1] Le scuole gesuitiche e le loro scolastiche opinioni cadeano sempre più in discredito in tale stagione per opera de' vescovi e dei benedittini, e de' loro valorosi teologi i Di Blasi, Cordova, Settimo et Paternò Castello. (Domenico Scina, *ouv. cité*, t. II, p. 301.)

[2] La signoria de' gesuiti era, egli è certo, un colosso, che da ogni parte si adorava in Sicilia : ma in questo modo in luogo di attaccarlo apertamente, il che non era senza pericolo, gli si cavavano in segreto le fondamenta, per farlo da sè crollare e rovesciare. (Domenico Scina, *ouv. cité*, t. II, p. 297.)

mineur, se conduisait en tout d'après ses inspirations, et le régent Tanucci recevait de Madrid les règles politiques suivant lesquelles il devait administrer le pays. Charles III, ayant aboli l'ordre des jésuites, prescrivit à son fils, dont la majorité venait d'être déclarée, et à son neveu le duc de Parme d'en faire autant.

Les beaux considérants ne manquèrent pas au décret d'expulsion de la compagnie. La paix publique, la sécurité et le bonheur des sujets furent invoqués. Le décret d'expulsion est des premiers jours de novembre 1767. Fogliani, marquis de Pellegrino, vice-roi et capitaine général du royaume de Sicile, le fit afficher partout.

En voici les termes :

Ferdinando IV, per la grazia di Dio re delle due Sicilie e Gerusalemme, etc.

La quiete, la sicurezza et la felicità de' nostri amatissimi popoli avendoci obbligato ad uniformarci al parere concordemente propostoci dalla giunta degli abusi con rappresentanza del 25 del passato mese d'ottobre, e al sentimento di altre persone distinte per loro carattere ecclesiastico, e per la pietà e dottrina, abbiamo risoluto, e facendo uso di quella suprema indipendente potestà economica che riconosciamo immediatamente da Dio alla nostra sovranità dalla sua omnipotenza inseparabilmente unita pel governo e regolamento de' nostri sudditi, vogliamo e comandiamo che la compagnia detta di Gesù sia per sempre abolita ed esclusa perpetuamente dalle Sicilie.

I. Ordiniamo percio e comandiamo che tutti gl' individui della compagnia suddetta, sacerdoti, diaconi e suddiaconi, e tutti anche i chierici, e novizii, e laïci, i quali vogliono ritenerne l'abito e seguirne l'istituto, siano espulsi dalle Sicilie.

II. Ordiniamo ancora e comandiamo che gli espulsi non possano mai più ritornare ne' nostri regni, sotto pena di esser trattati come rei di lesa maestà; ancorchè uscissero dall' ordine con licenza formale del papa, lasciassero l'abito o passassero ad altro ordine.

III. Ordiniamo e comandiamo che tutti i beni temporali della compagnia suddetta così mobili come stabili, rendite ed altri effetti qualsivogliano, si occupino nel nostro real nome; riservandoci di farne colla nostra pietà e amore pe' nostri popoli quell' uso che stimeremo più utile e conveniente al ben pubblico.

IV. E facendo uso della nostra real clemenza dichiariamo ed abbiamo ordinato, che a tutt' i gesuiti nostri sudditi, che siano *in sacris*, si assegnino ducati sei mensuali per ciascuno, vita loro durante, pel loro mantanimento fuori de' nostri regni : a qual effetto debba ciascun di loro

costituire il parente più prossimo, o che sia idoneo, ad esigere la detta vitalizia prestazione, a cui si pagherà dal nostro erario e da cui ciascuno la riceverà. Non volendo che sieno compresi in questo atto di nostra real clemenza i novizii, i chierici e i laïci, i quali ultroneamente dopo la nostra real dichiarazione han voluto seguitar la compagnia.

V. Ordiniamo e comandiamo che questa pensione vitalizia assegnata s'intenda subito cessata a tutti gl' individui, nel momento in cui alcuno di essi o altri della loro compagnia, o con nome espresso, o con finto, o qualunque altra persona, anche fuori della compagnia, scrivesse o impugnasse con qualunque titolo di apologia o altro questa nostra reale determinazione. Ordiniamo percio e comandiamo a tutti e qualunque de' nostri sudditi sotto pena d'incorrere nella nostra reale indegnazione, di non scrivere su questa nostra risoluzione, anche per lodarla e approvarla, se non abbia l' ordine espresso da noi.

VI. Niuno de' nostri sudditi o ecclesiastico o secolare potrà chiedere carte di fratellanza di questa compagnia, sotto pena di esser trattati come rei di lesa maestà e sotto la stessa pena dovrà chiunque le abbia anteriormente avute fra un mese esibirle ai capi de' tribunali di questa capitale, commissario di campagna o presidi delle provincie o governatori de' rispettivi luoghi i quali debbono tenerne con riserva i nomi e rimettere le carte nella nostra real segretaria di stato.

E perchè contro di questa nostra legge non si possa da chicchesia allegare causa d' ignoranza, e venga a notizia di tutti, ordiniamo e comandiamo che si pubblichi ne' luoghi soliti di questa fidelissima città e del regno, e per maggior comprovazione di questa nostra real determinazione sarà la presente da noi sottoscritta, munita da nostro real sugello vice-protonotario e la di lui vista autenticata dal nostro segretario nella camera di S. Chiara [1].

Napoli, li novembre 1767.

Ferdinando.
Bernardo Tanucci.

Ferdinand IV, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, etc. etc.

Le repos, la sécurité et le bonheur de nos très-aimés sujets nous ayant obligé de nous conformer à l'avis unanime proposé par la junte des abus le 25 du mois d'octobre dernier et au sentiment d'autres personnes distinguées par leur caractère ecclésiastique, leur piété et leur doctrine, nous avons résolu, faisant usage de cette puissance suprême et indépen-

[1] Extrait des archives de Palerme. La date du jour où cette loi a été signée manque sur la copie de la minute, mais on sait que cette pièce fut donnée dans les premiers jours de novembre 1767.

dante que nous reconnaissons tenir immédiatement de Dieu et qui est inhérente à notre souveraineté, pour le gouvernement et l'administration de nos sujets, nous voulons et commandons que la compagnie dite *de Jésus* soit à jamais abolie et exclue perpétuellement des Deux-Siciles.

I. Nous ordonnons donc et commandons que tous les individus de la susdite compagnie, prêtres, diacres et sous-diacres, et aussi tous les clercs, novices et laïques qui veulent en garder l'habit et suivre l'institut soient expulsés des Deux-Siciles.

II. Ordonnons encore et commandons que lesdits expulsés ne puissent plus désormais rentrer dans nos États, sous peine d'être traités comme coupables de lèse-majesté, encore même qu'ils sortiraient de l'ordre avec permission formelle du pape, en laisseraient l'habit et entreraient dans un autre ordre.

III. Ordonnons et commandons que tous les biens temporels de la susdite compagnie, meubles, immeubles, rentes et autres propriétés quelles qu'elles soient, soient occupés en notre royal nom, nous réservant, dans notre affection et notre amour pour nos peuples, d'en faire l'usage que nous estimerons le plus utile et le plus expédient au bien public.

IV. Et, faisant usage de notre royale clémence, déclarons et avons ordonné qu'à tous les jésuites nos sujets, qui seraient dans les ordres sacrés, seront assignés six ducats mensuels à chacun, leur vie durant, pour leur entretien hors de nos royaumes. A cet effet, chacun d'eux devra constituer son parent le plus proche, ou une personne qui soit en position de toucher pour lui ladite assignation alimentaire, laquelle sera payée à notre trésor. Mais nous entendons que les novices, les clercs et les laïques, qui de propos délibéré, après notre royale détermination, auraient voulu suivre la compagnie, ne soient pas compris dans cet acte de notre royale clémence.

V. Ordonnons et commandons que cette pension alimentaire cesse immédiatement à l'égard de tout individu, au moment même ou lui ou un de sa compagnie, sous son nom propre ou sous un nom simulé, ou quelque autre personne, même en dehors de la compagnie, se permettrait d'écrire pour combattre sous un prétexte quelconque d'apologie ou autrement notre royale décision. Ordonnons par conséquent et commandons à tous et à chacun de nos sujets, sous peine d'encourir notre royale indignation, de se garder d'écrire au sujet de notre présente détermination, même pour la louer et l'approuver, sans en avoir l'ordre exprès de notre part.

VI. Aucun de nos sujets, ecclésiastiques ou séculiers, ne pourra demander d'être affilié à cette compagnie, sous peine d'être traité comme coupable de lèse-majesté, et, sous la même peine, quiconque y a été affilié antérieurement devra remettre son diplôme d'affiliation dans

l'espace d'un mois aux chefs des tribunaux de cette capitale, commissaires ou présidents des provinces ou gouverneurs des lieux respectifs, lesquels devront garder avec exactitude les noms et remettre lesdits papiers à notre royale secrétairerie d'État.

Et, pour que personne ne puisse à l'encontre de notre loi alléguer cause d'ignorance et qu'elle vienne à connaissance de tous, nous ordonnons et commandons qu'elle soit publiée dans les lieux à ce affectés de notre très-fidèle cité et du royaume; et, pour donner plus grande assurance de notre royale détermination, sera la présente souscrite par nous, munie de notre sceau royal, visée et authentiquée par notre protonotaire et attestée conforme par notre secrétaire dans la chambre de Sainte-Claire.

Naples, le novembre 1767.

Signé Ferdinand.

Et au-dessous :

Bernard Tanucci.

Lorsque la proclamation royale parut, tous les membres transportables de la compagnie avaient déjà quitté la Sicile.

Quand on lit les pièces officielles conservées aux archives de Palerme au sujet de cet événement, et qu'on voit les minutieuses indications et les mesures stratégiqnes indiquées aux officiers civils et militaires à cette occasion, on se demande à quels hommes on avait affaire, quel était leur crime accompli ou projeté, et quel péril imminent ils faisaient courir à l'État. Jamais, je crois, conspirateurs avérés n'ont été traités avec un pareil luxe de précautions hostiles et une plus savante tactique policière. On les arrêta de nuit, on les conduisit par troupes et sous escorte à des ports d'embarquement. La veille ils s'étaient endormis riches, honorés, enviés aussi sans doute (c'est le sort de toutes les puissances), maîtres de nombreuses maisons pleines d'élèves et de novices. Quand le soleil se leva, leurs papiers étaient saisis, leurs biens confisqués, et eux-mêmes traqués comme des criminels, et entassés dans des bâtiments de transport, conduits hors du royaume avec l'espérance précaire, s'ils ne se plaignaient pas, d'une pension alimentaire que leur accorderait la clémence royale. On ne voit pas qu'aucune protestation bruyante se soit élevée contre ce coup de surprise et de violence que couvrit seule la raison d'État.

Cette suppression pour ainsi dire instantanée de la compagnie de Jésus laissait sans maîtres la plupart des écoles de la Sicile. Il

eût convenu de rétablir ces écoles sur des bases plus larges et de les accommoder aux besoins nouveaux qui depuis longtemps s'étaient fait jour de toute part. Mais une nouvelle organisation de l'enseignement ne pouvait s'improviser du jour au lendemain. L'État n'avait pas sous la main un plan organique tout fait ni un personnel capable de relever le niveau des études. On s'occupa seulement de combler les vides qu'avait laissés le départ des jésuites, et on eut le tort de se priver du secours des hommes les plus compétents en excluant systématiquement de l'enseignement, par une mesure de défiance que rien ne justifiait, ceux qui appartenaient aux ordres réguliers [1].

Les jeunes gens ne pouvaient pas attendre. Il fallait pourvoir à ce que les colléges et les séminaires ne fussent pas fermés ou se rouvrissent le plus vite possible. Le gouvernement fit à ce sujet appel au zèle des évêques, et les chaires enlevées aux jésuites furent remises à des laïques ou à des ecclésiastiques séculiers. En même temps une commission royale fut instituée avec la double charge d'administrer les biens des ex-jésuites et de veiller à la bonne direction des écoles. En 1778, cette commission fut abolie. Le tribunal du royal patrimoine eut l'administration des biens de la compagnie, et la surintendance des écoles et des études publiques fut confiée à une junte composée de cinq membres : Salvador Ventimiglia, archevêque de Nicomédie; Alphonse Airoldi, archevêque d'Héraclée; Gabriel Lancellot Castello, prince de Torremuzza; Joseph Lanza, prince de Trabia, et Emmanuel Bonanno, duc de Misilmeri. Ce fut sous les auspices de ces commissaires royaux que fut fondée et s'ouvrit en novembre 1779 l'université de Palerme, sous le nom modeste d'*Académie des études*. Sur les biens des jésuites, on assigna à la commission des études, pour le maintien de l'académie et des écoles du royaume, la somme de 5,930 *onces*. La commission ne dut dépendre que du vice-roi, gouverneur de la Sicile, et celui-ci même, auquel appartint le droit de nommer les professeurs, fut tenu de prendre l'avis

[1] Si diede la cura delle scuole a magistrati legali, che distratti dagli affari civili poco o nulla attender poteano alle cose letterarie. Si esclusero di più dall' insegnare nelle scuole gli uomini più culti che forse allora erano, cioè a dire tutti gli ecclesiastici e i regolari di ogni maniera. Sicchè cercandosi i maestri pubblici solamente tra i secolari non sempre si trovarono i più adatti. (Domenico Scina, *ouv. cité*, t. III, p. 4, en note.)

de la commission et de ne disposer des chaires qu'après la présentation des candidats par le conseil.

Les premières chaires qui constituèrent en novembre 1779 l'académie des études de Palerme furent les suivantes : 1° mathématiques; 2° théologie dogmatique; 3° histoire de l'Église et des conciles; 4° institutions civiles; 5° langue grecque et hébraïque; 6° physique expérimentale; 7° logique et métaphysique; 8° géométrie et algèbre; 9° médecine théorique; 10° médecine pratique; 11° chimie et pharmaceutique; 12° géométrie pratique, architecture civile et hydraulique; 13° chirurgie et obstétrique; 14° anatomie; 15° droit naturel et public; 16° économie, agriculture et commerce; 17° histoire naturelle et botanique; 18° institutions canoniques; 19° théologie morale; 20° dissection anatomique et chirurgie pratique.

Avec le temps et l'expérience, cette première fondation subit plusieurs modifications. C'est ainsi qu'en 1780, par arrêté viceroyal, une école de dessin fut annexée à l'*Académie des études.* De même, sur la demande du sénat de Palerme, le roi ayant décidé (dépêche du 21 décembre 1781) que les étudiants de Palerme, qui auraient fait dans l'académie des études le cours triennal de droit ou de médecine, pussent obtenir la *laurea* à Catane, établit en conséquence une chaire où l'on commenterait les Pandectes et le code de Justinien (12 avril 1782). De même encore, sur la demande de la commission, le roi, par dépêche du 6 août 1785, institua une chaire pour l'enseignement de la langue arabe. L'année suivante, encore sur l'initiative de la commission, fut annexée à la chaire de physique expérimentale une chaire de mathématiques supérieures et une chaire d'astronomie théorique et pratique[1]. Cette même année 1786, la chaire de botanique fut séparée de la chaire d'histoire naturelle. Le jardin botanique avait été commencé en 1779, à la porte de Carini; en 1789, il fut transporté près de la *villa Julia,* où il se trouve encore aujourd'hui. La chaire d'agriculture fut également séparée en 1786 de celle de l'économie politique. En 1801, la médecine théorique fut aussi divisée en deux enseignements, ayant chacun sa chaire distincte: la physiologie et la pathologie.

[1] Mille onces annuelles, prises sur les biens du tribunal de l'inquisition, qu'on venait de supprimer, durent fournir aux frais de ces deux nouvelles chaires.

L'académie des études avait hérité du musée d'antiquités que la compagnie de Jésus avait fondé, en même temps que de leur riche et précieuse bibliothèque. Ces deux établissements, d'un si grand intérêt, le premier pour les études d'archéologie et d'histoire, le second pour les progrès et la culture générale de l'esprit, furent considérablement augmentés et enrichis.

En 1783, une donation particulière de Joseph Gioeni fut faite à l'académie, dans le but de fonder une chaire d'éthique et de philosophie naturelle, et de donner des prix aux étudiants les plus méritants dans cette faculté et dans celle d'économie politique.

Cette chaire d'éthique faisant double emploi avec celle des institutions de droit naturel, celle-ci fut supprimée par décret du 18 janvier 1787. Une chaire de haute éloquence, proposée par la commission, fut instituée par décret royal du 4 février 1787. Mais, après la mort du titulaire, l'abbé Domenico Salvagini, il n'y fut pas pourvu et elle resta vacante.

Sur la demande de la commission, la chaire d'hébreu fut séparée de la chaire de grec (20 janvier 1806). Un décret du 20 mai 1810 décida que le professeur se restreindrait aux pures questions de philologie et de littérature hébraïques. On craignait que la libre critique ne se donnât carrière sous prétexte d'exégèse grammaticale ou littéraire, et on ne l'aimait guère à cette date dans le royaume.

Par décret royal du 7 octobre 1789, une chaire de droit sicilien fut établie; mais, comme la chaire de haute éloquence, elle n'eut qu'un titulaire. Cette même année 1789, on fonda aussi à Palerme un séminaire ou collége nautique pour fournir la marine marchande d'officiers et de pilotes.

On voit que les besoins de l'instruction supérieure furent assez amplement satisfaits par ces diverses institutions, et que l'académie de Palerme, à défaut du nom, eut les cadres complets, ou peu s'en faut, d'une université.

L'instruction secondaire, et surtout l'instruction primaire, ne furent pas aussi largement pourvues.

Dans le collége Maxime, où les jésuites donnaient auparavant un enseignement mixte, c'est-à-dire supérieur et secondaire tout à la fois; à côté de ces nombreuses chaires comprenant en gros l'enseignement de cinq facultes, bien que la division n'en fût pas faite précisément, on établit les cours inférieurs suivants : deux cours

de rhétorique, deux cours d'humanités et trois classes de grammaire. Tels furent les cours qu'il fallut traverser pour avoir accès aux chaires de l'université et être apte à y prendre des grades. Au dehors de la capitale, dans les vingt-quatre colléges occupés par les jésuites avant leur expulsion, on continua leur enseignement sans beaucoup le rajeunir.

Quant à l'instruction primaire, on s'en inquiéta moins qu'il n'eût fallu. Un décret du 10 novembre 1778 chargea les *frères* d'enseigner la lecture, l'écriture et les premiers éléments de l'arithmétique. Mais ces écoles s'installèrent dans les seules villes où les jésuites avaient laissé des places à prendre. En fait, elles manquèrent dans le plus grand nombre des communes; l'instruction publique, assez libéralement distribuée aux classes éclairées, fit presque absolument défaut aux classes populaires, et la pyramide manqua de sa base nécessaire.

L'institution de l'académie royale des études de Palerme donna en Sicile une forte impulsion aux études mathématiques et physiques, jusqu'alors assez négligées. On appela de France et d'Italie d'éminents mathématiciens. Lagrange, invité par le marquis Caracciolo à venir occuper la chaire d'analyse, refusa. On fut plus heureux auprès du théatin Joseph Piazzi, qui fonda l'observatoire de Palerme, fit faire à l'astronomie physique de grands progrès, enrichit la science du ciel de nombreuses découvertes importantes, et fut, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle, un des plus grands noms de la Sicile savante. On l'envoya en France et en Angleterre pour qu'il se perfectionnât dans la pratique des observations, prît connaissance des meilleurs instruments, et liât d'étroites relations avec les plus fameux astronomes du temps. Il vit à Londres Ramsden, le père et le rénovateur de l'astronomie instrumentale, sut se faire un ami de cet homme précieux et obtenir de lui, ce qui n'était pas chose facile, à cause de la mobilité de son caractère et de son esprit un peu fantasque, plusieurs instruments nouveaux dont aucun observatoire d'Europe n'était encore pourvu. En mai 1791, il les mit à profit pour commencer ses longues et si honorables observations que l'Institut de France couronna deux fois[1].

[1] Les deux ouvrages du père Joseph Piazzi, couronnés par l'Institut, portent les titres suivants :

Præcipuarum stellarum inerrantium positiones mediæ ineunte seculo XIX ex obser-

On invita de même d'illustres savants à venir enseigner la physique à Palerme. Le père Élisée, de la Conception de Naples, accepta. Il apporta avec lui ses nombreux instruments; ses curieuses expériences attirèrent un public considérable à ses leçons, et dès lors on commença à Palerme à regarder la physique comme un élément important de la culture scientifique. Jean Méli, le premier, introduisait en même temps à Palerme les nouveaux principes de Lavoisier, et fondait véritablement en Sicile l'enseignement de la chimie. Avant la fin du siècle, la jeunesse studieuse avait un excellent guide à étudier dans la traduction commentée de la chimie de Fourcroy, par Joseph Miron, professeur de l'université de Catane[1]. Chose nouvelle aussi, cet ouvrage paraissait en italien. Cela seul était une espèce de révolution.

L'institution de l'académie de Palerme eut ainsi de très-heureux résultats pour la Sicile tout entière. Les sciences physiques, naturelles, médicales prirent partout un nouvel essor. L'université de Catane se releva. La philosophie du temps ne fut pas renouvelée, mais on tenta de lui ouvrir de nouvelles voies, en l'associant plus étroitement aux sciences expérimentales et en essayant de la fonder sur l'anthropologie et sur l'histoire naturelle[2].

La politique avait fait renvoyer la compagnie de Jésus, la politique la fit rappeler. Clément XIV, qui avait aboli l'ordre par le fameux bref *Dominus ac Redemptor*, le 27 juillet 1773, était mort l'année suivante, et plusieurs n'avaient pas manqué de voir, dans l'étrange et subite maladie qui l'emporta, une punition du ciel. Depuis ce temps, grâce à la protection de Pie VII, la société avait pris de nouvelles racines en Europe. Le 7 mars 1801, sur la demande de Paul Ier, empereur de Russie, le souverain pontife, par un bref, permit aux prêtres séculiers vivant en Russie de s'asso-

vationibus habitis in specula Panormitana ab anno 1792 ad annum 1802. Panormi, typis regiis, 1803, in-folio.

Præcipuarum stellarum inerrantium positiones mediæ ineunte seculo XIX ex observationibus habitis in specula Panormitana ab anno 1792 ad annum 1813. Panormi, ex reg. typog. milit. 1814, in-folio.

[1] *Filosofia chimica o verità fondamentali della chimica moderna disposte in un nuovo ordine dal sign. Fourcroy, corredata d'aggiunte ed illustrazioni ad uso della Reg. Università di Catania,* da Giuseppe Mirone. In Catania presso Gioacchimo Pulejo, 1797, 2 vol. in-8°.

[2] On voit poindre cet effort dans un ouvrage de l'ex-jésuite Guarini de Palerme, intitulé *Ragionamenti filosofici*, 4 vol. in-4°, 1785.

cier sous la règle de saint Ignace, d'administrer les sacrements avec le consentement des ordinaires et d'élever des maisons d'instruction.

Le roi des Deux-Siciles, Ferdinand, ayant demandé au pape d'étendre cette permission à son royaume, un bref fut donné à cet effet le 30 juillet 1804 [1], lequel reçut l'*exequatur* le 7 août de la même année. Le lendemain, 8 août, le secrétaire d'État Migliorini donnait, de la part du roi, au prince de Cutò, lieutenant général en Sicile, les ordres nécessaires à la reintégration de la société. Trente-sept ans auparavant, on avait invoqué la raison du bien public pour expulser les jésuites. On alléguait alors la même raison pour les rappeler et leur rendre la direction de la jeunesse. « L'éducation publique, disait le ministre d'État au commencement de sa dépêche, étant un des principaux objets des sollicitudes paternelles de S. M. le roi, outre toutes les mesures qu'il a prises et toutes celles qu'il entend prendre pour ce but, il s'est déterminé à rappeler dans ses États la compagnie de Jésus, afin que par ses exemples et ses œuvres il puisse fournir à ses sujets une voie sûre qui les achemine à la pratique des vertus chrétiennes. . . . . »

La volonté du roi est que la compagnie de Jésus, tant en ce royaume que dans celui de la Sicile, pour son honnête entretien, recouvre tous les biens qui lui demeurent encore, à condition seulement qu'elle soit obligée de satisfaire à toutes les charges qui lui incombent de par les ordres de Sa Majesté et de ses ministres, et sous l'expresse condition aussi que, par le fait de cette réintégration, la compagnie ne prétende en aucune façon être remise en possession de ces biens, qui, de fait, se trouvent aliénés, vendus, donnés ou distraits à un titre quelconque; la cession présente devant être considérée non comme une restitution, mais comme

[1] Nunc vero carissimus in Christo filius noster Ferdinandus, utriusque Siciliæ et Hieros. rex illustris, exponi nobis fecit videri sibi maxime in præsentium temporum circumstantiis profuturum ad regni sui juventutem bonis moribus informandam et rectis salutaribusque doctrinis instruendam si, quemadmodum in Russiæ imperio, ita in suis dominiis constitueretur eadem congregatio societatis Jesu sub ipsa regula sancti Ignatii a laudato Paulo III pontifice confirmata, inter cujus præcipua munia sodalibus eidem adscriptis incumbentia illud recensetur adolescentes aut in collegiis altos aut propriis gymnasiis instruendi ac erudiendi. (*Bref pontifical de Pie VII*, tiré des archives de Palerme.)

une nouvelle concession ou une largesse à titre gracieux reçue de la bienveillance souveraine du roi.

Dans cette même pièce on attestait l'approbation du public que la mesure royale avait partout rencontrée, et on déclarait ne pas douter « que les prélats, les ecclésiastiques et tous les autres ordres religieux ne fissent de leur côté le possible pour faciliter les vues du roi et aider à l'exécution du bref pontifical [1]. »

On ne saurait affirmer que le public, j'entends l'opinion éclairée, fût partout dans le royaume des Deux-Siciles aussi favorable qu'on le disait à la nouvelle mesure. Dans le corps enseignant, il est bien assuré qu'elle ne fut pas vue de très-bon œil ni reçue avec d'unanimes applaudissements. Nombre de positions occupées dans les colléges de Sicile et à Palerme même étaient menacées. L'académie royale des études elle-même, installée depuis près de cinq ans dans le collége Maxime et se voyant dans la nécessité de le rendre, était inquiète de l'avenir, et la compagnie de Jésus élevait peut-être déjà la prétention de reprendre les chaires qu'elle accusait l'institution nouvelle d'avoir usurpées. Plusieurs mesures prises à ce moment eurent pour but de rassurer les inquiétudes légitimes et d'apaiser les ambitions sans mesure des revenants. Le roi, considérant les services rendus par l'académie des études, les progrès incontestables qu'elle avait fait faire à la culture générale, les habitudes studieuses qu'avait prises la jeunesse, grâce à son heureuse influence et à sa bonne direction, l'essor qu'elle avait donné aux sciences et l'honneur qui revenait au royaume des travaux des hommes qui les premiers avaient rempli les chaires publiques, consolida et consacra l'institution nouvelle en donnant à l'académie le titre envié d'*Université royale des études*. Le décret qui érigeait l'académie en université parut le 3 septembre de l'année 1805. Le 19 juin précédent, un décret avait rendu à la compagnie de Jésus toutes les chaires qu'elle occupait avant son expulsion. Le collége Maxime, où l'académie donnait ses cours, avait été rendu en même temps à la compagnie. Les pères théatins cédèrent à la commission des études la maison où ils étaient installés, et l'université y prit place. Le musée et la bibliothèque furent également rendus aux jésuites. Ceux-ci durent payer an-

[1] *Dépêche du ministre d'État Migliorini au prince de Cutò*, du 8 août 1804. (Archives de Palerme.)

nuellement, pour l'entretien de l'université et des écoles du royaume, la somme de 8,186 onces 7 carlins et 3 grains. D'autre part, le roi assigna à l'université le revenu des trois abbayes vacantes de S. Salvador la Placa, de S. Philippe d'Argire et de S. Elia d'Ambola, qui montait à la somme de 1,764 onces.

Pour empêcher autant que possible les réclamations et satisfaire au moins à celles qui étaient légitimes, les jésuites, en remplaçant dans tant d'établissements les professeurs en possession de leurs chaires depuis nombre d'années et qui avaient par leurs services bien mérité de l'État, furent obligés de leur payer la moitié du traitement qu'ils touchaient, jusqu'à ce qu'ils fussent autrement et convenablement pourvus.

La compagnie de Jésus avait la faveur royale. Elle avait de plus pour chef à Palerme, ou, pour parler plus exactement, pour procureur général, Gaetano Angiolini, esprit actif, plein d'habileté et de ressources. Pendant plusieurs années il sut tenir tête à la commission des études et frapper de stérilité nombre de réclamations adressées au roi par l'intermédiaire de cette commission. Maintes traces de ces aigres débats subsistent encore dans les papiers conservés aux archives de Palerme.

Non-seulement le père Angiolini se multipliait pour défendre la compagnie contre les attaques, mais avec un esprit souple et insinuant il travaillait à étendre ses attributions et cherchait à supplanter l'université dans l'enseignement philosophique.

« L'affectueuse sollicitude, disait-il, avec laquelle Votre Majesté a daigné confier aux soins des jésuites l'éducation de la tendre jeunesse, espérance de l'État, pourrait facilement se trouver sans effet, si, par une étroite interprétation de vos commandements souverains, il arrivait que la jeunesse se dérobât, pour l'étude de la philosophie, aux soins des jésuites. Le moment périlleux de la vie est principalement celui où, l'intelligence humaine se développant, l'homme commence à penser par lui-même, à analyser ses propres pensées et à se former des maximes et des principes à l'instant où il sent le plus vivement la force des passions. Les études de logique et de métaphysique ont la plus étroite connexion avec la religion et fournissent une base à ses maximes... Or, les salutaires principes de soumission à la loi de Dieu et à la loi de l'État, dans lesquels on élève le premier âge, pourront facilement s'altérer et se changer en principes tout à fait opposés, si Votre Ma-

jesté ne se hâte pas de proclamer que l'instruction et l'éducation des jeunes gens, pour toute l'étude de la philosophie, est particulièrement remise à la direction des jésuites.

« Si donc, pour assurer et confirmer les principes de ses très-aimés et très-fidèles sujets, Sa Majesté adoptait cette résolution, elle ne porterait en cela aucune atteinte à l'honneur ni aux prérogatives de l'université royale qu'elle a bien voulu instituer dans cette populeuse capitale. Sa Majesté s'est réservé la nomination des professeurs; qu'elle daigne nommer aux chaires de philosophie ceux que la compagnie aura choisis; elle les introduira de la sorte au sein de l'université elle-même. . . . . De cette manière, Sa Majesté assurerait à l'université des maîtres habiles et de sûre et saine doctrine. . . . .

« Les études de droit public, d'économie, de commerce, d'agriculture conviennent peu à l'âge des jeunes gens qui fréquentent les écoles, et l'expérience n'a que trop montré que la mobilité des principes, la liberté effrénée de censurer les mesures du gouvernement, les éloges trop absolus qu'on fait des établissements étrangers, en un mot le dénigrement des choses présentes et le goût des nouveautés trouvent en ces écoles leur source ou leur soutien.

« Gaetano Angiolini, procureur général de la compagnie de Jésus, en soumettant humblement à Sa Majesté ces considérations, se croit en droit de protester qu'il n'est pas mû par une vue d'intérêt particulier, mais par le seul désir de servir Sa Majesté [1]. »

Cette supplique fut sans effet. L'université eut son enseignement et les jésuites le leur, et l'université ne fut pas soumise à l'humiliante condition d'emprunter à la compagnie de Jésus ses professeurs de philosophie. De même, on ne voit pas que les chaires de droit et d'économie politique, d'agriculture et de commerce, et les autres qui n'étaient pas désignées expressément et qu'on accusait indirectement d'enseigner et de propager des principes subversifs, aient été réduites au silence. Entre les plaintes de ceux qui rappelaient au roi que les jésuites ne payaient pas les sommes dues à l'entretien des colléges et protestaient, deux et trois ans après leur réintégration en Sicile, que toutes les écoles étaient bouleversées; et les jésuites qui, par la bouche de leur actif procureur gé-

[1] Lettre du procureur général de la compagnie de Jésus, Gaetano Angiolini, au roi Ferdinand Ier. (Archives de Palerme, papiers manuscrits.)

néral, demandaient qu'on restreignît, pour le bien de l'État, les prérogatives de l'université, le gouvernement s'efforça de garder une juste balance. Depuis 1814 cependant, on peut dire que la réaction contre les tendances libérales ne fit que se marquer de plus en plus. La multiplicité des commissions, l'intervention de la politique dans l'administration de l'instruction publique à ses différents degrés, les plans d'organisation plusieurs fois demandés et jamais appliqués avec franchise ou fermeté, tout cela prouve que le gouvernement des Deux-Siciles, tout en sentant la nécessité de ce qu'il y avait à faire pour combattre l'ignorance et relever avec les lumières le niveau de la moralité, manqua de hardiesse et d'esprit de suite, et se défia surtout de l'esprit de liberté. A plusieurs reprises on s'enquit de la condition des établissements d'instruction publique, on demanda à des juntes de dresser la liste des réformes utiles. Mais on ne mit guère à profit les vues de ces commissions, et la plupart des projets ou plans laborieusement dressés s'entassèrent dans les cartons des ministères, où ils furent oubliés.

L'académie royale avait eu le privilége de décerner des diplômes, l'université royale en avait hérité. Un décret du 27 décembre 1815 retire ce privilége à Catane et à Palerme pour le laisser exclusivement à l'université de Naples. Le 22 janvier 1817 un autre décret le leur restitue. En même temps, pour assurer l'unité dans l'enseignement, une commission d'instruction publique est instituée, avec le prince de Malvagna comme président, en Sicile [1].

Les commissions se succèdent, mais toutes sont également désarmées. L'intolérance du gouvernement et son esprit de défiance sont extrêmes. La science, la compétence, la capacité sont les conditions les moins importantes, semble-t-il, dans le choix des professeurs. On exige d'eux surtout *la qualité politique*. On ne les nomme qu'après attestation de la police; il leur faut un certificat de saine religion et de bonnes opinions. Cette inquisition descend des maîtres aux élèves. Les étudiants ne pourront aspirer aux examens ni obtenir leurs diplômes s'ils ont manqué, les jours de fêtes, à leurs devoirs religieux [2].

[1] On dit dans les considérants de cette institution que les manières d'instruire et d'élever la jeunesse sont diverses et qu'on ne peut laisser à la volonté du premier venu le droit de choisir plutôt l'une que l'autre. (Recueil des lois, décrets, règlements relatifs au royaume des Deux-Siciles, 1815-1850.)

[2] Décret du 15 juin 1821.

Avant 1817, on avait essayé d'introduire en Sicile la méthode dite de Lancastre ou d'enseignement mutuel; mais, faute d'argent, de maîtres expérimentés, de bon vouloir de la part du clergé, l'essai n'avait pas produit de suffisants résultats. Plusieurs voix s'étaient élevées pour se plaindre de l'état de langueur où on laissait l'instruction. Ferdinand II, pour y remédier et donner satisfaction aux plaintes légitimes, par décret du 10 janvier 1843, la plaça tout entière sous la main des autorités ecclésiastiques « desquelles, disait-il, il y a lieu d'attendre une plus grande sollicitude et plus de zèle [1]. » De ce jour et aux termes de ce décret, les évêques eurent le plein droit de nommer et de révoquer les instituteurs primaires, de choisir la méthode et les livres élémentaires. Ce décret fut abrogé par un autre en date du 19 avril 1848, lequel replaça l'instruction primaire sous la dépendance du ministre de l'instruction publique, et spécialement sous la direction de commissions provinciales. Cependant cette émancipation des écoles fut fort incomplète. Dans un décret du 28 juin 1849, on disait, à l'article 4 :

« Les archevêques et les évêques, dans leurs diocèses respectifs, sont les inspecteurs nés des colléges, des lycées, des instituts et de toute autre école d'enseignement public ou privé, pour tout ce qui regarde la partie religieuse et morale, tant scientifique que disciplinaire. »

On donna encore plus ample satisfaction aux évêques par le décret du 18 octobre 1849, étendu à la Sicile le 16 novembre de la même année.

« Considérant, dit ce décret, que le noble office de maître ne se doit confier qu'aux personnes qui sont vraiment instruites dans

[1] Volendo riportare la istruzione primaria ne' nostri reali dominj alla utilità cui questa istituzione è destinata; veduti i voti de' consigli provinciali sul languore nel quale questo grado d' istruzione pubblica trovasi caduto attualmente;

Considerando che in attribuire la istruzione primaria alle autorità ecclesiastiche deve attendersi e cura e zelo maggiore, sulla proposizione, etc.

Abbiamo risoluto di decretare e decretiamo quanto segue :

L'istruzione primaria ne' nostri reali dominii è affidata interamente a' vescovi nelle rispettive diocesi, e messa sotto la esclusiva direzione di loro.

Sono quindi autorizzati i vescovi a destinare i maestri delle scuole primarie, a sospenderli ed a rimuoverli, secondo le mancanze che commetteranno nell' adempimento de' loro doveri, dandone partecipazione all' intendente della provincia, come ancora a prescrivere l' orario e la durata dell' insegnamento che dovrà esser praticato, secondo il metodo e co' libri elementari approvati della pubblica istruzione. (Décret du 10 janvier 1843.)

les sciences qu'elles professent, et que la base de tout enseignement doit être la religion catholique romaine, source de toute civilisation.....

« .....Quelle que soit la science qu'ils veuillent enseigner, ceux qui aspirent à professer devront subir un examen écrit en langue italienne sur le grand catéchisme de la doctrine chrétienne. Ils répondront d'autre part aux questions qui leur seront posées relativement aux rapports de la science qu'ils se proposent d'enseigner avec la doctrine chrétienne. Cet examen sera passé devant la faculté de théologie de l'université, ou devant les ordinaires respectifs.

« Pour enseigner à lire et à écrire, on devra subir l'examen sur le catéchisme.

« Les femmes qui aspirent aux fonctions d'institutrices devront subir aussi le même examen.

« De même (art. 6) ceux qui enseignent les beaux-arts et les langues étrangères.

« Sont exempts de cette condition ceux qui enseignent dans les séminaires ou lycées épiscopaux, sous la dépendance des ordinaires, et les corporations religieuses autorisées à instruire la jeunesse. »

Pendant que par ce décret on soumettait en fait le personnel entier de l'instruction publique au clergé, les œuvres de l'esprit étaient placées sous la plus étroite surveillance.

On ne pouvait rien publier sans autorisation expresse, rien imprimer qui n'eût passé sous les yeux de fonctionnaires spéciaux appelés *réviseurs*, lesquels devaient tout lire et ne rien laisser paraître au jour qui fût capable de blesser qui que ce fût. La fameuse phrase de Figaro était vraie à la lettre dans le royaume des Deux-Siciles. Il s'était établi un système de liberté sur la vente des productions, qui s'étendait même à celles de la presse; et pourvu qu'on ne parlât en ses écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de personne qui tînt à quelque chose, on pouvait tout imprimer librement sous l'inspection de deux ou trois censeurs. Ils étaient non pas trois en Sicile, mais douze, et la présidence de cette commission était dévolue au président de la commission de l'instruction publique[1]. La liberté du blâme et de la critique fut

[1] L'autorizzatione verrà concessa per la stampa di tutte le opere o scritti che non offendono la religione e i suoi ministri, la pubblica morale, i dritti e le pre-

retirée aux écrivains. On ne leur laissa pas même celle de la louange. Les éloges en vers ou en prose, dit la loi du 7 avril 1851, ne sont permis qu'avec le consentement de ceux qui en sont l'objet. *Le lodi in versi o in prosa non saranno permessi che col consentimento di quelli che ne sono il soggetto.* Les vieux livres eux-mêmes sont soumis à une sorte de censure rétroactive, Les ventes judiciaires de livres, dit la même loi, ne pourront avoir lieu sans que la police en ait visé le catalogue.

Avec ces entraves de toute sorte mises à la pensée sous toutes ses formes et ce régime d'inquisition laïque, tout aussi peu tolérante que l'inquisition ecclésiastique, on comprend que les hautes études devaient faire peu de progrès en Sicile. Là où la censure pèse sur les livres, la libre parole est naturellement enchaînée. Or, l'enseignement supérieur, sans les pleines franchises de la discussion sérieuse et des libres recherches, est condamné à la banalité et à la platitude. L'érection de l'académie Caroline de Messine en université royale par décret du 29 juillet 1828, et l'organisation de ses cinq facultés, comprenant en tout vingt-huit chaires, avait augmenté en Sicile le nombre des fonctionnaires, sans créer un nouveau foyer d'activité intellectuelle. La science surveillée, si nombreux qu'en soient les organes et les interprètes, est nécessairement stérile. Quant à l'instruction secondaire, l'idéal de son organisation fut, pour le gouvernement de Ferdinand II, le règlement publié par la compagnie de Jésus pour son collége des Nobles, dit *collége Ferdinand,* règlement approuvé par décret le 6 octobre 1851.

Les études publiques, on peut le dire, étaient en Sicile dans l'état le plus précaire quand un coup de main donna à la maison de Savoie cette belle province. Avant que la Sicile fût régulièrement annexée au nouveau royaume et entrât officiellement dans le mouvement de la vie nationale, elle traversa une période de transition. Nous voulons parler de la prodictature de M. Mordini, gouvernant au nom et par délégation du roi Victor-Emmanuel.

rogative della sovranità, il governo, la forma di essi ed i suoi funzionarii, la dignità e le persone de' regnanti anche stranieri, le loro famiglie ed i loro rappresentanti, e l' onore di privati cittadini, e che non possano pregiudicare il regolare andamento del governo ne' suoi rapporti così interni che esterni. (Décret du 19 janvier 1848. Voir aussi le décret du 3 août 1850, qui règle la même matière, et la loi du 7 avril 1851.)

M. Mordini et ses ministres, MM. Amari, de Pretis et Ugdulena, eurent l'honneur d'inaugurer en Sicile un régime libéral. Ils ne pouvaient créer d'un seul coup l'instruction publique: c'est affaire au temps; ils s'efforcèrent de la régénérer. On doit reconnaître qu'il règne dans les diverses mesures qu'ils prirent alors un sens pratique et un esprit libéral également inconnus au gouvernement déchu. Les universités de Naples et celles de Sicile étaient des corps fermés. La jeunesse y était parquée, et il n'était au pouvoir de personne d'aller étudier là où il voudrait. Le lieu de naissance de chacun le faisait élève de telle ou telle université. Les jeunes gens des provinces de Palerme, de Trapani et de Girgenti devaient étudier dans l'université de Palerme; ceux des provinces de Catane, de Noto et de Caltanisetta, dans l'université de Catane; ceux de la province de Messine, dans l'université de Messine. Cette disposition datait du 13 mai 1849. Le gouvernement prodictatorial se hâta de l'abroger. « Il est superflu de faire remarquer, disait M. Amari, les vices d'une telle mesure, qui, par défiance politique et par fausses idées d'économie publique, restreint stérilement la liberté des citoyens. » Un décret du 31 juillet 1860 établit que chacun serait libre de faire ses études dans l'université qu'il voudrait et pourrait y obtenir les grades académiques. On fit un pas de plus. « Le prodictateur, dit le décret du 18 août 1860, considérant que, pendant que les glorieuses entreprises du dictateur (Garibaldi) acheminent l'Italie à son unité politique sous Victor-Emmanuel, non-seulement il convient de faire œuvre d'assimilation dans toutes les parties de l'administration publique, mais encore de commencer cette unification morale et intellectuelle qui est si naturelle au génie italien.....

« Considérant que les services rendus à l'instruction publique tournent au profit de l'humanité entière, puisque l'intelligence humaine réunit les hommes en une seule famille et que la république des lettres associe en une vie commune les diverses nations,

« Décrète :

« 1° Les grades académiques, les *matricules,* les *licences* et les *laurea* donnés dans toutes les autres universités, lycées ou colléges d'Italie, sont valables pour la Sicile.

« 2° Les études faites dans les lycées, colléges et universités d'Italie, prouvées par certificats légaux, donneront accès aux cours et examens qui se donnent dans les universités de l'île.

« 3° Les services rendus ou mérites acquis dans un établissement quelconque d'instruction publique des autres provinces d'Italie ou d'un pays étranger constituent un titre et forment un élément de jugement dans les concours d'instruction publique en Sicile. »

Dès l'origine du gouvernement prodictatorial, une commission composée d'hommes nouveaux avait été chargée de proposer un plan d'organisation du lycée national. Le 19 octobre 1860, MM. Napoli, Nicolo Musmeci, G. Daità, membres de cette commission, soumirent leur travail à M. Ugdulena, secrétaire du département de l'instruction publique.

« L'instruction secondaire en Sicile, y disait-on, avait besoin d'être créée, parce que le petit nombre d'établissements de ce genre qui existent maintenant donnent de très-maigres et de très-pauvres résultats par manque d'organisation et défaut dans la méthode d'enseignement, comme aussi par absence de ces études d'une application et d'une utilité générale dans la pratique de la vie civile.

« La réforme des écoles secondaires, desquelles dépend en si grande partie le niveau de la civilisation d'un pays, était depuis longtemps désirée parmi nous. On sentait généralement le défaut de nos écoles, où l'absolue prédominance des études de littérature latine, enseignée par des méthodes trop longues, ne laissait pas une place suffisante aux lettres italiennes et faisait mettre en oubli l'étude des sciences dites exactes et des sciences physiques, qui font partie intégrante de l'instruction dans les établissements secondaires des pays renommés pour le savoir et les lumières.

« En fait, quand en 1848, à la suite des événements politiques qui rendirent à la Sicile son autonomie, la compagnie de Jésus fut abolie et qu'on créa un lycée dans le local même où elle avait ses écoles, dans l'organisation de cet établissement furent compris en large mesure les études scientifiques, et cette organisation a pu servir utilement de point de départ pour former le projet que nous proposons aujourd'hui.

« Toutefois, nous avons pensé que s'il y avait nécessité d'introduire dans l'enseignement secondaire les éléments des sciences exactes et naturelles, on ne devait pas pour cela sacrifier les études littéraires; qu'il fallait au contraire les maintenir et relever encore leur niveau. Dans cette pensée nous confirmaient les exemples des

établissements secondaires des autres pays et spécialement des lycées français et des gymnases allemands, dans lesquels aux fortes études scientifiques s'unissent de solides études de littérature nationale et latine. Nul en effet ne pourra jamais être considéré comme instruit et distingué s'il lui manque le culte et le goût de la littérature classique.

« Parmi les modèles d'établissements secondaires nous avons encore étudié avec attention les instituts organisés en 1848 dans le Piémont sous le nom de *colléges nationaux*.

« Le gymnase allemand, qui est le type le plus renommé parmi les établissements d'instruction secondaire, se divise en deux sections, l'inférieure et la supérieure. Dans l'inférieure l'enseignement est disposé de manière à servir de préparation à la section supérieure, et forme en même temps un ensemble à part et jusqu'à un certain point indépendant; de façon que dans les localités où il n'est pas possible d'établir un lycée complet la section inférieure offre un établissement d'instruction d'un degré moins élevé, mais toutefois organisé méthodiquement, et l'on n'y trouve rien d'inutile ni de superflu.

« La loi d'instruction secondaire qui a été récemment (1859) adoptée dans le royaume d'Italie le divise également en deux degrés; mais ces deux degrés d'instruction sont distribués dans deux établissements tout à fait distincts, desquels l'inférieur prend le nom de gymnase et le supérieur celui de lycée.

« Pour nous, conservant la distinction des deux degrés, nous avons préféré le système prussien, parce que nous ne trouvons aucune raison qui conseille la division d'un institut secondaire complet en deux instituts de degré différent; outre que cette division exige une plus grande dépense pour les locaux, les directeurs et les fonctionnaires à demeure, sans pouvoir produire plus de profit.

« Le lycée comprendra huit classes, desquelles cinq constituent la section inférieure et les autres la supérieure. Dans les premières classes l'enseignement, outre qu'il est de fait élémentaire, se restreint à un petit nombre de matières, et les études scientifiques sont réservées aux classes supérieures, quand le développement de l'intelligence permet aux élèves de les suivre avec fruit.

« De plus, comme il y a beaucoup de jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles ou à d'autres carrières, dans

lesquelles la connaissance de la littérature latine n'est d'aucune utilité pratique, et que souvent les pères de famille demandent que leurs fils soient dispensés de les étudier, nous avons cru qu'il convenait de ne pas rendre l'étude des lettres latines obligatoire et d'y substituer, pour ceux qui ne veulent pas s'y adonner, d'autres études plus profitables dans le commerce et l'industrie.

« Nous n'avons pas négligé l'enseignement religieux, qui est un élément essentiel de l'éducation publique, et pour cela il y aura dans le lycée un professeur de religion (professore di religione), lequel, dans les classes même élémentaires, sous forme de leçons ou de conférences sur la religion, expliquera la doctrine chrétienne. Nous avons en outre estimé opportun que le professeur de philosophie fasse chaque semaine, sur les principes fondamentaux de la religion, une leçon aux jeunes gens qui fréquentent, la dernière année, le cours du lycée; et s'applique à réfuter les systèmes de philosophie antireligieux et les doctrines anticatholiques (e si occupi a confutare i sistemi di filosofia irreligiosi e le dottrine acatoliche).

« Pareillement, l'amour de la patrie et l'attachement aux institutions libérales devant faire partie de l'éducation publique, laquelle a pour but, non-seulement de former des citoyens honnêtes et instruits, mais encore des citoyens dévoués aux libertés publiques, nous avons estimé qu'il convenait que, dans la quatrième et la cinquième classe de la section inférieure, le professeur de littérature italienne enseignât un jour par semaine, en forme de catéchisme, les notions fondamentales du statut constitutionnel (insegni in forma catechistica le nozioni fondamentali intorno allo statuto costituzionale), et, dans la section supérieure, le professeur d'économie politique donnât une leçon hebdomadaire sur les principes du droit constitutionnel et du gouvernement représentatif.

« Enfin, suivant l'exemple des établissements secondaires les plus renommés de l'Europe, nous avons ajouté à l'éducation intellectuelle et religieuse l'éducation physique, en introduisant dans les écoles les exercices militaires et la gymnastique. En effet, ç'a été la coutume de tous les peuples civilisés d'élever les jeunes générations en cultivant leur intelligence et en développant en même temps par des exercices leur vigueur corporelle. Cette coutume nous convient d'autant mieux, à nous Italiens, que nous avons à peine accompli l'œuvre de la restauration nationale, et que nous

ne pourrons la maintenir si nous ne sommes en mesure de la défendre contre toute attaque.

« Alors qu'un établissement d'instruction secondaire ne pourra avoir toutes ces huit classes que comprend notre plan organique du lycée, il devra au moins embrasser les cinq classes de la section inférieure, qui forme un tout et peut se suffire à elle-même (che puo star da sè), et alors il formera un institut secondaire du premier degré qui portera le nom de gymnase. »

M. Ugdulena, par une lettre du 20, approuva les principes énoncés :

« Formée selon de telles maximes, disait-il avec un accès d'enthousiasme un peu déclamatoire, la génération nouvelle montera plus cultivée et plus vertueuse au faîte où, selon les vues de la Providence, la nation italienne doit s'élever. »

La Sicile faisant partie du royaume d'Italie, une des premières conséquences de cette annexion était d'étendre à ce pays le régime légal auquel était soumise l'instruction publique dans le royaume. C'est ce qui eut lieu. Dès le mois d'octobre 1860, un décret prodictatorial décida que la loi sur l'instruction publique promulguée à Turin le 13 novembre 1859 serait applicable à la Sicile, sauf les modifications contenues dans les articles suivants, qui pourront être plus tard décretées.

« L'instruction publique est, sous la dépendance du ministre, gouvernée par un conseil supérieur d'instruction publique résidant à Palerme, composé d'un président, qui exercera en même temps les fonctions d'inspecteur général des études, et de six membres à la nomination du roi, dont un, nommé par le roi, sera vice-président. Ces conseillers resteront en charge trois ans; deux seront renouvelés chaque année par ordre d'ancienneté. »

Cet article fut abrogé et devait l'être. La Sicile, n'étant pas un royaume à part, mais formant diverses provinces, n'eut pas une administration d'instruction supérieure à part, mais plusieurs conseils provinciaux.

« A l'administration locale de l'instruction publique préside :

« En chaque université, le recteur;

« En tout chef-lieu de province, un inspecteur provincial des études secondaires, techniques et élémentaires, lequel exercera encore les fonctions de proviseur (provveditore), et un conseil pour les écoles.

« Dans les chefs-lieux de circonscription, des inspecteurs choisis par le secrétaire d'État. »

Cet article est encore en vigueur. Cependant la première autorité des écoles provinciales est un conseil qui a pour président le préfet de la province, pour vice-président le proviseur royal des études, et six membres. Un inspecteur par circonscription ou arrondissement (ispettori scolastici circondariali), et pour chaque canton un directeur ou délégué pour les écoles (direttori, delegati scolastici mandamentali).

Les circonscriptions scolastiques répondent aux circonscriptions politiques.

Les trois universités ont pour siége les trois grandes villes de la Sicile. Les lycées, gymnases, instituts et écoles techniques sont distribués dans les chefs-lieux de province ou d'arrondissement.

« Les universités de Palerme, Catane et Messine sont maintenues, avec leurs cinq facultés et les colléges des beaux-arts qui y sont adjoints. »

Ces cinq facultés portent en Italie les noms suivants : faculté de théologie; faculté de jurisprudence; faculté de médecine et chirurgie, avec clinique et école de pharmacie; faculté de sciences physiques, mathématiques et naturelles; faculté de philosophie et lettres.

Or, l'université de Catane ne compte guère la faculté de théologie que pour mémoire. Elle n'a qu'une seule chaire, dont le titre est : *Théologie dogmatique.* Parmi les établissements scientifiques de l'université ne figure pas de collége des beaux-arts.

L'université de Messine ne comprend pas de faculté de théologie; moins riche en établissements scientifiques que celle de Catane, elle a un collége des beaux-arts.

Celle de Palerme est la plus complète. La faculté de théologie y compte trois chaires; celle de jurisprudence, douze; celle de médecine et chirurgie, dix-neuf, avec quatre cliniques annexées et une école de pharmacie; celle des sciences physiques, mathématiques et naturelles, quinze, avec une école d'application pour les ingénieurs; celle de philosophie et lettres, enfin, dix. En tout cinquante-quatre professeurs payés par l'État.

Les établissements scientifiques annexés à l'université de Palerme sont les suivants :

Collége des beaux-arts; musée de zoologie et d'anatomie com-

parée; musée de minéralogie et de géologie; cabinet de physique; cabinet et laboratoire anatomico-pathologique; laboratoire de chimie générale et école pratique de chimie; cabinet et laboratoire de chimie pharmaceutique, toxicologie et histoire naturelle des médicaments; cabinet de physiologie; cabinet de matière médicale; jardin botanique; observatoire astronomique et météréologique.

« A la faculté des sciences physiques et mathématiques de l'université de Palerme sera annexée une école d'application dont les enseignements répondront à ceux indiqués dans l'article 53 de la loi du 13 novembre 1859. »

Cet article a reçu son exécution.

« Le traitement des professeurs ordinaires est fixé, dans l'université de Palerme, à 3,500 francs, et à 3,000 francs dans celles de Catane et de Messine. »

Cet article a été modifié. Les revenus particuliers des universités ayant fait retour à l'État[1], et le produit des taxes pour les divers examens étant versé dans les caisses publiques, le traitement des professeurs ordinaires dans les six universités de première classe, parmi lesquelles on compte Palerme, est de 5,000 et 6,000 francs; et dans les universités de seconde classe, parmi lesquelles sont rangées celles de Catane et de Messine, de 3,600 et de 3,000 francs[2].

« Les taxes d'immatriculation, d'inscription aux cours de droit, d'examen et de diplômes dans les universités de Sicile sont réduites à la moitié de ce qui, dans la loi du 13 novembre 1859, est prescrit pour l'université de Turin. »

[1] Ces revenus, composés d'anciennes dotations ou d'assignations sur les *Aziende Gesuitiche*, montaient, pour l'université de Catane, à 58,738 fr. 46 cent., sans le produit des taxes, qui, en moyenne, avait donné, de 1849 à 1859, 42,950 francs; pour l'université de Messine à 27,681 fr. 56 cent. environ; pour l'université de Palerme, sans compter le produit des taxes, dont la moyenne des cinq dernières années (jusqu'à 1864) a donné 39,439 fr. 76 cent., la somme de 104,698 fr. 70 cent. (Matteucci, *Sulle condizioni, etc.* ouvrage cité.)

[2] Voir la loi sur les taxes universitaires de 1862. Les professeurs ordinaires de Bologne, Naples, Palerme, Pavie, Pise et Turin, qui comptent dix ans ou plus de service, ont 6,000 francs, les autres 5,000. Ceux de Gênes, Catane, Messine, Cagliari, Modène, Parme et Sienne, dans le premier cas 3,600 francs, et dans le second 3,000. Ce traitement s'accroît d'un dixième par chaque cinq ans de service effectif dans l'enseignement, en comptant la période quinquennale à commencer du 1er janvier 1863. En aucun cas, le traitement ne pourra dépasser la somme de 8,000 francs. (Art. 2.)

Cet article paraît abrogé; il n'en est tenu nul compte dans la loi du 31 juillet 1862, où les universités siciliennes, sous le rapport des taxes, sont traitées comme les autres.

« L'enseignement privé est libre, mais il n'aura pas la même valeur légale que celui des cours officiels, s'il n'est pas donné selon les règles prescrites par la loi [1].

« La direction administrative et l'inspection académique de chaque université est dévolue au recteur et aux présidents des facultés, assistés du secrétaire chancelier.

« L'office de secrétaire chancelier est maintenu selon les règlements en vigueur en Sicile. Dans la répartition des taxes, il sera assimilé aux professeurs des facultés respectives, il restera en exercice cinq ans, et sera nommé par le roi parmi les professeurs de l'université, sur une liste de trois candidats proposés par le conseil supérieur. »

Ce dernier article n'est plus en vigueur.

« Les présidents des facultés sont nommés par les facultés respectives, à la pluralité des voix.

« La chaire d'astronomie à l'observatoire et celle de paléographie et de diplomatique aux *Grandes Archives* sont conservées et assimilées aux chaires de l'université.

« L'enseignement secondaire classique comprend deux degrés. Il est complet dans les lycées qui sont divisés en deux sections et se borne, dans les gymnases, au premier degré. Les lycées comprenant trois divisions ou trois classes sont distincts des gymnases, qui en comprennent cinq au moins en Sicile. A Naples, il y a deux établissements appelés *lycei ginnasiali;* il y en a quelques autres en Italie, à Foggia et à Capoue, par exemple. Mais en Sicile (bien qu'à Catane et à Trapani le lycée et le gymnase portent le même nom, et bien qu'à Palerme ils soient dans le même local) ce sont deux instituts séparés, chacun avec sa direction et son personnel.

« Il y aura un lycée dans chaque chef-lieu de province, un gymnase dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et dans toute ville dont la population dépasse 20,000 âmes. Les communes pourront transformer leur gymnase en lycée. »

Les sept provinces de la Sicile ont en effet chacune un lycée

[1] Voir l'article 6 de la loi du 31 juillet 1862.

au chef-lieu de la province : Caltanisetta, Catane, Girgenti, Messine, Palerme, Syracuse et Trapani. La province de Catane en a un second, c'est le lycée *Secusio,* assimilé aux lycées royaux par décret ministériel du 18 juin 1865. Mais on compte en Sicile plusieurs chefs-lieux de canton fort peuplés qui n'ont pas de gymnases, par exemple Salemi et Castelvetrano. Le nombre des gymnases s'élève à vingt-neuf.

« L'enseignement secondaire est provisoirement gratuit (per ora gratuito). »

Article maintenu, ou mieux, devenu définitif.

« Dans tout chef-lieu de circonscription, il y aura des écoles techniques, qui formeront le premier degré de l'enseignement spécial; elles pourront être annexées aux établissements secondaires classiques, ou séparées.

« Palerme, Catane et Messine seront le siége d'instituts techniques supérieurs; il y aura spécialement un institut d'arts et métiers et une école nautique à Palerme; nautique et commerciale à Messine; agronomique et vétérinaire à Catane. »

L'éducation spéciale et, comme on dit, professionnelle, date à peine de dix ans en Italie et en Sicile. Ces deux articles du prodictateur étaient donc une nouveauté; mais elle était impérieusement réclamée par la condition du temps et répondait aux désirs de tous. C'était une véritable nécessité de donner satisfaction à ces désirs légitimes et d'accommoder l'instruction aux nécessités des professions dites à tort illibérales.

Les établissements secondaires classiques en Italie et en Sicile dépassaient et dépassent encore de beaucoup les besoins. C'est un luxe, et le budget italien en porte le poids. C'est une vérité de sens commun que le nombre des lycées et colléges est déterminé par les besoins généraux, lesquels ont pour criterium ou pour signe le nombre des élèves. Si les élèves manquent aux écoles, les écoles sont un luxe absurde. Or, l'érection des établissements d'instruction spéciale et professionnelle répondait à une véritable nécessité contemporaine. Le nombre des élèves qui les fréquentent est plus considérable, relativement au nombre de ces instituts, que celui des élèves des lycées ou gymnases. En 1864, on comptait en Sicile 7 lycées, 29 gymnases et 18 écoles techniques.

Les lycées sont fréquentés par 120 élèves, c'est-à-dire que chaque classe de chacun d'eux a en moyenne 6 élèves à peu près.

Les gymnases sont fréquentés par 1,095 élèves, c'est-à-dire que chacune des cinq classes dont chaque gymnase se compose compte en moyenne 8 élèves environ.

Les écoles techniques sont fréquentées par 521 élèves, c'est-à-dire que chacune des trois classes que comprend chaque école compte en moyenne environ 10 élèves.

Que si même on considère les instituts techniques supérieurs, l'école de minéralogie de Caltanisetta compte 22 élèves.

L'institut technique de Catane, qui est particulièrement une école d'agronomie, en compte 71.

L'institut technique de Girgenti, qui est une école d'agronomie et de commerce, en compte 21.

Celui de Messine (école nautique), agronomie, mécanique, construction, commerce et administration, 52.

Celui de Palerme (institut de marine marchande), 82.

De même de Palerme (institut technique), agronomie, mécanique et construction, commerce et administration, 101.

Celui de Modica (institut technique), agronomie, mécanique et construction, commerce et administration, 43.

Ce qui donne un total de 400 élèves et un peu plus de 19 élèves en moyenne par chaque classe, $\frac{400}{7 \times 3} = 19 + \frac{1}{21}$.

Partout les écoles techniques en Italie sont exemptes de taxes, et l'enseignement professionnel y est tout à fait gratuit. Mais ce n'est pas ce qui peut faire leur vogue en Sicile, puisque, par l'article précité du décret prodictatorial du 17 octobre, l'enseignement classique est également gratuit. Cette vogue s'explique donc uniquement par le caractère local et les besoins particuliers du pays. C'est par le commerce et l'industrie seulement que la naissante petite bourgeoisie sicilienne pourra arriver à la fortune et à l'indépendance, qui en est le plus précieux fruit. Elle n'a que faire pour le moment du luxe des études classiques. Il lui faut une culture générale suffisante et des connaissances spéciales qu'elle puisse appliquer le plus tôt possible.

Nous donnons ici un tableau statistique des grands instituts techniques siciliens. Les chiffres qu'on y trouvera se rapportent à l'année scolaire 1868-1869.

SIÉGE DE L'INSTITUT.	PERSONNEL, direction et enseignement.	NOMBRE DES ÉLÈVES			PAR SÉRIE D'ENSEIGNEMENT.					DÉPENSES ORDINAIRES.	CONCOURS		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.
		Total.	Élèves.	Auditeurs.	Agronomie.	Mécanique. Construction.	Commerce. Administration.	Minéralogie.	Marine marchande.		de l'État.	des provinces, communes et divers.	
CALTANISETTA. . . . . (École de minéralogie.)	5	22	19	3	//	//	//	22	//	5,855	1,613	4,242	3,980
CATANE . . . . . (Institut technique.)	8	71	50	21	71	//	//	//	//	11,450	4,700	6,750	//
GIRGENTI. . . . . (Institut technique.)	9	21	14	7	20	//	1	//	//	14,100	5,750	8,350	7,092
MESSINE. . . . . (Institut technique et école de marine.)	16	52	29	23	25	4	7	//	16	20,300	8,950	11,350	18,500
PALERME . . . . . (Institut technique.)	18	101	101	//	18	71	12	//	//	44,206	11,928	32,278	5,000
PALERME . . . . . (Institut de marine marchande.)	13	90	82	8	//	//	//	//	90	26,253	19,100	7,153	//
MODICA. . . . . (Institut technique.)	14	43	43	//	16	13	14	//	//	32,060	32,060	//	2,000
TOTAL.	83	400	338	62	150	88	34	22	106	154,224	84,101	70,123	36,572

« Il y aura à Palerme une académie des beaux-arts et un collége de musique.

« Le jardin botanique de Palerme sera agrandi et amélioré, enrichi d'un champ d'expérimentation et d'acclimatation pour les plantes utiles.

« Toute commune aura au moins une école d'instruction élémentaire du degré inférieur pour les garçons et une autre pour les filles. Si la population dépasse 5,000 âmes, il y aura une école pour l'instruction élémentaire supérieure des deux sexes.

« L'instruction élémentaire est toute à la charge des communes, sauf les exceptions marquées par la loi. L'instruction élémentaire est essentiellement gratuite. Elle est obligatoire pour toutes les classes de citoyens. La loi pourvoira à rendre cette obligation efficace. Des écoles normales pour les élèves-maîtres et maîtresses seront établies à Palerme, Catane et Messine. »

Telle est la partie du décret prodictatorial qui regarde l'instruction primaire. Déjà, par un décret précédent, en date du 27 septembre de la même année 1860, le même gouvernement avait décidé l'institution des salles d'asile pour l'éducation du premier âge. « Il y en aura au moins quatre à Palerme, disait-on dans l'article 2, deux à Messine et à Catane, et une dans chaque chef-lieu de province et d'arrondissement, le nombre devant s'en accroître selon qu'on en aura les moyens. Elles seront à la charge de la charité privée, ou, à son défaut, à celle des communes. On appliquera aussi à leur entretien les legs de bienfaisance sans détermination précise... »

On sait l'objet des écoles normales, appelées aussi en Italie écoles magistrales (scuole normali e magistrali). Elles ont pour objet de former des instituteurs et des institutrices. L'enseignement comprend : 1° la religion et la morale; 2° la pédagogie; 3° la langue italienne et les règles de la composition; 4° la géographie et l'histoire nationale; 5° les principes des sciences physiques et naturelles et les règles élémentaires de l'hygiène; 6° la calligraphie; 7° le dessin linéaire; 8° le chant choral[1]. L'enseignement est gratuit dans les écoles normales de l'État. Il comprend un cours de trois années, organisé de telle sorte : les deux premières pré-

[1] Voir les instructions et programmes pour les écoles normales et magistrales, approuvés par décret royal du 10 octobre 1867.

parent les élèves à obtenir la patente de maître ou maîtresse du degré inférieur, et les trois, celle de maître ou maîtresse du degré supérieur. On n'y est admis qu'à l'âge de seize ans pour les garçons et de quinze pour les filles. On ne peut aspirer à la patente du degré inférieur qu'à dix-huit ans pour les hommes et dix-sept pour les femmes. Un an de plus est exigé pour le degré supérieur. Ces patentes ne s'obtiennent qu'après un examen, et il n'est pas besoin pour le subir d'avoir passé dans les écoles de l'État.

Catane a une école normale pour les femmes avec internat (convitto). Il y en a une semblable à Girgenti et à Palerme. Ce sont les trois de l'État. Il y en a une autre à Messine, assimilée à celles de l'État; une autre encore à Palerme dans le même cas; à Noto et à Trapani. En tout, sept écoles normales ou magistrales en Sicile pour former des institutrices. Pour les jeunes gens, une à Messine, une à Palerme. En tout, neuf écoles normales pour les aspirants ou aspirantes aux fonctions d'instituteurs ou d'institutrices.

Le nombre des écoles élémentaires en Sicile est de 1,659, et celui des élèves qui les fréquentent de 56,284.

Ces seuls chiffres prouvent que l'article qui déclare que l'instruction élémentaire est obligatoire est demeuré une lettre morte; car, sur une population de 2,512,126 âmes, laquelle suppose près de 420,000 enfants des deux sexes, de six ans à quatorze, le chiffre de 56,284 est comme 1 est à 4. Encore ce chiffre d'enfants fréquentant les écoles, donné par la statistique, paraît-il un peu exagéré.

En 1861, il y avait sur 100 habitants 89 *illettrés* (analfabeti) hommes, et sur 100 femmes, 95. En 1866, 83 conscrits sur 100 ne savaient ni lire ni écrire. Mais ces chiffres accusent surtout le gouvernement des Bourbons et justifient hautement les reproches d'incurie systématique que le prodictateur ne lui épargne pas dans ses décrets de 1860. Ces terribles moyennes de 89/100 et de 95/100 supposent en effet un chiffre d'enfants présents aux écoles bien inférieur à celui de 56,284, qui est celui de l'année 1868.

Quant à l'obligation, si contestée en France, et qui encore aujourd'hui divise de fort bons esprits, il ne paraît pas qu'elle soit encore applicable à la Sicile. Ce régime, en effet, demande, à ce qu'il semble, une division de la propriété et une répartition générale de la richesse publique qu'on ne trouve pas dans ce pays, où

manquent encore à tel point les voies de communication, les seuls véhicules naturels du commerce et de l'industrie. Avant de songer à l'instruction, il faut que la vie de chaque jour et le pain quotidien soient assurés pour tous. Or, il s'en faut bien qu'on en soit là dans l'Italie méridionale, et particulièrement en Sicile, où la mendicité vient moins encore de la paresse que de l'extrême dénûment et du manque de débouchés à l'activité humaine. Que le nombre des propriétaires s'accroisse en Sicile, et le chiffre, actuellement suffisant, de 1,659 écoles, qui, pour 56,284 élèves, suppose en moyenne 35 élèves par école, s'accroîtra fort rapidement.

« L'enseignement universitaire classique et les établissements qui en dépendent sont tous à la charge de l'État. L'enseignement secondaire classique, les instituts techniques supérieurs et les écoles normales sont également à la charge de l'État pour le traitement des professeurs et le matériel scientifique; pour le reste, à la charge des provinces et des communes. »

Il nous reste à dire quelques mots des académies littéraires ou scientifiques, des musées et des bibliothèques; car ces établissements, ou font en Sicile partie des universités, ou sont un des éléments les plus importants et en même temps un des plus puissants instruments de la haute culture.

Dans les règlements relatifs à l'université avant 1817, on trouve tout un projet pour une académie littéraire et scientifique à Palerme, une sorte d'académie régie administrativement. La Sicile aujourd'hui compte plusieurs de ces instituts plus ou moins florissants. Il y en a deux à Acireale, dans la province de Catane :

L'académie des sciences, lettres et arts, dite des *Zelanti* (accademia di scienze, lettere ed arti degli Zelanti),

Et l'académie de Daphné des lettres et des beaux-arts (accademia Dafnica di lettere e belle arti).

L'académie de Gioeni des sciences naturelles (accademia Gioenia di scienze naturali) siége à Catane.

L'académie Lilybéenne des sciences et lettres (accademia Lilibetana di scienze e lettere) siége à Marsala.

L'académie royale Peloritaine à Messine (R. accademia Peloritana).

Il y en a quatre à Palerme :

La société d'histoire nationale (assemblea di storia patria);

L'académie des sciences et des lettres (accademia di scienze e lettere) ;

L'académie royale des sciences médicales (R. accademia delle scienze mediche) ;

L'académie homéopathique (accademia omiopatica).

Il y a en Sicile deux colléges des beaux-arts, un à Messine et un à Palerme, et un collége de musique, dit *du Bon-Pasteur* (del Buon-Pastore), à Palerme.

L'université, qui en avait, en 1778, hérité des jésuites, avait au collége Maxime, à Palerme, un musée d'antiquités. Il fut rendu aux jésuites lors de leur réintégration en 1804. Il y est resté longtemps. L'université cependant fut en 1831 et plus tard enrichie de précieux restes de l'antiquité : les magnifiques métopes de Sélinonte, trouvées en partie et décrites par le duc Serra di Falco; onze très-beaux vases siculo-grecs provenant la plupart de Géla et de Girgenti, et un certain nombre d'intéressantes terres cuites. Les collections s'accroissant, ces objets et beaucoup d'autres, provenant de fouilles récentes et qui se continuent encore à Solonto et ailleurs, furent transportés dans un local spécial et approprié. On l'appelle le *Musée royal.* Il est en ce moment à peine organisé. On y voit de nombreux sarcophages sculptés, représentant pour la plupart des scènes de carnage et sentant l'art étrusque; les célèbres métopes de Sélinonte, encastrées dans la muraille d'une belle et vaste salle, entre les triglyphes anciens, ou heureusement imités d'apres les modèles antiques; des vases siculo-grecs, dont quelques-uns d'une grande beauté et ornés d'admirables dessins qui ne dépareraient pas le musée de Naples; un grand nombre de petits bronzes entre lesquels une sorte de lavabo antique en marbre blanc, surmonté d'un sujet en bronze (Hercule et le cerf qu'il a terrassé et tient renversé sous son genou), trouvé à Pompéi; un beau bélier de bronze venant, dit-on, de Corinthe, le pendant a été détruit dans une émeute par la populace; beaucoup de terres cuites, une rare collection de médailles siciliennes; enfin une galerie de tableaux dans laquelle on admire un triptyque de Van Eyck, don du prince de Malvagna, du travail le plus exquis et de la plus suave expression. C'est le bijou de la Pinacothèque de Palerme, et il serait l'ornement d'un de nos grands musées d'Europe. Je ne sais même s'il y a rien de supérieur à Bruges.

Palerme est le siége d'une commission centrale des *antiquités* et

des *beaux-arts,* qui se ramifie en sous-commissions dans les villes suivantes : Girgenti, Taormine, Patti, pour les antiquités de Tindari; Calatifimi, pour celles de Ségeste; Castelvetrano, pour celles de Sélinonte; Palazzolo, pour celles d'Acre; Santa-Flavia, pour celles de Solonto; Catane, Centorbi, Syracuse, Cephalù, Termini, Messine, Terranova, Marsala et Piazza-Armerina. Dans plusieurs de ces villes sont de précieux restes de l'antiquité et des musées ou collections particulières plus ou moins remarquables. Le musée des Bénédictins et le musée Biscari à Catane méritent d'être cités entre tous. Le musée de Syracuse contient de beaux morceaux, entre autres une Vénus qui le dispute en beauté à celle du Capitole (par malheur, la tête manque); mais il ne répond pas à ce qu'on semble pouvoir attendre d'un des plus grands centres de civilisation des temps antiques, et la salle où ces fragments sont entassés est véritablement misérable.

Il reste à mentionner les bibliothèques siciliennes. Elles sont nombreuses, quelques-unes fort riches, toutes fort libéralement ouvertes au public studieux.

Après la France, qui compte dans ses diverses bibliothèques 4,389,000 volumes, l'Italie, sous ce rapport, est le pays le plus riche. Elle possède 4,149,281 volumes. Par rapport au nombre des habitants, elle est de beaucoup la mieux pourvue; car le nombre précédent donne 19,5 volumes par cent habitants, tandis que la proportion en France est de 11,7 [1].

La plupart des bibliothèques de la Sicile doivent leur origine à des fondations privées. Beaucoup proviennent d'anciennes congrégations religieuses; de là la grande quantité d'ouvrages de théologie et le petit nombre relatif de livres de science et d'ouvrages étrangers.

Sur les deux cent dix bibliothèques du royaume d'Italie (sans compter la Vénétie), la Sicile en compte vingt-huit qui con-

[1] Il convient de noter que Paris seul possède plus du tiers des volumes des bibliothèques de France.

Dans ce calcul, ne figurent ni la Vénétie, ni les États-Romains pour l'Italie. Or, la Vénétie seule possède quarante-six bibliothèques avec 905,895 volumes; ce qui, ajouté aux 4,149,281 volumes existant dans les autres bibliothèques du royaume, forme un total de 5,055,176 volumes, chiffre notablement supérieur au nombre des livres qui existent dans les bibliothèques publiques de la France.

tiennent ensemble 335,872 volumes. Sur ces vingt-huit bibliothèques, dix-sept tiennent un registre des lecteurs. Dans l'année 1863, le total des ouvrages donnés en lecture s'est élevé à 120,152, dont le plus grand nombre (31,776) étaient des ouvrages de mathématiques ou de sciences physiques et naturelles.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques détails statistiques sur les bibliothèques siciliennes.

Caltanisetta. — La province de Caltanisetta contient :

Une bibliothèque à Piazza-Armerina. Elle est communale; fondée en 1859; comprend 772 volumes et 133 ouvrages.

Catane. — Dans la province de Catane se trouvent les bibliothèques suivantes :

1° A Acireale (dite *degli Zelanti*), fondée en 1795 par François Miron (ecclésiastique) : 6,412 vol., et une bibliothèque communale postérieure à l'année 1863;

2° A Agira, fondée par Mineo (Pierre), en 1799 : 5,096 vol.;

3° A Caltagirone (communale), fondée en 1660 : 14,521 vol.;

4° A Catane, bibliothèque de l'Athénée sicilien, fondée par Hector Fanois en 1846 : 1,545 vol.;

Bibliothèque de l'université, fondée en 1750 : 33,257 vol.;

Ventimigliana, fondé par Salvador Ventimiglia, évêque de Catane, en 1783 : 11,011 vol.;

5° A Centuripe, fondée par le chanoine di Benedetto en 1841; contient 1,175 vol.;

6° A Nicosia (communale), fondée en 1848 : 9,579 vol.;

7° A Vizzini (communale), fondée par plusieurs habitants de la ville en 1835 : 2,496 vol.

Girgenti. — La province de Girgenti comprend les bibliothèques suivantes :

A Girgenti (communale), fondée par le comte André Lucchesi en 1765 : 9,200 vol.;

A Naro (dite des Franciscains), fondée par Melchior Milazzo en 1704 : 5,120 vol.;

A Palma-Montechiaro, (dite *Roca*), du nom de son fondateur, l'archevêque Balthazar Roca, fondée en 1797 : 653 vol.

Messine. — La province de Messine comprend aussi trois bibliothèques :

A Messine, bibliothèque de l'université, fondée par Jacques Lonzo en 1783 : 17,120 vol.;

A Motta-d'Affermo (communale), fondée par le prieur Jean Castelli en 1808 : 597 vol.;

A Patti (du séminaire), fondée par l'évêque Charles Mineo en 1750 : 4,000 vol.

Noto. — La province de Noto en comprend deux :

A Noto (communale), fondée en 1847 : 8,212 vol.;

A Syracuse (du séminaire), fondée par l'évêque Jean-Baptiste Alagona en 1780 : 7,020 vol.

Palerme. — La province de Palerme en contient cinq :

A Cephalù (du séminaire): contient 2,040 vol.;

A Palerme (communale), fondée par Alexandre Vaceni en 1759: contient 100,000 vol.;

Nationale, fondée par les jésuites: contient 46,643 vol.;

Saint-Philippe de Neri, fondée par François Sclafani (ecclésiastique): contient 22,400 vol.;

A Termini-Imerese (dite *Licinienne*), fondée par Joseph Lipri (ecclésiastique) en 1800 : 7,000 vol.

Trapani. — La province de Trapani, enfin, en contient quatre :

A Castelvetrano (communale), fondée par divers citoyens en 1847: contient 732 vol.;

A Marsala (communale), fondée également par divers citoyens en 1836: contient 2,235 vol.;

A Salemi (communale), fondée en 1860: contient 2,038 vol.;

A Trapani (*Fardellana*), du nom de son fondateur, Jean-Baptiste Fardella, en 1836 : 12,000 vol.

On voit quelles ressources possède l'instruction publique en Sicile. Trois grandes universités, avec de nombreux établissements scientifiques, propagent la haute culture et confèrent des diplômes et des grades académiques. Les professeurs y sont nombreux; leur talent et leur zèle incontestables. Les résultats sont petits. Les trois universités comptaient ensemble, d'après l'annuaire officiel 1868-1869, un total de 492 étudiants ou auditeurs inscrits, à savoir : 148 dans l'université de Catane; 64 dans celle de Messine, et 280 dans celle de Palerme. Or, si l'on additionne les dépenses du personnel et du matériel des trois universités, on arrive à la somme de 627,547 francs, qui donne une moyenne énorme pour ce que coûte chaque étudiant. D'autre part, Catane compte 31 professeurs pour ses 148 auditeurs; ce qui donne une moyenne d'un professeur

pour moins de cinq auditeurs; Messine, 32 professeurs pour ses 64 étudiants; ce qui donne en moyenne un professeur pour deux étudiants, et Palerme 54 professeurs; ce qui donne un professeur pour cinq étudiants à peu près. Il convient d'ajouter que ce calcul ne porte que sur les étudiants et auditeurs inscrits, et en second lieu que les nombres marqués plus haut ne sont pas invariables. Palerme, dans l'année scolaire 1858-1859, vit les cours de son université fréquentés par 1,119 auditeurs. Cette même année, on en comptait à Catane 637 et à Messine 174. Mais ces chiffres, dans la période de ces quinze dernières années 1855-1870, sont des chiffres *maxima*. On ne les a atteints qu'une fois, et il semble que la diminution se marque chaque année davantage. Pour les cours de théologie, même en prenant la période des dix dernières années, on arrive à un total d'étudiants et d'auditeurs inscrits si chétif, qu'ils ne forment pas même deux élèves pour chaque année.

Cette observation sort donc elle-même des faits : à savoir que l'instruction supérieure en Sicile présente des cadres magnifiques, mais que ces cadres sont mal remplis et que les trois universités sont pour le royaume un luxe très-onéreux.

On en pourrait dire autant des établissements d'instruction secondaire classique, lycées et gymnases[1].

Si l'on considère, en effet, que chaque classe d'un lycée peut comprendre 40 élèves, un lycée suffirait en Sicile aux 120 élèves, tandis que ces 120 élèves en 1864 étaient répartis entre sept lycées, ce qui donnait une moyenne de 6 élèves pour chaque classe. De même, en prenant la même moyenne de 40 élèves pour les gymnases, les vingt-neuf gymnases, qui, en 1864, comprenaient 1,095 élèves, pourraient facilement être réduits à dix. Ainsi, le nombre des établissements secondaires en Sicile est un peu plus du quadruple de ce qui suffirait amplement aux besoins de la jeunesse. Pour l'enseignement primaire, malgré les prodigieux progrès qu'il a faits depuis l'annexion de la Sicile au royaume d'Italie, on peut dire que les écoles manquent encore aux élèves. Mais, pour les études secondaires et pour l'instruction supérieure, ce sont les élèves qui manquent aux écoles. Nul ne saurait conseiller à un pays de faire des économies sur l'instruction publique. Il n'est

[1] Voir *Sulla condizione della pubblica istruzione del regno d'Italia, Relazione generale presentata al ministro dal consiglio superiore di Torino.* 1 vol. in-4°, Milan, 1865. Ouvrage déjà cité.

nulle part de dépense plus utile et plus fructueuse; mais peut-être pourrait-on répartir plus sagement les sommes considérables qu'on applique chaque année à ce département. S'il y a luxe quelque part, que ce soit pour l'enseignement primaire, quitte à retrancher comme des branches parasites certaines facultés désertes des universités qui ne répondent pas à des besoins généraux et occasionnent des frais stériles.

B. Aubé.

RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN ANGLETERRE,

PAR M. ARSÈNE DARMESTETER.

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence d'étudier des gloses françaises de la fin du XIe siècle, dans des manuscrits hébreux qui se trouvent aux bibliothèques de Londres, Oxford et Cambridge, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant sur le caractère et les résultats de mes recherches.

Ces gloses ont pour auteur le docteur juif Rabbi Schelomo Isâki (R. Salomo Isacides), connu vulgairement sous le nom de *Raschi*[1]. Raschi, né à Troyes en Champagne en 1045, et mort dans cette ville en 1105, a composé des commentaires sur la Bible, le livre des Chroniques excepté, et sur presque tout le Talmud. La langue de ces commentaires est l'hébreu rabbinique. Mais l'auteur, manquant parfois d'expressions précises pour expliquer tel passage du texte, a eu recours au français. De là ces nombreuses gloses françaises, transcrites en caractères hébreux, qu'il a insérées dans ses commentaires. Ce ne sont point des gloses marginales ou interlinéaires, mais elles font partie intégrante du texte. Elles sont au nombre d'environ 3,200; mais comme souvent certaines de ces gloses se répètent dans plusieurs passages, on peut en tirer un index d'environ 2,000 mots différents. Cet index, assez considérable par l'étendue, comme on le voit, offre, sous plusieurs rapports, un grand intérêt. Car, tandis que les rares monuments que nous possédons de la langue d'oïl du XIe siècle appartiennent tous au dia-

[1] Ce nom est formé, suivant un usage juif, des initiales Ra(bbi) Sch(elomo) I(sâki).

lecte normand et à la langue poétique, nos gloses, écrites en Champagne, nous présentent le pur dialecte français; d'un autre côté, elles appartiennent à la langue populaire, car elles désignent pour la plupart des objets d'un usage journalier. Enfin la transcription hébraïque permet de fixer d'une manière bien plus rigoureuse la prononciation de l'époque. La science philologique a donc là d'importants matériaux pour l'histoire de la langue dans une de ses plus anciennes périodes.

Les commentaires de Raschi ont été souvent imprimés, et c'est d'après les éditions que j'ai fait le recueil des gloses. Mais celles-ci ont été fort maltraitées par les éditeurs, qui le plus souvent ne les comprenaient pas, et il était absolument nécessaire de recourir aux manuscrits pour en donner un texte critique. A cet effet, Votre Excellence a bien voulu me charger d'examiner les bibliothèques de l'Angleterre. J'ai vu la *Bodleian library* à Oxford, l'*University library* à Cambridge et le *British Museum* à Londres. La bibliothèque d'Oxford est de beaucoup la plus riche des trois. C'est par elle que je commence.

Je dois d'abord dire que le catalogue des manuscrits hébreux de la Bodléienne n'est pas encore publié. Je dois la connaissance des nombreux manuscrits de Raschi qu'elle possède à l'obligeance de mon ami, M. Neubauer, occupé en ce moment à dresser ce catalogue. Il m'a livré 48 manuscrits, dont voici les numéros :

Fonds Oppenheim : 2, 6, 7, 8, 14, 16, 34, 35, 36, 97, 248, 249, 387, 726, 738.
Fonds Michel : 154, 237, 311, 381, 507, 521, 522, 554, 613, 621, 628, 629.
Fonds Oppenheim addition : 3, 22, 23, 47, 52, 53, 77, 78.
Fonds Huntinghton : 389, 391, 425, 445.
Fonds Laud : 126, 154, 318.
Fonds Canonici orientalia : 35, 60, 62.
Fonds Bodley : 18, 107.
Fonds Pococke : 127.

En voici la description :

I.

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES BIBLIQUES.

1° Opp. 34. Commentaires de Raschi sur la Bible (moins le

livre des Chroniques), grand in-4° vélin. Ecriture du XIIIe siècle, de l'Allemagne du nord-ouest ou de la France du nord-est. Ce manuscrit renferme des gloses assez nombreuses de R. Joseph Kara, disciple de Raschi, notamment dans le commentaire sur Isaïe. Il renferme en outre le commentaire de ce même Kara sur Job et un commentaire plus récent sur les Chroniques. La plus grande partie des mots français sont ponctués. Le manuscrit est excellent.

2° Opp. 14. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghillôth avec le commentaire de Raschi et les Haphtarôth[1], grand in-4° vélin. Écriture allemande. A la fin du manuscrit on lit une notice nous apprenant que le manuscrit a été écrit par Salomon, fils d'Éliézer Hayym Cohen, le scribe, pour R. Mosché, fils de R. Judah, et qu'il a été achevé en 5100 (= 1340).

3° Michel 381. Raschi sur le Pentateuque. Écrit par Meïr, fils de Mosché, pour son maître R. Benjamin, fils d'Isaac. Achevé d'écrire en schevath 5159 (= janvier 1379), à Camarino. Écriture méridionale. Vélin moyen, in-4°.

4° Michel 521. Raschi sur le Pentateuque et les cinq Meghillôth, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le manuscrit est daté de 5148 (= 1388). Le scribe a omis un nombre considérable de gloses.

5° Opp. 35. Commentaire de Raschi sur le Pentateuque, moyen in-4° vélin. Écriture allemande. Le livre est daté de l'an 5169 (= 1409) et signé Isaac Judah.

6° Opp. add. in-4° 53. Raschi sur le Pentateuque. Achevé d'écrire le vendredi 8 heschwan 5227 (= octobre 1467). Copié par Samuel, fils de Schabbathaï; écriture méridionale.

7° Canon. orient. 62. Le Pentateuque avec la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et le commentaire de Raschi. Les cinq Meghillôth avec le commentaire de Raschi sur Esther, le Cantique des Cantiques et le commencement de l'Ecclésiaste. Le livre de Ruth

[1] On désigne sous le nom de *Meghillôth* les livres d'Esther, Ruth, Cantique des Cantiques, Lamentations de Jérémie et Ecclésiaste. Quant aux *Haphtarôth*, ce sont divers chapitres des prophètes, qui se lisent à la synagogue les samedis et les jours de fête, après la lecture de la Loi. Raschi n'a pas composé de commentaires particuliers sur les Haphtarôth. Ce sont les scribes qui ont extrait de ses commentaires sur les prophètes les parties se rapportant au texte des Haphtarôth.

et les Lamentations de Jérémie sont accompagnés d'un commentaire d'un autre auteur. Suivent les Haphtarôth. A la fin du Pentateuque on lit une note dont voici la traduction : « Moi, le scribe Barchiel, fils d'Ezéchias Raphael Traboth, j'ai achevé ce Pentateuque pour Abraham le maître, le dimanche 22 tamouz 5322 (= juillet 1472). » Ce manuscrit, chef-d'œuvre de calligraphie, n'offre rien pour l'objet de nos recherches. Les gloses y sont systématiquement supprimées. Les 10 ou 12 (sur 265) qui restent y semblent avoir été oubliées. Moyen in-4° vélin.

8° Opp. add. 47. Pentateuque accompagné de la paraphrase chaldaïque d'Onkelos et du commentaire de Raschi. Suivent les Haphtarôth et les cinq Meghillôth, sans aucun commentaire. Ecriture allemande du XIIIe siècle.

9° Opp. add. 77. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du commencement du XIVe siècle.

10° Opp. add. 78. Raschi sur le Pentateuque, vélin in-8°. Écriture espagnole du XIVe siècle.

11° Canon. orient. 35. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XIVe siècle. Moyen in-4° vélin. Manque le dernier feuillet.

12° Opp. 36. Raschi sur le Pentateuque, les Haphtarôth et les cinq Meghillôth, in-4° moyen, vélin. Belle écriture allemande du XIVe siècle.

13° Michel 154. Raschi sur le Pentateuque. Belle écriture espagnole du XVe siècle. Ce manuscrit offre, pour l'écriture et de même pour l'orthographe des gloses, une certaine parenté avec Opp. add. 53.

14° Bodl. 107. Les Nombres et le Deutéronome, accompagnés du commentaire de Raschi et des Haphtarôth. Manquent quelques feuillets au commencement. Vélin, petit in-8°. Écriture allemande du XIVe siècle.

15° Hunt. 425. Raschi sur les deux derniers livres de Moïse. Écriture de la Syrie, du XIIIe siècle. Moyen in-8°, papier oriental. Le manuscrit a été mouillé, et dans un grand nombre d'endroits l'écriture est effacée.

16° Hunt. 445. Raschi sur le Pentateuque. Commence au milieu du verset 13 du chapitre XXIII du Lévitique et s'arrête à Deutér. XXX. Papier oriental. Quelques feuillets vélin. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

17° Hunt. 389. Raschi sur les Nombres. Petit in-4°, papier oriental. Gloses systématiquement supprimées. Écriture de la Syrie, du XIVe siècle.

18° Hunt. 391. Raschi sur le Pentateuque. Ne contient que le premier livre et la première *sidrah* ou section du second livre (jusqu'à Exode VI). Écriture de la Syrie, du XVe siècle. Nombre de feuillets qui manquaient dans le manuscrit primitif ont été remplacés à différentes dates. Dans ces feuillets plus récents les gloses manquent généralement.

19° Michel 628. Raschi sur le Deutéronome, les Meghillôth et les Haphtarôth. Folio vélin, XIVe siècle. Écriture allemande.

20° Michel 522. Raschi sur les Haphtarôth. Petit in-8° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle. Les gloses françaises y sont systématiquement supprimées.

21° Laud 154. Les cinq Meghillôth, accompagnées pour les livres de Ruth, Cantique des Cantiques et Ecclésiaste (jusqu'à VII.4), des commentaires de Raschi et d'Ibn-Ezra. Les Haphtarôth. Le manuscrit a été copié par Jacob, fils de Nathan Mièvre, et achevé le vendredi 1er adar 5107 (= février 1347).

22° Opp. 2. Les premiers et les derniers prophètes, avec le commentaire de Raschi aux marges latérales. Grand folio vélin. Écriture allemande du commencement du XIIIe siècle. Il manque un ou deux feuillets à la fin.

23° Pococke 127. Commentaire de Raschi sur les premiers et les derniers prophètes. Vélin moyen in-4°. Écriture de la Turquie d'Europe. Sur le dernier feuillet se lit un acte de vente du manuscrit daté de 1271. Le manuscrit semble être de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

24° Opp. add. 22. Ce manuscrit contient les commentaires de Raschi : 1° sur Ézéchiel; manquent le commencement et quelques feuillets au milieu; 2° sur Isaïe; manquent quelques feuillets au milieu et à la fin; 3° sur les douze petits prophètes; manquent Amos, Joël, une partie d'Osée, Nahum, et la fin de Maleachi; 4° sur les Psaumes; manquent les deux premiers; 5° sur les Proverbes; 6° le commentaire de R. Joseph Kara sur Job; 7° le commentaire de Raschi sur Daniel, Ezra, Nehemia et les cinq Meghillôth. Écriture allemande du XIIIe siècle. Folio vélin.

25° Michel 554. Commentaire de R. David Kamchi, dit *Redak*, sur les douze petits prophètes, Isaïe, Jérémie et Ézéchiel, accom-

pagné du texte biblique aux marges supérieures, et du commentaire de Raschi aux marges latérales et inférieures. Moyen in-4° papier. Écriture allemande du xve siècle. Cette copie a été faite, dit le scribe, *d'après un ancien manuscrit.* Il manque au milieu du manuscrit un feuillet contenant le dernier chapitre d'Ézéchiel.

26° Opp. 16. Ézéchiel, Isaïe et les douze petits prophètes, accompagnés du commentaire de Raschi. Écriture allemande du xiiie siècle. Il manque çà et là quelques feuillets contenant la fin d'Isaïe, le commencement et le milieu d'Osée. Nombreuses incorrections. L'écriture, très-précipitée, rend souvent les mots français illisibles.

27° Laud 126. Raschi sur Isaïe et Jérémie. Petit in-4°, papier et vélin. Écriture allemande du xve siècle.

28° Canonici orientalia 60. Commentaire de Raschi sur les Psaumes, les Proverbes et sur le premier chapitre de Job. Écriture allemande du xive siècle. Moyen in-4° vélin.

29° Opp. add. 52. Ce manuscrit contient : 1° les commentaires de Raschi sur les Psaumes; 2° de Joseph Kara sur Job; 3° de Raschi sur les Proverbes; 4° d'un anonyme sur Ruth; 5° de Raschi sur le Cantique; 6° de Joseph Kara sur l'Ecclésiaste; 7° de Raschi sur les Lamentations de Jérémie; 8° d'un anonyme sur Esther; 9° de Saaddyyah sur Daniel; et 10° le commencement d'un commentaire anonyme sur Ezra. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du xive siècle.

30° Michel 629. Les Psaumes, Job, Daniel, Ezra et Néhémia avec Raschi; Chroniques sans commentaire; Proverbes jusqu'à xxix.2. avec Raschi; le tout accompagné de la Grande et de la Petite Massorah. Écriture allemande du xive siècle.

31° Bodl. 18. Les Psaumes, accompagnés du commentaire de Raschi. Petit vélin. Écriture allemande du xive siècle.

II.

COMMENTAIRES DE RASCHI SUR LES LIVRES TALMUDIQUES.

32° Opp. add. 23. Raschi sur Eroubîm et Betsah. Écriture espagnole du xive siècle. In-4° papier.

33° Laud 318. Raschi sur Jomah. Écriture espagnole du xive siècle. Vélin.

34° Opp. 248. Traités de Jebamoth et de Kiddouschîn, avec

les notes additionnelles des Thosaphistes, le commentaire de Raschi et celui de Mordochaï. Écriture allemande du nord-ouest ou française du nord-est. Vélin petit in-4°.

35° Opp. 97. Raschi sur le traité Kethouboth. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle. Deux signatures de 1668 et 1678.

36° Opp. 738. Traité de Ghittin avec le commentaire de Raschi. La plus grande partie des feuillets sont enlevés; quelques-uns sont découpés. Dans plusieurs passages l'écriture effacée est devenue illisible. Sur les 90 gloses françaises que contient le commentaire de Raschi, il n'en reste plus dans ce fragment de manuscrit qu'une douzaine. Grand in-4° vélin. Écriture allemande du XIVe siècle.

37° Opp. 387. Thosaphoth sur Baba Kama, Raschi sur Baba Metsia, anciennes Thosaphoth sur Jebamoth. Le commentaire de Raschi s'étend du folio 39 au folio 135. Vélin in-4°. Écriture allemande de la fin du XIVe siècle.

38° Opp. 249. Traité de Baba Bathra avec Raschi. Le manuscrit commence au feuillet 11a des éditions imprimées et continue jusqu'au milieu du chapitre v. Raschi a arrêté son commentaire sur ce traité au troisième chapitre. C'est son petit-fils, R. Schemouel ben Meïr, connu sous le nom de Raschbam, qui l'a achevé. Notre manuscrit ne donne qu'un abrégé du commentaire de Raschbam. Moyen in-4° vélin. Écriture allemande du XVe siècle.

39° Michel 237. Traité Houlin, avec le commentaire de Raschi. Petit in-4° papier. Écriture allemande du XVIIIe siècle. Ce manuscrit, tout à fait moderne, semble avoir été copié sur d'anciens manuscrits, car il offre pour les gloses françaises quelques variantes intéressantes, en petit nombre il est vrai.

40° Opp. 726. Traité Tamid avec le commentaire de R. Schemayah; traité Erechin, avec le commentaire de Raschi; traités Schekalim et Meilah, avec le commentaire de R. Schemayah. Le texte de Raschi s'étend de 47a à 116b. Petit in-4° vélin, XIVe siècle.

41° Michel 311. Ce manuscrit contient divers opuscules rabbiniques. Du folio 1 au folio 57, le commentaire de Raschi sur le traité Aboth; moyen in-8° papier. Achevé d'écrire par Abigdor, fils de Joseph le Cohen, en 5183, mardi 12 Ab. (Août 1423.)

42° Michel 507. Raschi et Maïmonides sur le traité Aboth, beau manuscrit vélin, moyen in-8°. Écriture allemande. Quelques feuillets d'écriture méridionale. Achevé en 1477, par Mardochée,

fils de Lévy Halphan, pour R. Noé, fils d'Emmanuel Menortsi. Le commentaire de Raschi s'étend de 1 à 35. Manuscrit très-fautif.

Raschi sur l'Alfazi.

Au XIe siècle, Rabbi Isaac du Fez, connu sous le nom d'Alfazi, publia un abrégé du Talmud. Cet abrégé est accompagné, dans les manuscrits et dans les éditions imprimées, d'un commentaire de Raschi. Raschi n'a évidemment pas composé de commentaire sur l'Alfazi, son contemporain. Mais les scribes ont extrait de son œuvre les passages qui se rapportent au texte de l'abrégé. Ils ont agi de même pour les Haphtarôth. Ces extraits contiennent moins de gloses françaises que le texte de Raschi qu'ils reproduisent, parce que les scribes, choisissant un peu à leur gré dans le texte, étaient plus libres de les transcrire ou de les omettre. Il a dû y avoir et il y a eu diverses rédactions de ces *Pseudo-Raschi*. Celles que possèdent les bibliothèques de l'Angleterre ressemblent aux éditions imprimées. Comme dans ces dernières, on y trouve nombre de mots traduits en allemand; car, comme ces dernières, elles proviennent de l'Allemagne. Quelques manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, d'écriture méridionale, présentent certaines différences, et l'on y trouve un nombre plus considérable de gloses.

Les manuscrits de l'Alfazi que possède la Bodléienne sont :

Opp. 6, 7 et 8. 3 vol. grand in-folio vélin, écriture allemande du XIVe siècle. Alfazi avec Raschi, Thosaphoth et Mordochaï.

43° Opp. 6 contient : Berachoth, Yomah, Soukah, Moed Katan, Pesachim, Eroubîm, Sabbath, Betsah, Taanith, Rosch Hasch-Schanah.

44° Opp. 7 contient : Synhédrin, Schebouoth, Abodah Zarah, Baba Kama, manque le premier feuillet; Baba Metsia, Baba Bathra, Niddah et les Hilchoth Tsitsith, Thephilin, etc.

45° Opp. 8 contient : Jebamoth, Kethouboth, Kiddouschîn, Ghittin, Choulin.

Michel 613 et 621. Alfazi avec Raschi et Mordochaï, vélin folio, écriture française du nord, XIVe siècle.

46° Michel 613 contient : Choulin, Niddah, Abodah Zarah, Synhédrin, Makkoth, Betsah, Meghillah, Moed Katan, Hilchoth Tsitsith.

47° Michel 621 contient : Kiddouschîn, Jebamoth, Kethouboth, Ghittin. Suivent les questions casuistiques (Schaaloth ou Theschouboth) du Meram (folios 107-189). Signé : Jonathan, fils de Schabbathaï, a fait ce livre pour Isaac, fils de Zacharie.

48° Opp. add. 3. Midrasch, sur le Pentateuque, accompagné du commentaire de Raschi sur le Midrasch de la Genèse. Folio papier, écriture espagnole du xve siècle.

A ces 48 manuscrits il faut ajouter l'*édition princeps* du Talmud (22 vol. in-fol. publiés par Bomberg, d'Anvers. Venise, 1520-1522), dont j'ai collationné les gloses françaises. Cette collation m'a permis de rétablir le texte d'une quarantaine de gloses dans des *Mesechtoth* ou traités dont les copies manuscrites font défaut.

Tels sont les textes que j'ai étudiés à Oxford. Comme on le voit, il y a 31 manuscrits sur les diverses parties de la Bible. Ils se décomposent ainsi :

Pour la *Genèse*, qui contient 66 gloses, 14 manuscrits.
— l'*Exode*, qui contient 84 gloses, 13 manuscrits, sans compter Hunt. 391, qui ne contient qu'un chapitre de l'Exode.
— le *Lévitique*, qui contient 52 gloses, 13 manuscrits. Nous omettons Hunt. 445 contenant seulement quelques chapitres.
— les *Nombres*, qui contiennent 29 gloses, 16 manuscrits.
— le *Deutéronome*, qui contient 34 gloses, 17 manuscrits.

Le texte des gloses du Pentateuque peut donc être considéré comme définitivement fixé, avec un choix si abondant de manuscrits de provenances si diverses.

Pour les livres de *Josué*, des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois*, contenant 140 gloses, 3 manuscrits, tous trois excellents (xiie siècle et commencement du xiiie) :

Pour *Isaïe*	contenant	104	gloses,	7	manuscrits.
— *Jérémie*.	—	81	—	5	—
— *Ézéchiel*.	—	70	—	6	—
— les *12 petits prophètes*. .	—	71	—	6	—
— les *5 Meghillôth*.	—	50	—	6[1]	—
— les *Psaumes*	—	58	—	6	—
— les *Proverbes*	—	41	—	6	—
— *Job*	—	53	—	2	—
— *Daniel, Ezra et Néhémia*	—	34	—	3	—

[1] Dont deux fragmentaires.

Les manuscrits sur les prophètes et les hagiographes sont généralement excellents. Si l'on joint à ces documents les 6 manuscrits que possède la Bibliothèque nationale à Paris, sur les Psaumes et les Proverbes, et les 2 manuscrits qu'elle possède sur Job, Daniel, Ezra et Néhémie, on voit que les matériaux sont amplement suffisants pour arrêter d'une manière définitive le texte des 1,037 gloses françaises du commentaire de Raschi sur la Bible.

Devant ces résultats, j'ai jugé inutile d'examiner à Cambridge et à Londres les manuscrits, d'ailleurs assez récents (les plus anciens datent de la fin du XIIIe siècle), que l'*University library* et le *British Museum* possèdent des commentaires bibliques de Raschi. Je n'ai fait d'exception que pour un manuscrit des prophètes du British Museum.

Au British Museum, MM. Wright et Riou m'ont donné la liste des manuscrits de Raschi et le catalogue (encore manuscrit) des manuscrits hébreux de la bibliothèque. J'ai étudié les volumes suivants :

Additional : 16577, 17050, 19944, 27125, 27196; *Harley* : 150, 5585; *Orientalia* : 73.

49° Harley 150, moyen in-4°. Ce manuscrit est composé de deux parties. Les folios 1-27 contiennent le commentaire de Raschi sur les 5 Meghillôth; les folios 29-210 contiennent ses commentaires sur les premiers et sur les derniers prophètes. La première partie est datée de 1504 et n'offre aucun intérêt. La seconde, datée de 1257, forme le plus ancien manuscrit que le British Museum possède des commentaires bibliques de Raschi. La plupart des mots français y sont ponctués. C'est le seul des manuscrits de la Bible qui présente quelque intérêt.

50° Harley, 5585. Raschi sur Baba Kama, moyen in-8° vélin, écriture allemande de la fin du XIIIe siècle.

51° Add. 27196. Raschi sur Baba Kama (fol. 1-90b), sur Baba Metsia (fol. 91a-195a). Le scribe attribue à tort le commentaire de Raschi sur Baba Metsia à son petit-fils, R. Samuel, dit Raschbam. De 195b à la fin se trouve un commentaire de R. Gerson sur Baba Bathra. Écriture espagnole de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe.

52° Orient. 73. Moyen in-4°, papier oriental. Raschi sur Baba

Metsia. On lit à la fin du manuscrit une note en partie déchirée et dont voici la traduction littérale :

Est terminé le traité Baba Metsia avec l'aide de celui qui trône dans.....
Pour notre prince David, chef de la captivité. Que s'étonne.....
Et son trône à jamais soit affermi. Selah. Que s'accomplisse pour lui.....
Et pour faire tomber ses ennemis à ses pieds, et même.....
Nissan 503 de l'ère des contrats.....

L'ère des contrats désigne chez les Juifs l'ère des Séleucides. Cette date nous reporte donc à avril 1192.

Ce manuscrit est le plus ancien que je connaisse des manuscrits de Raschi. Écrit quatre-vingts ans à peine après sa mort pour un *Resch Galoutha,* sans doute David de Mossoul, il prouve la rapidité avec laquelle l'œuvre du rabbin français se répandit dans le monde juif.

Il manque au commencement du manuscrit des feuillets correspondant aux 22 premières feuilles des éditions imprimées.

53° Add. 17050. Vélin folio. Alfazi sur les traités Naschim et Nezikim. Daté du 11 yiar 5146 (= mai 1386).

Contient : Kiddouschîn, Jebamoth, Ghittin, Baba Kama, Baba Metsia, Baba Bathra, Abodah Zarah, Synhédrin, Schebouoth.

54° Add. 19944. Folio vélin. Splendide manuscrit richement enluminé. Écriture méridionale du xve siècle. Machzor (c'est-à-dire recueil des prières pour toutes les fêtes) selon le rite italien. Du folio 112^a à 139^b on trouve le traité Aboth avec les commentaires de Raschi et de Maïmonides.

55° Add. 27125. Moyen in-4° papier. Écriture allemande du xve siècle. Contient divers ouvrages talmudiques, entre autres le commentaire de Raschi sur Aboth, folio 17^a à 47^b.

56° Add. 16577. Machzor italien. Splendide manuscrit richement enluminé. Grand in-4° vélin. Écriture italienne de la fin du xive ou du commencement du xve siècle. Contient le chapitre de R. Meïr avec le commentaire de Raschi, folio 105^a à 107^b.

A Cambridge, MM. Bradshaw et Schiller m'ont remis les manuscrits suivants :

57° Addition 477.8. Petit in-4°, papier oriental et vélin. Raschi sur le traité Rosch Hasch-Schanah. A la fin on lit la notice suivante :

« Avec ce chapitre finit le commentaire de Rosch Hasch-

Schanah, composé par R. Schelomo, de France. J'ai achevé la copie au mois de kislew 214 (= décembre 1454). Moi, Eliah, fils de Schabbathaï, fils d'Éliézer le médecin, de Candie. »

58° Addition 478.8. Grand in-4° vélin. Écriture espagnole du commencement du xve siècle ou de la fin du xive. Commentaire de Raschi sur Baba Kama et sur Baba Metsia. Manquent quelques pages à la fin. Ce manuscrit offre une certaine parenté avec le manuscrit du Br. Mus. add. 27196.

59° Addition 479.8. Grand in-4° papier. Raschi sur Schebouoth. Écriture du xve siècle.

Tels sont les manuscrits que j'ai étudiés. De ces 59 numéros, si nous laissons de côté les 31 contenant les commentaires sur la Bible, il en reste 28 pour les livres talmudiques, contenant les 16 traités suivants :

Eroubîm	73	gloses.
Jomah	31	—
Betsah	69	—
Rosch Hasch-Schanah	34	—
Jebamoth	38	—
Kethouboth	52	—
Ghittin, fragment qui, sur 90 gloses, en donne	13	—
Kiddouschîn	36	—
Baba Kama	76	—
Baba Metsia	101	—
Baba Bathra	26	—
Schebouoth	8	—
Houlin	223	—
Erechin	18	—
Aboth	25	—
Midrasch Bereschith	72	—

et donnant un total de 895 gloses.

Il reste les 20 traités suivants sans manuscrits :

Berachoth, contenant	92	gloses.
Pesachim, —	94	—
Soukah, —	88	—
Taanith, —	35	—
Meghillah, —	14	—
Moed Katan, —	14	—
Haghighah, —	12	—

Nedarim,	contenant	9	gloses.
Nazir,	—	10	—
Sotah,	—	30	—
Synhedrin,	—	53	—
Makkoth,	—	10	—
Abodah Zarah,	—	145	—
Horaïoth,	—	1	—
Menachoth	—	57	—
Bekoroth,	—	56	—
Themourah,	—	1	—
Kerithoth,	—	7	—
Meïlah,	—	2	—
Niddah[1]	—	66	—

Ce qui fait un total de 796 gloses. A ce nombre il faut ajouter 77 gloses qui manquent dans Bodl. Opp. 738; car ce fragment du traité Ghittin ne donne que 13 gloses sur les 90 qui se trouvent dans le traité entier, et il faut de l'autre retrancher 54 gloses que les manuscrits de l'Alfazi donnent ensemble pour 9 des 20 traités précédents. Restent en définitive 819 gloses, pour lesquelles nous n'avons pas eu de manuscrits. Remarquons que de ces 819 gloses bon nombre se trouvent répétées, soit dans les commentaires sur la Bible, soit dans ceux des traités du Talmud où les manuscrits ne font pas défaut, ce qui diminue encore le nombre des gloses, pour la lecture desquelles nous sommes réduits à la seule autorité de l'édition princeps du Talmud. Ainsi, sur les 3,227 gloses françaises[2] qu'on rencontre dans les œuvres de Raschi, plus de 2,500 ont une orthographe fixée. Tel est le résultat de nos recherches dans les bibliothèques de l'Angleterre. Espérons que des recherches ultérieures dans les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie nous

[1] Nous ne comptons pas les traités Schabbath et Zebachim, contenant le premier 385, le second 37 gloses, et pour lesquels la Bibliothèque nationale à Paris nous fournit deux manuscrits.

[2] Ce nombre se décompose ainsi :

Bible	1,037
Talmud : 16 traités manuscrits	895
20 traités dont nous n'avons pas eu d'exemplaires manuscrits : 796 + 77	873
Les deux traités Sabbath et Zabachim (mss. de la B. N.)	422
Total	3,227

permettront de fixer la lecture des autres d'une manière rigoureusement scientifique. L'orthographe de ces 3,227 gloses une fois établie, nous aurons là d'importants documents pour l'étude que nous nous proposons d'entreprendre sur la langue française du XIe siècle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Arsène Darmesteter.

PREMIER RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN BRETAGNE,

AYANT POUR OBJET

DE RECUEILLIR LES TRADITIONS ORALES
POUVANT SERVIR À L'ÉTUDE COMPARÉE DE L'HISTOIRE, DE LA PHILOLOGIE
ET DE LA MYTHOLOGIE
DES DIFFÉRENTS PEUPLES D'ORIGINE CELTIQUE,

PAR M. F.-M. LUZEL.

Plouaret, le 6 septembre 1869.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir rendre compte à Votre Excellence du résultat de mes recherches, dans la mission que le Ministre de l'instruction publique, votre prédécesseur, avait bien voulu me confier dans la basse Bretagne, par décision du 20 octobre 1868.

Cette mission avait pour objet de recueillir dans la partie bretonnante de notre ancienne province toutes les traditions orales pouvant servir à l'étude de l'histoire, de la philologie et de la mythologie comparées des différents peuples d'origine celtique.

Un grand mouvement s'est produit, depuis quelques années, dans toute l'Europe, en faveur des traditions orales du peuple, trop négligées jusqu'alors. Chants populaires, contes, récits de toute nature, proverbes, superstitions, on recherche tout avec un soin minutieux, et souvent un simple refrain, un *conte de vieille femme,* ont fourni des renseignements précieux à la science moderne. La France, qui s'était laissé devancer un moment dans ces études par l'Allemagne et l'Angleterre, semble le regretter aujourd'hui et vouloir marcher de pair avec ces deux grandes nations dans toutes les voies de la science.

Les chants populaires des Bretons-Armoricains avaient déja fixé l'attention des savants et des lettrés, bien que peu fidèlement reproduits dans un recueil célèbre, mais peu critique. Mais nos contes de veillées, les récits merveilleux de la muse rustique, étaient, jusqu'aujourd'hui, restés confinés dans nos campagnes bretonnes, où personne ne songeait à les aller chercher. Et pourtant on soupçonnait qu'il devait se trouver là un trésor de renseignements intéressants pour les critiques et les savants qui s'occupent de littérature comparée; l'on pressentait aussi que ces traditions devaient présenter une importance particulière chez un peuple dont l'étroite parenté avec les anciens Celtes ne peut plus être contestée. M. Émile Souvestre, dans ses *Derniers Bretons,* et plus spécialement dans son *Foyer breton;* M. Corentin Tranois, dans ses charmants récits de la *Revue de Bretagne,* celle de 1833-34, et celle de 1839-40; et plus récemment M. Du Laurens de La Barre, dans ses *Veillées de l'Armor,* et M. le docteur Fouquet dans ses *Légendes, contes et chansons populaires du Morbihan,* avaient laissé entrevoir, plus ou moins, ce que pouvaient être nos contes bretons. Mais tout le monde sentait bien, tout en aimant ces poétiques et charmants récits, que ce n'était pas là de vrais contes bretons, purs de toute altération et tels qu'on les trouve au foyer de la veillée dans nos manoirs et dans nos fermes. Tout cela était remanié et *arrangé* dans le cabinet, il y avait trop de détails de convention, de mise en scène; en un mot, l'écrivain se substituait trop souvent au narrateur rustique. Et puis, aucun de ces conteurs n'a recueilli les textes bretons, et dès lors, aucune garantie de fidélité rigoureuse. Il faut dire aussi qu'à l'époque où écrivaient E. Souvestre et C. Tranois on n'attachait pas aux traditions orales du peuple l'importance qu'on leur accorde aujourd'hui; c'était pure affaire d'amusement et quelquefois, mais plus rarement, de littérature et d'esthétique. Mais personne ne songeait alors à comparer les récits d'un peuple à ceux d'un autre peuple, ni à faire ressortir les rapports, les ressemblances ou les différences, à expliquer les mythes et les symboles. C'est là une science qui ne date, chez nous, que de la nouvelle école critique, c'est-à-dire de quelques années seulement.

J'ai pensé que les contes des Bretons méritaient, sous tous les rapports, le même intérêt que leurs chants populaires ou les contes des autres peuples, et j'ai ambitionné l'honneur de faire

pour eux, dans les limites de mon pouvoir et de mes connaissances et sans rien exagérer, ce que les deux Grimm ont fait pour les contes de l'Allemagne; Glinski, Erben et Bogéna Nemçova[1], pour ceux des différents peuples slaves. Comme dans mon recueil de chants populaires de la basse Bretagne, publié l'année dernière, et que l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'honorer d'une de ses médailles, les principes et les exigences de la nouvelle école critique ont dirigé toutes mes recherches sur les contes populaires bretons, je me suis appliqué à donner avec une fidélité scrupuleuse les récits mêmes des conteurs rustiques; j'ai tout recueilli dans leur langue, c'est-à-dire en breton, écrivant sous leur dictée, les arrêtant souvent et leur faisant répéter certains passages, afin de pouvoir saisir le mouvement, les nuances, les expressions mêmes. Souvent j'ai recueilli plusieurs versions du même conte, quand elles m'ont paru présenter des variantes intéressantes. Enfin, j'ai choisi mes conteurs avec soin. Tous les conteurs ne se ressemblent pas: chacun a sa manière et appartient à un système, à une école, et il n'est pas indifférent de s'adresser à tel ou à tel autre. Les uns sont prolixes, diffus, prodigues de gestes, de déclamations et de mise en scène. Ils introduisent dans leurs récits des noms de lieux du pays, des personnes connues, quelquefois présentes dans l'auditoire, leur y font jouer un rôle, honorable ou coupable et honteux, suivant leur intérêt, leur caprice ou leurs passions. Souvent aussi, pour allonger, ils empruntent des épisodes entiers à d'autres récits et mélangent ainsi deux ou trois contes. C'est ce qu'ils appellent : *reï tro*, c est-à-dire *donner du tour*, autrement se donner carrière. Du reste, ceux-là ont souvent deux manières de débiter le même conte, et plus d'une fois des conteurs m'ont demandé s'il fallait *reï tro*, se donner carrière, ou conter tout simplement, *evel ann holl, comme tout le monde*. Ce sont là les plus généralement recherchés, mais ce ne sont sûrement pas les meilleurs.

D'autres, plus calmes, plus sobres, mystérieux et ayant l'air de croire à ce qu'ils disent, y croyant même parfois, vont droit au but et n'embarrassent pas leurs récits de réflexions ni d'épisodes étrangers. On dirait qu'ils récitent exactement une leçon apprise

[1] Et bien d'autres encore, puisque M. Alex. Chodzko dit qu'on en a déjà publié plus de quarante recueils dans le courant du siècle actuel.

par cœur. C'est toujours ceux-là que j'ai consultés de préférence. Ils ont mieux conservé la fable originelle et y ont mêlé moins d'éléments hétérogènes.

Chaque conteur a aussi, ordinairement, une formule invariable pour commencer et une autre pour finir ses narrations. Celles-ci se terminent presque toutes par le mariage du héros et de l'héroïne, ou tout autre dénouement heureux qui amène nécessairement des festins pantagruéliques dans la description desquels son imagination se donne carrière à l'infini. Ces descriptions drolatiques sont le plus souvent rimées. Pauvres gens qui, presque toujours, à leur dernier repas, ont eu pour tout régal des pommes de terre ou de la bouillie d'avoine, et qui se dédommagent de leur maigre chère par de séduisantes illusions!

La seule saison de l'année où l'on conte habituellement, c'est l'hiver, durant les longues veillées. Chaque foyer, que ce soit dans un manoir, une ferme riche ou une pauvre chaumière, a alors ses chanteurs et ses conteurs; tout le monde s'en mêle. Je me rappelle encore, avec charme, les veillées du manoir paternel, à Keramborgne, quand j'étais enfant. Après le repas du soir et les prières dites en commun, on faisait un feu énorme dans la vaste cheminée de la cuisine. Alors les domestiques, qui, toute la journée, avaient travaillé aux champs, sous la neige ou la pluie, se pressaient autour de ce feu joyeux, pour sécher leurs habits mouillés. Les servantes, assises à leurs rouets, au fond de l'appartement, commençaient par chanter des *gwerziou* fantastiques ou dramatiques, ou des *soniou* amoureux. Puis venaient des histoires de revenants, de fantômes et d'apparitions de toutes sortes, ou des contes remplis de merveilles, d'enchantements et d'aventures prodigieuses qui tenaient l'auditoire attentif et charmé jusqu'à dix heures. Il était rare que chacun n'eût pas quelque chose à chanter ou à conter. Parfois aussi, outre le personnel ordinaire de la maison, il arrivait quelque chanteur ou conteur renommé, un charpentier, un couvreur, un maçon, ou quelque mendiant ambulant. Alors tous les voisins étaient avertis et, après leur souper, ils arrivaient des villages environnants, puis s'en retournaient vers dix heures, en chantant à haute voix, ou en rêvant des merveilles, des enchantements et des métamorphoses dont ils venaient d'entendre le récit. Un des meilleurs conteurs du pays était le vieux Garandel, du Vieux-Marché, surnommé *Compagnon l'Aveugle*. Celui-là était le bienvenu partout où il arrivait pour

passer la veillée. Souvent on le retenait d'avance, dans les bonnes maisons, pour venir deux ou trois fois par semaine occuper l'escabeau du conteur. Sa mémoire était une mine inépuisable de vieux *gwerziou,* de *soniou* et de récits de toute nature, et j'y ai largement puisé pour ma collection de chants populaires. Dans tous les manoirs et les fermes d'alors, il en était un peu comme à Keramborgne, et les plus humbles foyers avaient aussi leur Schéhérazade et leur Homère en sabots.

J'avais conservé un vague et doux souvenir de ces récits des veillées de mon enfance; mais comme les conteurs de ce temps heureux étaient presque tous ou morts, ou dispersés de côté et d'autre, je craignais bien de ne plus en retrouver qu'une faible partie. Eh bien! j'ai été très-agréablement surpris de les retrouver presque tous; non pas tous les conteurs, mais leurs contes, dans d'autres bouches et très-peu ou point altérés, si j'en puis juger par mes anciens souvenirs; et ceux que je n'ai pu recueillir encore, je finirai par les retrouver aussi, j'en ai presque la certitude.

Oui, l'on chante et l'on conte encore dans notre vieil évêché de Tréguier, et, en cherchant bien, je crois qu'il est possible d'y retrouver presque toutes les traditions orales de nos pères. Il faut convenir cependant que le nombre de ceux qui leur sont restés fidèles diminue tous les jours. Les chemins de fer et l'instruction, plus répandue, ont produit ce résultat, et si la génération qui nous succédera conserve encore quelques souvenirs de notre passé littéraire, ils commenceront à devenir bien rares, je le crains bien, chez nos arrière-neveux. Déjà les détestables refrains venus de la France ont souvent frappé mes oreilles, en parcourant nos campagnes, et plus d'une fois aussi, dans nos fermes, j'ai rencontré les journaux et les romans à 10 et à 20 centimes de Paris, là où naguère j'étais habitué à ne trouver que *la Vie des saints,* les *gwerziou,* les *soniou* et les *kantikou,* imprimés à Lannion, à Morlaix ou à Quimper, sur de gros papier roussâtre. L'esprit ancien lutte encore, mais faiblement, et par le terrain qu'il perd tous les jours, depuis quelques années surtout, il est facile de prévoir qu'il sera vaincu, dans un avenir non bien lointain, ou qu'il sera forcé de se réfugier, comme dans un dernier retranchement, dans les solitudes de la Cornouailles et les roches des Montagnes Noires et de l'Arez. Il est donc urgent de recueillir les derniers vestiges qui en subsistent encore sur le sol armoricain.

Quoique connaissant bien ma Bretagne et l'ayant parcourue souvent dans tous les sens, mais dans des buts différents, tantôt pour rechercher des chants populaires, tantôt pour étudier la langue dans ses différents dialectes, d'autres fois aussi par pure curiosité et pour admirer les différents aspects de sa nature si variée, j'ai dû faire à nouveau une tournée presque générale, afin de pouvoir choisir, à bon escient, le centre le plus avantageux pour l'objet spécial de ma mission, qui était, cette fois, les contes et généralement toutes les traditions orales non rimées. Il s'est trouvé que c'est l'évêché de Tréguier, c'est-à-dire tout l'arrondissement de Lannion et une partie de celui de Guingamp, qui est de beaucoup le plus riche en contes et récits traditionnels de toute nature, comme aussi en chants populaires. Je ne sais comment expliquer cela historiquement; mais toujours est-il que l'esprit du Trécorrois est plus littéraire, plus vif et plus ouvert aux choses de la poésie et de l'imagination que celui du Cornouaillais et surtout celui du Léonard. C'est là véritablement l'Attique de la basse Bretagne.

Le Léonard conte peu, ordinairement, et ne chante guère davantage. Les récits que j'ai pu entendre dans son pays étaient tous plus ou moins incomplets, mêlés d'épisodes étrangers et provenaient le plus souvent, au rapport même des conteurs, du pays de Tréguier et quelquefois aussi de la Cornouailles. Ils avaient été importés dans le Léon par des matelots, des douaniers, des *pillawers* (chiffonniers) ou des mendiants ambulants. Ce qui semble être le fonds propre du Léonard, en fait de récits, est souvent graveleux et sent le Rabelais dans ses plus mauvais endroits. J'ai aussi trouvé chez eux des souvenirs des *Contes* de La Fontaine, et même des épisodes de la *Guerre des Dieux* de Parny. Le conteur débite tout cela avec un calme et un sang-froid imperturbables, et l'auditoire sourit à peine. Cette veine licencieuse est assez rare en Tréguier; du moins tout y est-il voilé et dit d'une manière convenable.

Le Cornouaillais chante et conte un peu plus que le Léonard; mais ses récits sont aussi souvent incomplets et son imagination est moins féconde et plus sombre que celle du Trécorrois. Cela doit tenir un peu à la nature du sol qu'il habite, terre ingrate, stérile trop souvent, recouverte de bruyères et de maigres ajoncs et parsemée d'énormes blocs de granit. Le héros ordinaire de ses récits est le diable, le diable du moyen âge, avec lequel on faisait de fréquents pactes, tantôt pour avoir de l'argent, tantôt pour bâtir

des ponts, des châteaux, des églises même, et qui, en définitive, se trouvait être presque toujours berné et dupé. Ainsi, au moment de recevoir le prix du pacte, on le forçait à fuir, en l'aspergeant d'eau bénite, ou bien encore on lui livrait un chat ou un chien, lorsqu'il comptait sur une âme humaine. L'élément mythologique, géants, nains, fées, enchantements, métamorphoses, est encore moins abondant là que dans le pays de Tréguier. Ils ont aussi, pourtant, plusieurs traditions très-intéressantes, sur les nains surtout, et je me propose de les étudier de plus près, car les conteurs et les chanteurs trécorrois m'ont plus spécialement occupé jusqu'à présent.

Parmi les personnes à qui je dois le plus dans mes recherches, je citerai d'abord Marc'harit Fulup, du village de Pont-an-C'hlan, auprès du bourg de Pluzunet, dans l'arrondissement de Lannion. Je veux m'y arrêter un peu, parce que c'est un type rare et un véritable trésor de traditions orales de toute nature, chants populaires, contes, légendes, récits, superstitions. Je la recommande aux personnes désireuses de recourir elles-mêmes aux sources populaires ou de contrôler l'exactitude de la reproduction de mes versions. Je commence par dire qu'elle ne sait pas lire et que, par conséquent, sa science est toute traditionnelle et ne doit rien aux livres. Ce n'est pas une vieille femme, comme on se figure ordinairement les conteuses : c'est une fille d'une trentaine d'années. Je lui avais déjà de grandes obligations pour les nombreux chants populaires qu'elle m'a fournis (j'évalue à 150, au moins, le nombre de ceux qu'elle possède); et pour les contes et les récits de toute nature, elle ne m'a pas été moins utile.

Différentes circonstances se réunissent pour faire d'elle un type intéressant. Elle est née dans la commune de Plouguiel, tout près de la ville de Tréguier. Sa mère, morte aujourd'hui, était filandière et chantait constamment sur son rouet, ou racontait à sa fille les légendes et les traditions qui avaient cours dans le pays, et Marguerite les apprit toutes, de bonne heure. Son père et son frère Fanch sont tailleurs. Dans nos campagnes, les tailleurs vont travailler à domicile, dans les fermes. Ce sont, en quelque sorte, les gazetiers et les porteurs de nouvelles de nos communes rurales. Ce sont aussi, presque toujours, d'habiles chanteurs et conteurs, au courant de toutes les traditions locales. Dans chaque commune, on en trouve ainsi deux ou trois qui possèdent à peu près la somme

complète des traditions de la localité, et c'est à eux qu'il faut s'adresser de préférence pour être bien renseigné sur ce sujet. Le père et le frère de Marguerite sont des chanteurs et des conteurs renommés dans leur commune. Depuis douze ans environ, ils ont quitté Plouguiel et sont venus s'établir à Pluzunet, plus avant dans les terres, vers le Menez-Bre. C'est ainsi que la famille Fulup possède les traditions de presque tout l'arrondissement de Lannion et celles d'une partie de l'arrondissement de Guingamp, la portion de la Bretagne où les anciens souvenirs se sont le mieux conservés. Mais Marguerite ne connaît pas seulement les chansons et les contes de l'ancien évêché de Tréguier; elle en sait aussi beaucoup de la Cornouailles et du Léon. Infirme d'une main (elle a la main droite paralysée), elle ne peut ni coudre, ni exécuter les travaux que nécessite la position d'une servante dans nos fermes. Alors, pour apporter aussi son petit contingent dans la pauvre chaumière, autant qu'elle le peut (ils sont très-pauvres), elle fait pour autrui des pèlerinages, mincement rétribués, a toutes les places dévotes de la Bretagne. Chez nous, chaque saint a sa spécialité comme médecin du corps ou de l'âme et est invoqué pour quelque affliction morale ou quelque maladie, tant des animaux que des hommes. De la sorte, Marguerite Fulup est presque constamment sur les routes de la Bretagne, dans toutes les directions, et, dans ses pérégrinations, elle ne manque jamais une occasion d'apprendre un *gwerz*, un *sone*, un conte, une légende qu'elle ne connaissait pas encore. Elle est douée d'une mémoire merveilleuse qui ne lui fait jamais défaut, ni pour l'air ni pour les paroles. Elle conte simplement et n'est pas de l'école de ceux qui aiment à *reï tro*, donner carrière à leur langue. Pour toutes ces raisons, je le répète, Marc'harit Fulup est un type rare et une source de renseignements précieux dans la recherche d'un passé littéraire presque entièrement évanoui.

Après Marc'harit Fulup, j'indiquerai comme conteuse de la bonne école, à qui je dois aussi plusieurs contes, des contes mythologiques pour la plupart, Barba Tassel, mendiante âgée de soixante ans et habitant le bourg de Plouaret.

Je citerai encore, comme type de l'école opposée, celle qui aime à se donner libre carrière, Garandel, tailleur au Vieux-Marché.

Beaucoup d'autres m'ont fourni tantôt un, tantôt deux ou trois récits, ou même davantage. J'ai toujours eu soin de donner leurs

noms et leur adresse, autant que possible, car c'étaient quelquefois des sabotiers et des bûcherons nomades ou des mendiants ambulants.

Nos contes, les contes mythologiques surtout, sont incontestablement plus anciens que nos chants populaires; ils sont aussi plus dans le courant des vieilles traditions de la race; en un mot, ils sont plus foncièrement celtiques.

Le merveilleux et l'aventure, le désir de pénétrer l'inconnu et de s'élancer par delà les limites des horizons terrestres, forment le fond et le caractère principal de nos contes bretons. C'est aussi dans cette soif toujours persistante et toujours inassouvie d'idéal et d'inconnu qu'un écrivain breton croit trouver, sinon l'excuse, du moins l'explication de ce penchant irrésistible des Bretons à l'ivresse. « Ne dites pas, ajoute-t-il, que c'est appétit de jouissance grossière, car jamais peuple ne fut d'ailleurs plus sobre et plus détaché de toute sensualité. Non, les Bretons cherchaient dans l'hydromel ce qu'Owenn, saint Brandan et Pérédur poursuivaient à leur manière, la vision du monde invisible [1]. »

Ce qui nous frappe en second lieu dans ces traditions, c'est la place qu'y tiennent les animaux transformés par l'imagination en créatures intelligentes et presque toujours bienveillantes et secourables à l'homme. Aucune race ne conversa aussi intimement que la race celtique avec les êtres inférieurs et ne leur accorda une aussi large part de vie morale. La mansuétude envers les animaux compte au nombre des vertus théologales des Brahmanes. Dans ces narrations étranges, l'homme et l'animal vivent ordinairement en communion de sentiments et d'intérêts. Ils conversent ensemble, ils sont amis, presque frères et se rendent des services réciproques. Tel personnage se présente à nous successivement sous les formes les plus diverses, tour à tour homme, quadrupède, fourmi, oiseau, poisson, arbre, flamme, fontaine, comme le Protée de J.-B. Rousseau; et il est peu de contes où le héros ne soit l'obligé d'un animal quelconque, depuis le lion et l'aigle, jusqu'à la fourmi et au roitelet; depuis la baleine, jusqu'au moindre petit poisson. C'est un naturalisme sans bornes.

Ce sentiment de mansuétude et de sympathie pour les animaux doit provenir de la croyance des anciens Celtes à la métempsycose.

[1] M. Renan, *La poésie des races celtiques.*

C'est aussi l'opinion de M. Adolphe Pictet, si bien exprimée dans les lignes qui suivent.

« L'humanité et la nature sont sœurs ; filles d'un même principe, elle se mêlent sans cesse par une transformation mutuelle, et l'homme d'aujourd'hui, en rentrant par la mort dans les *cinq éléments,* peut renaître demain plante ou animal. De là, d'une part, cet esprit de douceur, de bienveillance, de commisération envers les êtres naturels qui caractérise à un si haut degré l'esprit indien, et, de l'autre, ce penchant à la sentimentalité contemplative qui jette une teinte de mélancolie sur la nature entière [1]. »

Nos contes bretons présentent des rapports nombreux et étonnants parfois avec les contes irlandais, allemands et surtout les contes slaves que nous connaissons par le recueil de M. Alexandre Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves.* Comment expliquer ces ressemblances qui, certainement, ne sont pas fortuites? Quelques critiques ont essayé de les expliquer en disant que l'imagination humaine, comme tout le reste, a aussi ses limites, qu'elle se meut dans un certain cercle et que dès lors il ne doit pas paraître si étonnant de rencontrer souvent les mêmes fables, les mêmes ressorts, les mêmes aventures et les mêmes héros chez des peuples que séparent quelquefois de très-grandes distances et qui paraissent avoir toujours été parfaitement étrangers les uns aux autres.

Cette explication, qui peut être vraie en certains cas et jusqu'à un certain point, ne me paraît pas suffisante. Pour moi, je pense que beaucoup de ces traditions orales, venues jusqu'à nous de génération en génération et sans le secours de l'écriture, faisaient partie d'un fonds commun que tous les peuples d'origine celtique emportèrent, à des époques différentes, de l'Asie, dans les diverses parties de l'Europe où ils s'établirent successivement. Les rapports qui existent entre les contes des Bretons-Armoricains et ceux des différents peuples slaves sont si nombreux et de telle nature, que je ne puis mieux définir les premiers qu'en reproduisant les lignes suivantes que M. Alexandre Chodzko consacre aux seconds :

« Les conteurs slaves racontent monts et merveilles des chars aériens, des chevaux à la crinière d'or, des magiciens et des magi-

[1] M. Adolphe Pictet, *Étude sur l'épopée indienne.* (*Revue de Paris,* 1er août 1856.)

ciennes mythiques, des géants, des nains, des poissons et des oiseaux qui parlent, des dragons pourvus d'ailes et vomissant du feu, des oiseaux de flamme dont une seule plume suffit pour éclairer la nuit, du breuvage de l'immortalité que des corbeaux apportent à leurs protégés, des pelotes dont le fil, comme celui d'Ariane, fait traverser aux héros les labyrinthes les plus inextricables; il y a des mots et des formules d'une puissance tout aussi infaillible que celle des *Mantras* indiens; il y a des ermites pénitents qui, en vrais *richis* indiens, ne vivent que pour mourir, absorbés dans l'union avec Dieu; il y a des génies malfaisants et bienfaisants qui servent l'homme, des luths harmonieux qui jouent sans qu'on y touche; il y a tout un monde de créatures ensorcelées, dont il faut briser le charme pour les rappeler à leur vie normale.....[1]. »

Tout cela se retrouve dans les contes bretons.

Le nombre des contes et récits de toute nature que j'ai recueillis jusqu'aujourd'hui va jusqu'à cent; en y comprenant quelquefois deux et trois versions d'une même fable, avec des variantes souvent importantes. Tous sont curieux, sous quelque rapport, et quelques-uns sont très-importants. Je crois avoir retrouvé les prototypes de trois ou quatre des contes de Perrault et des échos de quelques fables grecques, comme, par exemple, celle d'Atalante et d'Hippomène, et celle de Thésée et du Minotaure.

Les récits de différente nature que j'ai recueillis peuvent se partager en trois catégories :

1° Contes mythologiques;

2° Contes légendaires chrétiens;

3° Récits facétieux et plaisants.

Les contes mythologiques me paraissent être les plus importants, par leur ancienneté, par leurs rapports frappants avec les contes des autres peuples d'origine celtique et par les renseignements précieux qu'ils peuvent fournir à la mythologie comparée de ces peuples. Ces contes sont encore nombreux dans l'ancien évêché de Tréguier.

J'ai compris sous la dénomination de contes légendaires chrétiens ceux qui sont fondés sur des croyances catholiques plus ou moins corrompues et où interviennent comme principaux agents

[1] *Contes des paysans et pâtres slaves*, p. 402.

Jésus-Christ, ses apôtres, la sainte Vierge, les anges, les saints, le diable, l'enfer et le paradis.

Enfin, viennent les récits facétieux et plaisants, bâtis sur des ressorts moins merveilleux; ce sont tantôt les tours et les malices d'un paysan finaud aux prises avec un seigneur riche et bête, comme dans *Bilz;* ou l'odyssée d'un personnage grotesque que l'on prend comme le type de la bêtise du pays et sur le compte duquel on accumule les aventures les plus drolatiques et les plus extravagantes. D'autres fois, ce sont encore des personnages (des moines et des prêtres assez souvent) surpris dans des rendez-vous d'amour, qui ne sont ordinairement que des piéges grossiers, et obligés de subir les plus grandes humiliations et des épreuves qui vont quelquefois jusqu'à la mort. Dans ce genre de récits, j'ai trouvé aussi un Avocat Patelin breton.

Je vais analyser ici, rapidement, un conte mythologique, afin de donner une idée de ce genre de narrations chez nous; puis je donnerai deux textes bretons, un de chacune des deux autres catégories, tels que je les ai recueillis sous la dictée des conteurs.

LE CORPS SANS ÂME.

Un roi de France avait un fils qui aimait beaucoup la chasse. Un jour qu'il rentrait d'assez mauvaise humeur, parce qu'il n'avait rien pris, il vit un corbeau[1] qui paraissait le narguer. Il tira dessus, et le blessa. L'oiseau courut se cacher sous une grosse pierre (un dolmen?) qui se trouvait près de là. Le prince le suivit; mais comme il cherchait le corbeau sous la grande pierre, tout à coup la terre s'effondra sous ses pieds et il tomba, après plus d'une heure de descente, dans une grande avenue de vieux arbres, où il vit un géant qui se promenait. — Ah! c'est toi, lui dit le géant, qui as voulu tuer mon corbeau? Mais apprends que mon corbeau n'est pas si aisé à tuer. Que ferai-je de toi? Veux-tu être mon domestique? — Je le veux bien, répondit le prince tremblant de frayeur. — Eh bien! viens avec moi à mon château, pour que je te montre tout ce que tu auras à faire chaque jour.

Il le conduisit d'abord à l'écurie. — Voici mes chevaux, dont il faudra avoir bien soin; tu leur donneras du foin et de l'avoine à discrétion, puis tu les promèneras dans le bois. Quant à cette rosse qui est là derrière la porte, pour toute nourriture tu lui donneras, soir et matin, une volée de coups de bâton. Voici le bâton. Et frappe dur!

[1] Dans une autre version, c'est un lapin blanc, au lieu d'un corbeau.

Puis il le conduisit dans une chambre devant un coffre plein de pistolets. — Voici des pistolets qu'il faudra fourbir tous les jours et tenir luisants à s'y mirer; malheur à toi s'il y a la moindre tache de rouille! Passant alors dans une autre chambre, où il y avait cinquante cages remplies d'oiseaux de toute sorte, il lui dit : Voici maintenant mes oiseaux. Tous les jours il faudra renouveler leur nourriture, leur eau et prendre bien garde qu'il n'arrive du mal à aucun d'eux. Demain matin je partirai pour un long voyage, d'où je ne reviendrai que dans un an et un jour. Du reste, rien ne te manquera ici. Voici une serviette qui pourvoira à tous tes besoins. Quand tu désireras quelque chose, étends-la sur une table ou sur la terre, n'importe, puis dis : Serviette, fais ton devoir! Et aussitôt tu seras servi.

Le lendemain matin, le maître du château partit de bonne heure et le prince commença sa journée par les oiseaux. Tout en renouvelant leur nourriture et leur eau, il en remarqua un tout triste et qui paraissait malade. Il le prend avec la main, le retire de sa cage et voit avec étonnement une épingle qui lui traverse la tête de part en part. Il s'empresse de retirer l'épingle, et aussitôt l'oiseau se change en une belle princesse qui lui parle ainsi : Je suis la fille d'un roi puissant, retenue ici sous un charme par le maître de ce château. Beaucoup de princes, de ducs, de barons ont tenté de me délivrer; mais ils ont tous échoué et tous ils ont été changés en chevaux, en oiseaux ou en pistolets. Vous-même vous aurez, je le crains bien, le même sort. Et pourtant, si vous voulez m'obéir et faire exactement ce que je vous dirai, vous pouvez me délivrer et, avec moi, tous ceux qui sont retenus ici enchantés; et pour vous récompenser, je vous épouserai. — Que faut-il faire pour cela? dit le prince. — Rien ne presse encore; le maître n'arrivera que dans un an et un jour, et en attendant, nous pouvons vivre sans souci dans ce château, où rien ne manque.

L'année écoulée, la veille de l'arrivée du maître, la princesse dit au prince : C'est demain que doit arriver le maître. Voici ce qu'il vous faudra faire; écoutez bien. Dès en arrivant, il ira voir ses chevaux, ses oiseaux et ses pistolets, et comme il sera satisfait de la manière dont vous vous serez acquitté de votre devoir, il vous proposera de vous faire don d'un cheval, d'un oiseau et d'un pistolet et vous dira de faire votre choix en chaque chose. Il vous conduira d'abord à l'écurie. Choisissez le cheval maigre et décharné qu'il vous avait commandé de battre sans pitié. C'est mon frère. Il vous dira que vous êtes un sot de prendre une rosse quand il y a là de si beaux chevaux. Mais ne l'écoutez pas. Il vous conduira ensuite dans la chambre des oiseaux et il vous dira encore d'en choisir un. Vous n'oublierez pas demain matin, dès que le jour paraîtra, de me remettre l'épingle dans la tête, et aussitôt je redeviendrai oiseau, triste et souffrant comme devant, et vous m'introduirez dans ma

cage. Choisissez-moi, et prenez bien garde de vous tromper, et surtout ne suivez pas son conseil, quand il insistera pour vous en faire choisir un autre plus beau et mieux portant. Enfin il vous mènera au bahut où sont les pistolets, et vous dira d'en choisir encore un. Vous prendrez le moins beau, le plus simple, celui sur lequel vous verrez une petite tache de rouille, car c'est là ma femme de chambre. Quand vous le tiendrez, vous le déchargerez sur une tête de cuivre qui est au-dessus de la porte; et aussitôt le château s'écroulera avec un bruit épouvantable sur son maître et l'écrasera sous ses ruines. Alors tous ceux et toutes celles qui sont retenus ici sous des charmes seront délivrés et partiront dans toutes les directions, en vous remerciant. Quant à nous deux, nous monterons dans le carrosse du géant, qui nous transportera, à travers les airs, jusque chez votre père. Quand nous y arriverons, vos parents et vos amis seront tous réunis dans un banquet, pour y célébrer votre anniversaire, car il y aura juste un jour et un an que vous serez parti, et tout le monde vous croit mort. La joie succédera à la tristesse en vous voyant, et tous accourront pour vous embrasser. Mais ne vous laissez embrasser par aucune femme, autrement le *Corps sans âme* descendra aussitôt dans son char, du haut des airs, et m'emportera dans son château qui est retenu entre le ciel et la mer par quatre chaînes d'or, et vous ne me reverrez jamais plus!

Bref, le prince fait tout exactement comme il lui a été recommandé par la princesse, et tout se passe pour le mieux. Le voilà donc qui arrive au palais de son père, avec sa belle compagne. Aussitôt tout le monde accourt pour l'embrasser; il se défend de son mieux des femmes, mais une jeune cousine, se cachant derrière les autres, lui saute au cou à l'improviste, et lui dérobe un baiser. Aussitôt le Corps sans âme descend d'un nuage et enlève la princesse, sous les yeux de tous. Douleur du prince. Il part sur-le-champ à sa recherche et jure de ne s'arrêter que lorsqu'il l'aura retrouvée. Il va, il va..... personne ne peut lui donner des nouvelles du château du Corps sans âme. Surpris par la nuit dans un grand bois, il se dirige sur une petite lumière qu'il aperçoit et arrive à une hutte faite de branches et de feuillage. Il pousse la porte, et voit un vieillard à grande barbe blanche en prière. C'était un ermite. — Que demandez-vous, mon fils? — L'hospitalité pour la nuit. Il passe la nuit dans la hutte de l'ermite, il partage son frugal repas, lui raconte ses aventures et lui demande s'il ne pourrait lui donner des nouvelles du Corps sans âme. — Hélas! mon fils, voilà bien longtemps que je vis dans ce bois et je n'ai jamais entendu parler du Corps sans âme. Je regrette de ne pouvoir vous renseigner à ce sujet; je veux pourtant vous être utile en quelque chose. Voici une serviette, et quand vous aurez faim ou soif, vous n'aurez qu'à l'étendre par terre, en disant: Serviette, fais ton devoir! Et aussitôt une table servie se trouvera devant vous.

Plus loin, dans le bois, vous trouverez un autre ermite, qui est plus vieux et plus savant que moi, et peut-être pourra-t-il vous donner quelque bon conseil.

Il remercie l'ermite, et se remet en route. En traversant une grande lande, il voit des fourmis grandes comme des lièvres qui se dirigent sur lui, et en si grand nombre, qu'il a peur. Deux d'entre elles sont grosses comme des chèvres: Je vais être dévoré par ces bêtes! se dit-il en lui-même. Mais heureusement il songe à sa serviette et s'empresse de dire: Serviette, fais ton devoir! Et aussitôt voilà du pain blanc, de la viande et même du sucre! Il en jette partout autour de lui. Et les fourmis de se régaler! Quand elles furent rassasiées, les deux qui étaient grandes comme des chèvres lui dirent : Nous sommes le roi et la reine des fourmis. Si jamais tu as besoin de notre aide, appelle et tu nous trouveras. Puis elles s'en vont, et lui il continue aussi sa route. Il arrive à la hutte du second ermite. Il y passe la nuit, comme chez le premier. Celui-ci savait quelque chose du château du Corps sans âme. Mais c'était bien loin encore! et puis, si haut, si haut, que l'aigle même ne pouvait atteindre jusque là! — Je suis maître, ajouta-t-il, sur tous les oiseaux; si jamais vous avez besoin de moi, appelez et j'arriverai.

Il remercie le vieil ermite, et reprend sa route. Après avoir marché longtemps, longtemps, il arrive au bord de la mer. En allant le long du rivage, sur la grève, il aperçoit un petit poisson hors de l'eau et près de mourir. Il s'empresse de le remettre à l'eau. — Merci! lui dit le petit poisson; je suis le roi des poissons; si jamais vous avez besoin de moi, appelez, et j'arriverai. — Allons! c'est bien, dit le prince; j'ai toujours pour moi les chers animaux du bon Dieu!

Il continue de marcher le long du rivage et voit enfin les chaînes d'or qui retiennent le château au-dessus de la mer; mais il ne voit pas le château, tant il est haut! Il s'arrête à considérer les chaînes d'or et se demande : Comment monter jusqu'au château? Le second ermite m'a dit que l'aigle lui-même n'y peut atteindre!... Mais peut-être bien qu'une fourmi pourrait y arriver, en grimpant le long des chaînes?... Il appelle à son secours le roi des fourmis. Il arrive aussitôt. — Qu'y a-t-il pour votre service? dit-il. — Je voudrais être changé en fourmi pour pouvoir grimper jusqu'au château du Corps sans âme, le long d'une de ces chaînes. — Qu'il soit fait comme vous le désirez, dit le roi des fourmis. Et aussitôt voilà le prince changé en fourmi. Et de grimper, de grimper! Il arrive enfin au château, il pénètre (toujours en fourmi) dans la chambre de la princesse. Celle-ci jouait aux cartes avec le Corps sans âme. A minuit, le géant va se coucher dans sa chambre, et la princesse reste seule. — Je voudrais redevenir homme! dit alors la fourmi. Et la voilà encore homme. Étonnement de la princesse. — Partons! Partons! dit le prince. — Impossible! il faudrait tuer le géant

pour cela. — Eh bien, je le tuerai! — Que dis-tu là? pauvre ami; mais sa vie, à celui-là, ne réside pas dans son corps? — Et où diable est-elle donc? — Demain je te le ferai dire par lui-même. Tu seras dans ma manche, sous forme de fourmi, et écoute bien ce qu'il dira. Ils passent la nuit ensemble.

Tout le jour suivant le prince fut fourmi. La nuit venue, après le souper, pendant que la princesse jouait aux cartes avec le géant, selon son habitude, il se glissa dans sa manche.

— Si vous saviez le singulier rêve que j'ai fait? dit la princesse au géant. — Et qu'avez-vous donc rêvé? — J'ai rêvé qu'un jeune prince était monté jusqu'ici et qu'il vous avait tué et qu'ensuite il m'avait emmenée chez son père, pour m'épouser. Un sot rêve, n'est-ce pas? — Oui certainement, un sot rêve. D'abord, moi je ne puis pas être tué. — Et pourquoi donc? — Pourquoi? parce que ma vie n'est pas dans mon corps. — Et où donc est-elle? — Je ne l'ai jamais dit à personne, mais je vais vous le dire à vous. Ma vie, à moi, est dans un œuf; cet œuf est dans une colombe; cette colombe, dans un lièvre; ce lièvre, dans un loup, et le loup est dans un coffre de fer au fond de la mer. Et qui pensez-vous maintenant qui puisse me tuer? — Oh! personne, assurément. Le prince, qui était sous la forme d'une fourmi dans la manche de la princesse, prêtait bien l'oreille, je vous prie de croire.

A minuit, le géant alla encore se coucher, dans sa chambre, et la princesse resta seule. Aussitôt la fourmi redevint homme. — As-tu bien entendu? lui dit la princesse. — Oui, parfaitement. — Et tu penses encore qu'il est possible d'avoir sa vie? — Peut-être; je veux toujours essayer. Je vais redescendre sur la terre et je ne reviendrai qu'avec l'œuf où est sa vie.

Le prince redescend donc, sous la forme d'une fourmi, le long d'une des chaînes d'or. En touchant la terre, il redevient homme et il appelle aussitôt le roi des poissons. Celui-ci s'empresse d'accourir et sortant sa petite tête de l'eau : — Qu'y a-t-il pour votre service, prince? — Connaissez-vous, quelque part au fond de la mer, le coffre de fer qui renferme la vie du Corps sans âme? — Je ne le connais pas, mais quelqu'un de mes sujets saura certainement le trouver. — Et il appelle tous les poissons, chacun par son nom. Aucun n'avait vu le coffre. Enfin arrive, après tous les autres, un tout petit poisson qui en donne des nouvelles. On envoie la baleine avec lui, pour le prendre. Le coffre est apporté. On l'ouvre. Un loup énorme s'en élance aussitôt. Le loup est tué et éventré. Un lièvre en sort. Le lièvre est également pris et ouvert, et la colombe s'envole. Le prince prend aussi la colombe et en retire l'œuf. Cependant le géant était couché sur son lit, malade. A chaque animal tué, il faiblissait à vue d'œil.

Le prince remonte au château, avec l'œuf. Il pénètre dans la chambre

du géant, sous sa forme d'homme, cette fois. Le géant écume de rage et fait un effort suprême pour s'élancer sur lui; mais le prince lui brise l'œuf sur le front, et il expire à l'instant. Aussitôt les chaînes se rompent, et le château s'abîme au fond de la mer.

Le prince et la princesse montent dans le char du Corps sans âme, qui voyageait à travers l'air, et ils arrivent en un instant à la cour du roi de France. Ils se marièrent alors et les festins, les jeux, les danses durèrent un mois entier.

Voici maintenant un récit légendaire chrétien, où Jésus-Christ est représenté voyageant en basse Bretagne, accompagné de saint Pierre et de saint Jean. Je le donne en breton, comme le récit facétieux qui le suit, tel que je l'ai recueilli sous la dictée de la conteuse Marc'harit Fulup, dont j'ai parlé plus haut.

Jezuz-Krist en Breiz izel.

I.

Hon Zalwer Jezuz-Krist a oa deut da ober un dro en Breiz-izel gant sant Pezr ha sant Iann. Mont a reent dre-holl, da di ar paour evel da di ar pinvik, hag a prezegent en ilizo, er chapello hag alies en dachenno, dirag ar bopl dastumet.

Un dez, en kreiz ann hanv, a oant o sevel ur c'hreac'h hîr ha zonn. Tomm a oa ann heaul ha zec'het ho defoa, ha na gavent ket a zour. Digwêt war-lein ar c'hreac'h, a weljont un ti bihan zoul, war vord ann hent.

— Eomp ama da c'houlenn dour, a lâraz sant Pezr.

Pa oent êt en ti, weljont ur vroac'hig koz azeet war men ann oaled, ha war ar bank-dosal, e-kichenn ar gwele, a oa ur c'havr o roï da ur bugel-bihan da dena.

— Ur bannec'h dour, mar plij, Mamm-goz? a lâras sant Pezr.

— Ia sur, aotrone, dour am euz, dour mad; met n'am euz ket kalz tra ouspenn iwe.

Diskenn a rez ur skudellad dour euz ar picher, hag ac'h evjont ho zri. Neuze a tostajont da welet ar bugel-bihan a oa o tena ar c'havr.

— N'eo ket d'ac'h ar bugel-man, Mamm-goz? a lâras hon Zalwer.

— Nann sur; ha koulzgoude ec'h eo evel pa vije d'in. D'am merc'h eo, ar bugelig kez; met marw' eo he vamm, oc'h c'henel anehan, hag ac'h eo chommet war ma diouvrec'h.

— Hag he dad?

— He dad a zo beo, ha bemde, kerkent ann de, ec'h a da deweziata

da un ti pinvik a zo en-kichenn; hag a c'hône eiz gwennek bemdez hag he voued; ha setu holl ar pez hon euz ewit bewa hon zri.

— Ha mar ho pefe ur vuc'h? a lâras hon Zalwer.

— Oh! mar hon befe ur vuc'h, neuze a vefemp evuruz; me ac'h afe da vesaa anehi dre ann hentjo, hag hon befe leaz hag amann da gas d'ar marc'had; met n'am bò bikenn ur vuc'h.

— Ma! roët d'in ho pàz un tammig, Mamm-goz.

Hon Zalwer a gommerras bàz ar vroac'h-koz, hag a skoas gant-hi un tol war ven ann oaled, ha kerkent a savas ac'hane ur vuc'h-vriz ar c'haera, ha leaz gant-hi a-leiz he zez!

— Jezuz-Maria! a lâras ann hini goz, penoz eo digwêt ar vuc'h-se ama?

— Dre c'hraz Doue, Mamm-goz.

— Bennoz Doue war-n-oc'h, aotrone geiz! me a bedo ewit-oc'h, bep-beure ha bep-noz.

Hag ec'h ejont are ho zri en hent. — Ann hini goz, chommet ic'h unan, na skuize ket o sellet euz he buc'h: — Kaera da vuc'h! ha 'vel ma zo leaz gant-hi! Met penoz eo digwêt aman iwe? O skei un tol gant ma bâz war ven ann oaled! Ar vàz a zo chommet ganen, ar men oaled a zo aze bepred iwe... Mar am befe ur vuc'h-all evel homan a-vad! marteze n'am euz netra da ober ewit-se nemet skei gant ma bâz war ar men oaled? gwelomp.

Hag a skoas un tol gant he bâz war ar men oaled... ha kerkent a tilampas a-c'hane ur pikol bleiz, pehini a dàgas ar vuc'h vriz war al lec'h!

Hag ann hini goz e-meaz ann ti, ha da redek warlerc'h ann trì dremeniad, ha da grial: — Aotronez! Aotronez! — Evel na oant ket êt pell c'hoaz, a klewjont hag a c'hortozjont anehi.

— Petra a zo c'hoarvect, Mammig-koz? a lâras hon Zalwer.

— Allas! ur bleiz braz a zo digwêt bars ma zi, kerkent ha ma'z oc'h bet êt-kuit, hag hen euz taget ma buc'h vriz!

— Ia, pa oc'h euz galwet anehan, Mamm-goz. Distroït d'ar gèr, hag a kavfet c'hoaz ho puc'h beo hag iac'h. Met beet furoc'h en amzer da dont, ha na c'hoantaït ken ober ar pez na c'hell nemet Doue he-unan.

Hag a tistroas d'ar gèr, hag a kavas he buc'h beo hag iac'h, hag a anaveas neuze penoz a oa ann aotro Doue he-unan a oa bet en he zi!

II.

Ur wez-all a oant are ho zri en hent. Digwêt a oa wardro diou heur goude kreizdez, hag evel n'ho defoa debret tamm a-bed a-boe ar beure, ho defoa naoun. Pa oant o tremen a-biou un ti, war vord ann hent, a weljont, war dreuzou ann or, ur vates o verrad toaz ewit ober krampoez.

— Eomp en ti ma, a lâras sant Pezr, hag hon bò krampoez.

Mont a reont ho zri bars ann ti.

— Demad d'ac'h holl bars ann ti-ma. — Ha d'ac'h iwe.

— Ni a zo tri zremeniad, pell a zo en hent, hag a zo skuiz, hag hon euz naoun : kavoud a raëmp un draïg bennag da debri, ewit arc'hant?...

— Ia sur, a lâras ar vestres; eman ar vates o verrad ann toaz, ha bremaïg a vo krampoez.

— Mar be bolante Doue a gredan a ve mad da lâret, eme hon Zalwer.

— Oh! a lâras neuze ar vates, gret eo ann toaz, ha krampoez a vò sur.

— Ma! eme hon Zalwer.

Hag ec'h azejont da c'hortoz. — Ar vates a lakaas neuze daou drebez war ann oaled, hag a rez tan indan-he. Goude a krogas er varac'h a oa ann toaz en-hi, wit hi zostaad d'ann oaled. Met setu ma tifonz ar varac'h, ha skuillet war ann douar holl ar pez a oa en-hi! — Hag ar vates da estlammi; hag ar vestres da grozal : — Brema, aotronez, emehi, ec'h c'hallet mont da glask krampoez el lec'h-all, rag ewit ama na vò ket a grampoez fete!

— Eo! eo! gant graz Doue, a lâras hon Zalver.

Ha gant penn he vaz a stokas ar varac'h, a oa êt a bezio, ha setu-hi da dont are en ur pez, hag ann toaz en-hi! — Ha souezet braz holl dud ann ti! — Hag a oe gret krampoez, hag a tebrjont, hag ec'h ejont goude en hent are. Met a-rok mont-kuit, hon Zalwer a laras d'ar vates: — Ha dalc'hit sonj mad, ma flac'h, ez eo mad lâret bepred : — *Mar be bolante Doue.*

Dans le récit qui va suivre, et qui est de la troisième catégorie, Récits facétieux et plaisants, nous voyons un meunier, pauvre, mais malin, aux prises avec son seigneur, riche, mais bête. La victoire, comme on doit s'y attendre, reste au meunier.

AR MILINER HAG HE AOTRO.

Pewar bloaz a oa n'hen defoa ket paeet he aotro. Paour a-walc'h oa! Un dez ann aotro o retorn euz ar chasé, drouk en-han dre ma n'hen doa tapet netra, a dennas war vuc'h ar Meliner, a gavas en he hent, hag a lac'has anehi. Groeg ar Meliner a welas ann tol, hag a deuas d'ar gèr o estlammi : — Allas! allas! glac'haret a-walc'h omp ann dro-ma; setu lac'het hon buc'h gant ann aotro! — Ar Meliner na lâras netra; met drouk a oa en-han memeuz tra. Epad ann noz a kignaz he vuc'h, hag ec'h eaz neuze da werza he c'hroc'henn da Wengamp. Evel m'hen defoa pell da ober hag hen defoa c'hoant da veza beure-mad en kear, a partias war dro anter noz. Digwet en ur c'hoad lec'h ma larer a vije laeron braz a teuas aoun d'ehan, hag a pignas war ur wezenn, da c'hortoz ann de.

Enbezr ec'h arruas indan ar wezenn-se ur bagad laeron, da bartaj ann arc'hant. Ha chikan, ha trouz; na oant ket ewit em glewet. — Jezuz ma c'halfenn-me kaout ann arc'hant-se! a lâre ar Meliner en-han he-unan. — Hag hen o sonjal teurel kroc'henn he vuc'h en ho c'hreiz, ewit ho sponta. Al laeron, o welet ar c'hernio hag ar c'hroc'henn du-se, rag du a oa ar vuc'h, a sonjas d'he a oa arrû ann Diaoul d'ho c'herc'had; ha da skara, du-man ha du-hont, hag o leuskel eno oc'h holl arc'hant! — Ar Meliner a diskennas neuze diwar he wezenn, a bakas ann holl arc'hant en kroc'henn he vuc'h, ha d'ar gèr. Beteg ann noz a chommas he vroeg hag hen da gonta arc'hant; met na oant ket wit dont a-benn da ober kont vad a-bed, re a oa euz a arc'hant.

Ann de warlerc'h ar beure, ar Meliner a lâras d'he vroeg mont da di ann aotro da c'houlenn un anterenn da vuzura ann arc'hant. Mout a ra ar vroeg. — Da betra oc'h euz-c'hui ezomm ann anterrenn? — Da vuzura arc'hant sur. — Da vuzura arc'hant? Ober goap ouzin a fell d'ac'h, me gred. — Nann ma Doue, aotro keiz, deut ganen, hag a welfet. — Dont a ra ann aotro gant-hi. Pa wel taol ar Meliner goloët a bezio daou-skoed, ez eo souezet braz, hag a lâr d'ehan : — A-be-lec'h a t'euz-te bet ann arc'hant-se? — Ewit kroc'henn ma buc'h, am euz gwerzet en Gwengamp, am euz bet an-he, aotro. — Ewit kroc'henn da vuc'h! gwall-ger eo ar c'hrec'henn neuze? — Ia sur, aotro; rekouret oc'h euz an-on o vea lac'het ma buc'h.

Hag ann aotro d'ar gèr, d'ar red, hag oc'h ober lac'ha he holl zaout, hag ho c'higna doc'h-tu. Ann dewarlerc'h ar beure, a kas ur mewel en kèr gant ar c'hrec'henn, a oa an-he samm un aneval, hag a lâr d'ehan goulenn un anterrenn arc'hant ewit pep-hini. Mont a ra ar mewel gant ar c'hrec'henn. — Pégement pep kroc'henn? — a c'houlenn ur c'hevijer. — Un anterrem arc'hant! — Allons! na ra ket a voap; pégement pep-kroc'henn? — Un anterrenn arc'hant a lâran d'ac'h. — Ha 'vel ma lâre ar memeuz tra d'ann holl, ec'h eaz drouk er gevijerrienn, hag a oe bac'hatet gant-he, ruillet ha diruillet war ar pave, ha lemet c'hoaz he grec'henn digant-han.

Pa arruas er gèr : — Pelec'h eman ann arc'hant? — a lâras ann aotro d'ehan. — Ia da! arc'hant en eeün! N'am euz bet nemet tolio-treid ha bac'hado; ha ma c'horf paour a zo brewet holl. — Bourdet on gant ar Meliner! a lâras neuze ann aotro, ha drouk en-han; met na euz forz, ma zro a deuio iwe.

Ar Meliner a rez un tammig fest gant ar vuc'h a oa bet lac'het d'ehan, hag a lâras d'he vroeg mont da bedi ann otro da dont iwe. Mont a ra ar velineres, ober a ra he fedenn. — Petra, dont da ober goap ouzin c'hoaz! — Jezuz! aotro keiz, ober goap ouzoc'h? Na me na ma den na gretfe bikenn sonjal ober se. — Ma! mont a rin, koulzgoude, hag a komzin gant ar Meliner, a sonj gant-han bea finoc'h ewit'on marteze.

Dont a ra ann aotro d'he goan d'ar vilinn. Friko a oa, kig-sall, rost euz ar béer, zistr ha gwinn iwe. En divez ar pred, pa oa arru tomm ar penno, ar meliner a lâras d'ann aotro : — Ma! aotro, ann holl a oar ez oc'h ur paotr fin, ha koulzgoude ez on kontant da ober ur pari na refet ket ar pez a rinn-me. — Petra eta? — Lac'ha ma groeg dira-z-oc'h holl ama, hag hi ressussita are, o c'hoari gant ur violouz am euz aze. — Pari ugent skoed na ri ket se. — Ugent skoed a rinn. — Gwelomp eta, eme ann holl. — Hag ar Meliner o kommer ur gontel, o lampad war he vroeg, hag oc'h ober van da droc'ha he goûk d'ehi. Met na droc'has nemet ur vouellenn leun a wad hen defoa paket en-dro d'he goûk. Ann aotro, pehini na wie ket ann dro, a heuze o welet ar gwad o lampad. Ar Vroeg a gouezas d'ann douar, evel pa vije marw-mik. Ar Meliner a gommer neuze he violonz, hag a em laka da zoon. Hag ar vroeg da zevel kerkent ha da zansal, evel unan penn-follet. Ma chommas ann aotro da sellet, digor he c'heno gant-han. — Ro d'in da violonz, a lâras d'ar Miliner, ha me a lezo ar vilinn ganid daou vloaz ewit netra. Setu gret ar marc'had. Hag ann aotro d'ar gèr, gant he violonz, ha stad en-han. — Ma groeg, a lâre en-han he-unan, o vont, a zo un tammig koz, ha mar gallan hi iaouankaad.... Pa arru er gèr, a kav he vroeg kousket mad en he gwele. — A zo mad, emehan, evel-se na oufeo netra. Tapout a ra ur gontel er geginn, hag a troc'h he goûk d'ehi. Ha da zoon neuze gant he violouz! Met kaer hen defoa soon, ar vroeg paour na zanse ha na flache; marw-mik a oa! — Sota den eo ar Meliner-se! emehan; laket an-on da lac'ha ma groeg, ha kaer am euz soon, na zeu ket a vuhe en-hi! Rèd eo hen defe ankouet un dra bennag! ec'h àn prim da glewet gant-han. Redek a ra d'ar vilinn.

Pa arruas, a welas ar Meliner en korf he rochet, ur skourjez gant-han en he zorn, hag hen o skourjata ur pod-houarn braz a oa en kreiz ar porz, hag ann dour o virwi en-han (a-newe diskennet a oa diwar ann tan). — Chomm a ra da zellet, digor gant-han he c'heno, hag ankouet he vroeg. — Petra a rez-te aze evel-se, Meliner? — Lakad ar zoubenn da virwi, ma aotro; deut da welet evel ma verw. — Ia a-vad. Ha gant da skourjez eo a rez d'ehi birwi evel-se? — Ia sur, aotro; ar c'hoad à zo ker, hag a ve re goustuz d'in. — Gwir a-walc'h a lâres. Ro d'in da skourjez, ha me a lezo ganid ar vilinn daou vloaz-all ewid mann. — Pa eo c'hui eo, aotro, setu-han aze.

Hag ann aotro d'ar gèr gaut he skourjez; hag o tont, a lâre d'ehan he-unan : — Breman a lakaïn diskar ar c'hoad diwar ma holl douaro, hag am bo kalz a arc'hant ewit-he. — Goerza a ra ar c'hoad holl diwar he zouaro. — Aotro, na euz ken un tamm koad, na keuneud; penoz a rinn ewit poazet ar boued? — a lâras d'ehan ar gegineres, ur sadorn da noz.

— Me a oufeo mad penoz ober, kegineres; n'ho pet ket a vorc'hed gant kement-se.

Ann dewarlerc'h ar beure, a oa ur zul, a làras da holl dud he di, mewelienn ha mitizienn, mont d'ann oferenn-bred, nemet Iann Vraz, he vewel kenta, a chomje gant-han er gèr. — Ha lein, piou hen aozo? a oe lâret d'ehan. — N'ho pêt ket a nec'hamant gaut kement-se, hag it holl, pa lâràn d'ac'h.

Setu-int partiet holl d'ar bourk. Ann aotro a làras neuze da Iann Vraz digas ar podhouarn braz en kreiz ar porz, hag hen leunia a zour. Neuze a lakaas ebars kig-sall, kig-bewinn, kaol, irvinn, pep, holenn, holl kement a zo rèd da gaout ewit ober soubenn vad. Goude a tiwiskas he chupenn, a kommerras skourjez ar Miliner, ha da skourjata ar podhouarn! Met kaer hen defoa skei, ann dour a chomme ien bepred. — Petra a ret iwe, aotro? a làras Iann Vraz souezet. — Ro peuc'h, genaouek, bremasoudenn a weli. — Hag hen da skourjata are. A wez ann amzer a voute he viz er pot-houarn; bepred a oa ien ann dour! — Pa oe skuiz o skei, a paouezas iwe, hag a làras : — Arsa, ar Meliner, 'm euz aoun, a ra goap ouzin? — Ia, goap a ra ouzoc'h sur, aotro. — Ma! na euz forz, na euz nemet ar maro ewit han. — Larda anehan er-fad gant he skourjez, me gred a vo awalc'h aotro. — Nann, nann, ar maro! ober goap ouzin-me! Eomp buhan d'ar vilinn ha digas ganid ur zac'h, ma vo boutet ebars ha tolet da veuzi er stank.

Iann Vraz a gommer ur zac'h goullo war he skoaz, hag ec'h eont d'ar vilinn. Boutet eo ar Miliner paour ar zac'h ha sammet war ar marc'hporté ewit en kas d'ar stank. Pa oant o vont, a weljont o tont gant ann hent ur marc'hadour pini a ée da foar Wengamp, ha gant-han tri a gezek sammet. Ma teuas aoun d'ann aotro. — Eomp da em guza dreg ar c'hleuz, emehan, ken a vo tremenet ar marc'hadour-se. Mont a reont dreist ar c'hleuz, er park. Ar Meliner, en he zac'h, a oe harpet euz ar c'hleuz. Pa glewas trouz kezek ar marc'hadour, o tremen a-biou d'ehan, a em lakaas da grial : — Nann, na gommerrin ket anehi! na gommerrin ket anehi! — Ar marc'hadour, souezet, a dostaas d'ar zac'h : — Sell! sell! emehan, petra eo kement-ma? un den en ur zac'h! — Egile a grie bepred : — Na gommerrin ket anehi! na gommerrin ket anehi! — Na gommerri ket piou? a làras ar marc'hadour d'ehan. — Penheres un aotro pinvik-pinvik, a deùz bet ur bugel, hag a fell d'he zad ober d'in hi c'hommer. — Ha gwir eo pinvik braz? — Ia, pinvik-pinwik. — Ma! me a zo kontant d'hi c'hommer. — Deut ama neuze buhan er zac'h, ha me aio e-mèz. — Mont a ra ar marc'hadour er zac'h, ar Meliner a skoulm warnehan, neuze a kommer he skourjez hag ec'h a etrezeg Gwengamp, gant ann tri marc'h sammet.

Pa oe êt-kuit, ann aotro hag Iann Vraz a retornas d'ho zàc'h. — Me a gommerro anehi! me a gommerro anehi! a em lakaas neuze da grial ar marc'hadour en he zac'h. — A gommerro piou? a làras d'ehan ann aotro. — Ho merc'h, aotro. — Ah! mab ar gast! Kerz da glask anehi neuze

en fonz ar stank! — Hag a oe tolet er stank, hag a-boe na eo ket bet gwelet.

Ann aotro hag he vewel Iann Vraz a eaz ann dewarlerc'h da foar Wengamp. Pa oant o sellet euz ar staliou kaer a oa eno, a oent souezet-braz o welet ar Meliner eno gant ur stâl aourfredour, unan ar c'haera. — Petra, Miliner, eme ann aotro, te eo a zo aze? — Ia 'vad, ma aotro; deut oc'h da brena un dra bennag diganen, michanz? — Penoz, n'out ket chommet er stank eta? — Evel ma welet, ma aotro; na em gaven ket mad eno; ha koulzgoude a trugarekaan anoc'h, rag a-c'hane eo deut ganen ann holl dreo-kaer a welet aman. — Ha gwir? — Evel ma lâran d'ac'h, aotro; n'am euz keun nemet da un dra, hag a eo dre ma n'ho poa ma zolet un tammig pelloc'h; neuze a vijenn kouezet el-lec'h ma na euz nemet treo aour. — Arsa! Arsa! piou hen dije kredet? Eomp d'ar gèr buhan, Iann Vraz.

Hag ann aotro hag he vewel d'ar gèr, ha d'ar stank! Iann Vraz a lampas da genta en dour, hag evel ma oa braz kaer, a save c'hoaz he dorn war-c'houre ann dour. — Sell! diskouez a ra d'in gant he zorn lampad pelloc'h, a lâre ann aotro d'ehan he unam; — michanz na eo ket êt beteg ann aour. — Hag a kommerras ann aotro he lanz, hag a lampas pella ma c'hallas.

Hag a-boe na euz bet kezlo a-bed anezhe.

Ha setu aze kaoz ar Meliner hag he aotro.

Kontet gant Barba Tassel, a vourk Plouaret. Kerdu 1868.

Dans les Contes bretons que je rédige présentement, en vue de la publication, j'ai cru devoir me montrer très-sobre de commentaires et d'explications. La critique et les savants viendront à leur tour et sauront faire les rapprochements, étudier la provenance, le degré d'originalité ou d'imitation, signaler les altérations, les interpolations, le mélange de plusieurs fables et découvrir les allégories et les symboles là où il s'en trouvera. Pour moi, je crois devoir me contenter du rôle de *collecteur* exact et consciencieux. Je demande la permission de reproduire ici, à ce propos, les paroles d'un des maîtres de la critique et de la philologie modernes, rendant compte, dans le *Journal des Débats* du 4 septembre 1868, de mon recueil de *Chants populaires de la basse Bretagne*.

« Pour fonder chez nous les études celtiques, deux conditions sont indispensables : au fond des pays où vivent encore les langues celtiques, de zélés et consciencieux chercheurs apportant modestement leur pierre à l'édifice futur; à Paris, un enseignement élevé

où la théorie philologique et historique soit dressée, avec l'aide que fournit la comparaison des branches de la science plus avancées, et d'après les méthodes qui ont fait faire aux autres parties de la philologie et de la critique de si admirables progrès. M. Luzel remplit parfaitement le premier de ces devoirs. Son livre le place à côté de M. de La Villemarqué, parmi ceux qui ont le plus contribué à sauver de la destruction un monde presque évanoui[1]. »

F.-M. Luzel.

[1] Ernest Renan.

DEUXIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN BASSE BRETAGNE,

PAR M. F.-M. LUZEL.

Plouaret, le 2 août 1870.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir rendre compte à Votre Excellence du résultat de mes dernières recherches sur les traditions orales du peuple en basse Bretagne.

J'ai exploré dans ces derniers temps une grande partie de la Cornouailles, et principalement les montagnes d'Arez. Les voyages du genre de celui que j'ai entrepris sont souvent assez pénibles dans ces régions perdues et étrangères encore aux changements et aux améliorations matérielles, fort sensibles déjà dans les parties de la Bretagne qui avoisinent les voies ferrées, ainsi que sur les côtes. Je connaissais depuis longtemps la Cornouailles, et je ne me faisais pas illusion sur les désagréments de toute nature qui m'y attendaient : longues marches, par un soleil brûlant, sur des routes très-accidentées et des landes sans abris; triste confortable des auberges de nos bourgs bretons, lits aux gros draps de chanvre, où l'on est dévoré par des puces faméliques et enragées. Je comptais bien sur tout cela. Mais ce à quoi je ne m'attendais pas, malgré tout, c'est à coucher dehors. Et c'est pourtant ce qui m'est arrivé. M'étant égaré sur de grandes landes et des terrains vagues, où je ne trouvais personne pour me remettre sur la bonne route, j'arrivai enfin, à onze heures de nuit, au petit bourg de Kymerc'h. Je frappai successivement à toutes les portes du village : pas une ne s'ouvrit, malgré mes instances et mes prières. Je me résignai alors, en maugréant (car j'étais fatigué), à continuer de marcher vers Braspartz, comptant y arriver au point du jour. Mais, après avoir fait deux ou trois kilomètres, je me trouvai dans un carre-

four, et je ne savais quelle direction prendre. J'entrai alors dans un champ, au bord de la route, et je me couchai parmi les fougères et les bruyères pour attendre le jour. Heureusement que la nuit était belle, l'air tiède et le ciel étoilé. Au premier chant de l'alouette, je repris mon bâton de voyage; je pus lire la direction de Braspartz sur le poteau du carrefour, et je me remis en marche; et tout en marchant, au sifflement des merles et des grives, j'écrivis une pièce de vers bretons sur mon aventure de la nuit. J'arrivai à Braspartz vers sept heures.

J'avais toujours pensé que Braspartz, situé au milieu des montagnes, non loin du mont Saint-Michel, le point le plus élevé de la chaîne de l'Arez, était un excellent centre pour un collecteur de vieilles traditions populaires. Eh bien, je me trompais, au moins de moitié. On croit généralement que c'est dans les montagnes, les lieux isolés et privés de commerce et de tout contact avec les étrangers, que les traditions, vieux chants et contes populaires, se sont le mieux conservées; et c'est une erreur, du moins pour la basse Bretagne. En effet, la région des montagnes est d'une pauvreté notable sous ce rapport, comparée avec les côtes d'une partie du Léon, et surtout la partie bretonnante des Côtes-du-Nord, c'est-à-dire presque tout l'ancien évêché de Tréguier.

Je me suis souvent demandé quelle pouvait être la cause d'une différence si sensible, et la raison la plus plausible que j'y ai trouvée me semble être celle-ci :

Plus j'étudie les récits traditionnels du peuple breton, plus je suis frappé des ressemblances nombreuses qu'ils présentent avec les productions analogues des autres peuples, des Gallois, des Écossais, des Irlandais, des Anglais, des Allemands, des Danois et des différents peuples slaves surtout. Il est vraisemblable que de ces traditions, les contes mythologiques principalement, peu sont nées sur le sol où nous les trouvons présentement, et que ce sont, pour la plupart, des importations, des échanges réciproques de peuple à peuple, et datant ordinairement de très-loin. S'il en est ainsi, il est naturel que les populations de nos rivages, constamment en rapport avec les îles Britanniques et les peuples qui avoisinent la mer Baltique et la mer du Nord, aient un plus riche trésor de ces traditions, qui leur sont communes avec ces pays, que les montagnards de la Cornouailles, isolés du reste du monde.

Quant aux chants populaires, j'ai encore remarqué que, chez nous, plus le pays est cultivé et riche, plus il s'y trouve de vieux châteaux et de manoirs nobles, plus on y chante aussi, plus les *gwerziou* et les *soniou* y sont abondants. Or les vieux châteaux et les manoirs nobles sont assez clair-semés dans la Cornouaille, tandis qu'ils sont très-nombreux dans tout l'ancien évêché de Tréguier. Le thème le plus ordinaire de nos *gwerziou* est emprunté aux querelles, aux violences et aux exactions de toute nature des nobles et des gentilshommes du pays. L'histoire générale y est pour une part très-minime. Tant il est vrai, comme l'a très-bien remarqué M. Renan, que les héros de l'histoire sont rarement ceux du peuple.

Mon séjour à Braspartz, bien que n'ayant pas été aussi fructueux que je m'y attendais, n'a cependant pas été sans quelques résultats utiles. Je m'adressai, en arrivant, au tambour de l'endroit, et je fis bannir, un dimanche, à la sortie de la grand'messe, que je rémunérerais généreusement toutes les personnes qui me fourniraient des *gwerziou,* des *soniou,* qui n'eussent jamais été sur papier (imprimés), et des contes de veillées.

Il se présenta peu de chanteurs. Les conteurs furent plus nombreux. Après en avoir écouté quelques-uns, je vis clairement qu'ils étaient inférieurs, de tout point, aux conteurs du pays de Tréguier, et que leurs récits n'étaient généralement que des versions incomplètes et confuses de ceux que j'avais déjà entendus dans l'arrondissement de Lannion. Je recueillis pourtant quelques contes qui me parurent assez intéressants. En voici un, qui me paraît surtout curieux par la ressemblance qu'il offre, dans sa dernière partie, avec la légende de saint Grégoire le Grand, où un écrivain du XIIe siècle met en scène ce grand prélat d'une façon bien étrange.

CELUI QUI RACHETA SON PÈRE ET SA MÈRE DE L'ENFER.

Au temps jadis, il y avait au château de Kerjean, en Braspartz, un riche et puissant seigneur qui avait trois fils.

Quand moururent leur père et leur mère, les trois jeunes seigneurs menèrent joyeuse vie, et bientôt ils eurent mangé tout ce que leur avaient laissé leurs parents. L'aîné, qui s'appelait François, voulut alors quitter le pays et voyager pour chercher fortune. Il fit donc ses adieux à ses deux frères et partit.

Il rencontra bientôt sur sa route un vieillard à mine vénérable, qui lui demanda :

— Que cherchez-vous, jeune homme?

— Je cherche du travail pour gagner ma vie, répondit-il.

— Vous ne me paraissez guère avoir l'habitude du travail.

— J'ai été riche, mais j'ai follement dépensé tout ce que m'avaient laissé mes parents, et à présent, il me faut travailler pour vivre.

— Eh bien, venez avec moi; je verrai ce que je pourrai faire de vous.

Et le jeune homme suivit le vieillard. Celui-ci l'emmena dans un beau château, le fit manger et le conduisit ensuite à son lit, en lui disant qu'il n'aurait pas besoin de se lever le lendemain matin, jusqu'à ce qu'il entendît sonner la cloche; il ajouta qu'il lui ferait connaître, le lendemain, les conditions de son engagement; puis il s'en alla.

François dormit on ne peut mieux, et se réveilla vers six heures, le lendemain matin. Comme il n'entendait sonner aucune cloche, il s'ennuya dans son lit et se leva à sept heures et descendit. Le vieillard, en le voyant, lui dit :

— Je vous avais recommandé de ne vous lever que lorsque vous entendriez sonner la cloche; est-ce que vous ne vous trouviez pas bien dans votre lit?

— Si sûrement, maître; mais, une fois éveillé le matin, je n'aime pas à rester au lit; je n'ai pas cru mal faire en me levant à sept heures.

— C'est bien; déjeunez toujours, puis je vous indiquerai votre travail de la journée.

François déjeuna, et quand il eut fini, le vieillard lui fit signe de le suivre. Il le conduisit dans une vaste cour, où il y avait un grand troupeau de moutons, et il lui dit :

— Voilà un troupeau de moutons que vous aurez à garder tous les jours jusqu'au coucher du soleil, et au bout de l'année, si je suis content de vous, vous recevrez cent écus.

— Cela me convient, répondit François; ce n'est pas là un travail bien difficile.

— Je dois vous dire encore, reprit le vieillard, que vous ne devez jamais mentir; car, au premier mensonge, je vous renverrai sans le sou.

— C'est entendu, maître; mais où faut-il conduire les moutons?

— Vous n'avez qu'à les laisser marcher devant vous et à les suivre, ils savent bien où ils doivent aller. Quand ils s'arrêteront, vous vous arrêterez aussi, et, au coucher du soleil, vous les ramènerez.

— C'est bien, maître, je ferai exactement comme vous dites.

Et les moutons sortirent alors de la cour, un grand bélier en tête du troupeau, et François les suivit. Ils passèrent, tôt après, auprès d'une fontaine. Les moutons continuèrent de marcher sans s'arrêter. François,

en voyant l'eau limpide et claire, se dit : Voilà de l'eau qui doit être bien bonne! Il faut que j'en boive, pour voir.

Et il en but en effet. Puis il se mit encore à suivre les moutons qui allaient toujours. Peu après, ils passèrent auprès d'une fontaine remplie de lait. Les moutons continuèrent de marcher sans s'arrêter. Mais François s'arrêta, tout étonné, et s'écria : Tiens, une fontaine de lait! Jamais je n'ai vu pareille chose. Il faut que j'y goûte.

Et il en but encore, et de courir ensuite après ses moutons qui allaient toujours. Ils arrivèrent alors à une troisième fontaine, qui était pleine de vin rouge. Les moutons continuèrent leur marche; mais François s'arrêta encore et but à la fontaine de vin rouge, comme aux deux autres, et il en but même tant qu'il se trouva ivre et s'endormit sur le gazon auprès. Quand il se réveilla, le soleil était couché, et il vit les moutons qui rentraient. Il ne savait où ils avaient été, et il se remit à les suivre. Quand il arriva dans la cour du château, le vieillard l'attendait et lui dit :

— Vous voilà de retour?

— Oui, maître, comme vous me l'aviez dit, au coucher du soleil.

— C'est bien. Et qu'avez-vous vu d'extraordinaire?

— Ma foi, j'ai d'abord vu une fontaine dont l'eau était bien limpide et bien claire.

— Et vous en avez bu?

— Oui, j'en ai bu; j'avais soif.

— Et après?

— Après, j'ai vu une autre fontaine pleine de lait, ce que je n'avais jamais vu encore.

— Et vous en avez encore bu?

— Oui, j'en ai bu aussi.

— Et après?

— Après, j'ai vu une troisième fontaine pleine de vin rouge.

— Et vous y avez bu comme aux autres?

— Non, je n'ai pas bu à celle-là.

— Vous y avez bu, et vous vous êtes même enivré et n'avez pu suivre les moutons plus loin. Vous avez menti. Vous connaissez nos conditions; allez-vous-en et retournez chez vous.

Et il lui fallut s'en retourner sans le sou. Il revint vers ses frères, en un état fort piteux, et leur raconta ce qui lui était arrivé.

— Eh bien, moi je veux partir aussi, dit alors le second frère, qui s'appelait Yves, et j'espère bien ne pas m'en retourner dans un aussi triste état.

Et il partit en effet, et ne fut pas plus heureux que son frère aîné. Il lui arriva absolument comme à celui-ci. Il rencontra le même vieillard, alla avec lui à son château, but aux trois fontaines, s'enivra à la dernière, mentit et fut aussi renvoyé sans le sou.

En le voyant revenir dans un aussi triste état que François, le cadet, qui avait nom Jean, voulut partir aussi à son tour.

Il rencontra le même vieillard que les deux autres et alla aussi avec lui à son château. Le lendemain matin, il attendit pour se lever que la cloche fût sonnée, et, au moment de partir avec les moutons, le vieillard lui fit les mêmes recommandations qu'à ses frères. Il sortit alors de la cour du château et suivit le troupeau. Il arriva bientôt à la fontaine d'eau, et en la voyant il s'agenouilla et dit : Si cette fontaine était faite avec les larmes que répandit la sainte Vierge, quand son divin Fils mourut pour nous sur la croix ?

Et il récita cinq *Pater* et cinq *Ave;* puis il se releva et se remit à suivre ses moutons.

Arrivé à la fontaine de lait, il dit : Si cette fontaine était faite avec le lait que fournit la mère de Notre Sauveur pour nourrir son divin Fils ?

Et il s'agenouilla encore et récita cinq *Pater* et cinq *Ave;* puis il se remit à suivre ses moutons. Ils trouvèrent alors la fontaine de vin rouge.

Jean s'agenouilla pour la troisième fois et dit : Si cette fontaine était faite avec le sang que répandit Notre divin Sauveur sur la croix ?

Et il s'agenouilla encore et récita cinq *Pater* et cinq *Ave.*

Les moutons s'arrêtaient pendant qu'il priait. Ils arrivèrent alors à un grand château, d'une forme étrange. La porte de la cour en était grande ouverte et les moutons y entrèrent et se couchèrent sur le pavé. Jean entra aussi à leur suite. Il fut étonné de ne voir aucune porte pour entrer dans le château, ni personne à qui parler.

Une échelle était appuyée contre la muraille d'une grosse tour et atteignait jusqu'au sommet. Il monta à cette échelle et regarda dans l'intérieur de la tour par la fenêtre du premier étage. Il vit une vaste salle remplie de feu, et au milieu du feu, une infinité d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, torturés par des diables horribles. Il recula d'effroi et d'horreur. Mais comme il lui avait semblé reconnaître dans la fournaise ardente son père, sa mère et sa tante, il regarda encore, et s'assura que c'étaient bien eux. Il leur cria alors :

— N'est-il pas possible de vous délivrer de là, à quelque prix que ce soit ?

— Hélas ! non, répondirent-ils, car nous sommes ici dans l'enfer.

Et il monta alors plus haut, l'âme navrée de douleur, et regarda par une autre fenêtre placée au-dessus de la première. Et il vit une autre fournaise ardente, immense et pleine aussi d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, et il en reconnut même plusieurs. Et tous ces malheureux tendaient vers lui leurs mains suppliantes et lui criaient :

— Tirez-nous d'ici ! tirez-nous d'ici !

— Et comment pourrais-je le faire ?

— En priant Dieu et en faisant dure pénitence.

— Je le ferai, pauvres malheureux!

Et il monta plus haut encore, et, par une troisième fenêtre, il vit un jardin délicieux, plein de belles fleurs, de musique et d'anges radieux. Il y reconnut aussi son maître, le vieillard à qui appartenaient les moutons. Et celui-ci lui dit de faire une demande, et il la lui accorderait, quelle qu'elle pût être, parce qu'il était content de lui.

— Eh bien, maître, puisque vous avez cette bonté, je vous demande de vouloir bien mettre un terme aux peines de mon père, de ma mère et de ma tante.

— Hélas! mon enfant, cela ne se peut pas, car ils sont dans l'enfer.

— O mon bon maître! ne repoussez pas ma prière; exigez de moi telle pénitence qu'il vous plaira; quelque dure qu'elle puisse être, j'aurai le courage de tout souffrir pour délivrer mon père, ma mère et ma tante.

— Eh bien, j'y consens, tant ta foi et ta charité sont grandes. Écoute donc à quel prix tu peux les délivrer. Tu ceindras autour de ton corps nu une ceinture de cuir garnie de clous dont les pointes aiguës, tournées en dedans, te déchireront la chair; je fermerai cette ceinture avec une petite clef d'or, que je jetterai ensuite au fond de la mer, et ton supplice ne finira que lorsque tu retrouveras cette clef. Tu te retireras dans quelque forêt, où tu vivras comme tu pourras de racines et de fruits sauvages. Vois si tu te sens assez de courage et de force pour accomplir jusqu'au bout une telle pénitence.

— Oui, maître, je l'accomplirai, avec l'aide de Dieu.

Aussitôt fut apportée une ceinture de cuir garnie de clous aux pointes aiguës et tournées en dedans; on la lui mit sur son corps nu et on la ferma avec une petite clef d'or, qui fut jetée au fond de la mer. Puis on lui dit de retourner dans son pays et d'y chercher quelque forêt pour accomplir sa pénitence.

Jean, après une marche longue et pénible, arriva auprès de ses frères, qui ne le reconnurent pas d'abord, tant il était maigre et décharné. Deux ans s'étaient écoulés depuis le jour de son départ. Il leur raconta tout ce qui lui était arrivé et ce qu'il avait vu. François et Yves, en apprenant que leur père, leur mère et leur tante étaient damnés dans l'enfer, mais que néanmoins le Seigneur voulait bien rendre leur délivrance possible, se vouèrent aussi à la pénitence. Leur vie n'avait jamais été exemplaire, loin de là, et le récit de leur frère les avait effrayés pour eux-mêmes. L'un d'eux se retira dans le bois du Crannou, l'autre dans le bois du Fréau. Jean établit son ermitage dans le bois de Huelgoat.

Après plusieurs années de cette vie, que pratiquaient seuls les saints des anciens temps, un jour que Jean était en prières, selon son ordinaire, il entendit une voix du ciel qui lui disait d'aller trouver ses deux frères, afin de se rendre avec eux dans la ville de Morlaix; Dieu le voulait ainsi.

Les trois frères ermites prirent ensemble la route de Morlaix, et, en les voyant passer sur les chemins, les habitants du pays s'effrayaient et se demandaient si ce n'étaient pas trois morts sortis de quelque cimetière. En arrivant dans la ville de Morlaix, comme ils traversaient le marché aux poissons, deux femmes se querellaient au sujet d'une petite clef d'or qui venait d'être trouvée dans le ventre d'un poisson, et à la possession de laquelle elles prétendaient toutes les deux. Il y avait un grand rassemblement autour d'elles.

— Rapportez-vous-en, dit quelqu'un, au jugement de ces trois saints hommes qui passent.

Les deux femmes y consentirent, et on pria les trois ermites de s'approcher. On leur expliqua le sujet de la querelle, et on leur présenta la clef d'or. Jean reconnut sur-le-champ la clef de sa ceinture. Il la prit, la mit dans la serrure et l'ouvrit facilement. Aussitôt il s'affaissa sur lui-même et mourut sur la place. Et l'on vit alors deux anges blancs qui descendirent du ciel et qui l'emportèrent au paradis.

Quant à ses deux frères, ils moururent aussi peu après, et allèrent comme lui droit au paradis, où ils retrouvèrent leur père, leur mère et leur tante qu'ils avaient délivrés de l'enfer.

Conté par Guillaume Le Goff,
laboureur au bourg de Braspartz (Finistère).

La leçon morale qui ressort de ce conte, c'est la toute-puissance de la foi et de la pénitence. Cette morale était chère aux écrivains du moyen âge. C'est aussi celle de la légende de saint Grégoire le Grand, dont la fin ressemble au conte breton. En voici une analyse très-sommaire :

Grégoire, d'après cette légende, est le fruit de l'union incestueuse d'un frère et d'une sœur. La fatalité, qui le poursuit comme Œdipe, lui fait plus tard épouser sa propre mère, sans le savoir. Lorsqu'il découvre l'horrible vérité, il s'enfuit secrètement, vêtu de haillons. Il erre au hasard et arrive sur le bord de la mer. Il demande l'hospitalité à un pêcheur. Celui le repousse grossièrement et plaisante sur son embonpoint, qu'il trouve étrange chez un mendiant. La femme du pêcheur intercède pour l'étranger, et on lui permet de passer la nuit dans la cabane sur la paille. Pendant le repas, Grégoire ne veut accepter qu'un morceau de pain d'orge. Le pêcheur continue de railler son hôte. Il lui conseille de se faire ermite. Grégoire répond qu'il cherche précisément un lieu qui lui convienne. Le pêcheur lui propose une roche abrupte et aride qu'il connaît sur la côte. « J'ai même

là, ajoute-t-il, de bons fers que je vous mettrai aux pieds, si vous voulez. » Grégoire accepte. Le pêcheur le conduit alors à la roche, l'y enchaîne solidement, puis il jette la clef à la mer en disant : « Quand cette clef se retrouvera, vous sortirez d'ici. » Grégoire demeure sur la roche dix-sept ans, n'ayant pour toute nourriture que les coquillages que le flot y apporte parfois à ses pieds. Il est nu, exposé au soleil, au froid, à la tempête, à toutes les intempéries des saisons.

Les dix-sept ans écoulés, des ambassadeurs romains arrivent à la cabane du pêcheur. Ils sont à la recherche d'un pénitent nommé Grégoire, qui vit sur une roche solitaire au bord de l'Océan. Un ange les a avertis de donner ce pénitent pour successeur au souverain pontife qui vient de mourir. Le pêcheur leur dit qu'il connaît la retraite de celui qu'ils cherchent. On trouve dans le ventre du poisson qui est servi au repas la clef qui a été jetée à la mer, il y a dix-sept ans. Au matin, les ambassadeurs se font conduire au rocher. Ils aperçoivent Grégoire, décharné, « velu et chenu. » Ils lui annoncent qu'ils viennent le chercher pour l'élever au saint siége de Rome. Grégoire repousse leurs instances; il finit par s'écrier : « Je ne quitterai ce lieu que lorsqu'on me rapportera la clef des fers que j'ai aux pieds. »

Les ambassadeurs lui présentent alors la clef, et Grégoire cesse de se défendre. C'est ainsi que ce « fort pécheur » devint le chef de l'Église et le vicaire du Christ.

Cependant sa mère, avancée en âge, vient à Rome demander l'absolution de ses péchés. La mère et le fils se reconnaissent. La mère entre dans un couvent, où le saint père vient souvent la visiter. Tous deux meurent saintement.

A Lannéderen, à Loqueffret, je n'ai trouvé ni chanteurs ni conteurs. Je ne parlerai plus du triste confortable des auberges des montagnes. Arrivé à Loqueffret le jour du pardon, il m'a fallu loger dans une auberge pleine de buveurs, tous plus ivres les uns que les autres, et qui faisaient un beau vacarme! Il ne fallait pas leur parler de contes, mais de chopines; et quant aux lambeaux de refrains à danser qu'ils braillaient à tue-tête, ils ne méritaient pas la peine d'être recueillis.

A Plounevez-du-Faou, j'ai été plus heureux. J'ai trouvé là deux ou trois *sones* assez gracieux et quelques contes, dont un fort intéressant. Je le donne plus loin. C'est aussi à Plounevez-du-Faou

que j'ai trouvé pour la première fois le nom de Merlin, non altéré, dans la bouche des gens du peuple. Un laboureur, nommé Jean Le Ny, me dit avoir su autrefois un conte où il était question de lui, et il prononça nettement son nom, Merlinn. Je le pressai vivement de me dire ce qu'il avait retenu de ce conte, et voici tout ce que je pus tirer de lui :

Merlin avait dit qu'il ne serait pris que par une jeune fille. Et, en effet, le héros (ou plutôt l'héroïne) du conte est une jeune fille déguisée en homme, et crue tel. Après s'être déjà tirée à son honneur de deux autres épreuves, elle fut envoyée, en troisième lieu, pour s'emparer de Merlin, avec menace de mort si elle n'y réussissait. Elle fit fabriquer un lit de fer, un lit clos, qui devait se fermer de lui-même sur toute personne qui y entrerait, et l'y prendre comme dans une vraie boîte de fer. Elle fit porter le lit sous un grand arbre, dans la forêt qu'habitait Merlin. Puis elle monta sur l'arbre, emportant des poulets rôtis, des gâteaux et plusieurs flacons de bon vin. Quand Merlin vint à passer sous l'arbre, elle lui jeta gâteaux, poulets et vin. N'étant pas habitué, dans sa forêt, à de semblables friandises, il mangea et but, si bien qu'il se trouva ivre. Apercevant alors le lit, il y entra. Les ressorts jouèrent d'eux-mêmes, et le voilà prisonnier. La jeune fille descendit aussitôt de l'arbre, attela quatre chevaux au lit et conduisit Merlin au palais du roi...

On le voit, cela est loin de la fable du roman français; mais dans d'autres versions j'ai trouvé des épisodes qui s'en rapprochent davantage.

Interrogé sur la nature de Merlin, si c'était un homme ou un animal, un monstre quelconque, mon conteur répondit qu'il l'ignorait, mais qu'il pensait pourtant que c'était un animal redoutable.

A Collorec, je trouvai un charpentier, nommé Jean Couchennec, qui me dit qu'il savait aussi le conte de *Merlig* (il l'appelait ainsi); mais malheureusement il était de baptême, par conséquent ivre, et devait l'être encore le lendemain et peut-être le surlendemain. Je compte retourner le voir, car il m'a affirmé qu'il sait plusieurs autres contes. Et, en effet, je me suis assuré qu'il a dans le pays la réputation d'un maître conteur.

Dans le pays de Tréguier, j'avais trouvé le nom de *Erlinn* dans un conte où une jeune fille, également déguisée en homme, est

aussi envoyée, comme troisième et dernière épreuve, pour s'emparer d'un animal qui habite une forêt, et qui est la terreur de tout le pays.

Dans une autre version, dont la fable est construite sur les mêmes ressorts, l'animal s'appelle *Santirinn*, et des armées entières envoyées contre lui ont été complétement détruites. Ce qui me fait croire que la *Santirine* est encore une altération du nom de Merlin, qui, comme on sait, prenait telle forme qu'il lui plaisait, c'est que je trouve dans le conte breton un épisode qui est aussi, presque mot pour mot, dans le roman français de Merlin, de Robert de Borron.

Quand la Santirine est prise et qu'elle suit docilement, sous la forme d'un poulain, la jeune fille qui l'amène à la cour du roi de France (du roi Vortigern, dans le roman français), ils rencontrent en route le convoi d'un enfant, que l'on porte en grand deuil au cimetière. Le bedeau chante devant le cercueil, et le père, ou du moins celui qui est cru tel, pleure par derrière. Tout le monde est triste. La Santirine se met à rire bruyamment. Interrogée par la jeune fille pourquoi elle rit quand les autres pleurent, elle répond : Je ris de voir le vrai père qui chante devant (le bedeau), et cet imbécile, qui n'est que le père nourricier, sa femme le sait bien, qui pleure par derrière! La Santirine fait encore plusieurs autres révélations semblables.

Je trouve souvent dans nos contes bretons des souvenirs des romans français du moyen âge, comme Huon de Bordeaux, Orson et Valentin, les Quatre fils Aymon, etc... Ces romans étaient lus dans les châteaux, et de là ils descendaient dans le peuple, qui les arrangeait et les modifiait à sa guise, les altérant, les interpolant et les mêlant à d'autres fables populaires. C'est sans doute de cette manière que le nom de Merlin s'est conservé dans les récits de nos paysans; dans la poésie, je ne l'ai jamais rencontré.

Voici la traduction d'un conte que j'ai recueilli à Plounevez-du-Faou, et qui me paraît curieux sous plus d'un rapport :

LA VIE DU DOCTEUR COATHALEC.

Au temps jadis, il y avait à Kermeno-Coathalec, en la commune de Plougonver-Chapelle-Neuve, un seigneur qui avait trois fils. Sa dame était morte. Les deux aînés, de plusieurs années plus âgés que le troisième, furent envoyés à l'école, et ils apprenaient tout ce qu'ils vou-

laient. Ils étaient si savants, que l'un d'eux devint évêque de Kemper, et l'autre, évêque de Tréguier.

Le plus jeune fut aussi envoyé à l'école, à Saint-Brieuc, quand il eut atteint l'âge de douze ans. Mais, comme il n'apprenait rien, son père pensa que la faute en était à ses maîtres, et il l'envoya à Rennes. Une fois par an il venait à la maison, au mois d'août; et quand son père voulait s'assurer des progrès qu'il avait faits, il était désespéré de voir qu'il n'apprenait rien. En effet, il avait déjà seize ans accomplis, et il en était encore à sa croix-de-Dieu (abécédaire).

— Comment, lui disait le vieux seigneur en colère, tu seras donc toujours un âne? Toi qui as deux frères évêques, n'as-tu pas honte?

— Je ne suis peut-être pas aussi âne que vous croyez, mon père, répondit un jour l'enfant, ou plutôt le jeune homme. Et la preuve, c'est que je vais demander les ordres sacrés à mon frère, l'évêque de Kemper.

— Les ordres sacrés! Mais ou tu ne sais pas ce que tu dis, ou tu te moques de moi.

— Non, mon père, je sais bien ce que je dis, et je ne me moque pas de vous. Au revoir, et que Dieu vous garde en bonne santé!

Et il prit un *penn-baz* de chêne et se mit en route à pied.

En arrivant à Kemper, il alla tout droit au palais épiscopal et demanda à voir l'évêque.

— Que demandez-vous, jeune homme? lui dit l'évêque, quand il fut introduit en sa présence. Il ne le reconnaissait pas.

— Je viens vous demander les ordres sacrés, Monseigneur.

— Oui? Mais il faut voir ce que vous savez, d'abord.

— Je le veux bien; voici mon livre, Monseigneur.

Et il présenta à l'évêque son livre de croix-de-Dieu (abécédaire).

— Comment, c'est là votre livre? dit l'évêque étonné, et croyant alors qu'il avait affaire à quelque pauvre innocent (idiot).

— Oui, c'est là mon livre; jamais je n'en ai eu d'autre.

— C'est bien; allez chercher votre logement en ville, puis venez souper avec moi ce soir, à six heures.

Le jeune homme s'assura d'un logement pour la nuit; puis, à six heures sonnant, il revint à l'évêché. L'évêque, qui voulait s'amuser à ses dépens, avait invité à souper tous ses chanoines et plusieurs notables de la ville. Quand tous les invités furent arrivés, chacun prit sa place à table, et le jeune Coathalec s'aperçut alors qu'il n'en restait aucune pour lui. Il ne se déconcerta pas pour si peu, et, prenant un tabouret, il s'assit à une petite table qui était dans un coin de la salle, en disant qu'il serait très-bien là et qu'il se contenterait d'un peu de pain et de beurre, avec un verre de cidre.

Vers la fin du repas, l'évêque dit à ses convives qu'il les avait invités

pour assister à l'examen d'un jeune savant qui était venu lui demander les ordres sacrés. S'adressant alors à Coathalec :

— Levez-vous, jeune docteur, et venez me présenter vos livres, pour que je vous interroge.

Coathalec s'avança avec assurance et présenta son abécédaire à l'évêque.

— Voyez, Messeigneurs, dit celui-ci, en présentant le livre à ses chanoines, voilà le seul livre qu'ait jamais connu notre jeune docteur.

Et de rire, comme vous pensez bien.

— Et tu oses encore venir me demander les ordres, imbécile, âne!

— Pas aussi imbécile et aussi âne que vous, peut-être, répliqua Coathalec; interrogez-moi.

— Eh bien! Messeigneurs, que chacun de vous lui adresse une question, et nous verrons s'il peut répondre à une seule.

Et chacun lui adressa une question ou une devinaille, et il ne répondit à aucune. Et les mots âne, imbécile, idiot, pleuvaient sur lui comme grêle, et l'on riait, vous pouvez m'en croire.

— Je demande à mon tour, dit alors Coathalec, sans se laisser intimider, à adresser aussi une question à chacun de vous, et nous verrons alors qui sera le plus âne.

On s'empressa d'accepter. Coathalec proposa une devinaille à chacun de ceux qui étaient là, et pas un ne put donner le mot de celle qui s'adressait à lui. On commençait à ne plus rire autant.

— Eh bien, reprit alors Coathalec, je vais vous donner le mot de chaque devinaille et la réponse à chaque question, non-seulement pour celles que je vous ai adressées, mais aussi pour les vôtres.

Et il fit, en effet, comme il venait de dire, sans se tromper une seule fois. On ne riait plus du tout, et l'on se regardait d'un air étonné.

Alors il proposa aussi une devinaille à l'évêque, et, comme les autres, l'évêque resta court; si bien que, pour se tirer d'embarras, il dit à Coathalec :

— Je consens à vous conférer les ordres, car, comme je le vois, vous en savez plus long que vous ne paraissez.

— Moi, accepter les ordres d'un âne comme vous! J'en serais bien fâché, dit alors Coathalec, avec dédain.

Et il s'en alla, les laissant tous plus étonnés les uns que les autres.

Il revint tout droit à la maison. Quand il y arriva, son père lui demanda :

— Eh bien! mon fils, as-tu vu ton frère, l'évêque de Kemper, et que t'a-t-il dit?

— Oui, mon père, j'ai vu mon frère, l'évêque de Kemper, et, en vérité, j'ai vu peu d'ânes de sa force.

— Dieu! mon fils, que dis-tu là? parler ainsi d'un évêque!

— Je ne dis que la vérité, mon père. Mais je veux, à présent, aller voir mon autre frère, l'évêque de Tréguier; peut-être sait-il quelque chose, celui-là.

Et il prit la route de Tréguier, son *penn-baz* à la main.

A Tréguier, il lui arriva de point en point comme à Kemper, et je crois inutile de répéter ce que j'ai dit déjà.

Le docteur (car à présent on l'appelait docteur) revint encore à la maison.

— Eh bien! mon fils, lui demanda son père, en le revoyant, comment se porte ton frère, l'évêque de Tréguier?

— Il est en bonne santé, mon père, mais tout aussi âne que l'évêque de Kemper; je n'ai pu rien tirer de bon de lui. Je veux, à présent, sortir de la Bretagne et voyager au loin, pour voir si je trouverai quelque part des hommes d'esprit et des hommes qui savent quelque chose.

Et il fit ses adieux à son père et repartit à pied et son *penn-baz* à la main.

A force de marcher, il se trouva loin, bien loin de son pays. Un jour il s'assit sur les marches d'une croix, dans un carrefour, pour se délasser un peu. Presque aussitôt il vit arriver un autre voyageur, qui le salua ainsi :

— Bonjour, pays.

— Comment cela?

— Oui, je suis aussi de la basse Bretagne, comme vous.

— Et quel est votre nom, alors?

— Le Drégon; et vous?

— Moi, je m'appelle le docteur Coathalec, de Kermeno, commune de Plougonver-Chapelle-Neuve.

— Et que cherchez-vous dans ce pays-ci?

— Je cherche quelqu'un pour se mesurer avec moi.

— C'est précisément ce que je cherche aussi, moi.

— C'est à merveille, alors; asseyez-vous là à côté de moi, mangeons toujours un morceau et buvons un coup, puis nous verrons.

Et ils mangèrent et burent, comme deux vieux amis, puis le combat commença. Ils disputèrent pendant trois heures entières. Enfin le docteur Coathalec adressa à Le Drégon une question à laquelle il ne put jamais répondre.

— Si tu n'en sais pas plus long, lui dit-il alors, il n'était pas nécessaire, je pense, de venir si loin de ton pays pour trouver ton maître. Je reconnais pourtant que tu sais quelque chose. Reste avec moi, cherchons deux places de secrétaires chez quelque savant, où nous pourrons apprendre encore quelque chose, et nous serons alors deux fameux gaillards.

Le Drégon accepta avec empressement, et ils se remirent en route, ensemble, à la recherche d'un savant qui aurait besoin de deux secré-

taires. Ils ne tardèrent pas à rencontrer un seigneur bien mis, sur un beau cheval noir.

— Que cherchez-vous, les gars ? leur demanda le seigneur en s'avançant vers eux.

— Nous cherchons deux places d'écrivains chez quelque savant.

— Tout juste mon affaire ! Combien demandez-vous pour vos gages ?

— Cent écus par an, chacun.

— C'est entendu, venez avec moi.

Puis il écrivit quelque chose sur un parchemin et le présenta d'abord au Drégon, en lui disant :

— Signez ceci.

Le Drégon lut ce qui était écrit sur le parchemin et dit alors :

— Je ne signerai pas.

— Pourquoi ? lui demanda le docteur Coathalec.

— Il est marqué ici que le dernier qui sera dans son cabinet, une fois l'année terminée, restera avec lui à tout jamais ; et je ne veux pas signer cela.

Et le docteur prit le parchemin des mains de Le Drégon, lut, puis il dit :

— Bah ! signons quand même.

Et ils signèrent tous les deux, avec leur sang, et suivirent le seigneur inconnu. Celui-ci les conduisit dans un grand vieux château qui paraissait abandonné.

Le lendemain matin, le maître du château leur dit : Je vais partir pour un long voyage et je ne reviendrai pas avant un an et un jour. Mais rien ne vous manquera ici, pendant ce temps. Si cependant vous aviez besoin de moi, frappez à cette porte que voici, et j'arriverai sur-le-champ. Puis il les conduisit dans son cabinet et leur indiqua leur travail pendant son absence. Il partit alors.

Le Drégon entra le premier dans le cabinet, car ils ne devaient y entrer qu'à tour de rôle. Il y avait là toutes sortes de livres de sorcellerie et de magie, qu'il ne put lire sans horreur, mais où il apprit aussi maints secrets. Quand il eut été trois mois dans le cabinet, il en sortit et dit au docteur Coathalec :

— A votre tour, à présent. Nous sommes mal tombés ici et je crains bien que nous n'en sortions plus.

— Bah ! nous verrons bien cela, répondit le docteur, sans s'effrayer. Et il entra dans le cabinet. Il y resta aussi trois mois, étudiant constamment, et, les trois mois accomplis, il dit à Le Drégon.

— A votre tour de rentrer dans le cabinet.

Mais Le Drégon ne voulait plus y rentrer ; il craignait d'y être pris le dernier. Voyant cela, le docteur, qui n'avait peur de rien, y rentra et il y resta encore six mois. Jugez de ce qu'il devait savoir à présent, lui qui

était déjà si savant auparavant! La veille du jour où le maître devait arriver, il appela Le Drégon et lui donna une baguette blanche, en lui disant :

— Demain matin, le maître arrivera. Moi, je resterai ici pour l'attendre. Pour vous, prenez cette baguette blanche, frappez-en un coup sur la terre en disant : — Par la vertu de ma baguette blanche, que je sois transporté dans le carrefour où j'ai rencontré le docteur Coathalec! — Et aussitôt vous y serez transporté; et là, vous m'attendrez. Si je n'y suis pas arrivé à midi juste, demain, c'est que je n'arriverai pas; et alors vous pourrez vous en aller où bon vous semblera; mais comptez sur moi.

Le Drégon prit la baguette blanche, en frappa un coup sur la terre en prononçant les paroles voulues, et aussitôt il se trouva dans le carrefour. Le docteur rentra alors dans le cabinet et attendit.

Le lendemain matin, le maître arriva juste à l'heure où il était parti, il y avait un an et un jour. Il alla aussitôt à son cabinet.

— Ah! c'est toi, dit-il au docteur, qui es-là?

— Oui, c'est moi, maître, répondit celui-ci; et il se leva pour sortir.

— Pas si vite, attends un peu; où est ton camarade?

— Il est parti.

— Déjà? Eh bien! tu sais nos conventions; le dernier dans mon cabinet doit me rester.

— C'est vrai, mais ce n'est pas moi le dernier.

— Et qui donc, alors?

— Le voilà, gardez-le, si vous voulez.

Le docteur était sur le seuil de la porte; le soleil donnait du côté opposé et projetait son ombre dans l'intérieur du cabinet, et c'est elle qu'il montrait au maître du château comme devant lui rester. Celui-ci, se voyant joué, poussa un cri terrible, et, dans sa rage, il se jeta sur l'ombre et la retint. Le docteur partit en riant aux éclats; mais il n'avait plus d'ombre! Il se rendit, vite, au carrefour et y trouva Le Drégon qui l'attendait. Celui-ci fut bien content de le revoir; mais il lui demanda :

— Apportez-vous l'argent de nos gages?

— Ma foi, non, j'ai oublié de le réclamer; mais que cela ne vous tourmente pas, je saurai bien le rattraper encore. Donnez-moi cette baguette.

Et il prit la baguette blanche des mains de Le Drégon, traça avec elle un demi-cercle contre la tige de la croix, prononça quelques paroles, et aussitôt le maître du château apparut dans ce demi-cercle et dit :

— Que me veux-tu?

— Il me faut, pour mon camarade, un bon cheval, qui n'ait jamais besoin de manger, puis de beaux habits neufs, qui ne s'usent jamais, et enfin les cent écus de ses gages.

— Ta! ta! ta! fit l'autre.

— Si tout cela n'est pas rendu ici quand j'aurai fini de bourrer ma pipe, nous verrons.....

Et le docteur se mit à bourrer tranquillement sa pipe. Mais il n'avait pas terminé, que tout ce qu'il avait demandé pour son camarade était rendu dans le demi-cercle.

— C'est bien, dit le docteur; quant à moi, je ne demande rien pour moi; ma baguette blanche et les secrets que j'ai appris dans ton cabinet me suffisent. Tu peux, à présent, t'en aller.

Et il défit le demi-cercle avec sa baguette, et le magicien disparut alors.

— A présent, nous allons nous séparer, dit le docteur Coathalec à Le Drégon; nous n'avons plus besoin l'un de l'autre pour voyager hardiment en tout pays, sans avoir rien à craindre de personne, tout en faisant à peu près tout ce qu'il nous plaira.

Et ils se séparèrent.

Le docteur Coathalec revint alors à Kermeno-Coathalec, et, grâce à sa baguette blanche, il y fut vite rendu. Quand il arriva, il vit le vieux manoir tout tendu de noir.

— Mon père est mort! se dit-il aussitôt.

Il entra et demanda aux domestiques :

— Est-ce que le vieux seigneur est mort?

Personne ne le reconnaissait.

— Il n'est pas encore mort, lui répondit-on; mais autant vaudrait qu'il le fût; au moins ne souffrirait-il pas comme il le fait. C'est pitié de le voir, notre pauvre maître! Tous les médecins, à dix lieues à la ronde, ont été le voir, et aucun d'eux ne connaît quelque chose à sa maladie.

— Que lui est-il donc arrivé?

— Il a été mordu par une vipère.

— Laissez-moi aller le voir aussi, peut-être pourrai-je lui apporter quelque soulagement.

— Un ignorant comme vous (il avait pris des habits de paysan) lorsque les plus habiles docteurs n'y peuvent rien!

— N'importe, demandez-lui s'il veut me recevoir.

On en parla au vieillard, qui ordonna de laisser monter cet étranger que personne ne connaissait. Coathalec trouva son père dans un bien triste état. Tout son corps était démesurément enflé et ressemblait à un tonneau.

— Voulez-vous permettre, Monseigneur, de vous laisser transporter sur un matelas dans la cour du manoir? lui demanda le docteur, après l'avoir examiné.

— Transportez-moi où vous voudrez, répondit le vieillard; je souffre tant, que je ne souffrirai jamais davantage, quoi qu'il puisse m'arriver.

Quatre domestiques l'enlevèrent alors sur un matelas et le transportèrent dans la cour du manoir. Le docteur se mit alors à siffler, en dirigeant sa baguette dans tous les sens. Aussitôt une infinité de couleuvres de toutes espèces et de toutes dimensions sortirent des vieux murs, des étables, pénétrèrent dans la cour par-dessous la porte, et toutes s'approchaient du vieillard, qui était étendu tout nu sur son matelas, léchaient son corps, puis s'en retournaient à leurs trous. Et le corps désenflait à vue d'œil, à mesure que les couleuvres léchaient le venin.

Toutes étaient venues, excepté une seule, celle qui avait fait tout le mal, et sans elle la guérison était impossible. Elle était dans un trou de muraille et ne voulait pas en sortir. Mais le docteur, qui savait bien où elle était, alla jusqu'à son trou, frappa avec sa baguette sur la muraille, en disant : — Allons, sortez vite! — Et alors elle sortit, malgré elle, lécha aussi la jambe du vieillard, à l'endroit de la morsure, et enleva tout ce qu'il restait de venin dans son corps.

Aussitôt le vieux seigneur se trouva guéri, comme par enchantement. Il ouvrit les yeux, et reconnaissant son fils, il s'écria :

— C'est donc à toi, mon fils, que je dois ma guérison?

— Oui, mon père, c'est à moi.

— Tu es donc devenu bien savant?

— J'ai, en effet, appris quelque chose depuis que j'ai quitté le pays.

Et il se leva de son matelas, embrassa son fils et lui promit de lui acheter un habit neuf.

Cependant le vieillard mourut peu de temps après, quand il plut à Dieu de l'appeler là-haut. Il laissa par testament son manoir de Kermeno à son plus jeune fils, le docteur.

Quelque temps après la mort de son père, s'ennuyant d'être seul, malgré tout son savoir, le docteur Coathalec dit à son valet d'écurie, qui était son ami :

— Je veux me marier.

Et comme il faisait à peu près tout ce qu'il voulait, toutes les nuits il s'élevait en l'air avec lui et allait, par ce chemin, faire sa cour à la fille du roi d'Angleterre. Dans le trajet, ils passaient par-dessus le manoir d'un autre docteur, très-savant aussi, nommé le docteur Coatarstank. Celui-ci avait une jeune fille, la plus belle créature qu'il fût possible de voir, et, toutes les nuits, quand elle était dans son lit, elle entendait le bruit que faisaient le docteur Coathalec et son valet d'écurie en passant au-dessus du manoir. Elle ne pouvait s'expliquer ce qui pouvait causer ce bruit, et elle demanda un matin à son père :

— Dites-moi donc, mon père, ce que c'est que ce bruit que j'entends toutes les nuits au-dessus du manoir, depuis quelque temps, comme d'un oiseau géant qui passerait ?

— Ma fille, c'est le docteur Coathalec qui passe avec son valet d'écurie pour aller faire sa cour à la fille du roi d'Angleterre.

— Le docteur Coathalec? J'ai entendu parler de lui souvent et je voudrais bien le voir.

— Rien n'est plus facile, ma fille, et je le ferai descendre pour vous souhaiter le bonsoir.

C'est vers minuit que le docteur Coathalec passait ordinairement. Le docteur Coatarstank se mit à sa fenêtre, et le voyant traverser l'air, il lui cria :

— Hé! confrère, docteur Coathalec, où allez-vous ainsi? Descendez donc un peu pour nous souhaiter le bonsoir; ce n'est pas bien à vous de passer ainsi, toutes les nuits, sans vous arrêter un peu pour causer; entre gens du même métier on se doit plus d'égards; descendez une minute, je vous prie.

— Je n'en ai pas le temps à présent, je suis pressé; ce sera pour quand je retournerai.

Et il étendit sa baguette blanche vers la fenêtre, prononça quelques paroles, et aussitôt la tête du docteur Coatarstank s'enfla et devint si grosse qu'il ne put jamais, malgré tous ses efforts, la retirer de la fenêtre.

Le docteur Coathalec continua sa route, en riant. Au point du jour, quand il repassa, son pauvre confrère avait encore sa grosse tête dehors, et il pleurait et brayait comme un âne.

— Eh bien, docteur Coatarstank, n'est-il pas temps d'aller se coucher? lui demanda-t-il.

— Pardon! pardon! grand docteur Coathalec; mettez un terme à mon supplice, je vous en conjure.

— Allez vous coucher, docteur Coatarstank, et une autre fois ne soyez pas si curieux, car vous n'êtes qu'un âne.

Le docteur Coathalec étendit sa baguette vers son infortuné confrère, prononça quelques paroles, et aussitôt sa tête se désenfla et il put la rentrer. Et dans la suite il n'essaya plus d'arrêter son confrère quand il passait.

Coathalec continua ses visites à la fille du roi d'Angleterre. Un jour il demanda aussi sa main à son père, qui la lui refusa net. Alors le docteur prit la princesse sous son bras, s'éleva avec elle en l'air et l'emmena à son manoir de Kermeno.

Le roi anglais, outré de colère, vint bientôt à Plougonver-Chapelle-Neuve, avec une armée, pour réclamer sa fille et punir le ravisseur. Il demanda où demeurait le docteur Coathalec, et on le conduisit à Kermeno. Arrivé dans l'avenue du manoir, il vit sa fille à une fenêtre, embrassant le docteur. Furieux, il envahit le manoir avec ses soldats; mais ils eurent beau chercher et fouiller partout, jusque dans les moindres

recoins, ils ne trouvèrent ni la princesse ni son ravisseur. Ils revinrent alors dans l'avenue et les virent encore qui s'embrassaient à la même fenêtre. Et ils se précipitèrent à nouveau dans le manoir, et leurs recherches furent aussi vaines que la première fois. Trois fois ils recommencèrent leurs perquisitions, et toujours en vain.

Comprenant alors qu'il y avait de la sorcellerie dans l'affaire et qu'on se moquait de lui, le roi d'Angleterre s'en retourna, tout honteux, dans son royaume.

Le docteur Coathalec conduisit alors sa fiancée au bourg de Plougonver par un souterrain qu'il avait fait creuser du manoir de Kermeno jusqu'à l'église. Ce souterrain existe encore, et tous les gens du pays pourront vous l'affirmer, car tout ceci est vrai et non pas un conte rempli de mensonges [1]. Le recteur les maria devant Dieu et les saints, et c'est ainsi que le docteur Coathalec épousa la fille du roi d'Angleterre.

Quelque temps après, le docteur, qui étudiait toujours, crut avoir trouvé le moyen de se rendre immortel, car il n'y avait qu'une chose au monde qu'il craignît, la mort. Il donna ses instructions à son valet d'écurie, son meilleur ami, pour l'aider dans cette difficile épreuve. Il lui dit :

— A minuit sonnant, tu te rendras à l'église de Plougonver; tu verras sur les marches de l'autel un cercueil ouvert. Marche droit à ce cercueil et embrasse trois fois de suite ce que tu verras dedans, quelque hideux, quelque horrible qu'il puisse être. Et n'aie pas peur, il ne t'arrivera aucun mal, car c'est moi-même qui serai dans le cercueil. Le feras-tu?

— Je le ferai, répondit le valet d'écurie, qui n'était pas peureux et qui avait une confiance illimitée dans son maître.

— Rappelle-toi bien que c'est trois fois que tu devras embrasser ce que tu verras dans le cercueil. Si le courage te fait défaut la première nuit, tu retourneras la nuit suivante, puis la suivante encore, si tu faiblis aussi la seconde. Mais après cette troisième nuit, si tu manques de courage, si tu ne donnes pas les trois baisers, tout sera fini; je serai mort et damné à tout jamais! Si au contraire tu vas jusqu'au bout sans faillir, je me relèverai du cercueil et je reviendrai à la maison avec toi, et je serai immortel, je ne mourrai jamais! Puis je te rendrai aussi immortel, comme moi-même. Dis-moi, te sens-tu le courage nécessaire pour faire ce que je te demande?

— Oui, je le ferai, j'embrasserai trois fois de suite ce qui sera dans le cercueil, et quand ce serait le diable.

Le docteur Coathalec disparut alors et personne ne sut ce qu'il était devenu. Il ne s'était confié qu'à son valet d'écurie, et, avant de partir, il avait même changé sa femme en belette, sa femme de chambre en vipère

[1] Mon conteur croyait, en effet, à la réalité de tout ce qu'il me racontait.

et son valet de chambre en crapaud, dans la crainte qu'ils ne vinssent à dérober son secret à son valet d'écurie et à lui faire peur.

A minuit sonnant, le valet entrait dans l'église de Plougonver. Il marcha droit et résolu vers le cercueil, qu'il vit sur les marches de l'autel, comme le lui avait dit le docteur. Mais au premier coup d'œil qu'il y jeta, il recula d'horreur. Il y avait dedans un énorme crapaud, humide et gonflé de venin, et qui le remplissait jusqu'aux bords. Rassemblant tout son courage, il lui donna un baiser, puis un second, en détournant la tête; mais il ne put jamais aller jusqu'au troisième. Il sortit tout pâle et se reprochant sa faiblesse. Le lendemain, personne ne vit le docteur.

La nuit suivante, à minuit sonnant, le valet entrait encore dans l'église de Plougonver, avec une grande résolution. Cette fois, il vit dans le cercueil, non le crapaud de la veille, mais une énorme couleuvre, sifflante et furieuse. Il donna deux baisers à la couleuvre et ne put encore aller jusqu'au troisième.

Enfin, la troisième nuit, il trouva dans le cercueil une salamandre monstrueuse, et quoiqu'il fût bien résolu à mourir sur la place plutôt que de faillir, cette fois, il ne put encore l'embrasser que deux fois. Son cœur se soulevait, quand il s'approchait de l'horrible bête et tout son courage l'abandonnait.

Il revint à Kermeno, furieux. En arrivant, il saisit un grand couteau sur la table de la cuisine, se jeta sur la cuisinière qui dormait dans son lit, lui coupa la gorge et recueillit plein une bouteille de son sang. Il boucha bien la bouteille et l'enfouit dans un tas de fumier de cheval. Puis il fit chercher dans tout le pays sept nourrices qui devaient, nuit et jour, sans discontinuer et chacune à son tour, répandre le lait de leurs seins sur le fumier, à l'endroit où se trouvait la bouteille, et cela pendant trois mois entiers.

Le docteur lui avait dit que, s'il manquait l'épreuve du cercueil, il pourrait encore le sauver en agissant ainsi.

Cependant il ne restait plus d'habitants à Kermeno que le valet d'écurie avec les sept nourrices, tous les autres ayant été métamorphosés, comme je l'ai dit plus haut, en belette, en vipère et en crapaud. Cette disparition paraissait étrange, et les soupçons et les commérages allaient leur train, comme bien vous pensez. L'on se demandait aussi avec mystère ce que pouvaient faire là les sept nourrices. On accusait communément le valet d'écurie d'avoir assassiné le docteur pour s'emparer de ses biens et de ses secrets magiques, et les autres, pour s'assurer leur silence.

Enfin on écrivit à Saint-Brieuc, et les gens de la justice se transportèrent jusqu'à Kermeno.

Le valet d'écurie était bien embarrassé et bien inquiet, je vous prie de le croire. Pressé de questions et menacé d'être pendu, il révéla tout.

On retira alors la bouteille du fumier et l'on vit dedans un petit homme qui la remplissait déjà et qui ressemblait parfaitement au docteur Coathalec. Si les nourrices l'avaient encore arrosé de leur lait pendant trois jours seulement, il serait sorti de la bouteille plein de vie, de jeunesse, de force, et immortel! Mais Dieu ne le permit pas.

Le juge lança la bouteille contre un mur, où elle se brisa, et le petit homme se colla contre les pierres comme une pomme cuite. C'en était fini du docteur Coathalec, qui avait voulu se rendre immortel. Dieu seul est immortel.

Quant à sa femme, la fille et le valet de chambre, qui avaient été métamorphosés en belette, en vipère et en crapaud, ils restèrent sous ces figures, le docteur n'étant plus là pour les rappeler à leurs formes premières.

Conté par Jean Le Ny,

laboureur à Plounevez-du-Faou (Finistère).

La fin de ce conte me paraît un peu confuse et doit être quelque peu altérée. En effet, il semble contraire à toutes les lois, même celles de la sorcellerie et de la magie, que d'une bouteille du sang de sa cuisinière pût renaître le docteur Coathalec.

Dans un autre conte, qui a plus d'une ressemblance avec celui-ci, et que j'ai publié dans la *Revue celtique,* le héros, Coadalan, essaye aussi, mais sans plus de succès, de se rendre immortel. Il se fait mettre à mort, puis son corps ayant été haché menu comme chair à saucisses, tous les morceaux, avec le sang, en sont réunis dans une grande terrine, que l'on enfouit aussi dans du fumier de cheval. Une nourrice doit, pendant six mois, trois heures par jour, répandre le lait de ses seins au-dessus de la terrine. Elle s'endort sur le fumier, trois jours avant l'expiration des six mois, et l'épreuve manque. Quand on retira la terrine du fumier, le corps de Coadalan était déjà entièrement reconstitué, mais la vie n'y était pas encore revenue.

A Huelgoat, à Berrien, à la Feuillée, à Plouneour-Menez, que je visitai ensuite, partout j'ai recueilli quelques renseignements précieux, bien que moins abondants et moins complets que dans les Côtes-du-Nord, sous le rapport des chants populaires principalement.

Une des pièces les plus importantes du *Barzaz-Breiz,* de M. de La Villemarqué, c'est celle des *Séries* (*Ar Rannou*) qui ouvre le recueil. Suivant sa méthode bien connue de tout expliquer en

faveur d'opinions préconçues et systématiques, et de n'être jamais arrêté par aucune difficulté, le savant académicien croit découvrir dans cette pièce célèbre une sorte de récapitulation des doctrines druidiques sur le destin, la cosmogonie, la géographie, la chronologie, l'astronomie, la magie, la médecine, la métempsycose. Partout où je passe, je ne néglige jamais de recueillir toutes les versions, toutes les variantes que je trouve de ce chant bizarre, et j'en parlerai ailleurs plus longuement, lorsque mes recherches seront terminées sur ce sujet.

Mon intention est d'explorer, à présent, les côtes du haut et du bas Léon, à pied et à petites journées, en suivant toutes les sinuosités du rivage, depuis Morlaix jusqu'à Brest.

Puis, dans les mois de novembre, décembre et janvier, l'époque des longues veillées et des récits merveilleux autour du foyer domestique, je retournerai dans la Cornouailles, et je compléterai mes perquisitions dans la région des montagnes.

Ce sera l'objet de deux autres rapports que j'aurai l'honneur d'adresser à Votre Excellence.

F.-M. Luzel.

TROISIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN BASSE BRETAGNE,

AYANT POUR OBJET

DE RECHERCHER LES TRADITIONS ORALES DES BRETONS ARMORICAINS,

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES,

PAR M. F.-M. LUZEL.

Plouaret, le 4 novembre 1870.

Monsieur le Ministre,

Dans mon rapport du 2 août dernier, j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence du résultat de mes recherches sur nos anciennes traditions orales, dans la Cornouailles, et plus particulièrement dans les montagnes d'Arez.

Les graves et funestes événements qui se sont accomplis depuis ont, un moment, interrompu mes perquisitions. Puis, malgré les légitimes angoisses qu'éprouve aujourd'hui tout cœur français, après avoir vainement tenté de m'enrôler dans la garde nationale de Paris; après avoir écrit quelques chants patriotiques, dans notre vieille langue nationale, pour ranimer le courage de nos paysans bretons et les appeler aux armes contre les hordes barbares qui envahissent et ravagent le sol sacré de la patrie, — comme aux temps d'Attila et de ses Huns, — j'ai repris mon bâton de voyage. Je viens de rentrer d'une tournée dans le pays de Léon, que j'ai parcouru pour la troisième fois.

Comme dans mes excursions précédentes, j'ai constaté que les vieilles traditions populaires s'y sont bien moins conservées que dans le département des Côtes-du-Nord, et plus spécialement dans l'ancien évêché de Tréguier. J'ai pourtant recueilli presque partout où j'ai passé quelque renseignement utile, quelque curieux document qui, tous, trouveront leur place dans l'ouvrage

que je prépare sous le titre de : *Contes et récits populaires des Bretons-Armoricains.*

Je suis donc revenu dans la partie bretonnante du département des Côtes-du-Nord, cette terre classique de notre vieille littérature bretonne, et je compte y passer la première partie de l'hiver qui vient, afin d'épuiser la mine, autant que possible, ou du moins de laisser peu de chose à faire, comme collecteurs, à ceux qui me succéderont dans ce genre de recherches.

Comme me l'écrivait dernièrement un membre de l'Institut, bien compétent en pareille matière[1], je crois faire une œuvre vraiment utile et scientifique, et travailler à préparer des matériaux pour l'histoire des origines de notre civilisation. Cette histoire, nos petits-fils l'écriront un jour, grâce à l'industrie de leurs pères.

Voici l'époque des longues veillées qui arrive, et je vais reprendre ma place au foyer de nos fermes et de nos manoirs bretons, pour y recueillir, avec toute l'exactitude possible, les récits merveilleux et les légendes si poétiques et si intéressantes de nos fileuses, de nos laboureurs et de nos mendiants. Pauvres gens qui ne savent pas lire et dont la mémoire nous a conservé, de génération en génération, pendant une longue suite de siècles, ces fables séduisantes, ces consolantes imaginations qui les aident à supporter la triste réalité, les peines et les déceptions de chaque jour!

Les récits populaires qui ont cours dans nos campagnes peuvent se partager, comme je l'ai déjà fait remarquer dans un rapport précédent, en trois classes :

1° Contes mythologiques;

2° Contes légendaires chrétiens;

3° Contes plaisants et facétieux.

J'ai cherché, ailleurs, à établir le caractère dominant de chacune de ces divisions, ainsi qu'à éclaircir la question de provenance de ces récits, en général, et de leur conservation chez nous, et plus particulièrement dans l'ancien évêché de Tréguier. Aujourd'hui je donnerai la traduction d'un récit de chaque genre, sans les accompagner de commentaires, sauf à revenir plus tard sur les questions d'origine et d'analogie avec les traditions des autres peuples.

Je commencerai par un conte mythologique, pris au hasard

[1] M. Ed. Laboulaye.

dans mes cahiers. C'est la branche la plus fertile et aussi la plus importante, au point de vue scientifique.

BIHANIC ET L'OGRE.

CONTE MYTHOLOGIQUE.

Un vieux pêcheur de Douarnenez était resté veuf avec trois fils, jeunes encore. Il n'avait pour tout bien que sa barque et ses filets. Tous les jours il allait en mer avec ses trois fils, et ils vivaient ainsi, tant bien que mal, du produit de leur pêche. Mais le vieillard vint à mourir, quand Dieu jugea que son heure était venue, et les trois frères restèrent sans appui et sans autre ressource que la petite barque et les filets que leur laissait leur père. Ils continuèrent d'aller tous les jours en mer, comme devant, quel que fût le temps. Mais hélas! manquant encore d'expérience dans le métier, ils ne prenaient presque rien.

Un jour, leur barque fut jetée en pleine mer, par un coup de vent, et, par un temps affreux, ils passèrent la nuit dehors, à la grâce de Dieu. Au matin, le vent tomba et ils abordèrent à une terre inconnue d'eux. C'était une île. Comme ils y cherchaient quelque habitation, ils arrivèrent devant un vieux château ceint de hautes murailles. Mais ils avaient beau tourner autour, ils ne trouvaient pas de porte. Comment faire pour y entrer? Ils étaient bien embarrassés. Alors le plus jeune des trois, qui avait nom Bihanic (le petit), grimpa sur un grand chêne qui était contre le mur, puis, se glissant le long d'une branche, il descendit dans un grand jardin rempli de belles fleurs et de fruits de toute sorte. Une fois dans le jardin, il jeta des poires, des pommes, des oranges, des pêches à ses frères, par-dessus le mur. Après quoi et quand il en eut mangé lui-même son content, il voulut aussi visiter l'intérieur du château. Les portes en étaient grandes ouvertes et il entra. Il arriva dans la cuisine et n'y trouva personne. Mais il vit un bœuf entier qui cuisait à la broche, et sur la table il y avait un tas de miches de pain blanc tout frais. Il en prit quelques-unes et se hâta de les aller jeter à ses frères, par-dessus le mur. Puis il revint à la cuisine du château, coupa une tranche de bœuf et se mit à la manger tranquillement, comme s'il eût été chez soi. Tôt après, il entendit quelqu'un qui descendait lentement et lourdement l'escalier de pierre, comme s'il avait un poids de deux cents livres à chaque pied. Il se cacha vite sous la table et vit arriver un Ogre qui avait bien dix pieds de haut et cinq ou six en largeur. L'Ogre débrocha le bœuf qui rôtissait devant le feu et le posa sur la table. Puis il alla à son cellier et en rapporta une barrique de vin sous son bras. Il posa la barrique à terre, sur un bout, la défonça et commença alors à manger et à boire. Et il mangeait et buvait, il fallait voir

comme! Tout à coup il lâcha une pétarade telle, qu'on aurait dit une demi-douzaine de coups de canon! Bihanic en fut balayé par le vent jusqu'au fond de la cuisine. Il se releva lestement, se présenta devant l'Ogre, son bonnet à la main, et lui dit d'un air dégagé :

— Bonjour, mon père!

— Comment, ton père, avorton? répondit l'Ogre, surpris de le voir; d'où viens-tu?

— De votre ventre, mon père.

— Comment cela?

— Oui vraiment vous êtes bien mon père, et vous venez de me mettre au monde dans la pétarade de tout à l'heure. N'avez-vous donc rien senti d'extraordinaire?

— Il est vrai que je ne me souviens pas avoir jamais fait autant de bruit, et il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire là-dedans.

— C'était moi!

— Quoique tu sois bien petit, je suis bien aise de t'avoir pour me tenir société; du moins je ne serai plus seul à présent dans cet immense château où je m'ennuie parfois. Assieds-toi en face de moi et mange et bois.

Bihanic s'assit en face de l'Ogre et mangea et but, un peu rassuré. Quand il ne resta plus rien du bœuf, que les os, l'Ogre lui dit :

— A présent, je vais en voyage, pour faire la chasse aux hommes, et il se peut que je sois absent quelque temps; mais ne t'en inquiète pas, car tu ne manqueras de rien ici; tu trouveras à boire et à manger à discrétion, et le jardin est rempli de fruits délicieux de toute sorte. Je te laisse ma chienne pour te tenir compagnie. Voici encore, pour t'amuser, les clefs de tous les appartements du château. Il y en a soixante-dix, et elles sont toutes de diamant. Avec elles, tu pourras tout visiter et te promener partout. Il n'y a qu'une seule clef dont tu ne pourras trouver l'emploi.

L'Ogre partit alors.

Bihanic commença par s'assurer si ses frères étaient restés à l'attendre; mais ceux-ci, ne le voyant pas revenir, s'étaient dit, au bout de quelque temps : « Bihanic aura été, sûrement, mangé par l'Ogre qui habite dans ce château, » et ils s'en étaient allés.

Bihanic, muni de son trousseau de clefs, se mit à parcourir toutes les salles et les chambres du château, et il allait de surprise en surprise, d'admiration en admiration, car partout il trouvait des monceaux d'argent, d'or, de diamants et des merveilles de toute sorte. Par ailleurs, ni homme ni bête. Il lui restait encore une clef qui n'avait pas servi, et il avait beau chercher, il ne trouvait pas la serrure de cette soixante-dixième clef. Il en était très-contrarié, lorsqu'il vit la chienne, qui le suivait partout, appuyer ses deux pattes de devant contre la muraille,

en aboyant et en le regardant comme pour lui faire signe. Il examina bien l'endroit et aperçut un trou de serrure auquel sa soixante-dixième clef s'ajustait parfaitement. Il l'y introduisit, ouvrit et vit, dans une cachette, un coffre tout garni de diamants. Il ouvrit ce coffre, car la clef était dans la serrure, et y trouva un diamant beaucoup plus grand et plus brillant que tous ceux qu'il avait vus jusqu'alors; et à l'intérieur du coffre, sur une des parois, il put lire ces mots : « Celui qui possédera ce diamant n'aura qu'à dire : « Par la vertu de mon dia- « mant, que telle ou telle chose arrive! » et aussitôt tous ses désirs, quels qu'ils soient, seront réalisés. »

— A merveille! se dit Bihanic. Et il prit le diamant dans sa main et prononça les mots suivants : « Par la vertu de mon diamant, que nous soyons transportés à Paris, la chienne et moi! » (Cette chienne-là était la reine de tous les chiens.)

En un instant la chienne et lui furent transportés à Paris, à travers les airs. Ils y arrivèrent de nuit, devant le palais du roi. Alors Bihanic dit encore : « Par la vertu de mon diamant, je demande qu'il y ait ici un château magnifique, bien plus beau que celui du roi! »

Et aussitôt il se trouva sur la place un château comme il l'avait demandé. Les murailles en étaient d'argent, les fenêtres d'or, et sur le toit il y avait un diamant à la place de chaque ardoise.

Le lendemain matin, quand le soleil levant parut dessus, tous les yeux en étaient éblouis, et nul ne pouvait le regarder longtemps. Quand le vieux roi se réveilla, il mit la tête à la fenêtre et faillit être aveuglé par l'éclat de la lumière.

— Qu'est ceci? s'écria-t-il, en colère.

Et il appela son premier général et lui dit :

— Qui donc a eu l'audace d'élever un pareil château en présence du mien, pour m'aveugler?

— Hélas! Sire, nul ne le sait et nous en sommes tous aussi étonnés et aussi indignés que vous. Cela s'est fait pendant la nuit et par quelque art magique, sans doute.

— Allez vite dire au maître de ce château de venir me trouver sur l'heure.

Le général se dirigea vers le château, avec des troupes et des canons. Bihanic, en les voyant venir, s'avança à leur rencontre.

— Est-ce vous, lui demanda le général, qui avez eu l'audace d'élever ce château, pour offusquer celui de mon roi?

— C'est bien moi, ne vous déplaise, général.

— Eh! bien, venez trouver mon maître, et venez vite, ou il n'y a que la mort pour vous.

— Doucement, mon général! Dites à votre roi que s'il veut me parler, il vienne lui-même me trouver, chez moi.

— Quelle insolence! Nous allons canonner votre château et le détruire entièrement, si vous ne voulez nous suivre à l'instant.

— Comme il vous plaira, général; mais pour moi, je ne suis nullement décidé à vous suivre.

Alors les canons furent braqués contre le château et la canonnade commença. Mais les boulets, loin de causer quelque dommage au château de Bihanic, rebondissaient et venaient tuer les soldats qui les lançaient et renverser leurs pièces. Voyant cela, le générat comprit qu'il y avait quelque sorcellerie dans l'affaire et qu'il aurait tort de s'opiniâtrer à vouloir lutter contre un pouvoir qui se moquait de lui et de ses canons. Il s'en retourna vers son roi, tout penaud, et lui conta la chose. Le vieux roi aussi crut devoir agir plus prudemment, et il alla lui-même prier l'inconnu de vouloir bien accepter à dîner, dans son palais. Bihanic s'empressa d'accepter.

Il fut placé à table à côté de la fille unique du roi, jeune princesse d'une beauté merveilleuse. Il devint amoureux d'elle sitôt qu'il la vit, et la demanda en mariage à son père. Celui-ci se garda bien de refuser un prince si galant et qui avait un si beau château, et les noces furent célébrées huit jours après. Il y eut à cette occasion de grands festins et des réjouissances publiques dans tout le royaume. Les deux frères de Bihanic furent aussi de la noce, et ils quittèrent, dès ce moment, leur barque et leurs filets pour habiter le château de leur frère cadet.

Une fois les réjouissances et les festins terminés, c'est-à-dire au bout d'un mois environ, les trois frères allaient souvent chasser ensemble dans une forêt voisine, qui abondait de gibier de toute sorte. Bihanic laissait son talisman au château quand il allait à la chasse et n'avait aucune inquiétude à son sujet, car sa femme seule savait où il le mettait, encore n'en connaissait-elle pas la vertu magique.

Cependant l'Ogre était rentré dans son château tôt après le départ de Bihanic. Inconsolable de la perte de son talisman et de sa chienne, il passa plusieurs jours à se lamenter et à faire retentir tous les environs de cris et de hurlements effrayants. Puis il partit à la recherche du ravisseur. Voici de quel stratagème il s'avisa pour le retrouver. Son château, comme nous l'avons dit, abondait de diamants de toute dimension et de toute valeur. Il en remplit un sac, le chargea sur ses épaules et se mit en route, visitant tous les pays et criant partout où il passait : « Deux diamants neufs pour un vieux! Qui veut deux diamants neufs pour un vieux? » Au bout d'un mois, il arriva aussi à Paris, et il se mit à parcourir la ville en criant : « Deux diamants neufs pour un vieux! Qui veut deux diamants neufs pour un vieux? »

Tous ceux qui avaient de vieux diamants les échangeaient contre des diamants neufs.

Bihanic était à la chasse avec ses deux frères. Mais sa femme, en en-

tendant crier : Deux diamants neufs pour un vieux! fit comme tout le monde. Elle prit le diamant de son mari, qui lui semblait être vieux, et courut l'échanger contre deux diamants neufs.

Dès que l'Ogre vit son talisman, il le reconnut, le saisit avec empressement, et jetant là son sac avec tout ce qu'il contenait, il s'enfuit au plus vite.

Quand Bihanic rentra de la chasse, sa femme ne lui dit rien de l'échange qu'elle avait fait. Il soupa, puis il alla se coucher, comme à l'ordinaire, sans souci de rien. Mais au milieu de la nuit, il eut froid et se réveilla. Grand fut son étonnement de voir les étoiles du ciel et de se trouver couché sur la terre nue, en plein air, à côté de sa femme.

Il se frotta les yeux en se disant : — Certainement je rêve. Mais hélas! il ne rêvait pas et il lui fallut bien reconnaître la triste réalité. Avec son talisman, son château et tout ce qu'il renfermait s'en était allé comme il était venu!

Quand le vieux roi, le lendemain matin, vit revenir sa fille tout en pleurs et grelottante de froid, et qu'il apprit d'elle comment son mari avait perdu son château et qu'il la faisait coucher à la belle étoile : « Je me doutais bien, dit-il, furieux, que c'était quelque aventurier duquel on ne devait s'attendre à rien de bon. Qu'on le jette en prison, pour attendre le moment de monter à l'échafaud ! »

Et Bihanic fut jeté en prison.

Cependant la chienne était allée au palais du vieux roi, et là elle écoutait tout ce qui se disait. Un jour, ayant entendu dire que son maître serait exécuté à dix heures, le lendemain matin, elle trouva moyen de se rendre auprès de lui dans sa prison, et lui parla de la sorte (car elle était aussi sorcière) : « Mon maître, le roi veut vous faire mourir demain matin. Mais soyez sans inquiétude, je saurai vous tirer de danger. Je vais faire un voyage pendant la nuit, et pour demain matin je serai de retour pour vous sauver, au moment où vous monterez à l'échafaud. Je vous le répète, soyez sans inquiétude. »

Bihanic embrassa la chienne, avec reconnaissance, et elle partit aussitôt pour son voyage mystérieux.

Elle se rendit auprès de la reine des chats, lui conta l'affaire et la pria de lui venir en aide.

— Je ne puis rien, par moi-même, pour vous tirer d'embarras, lui dit la reine des chats; mais allons trouver la reine des rats, et je pense qu'elle saura nous être utile.

Elles allèrent toutes les deux trouver la reine des rats et lui exposèrent le cas, en la priant de vouloir bien leur prêter son assistance, promettant de lui rendre ce service à l'occasion. « L'Ogre, ajouta la reine des chiens, depuis qu'il a retrouvé son talisman, le porte dans une grande molaire creuse qu'il a, et c'est là qu'il faut le lui prendre! »

La reine des rats réfléchit un peu, puis elle dit :

— Soyez tranquille, je vous rapporterai le diamant, et voici comment je m'y prendrai. Je ferai un mélange de vinaigre, de sel, de poivre et de jus de tabac; j'y tremperai ma queue, puis, la nuit venue, je me glisserai dans la chambre de l'Ogre, par un trou que je connais dans la muraille, et je la lui passerai deux ou trois fois par la bouche, pendant qu'il dormira. Il éternuera alors si fort, qu'il rejettera le diamant. Je m'en emparerai aussitôt et vous l'apporterai dans la cour du château, où vous m'attendrez.

Le stratagème fut trouvé excellent. On fit la mixture désignée, la reine des rats y trempa sa queue, quand elle entendit ronfler l'Ogre, qui, comme à l'ordinaire, avait mangé un bœuf entier à son souper et bu sa barrique de vin; puis elle pénétra dans sa chambre, et tout réussit à souhait. Quand la queue eut été passée pour la troisième fois par la bouche de l'Ogre, celui-ci éternua trois fois à faire trembler tout le château. A la troisième fois, le diamant jaillit de sa dent creuse sur le plancher de la chambre. La reine des rats s'en empara aussitôt, le rapporta à la chienne, qui attendait dans la cour et qui reprit aussitôt la route de Paris en toute hâte. Elle y arriva au moment où son maître montait à l'échafaud. Il était temps! Bihanic, en la voyant venir, reprit courage (car il commençait à désespérer), et se tournant vers le roi, qui était là, assis sur un siége doré, il lui dit :

— Je vous demande, Sire, comme dernière grâce, de me permettre d'embrasser ma chienne, que je vois venir là-bas, et qui est restée fidèle à son maître jusqu'à sa dernière heure.

Le roi fit signe de la tête qu'il consentait, et on monta la chienne sur l'échafaud. Bihanic l'embrassa et lui prit en même temps le diamant qu'elle portait dans sa bouche. Quand il le tint dans sa main, il dit : — « Par la vertu de mon diamant, je veux que tous ceux qui sont venus ici, comme à une fête, pour me voir trancher la tête, s'enfoncent en terre jusqu'au cou! »

Ce qui fut fait aussitôt. Prenant alors le grand sabre du premier général, il trancha la tête à tous ceux qui lui avaient désiré du mal et laissa vivre les autres. Puis, à l'aide de son talisman, il fit revenir son château en face du palais du roi, comme devant.

La chienne se changea alors en une belle princesse. Il l'épousa et vécut heureux avec elle, dans ce beau château, le reste de ses jours.

Conté par Jean-Marie Le Ny,

laboureur à Plounevez-du-Faou (Finistère), le 15 juin 1870.

On trouve dans nos campagnes bretonnes tout un cycle de légendes et de récits intéressants sur un prétendu voyage de Notre

Seigneur Jésus-Christ en basse Bretagne; car nos paysans sont bien persuadés qu'il a aussi visité leur pays, comme, du reste, toute la terre, — *quand Il faisait le tour du monde,* — disent-ils.

Le récit suivant est un des plus curieux de cette classe.

PORPANT.

RÉCIT LÉGENDAIRE CHRÉTIEN.

Il y avait une fois (c'était du temps que Notre Sauveur Jésus-Christ voyageait en basse Bretagne, accompagné de saint Pierre et de saint Jean), un homme riche, qui n'aimait que l'argent, et cette passion avait endurci son cœur et en avait fait une pierre, pour ainsi dire. Son nom était Porpant.

Notre Sauveur allait prêchant partout la charité et la tolérance. Or, Porpant l'ayant entendu dire, dans un de ses sermons, que celui qui donnerait aux pauvres en serait, un jour, récompensé au triple, c'est-à-dire que celui qui donnerait un denier en recevrait trois, celui qui en donnerait trois en recevrait neuf, et ainsi de suite, il prêta l'oreille et se dit en lui-même : — Voilà mon affaire! J'ai, dans un coin de mon armoire, soixante écus dont je ne fais rien, et j'aimerais bien à en avoir trois fois autant : cent quatre-vingts écus, c'est une jolie somme cela! Je vais donc distribuer mes soixante écus aux pauvres, puisque ce prophète, de l'avis de tout le monde, ne dit jamais que la vérité et fait tous les jours des miracles.

Et il fit publier par le pays que tous les pauvres étaient invités à se rendre chez lui, le lendemain, et qu'il avait soixante écus à leur distribuer. Tout le monde fut bien étonné.

Comme bien vous pensez, les pauvres ne manquèrent pas. Il en vint de tous les côtés, de tout âge et de toute misère. Et Porpant leur distribua ses soixante écus, jusqu'au dernier liard. Puis il attendit, plein de confiance.

Le lendemain matin, en se levant, il courut à son armoire, pour voir si l'argent promis était arrivé. Mais rien n'était venu. — Ce sera sans doute pour demain, se dit-il.

Mais le lendemain, rien encore, et le troisième jour pas davantage. Si bien que Porpant était déjà fort inquiet et qu'il se demandait : — Est-ce que cet homme-là m'aurait trompé? Oui, sans doute. Ah! je suis ruiné alors; je suis le plus malheureux des hommes! Mais il faut que je le retrouve, ce faux prophète!

Et il se mit à la recherche du prédicateur étranger. Il le rencontre qui se rendait à un bourg, sur une hauteur, avec ses deux compagnons. Un agneau blanc, dont on leur avait fait présent dans un village voisin, les suivait.

Porpant alla droit à Notre Sauveur et l'apostropha d'un air fâché :

— Vous avez dit, dans votre sermon de l'autre jour, que celui qui donnerait aux pauvres recevrait trois fois autant qu'il aurait donné. J'avais à la maison soixante écus, dans un coin de mon armoire; j'ai tout distribué aux pauvres et je n'ai encore rien reçu; et pourtant, voici le quatrième jour depuis que j'ai donné mon argent. Est-ce que vous vous seriez moqué de moi?

— Non, Porpant, lui répondit Jésus avec douceur; mais patientez un peu, et ma promesse s'accomplira; n'ayez point d'inquiétude, votre argent vous sera rendu. Emmenez, en attendant, cet agneau, faites-le cuire et, ce soir, nous irons le manger dans votre maison.

— A la bonne heure! répondit Porpant.

Et il revint à la maison, rassuré et emmenant l'agneau, pendant que les trois autres allaient prêcher la parole de Dieu dans un bourg voisin.

Porpant, de retour à la maison, tua l'agneau, l'écorcha, puis il le mit à la broche devant un bon feu. Il était tendre et appétissant.

— Cet agneau doit être excellent, se disait-il en le regardant cuire, j'en aurai aussi ma part, sans doute.

Quand il le crut cuit à point, il le retira du feu, le débrocha et le déposa sur un plat. Et il se léchait les doigts et l'eau lui en venait à la bouche en le regardant.

— Et quand j'en mangerais un morceau, pour voir s'il est cuit à point? se disait-il. Je m'y prendrai, du reste, de telle façon qu'ils n'en sauront rien. Tiens! voici précisément un morceau détaché qui me paraît être bien bon.

Et il le mangea. C'était le cœur.

Peu de temps après arrivèrent les trois étrangers. L'appétit était bon, car ils avaient beaucoup marché. Aussi se mit-on tout de suite à table. Porpant fut aussi invité à partager le repas. Chacun taillait et découpait où il lui plaisait, et l'on faisait honneur à la cuisine de Porpant. Notre Sauveur, seul, paraissait triste et ne mangeait pas.

— Eh bien, vous ne mangez donc pas, vous? lui dit Porpant.

— Si, si, je vais manger aussi.

Et il cherchait quelque chose dans le plat et paraissait contrarié de ne pas trouver ce qu'il cherchait.

— Que cherchez-vous donc? reprit Porpant.

— Le cœur; j'aime beaucoup le cœur, moi.

— Le cœur? Je n'ai pas vu de cœur; il n'avait pas de cœur cet agneau-là.

— Sauf votre grâce, Porpant, il devait avoir un cœur, comme tous les autres agneaux, car Dieu n'a créé ni homme ni animal sans cœur.

— Je vous assure qu'il n'avait pas de cœur! reprit Porpant avec vivacité.

Pendant qu'ils étaient encore à table, arriva une dame riche, d'un château voisin, et qui avait perdu la vue. Elle avait consulté des médecins et des savants renommés, et nul ne pouvait la guérir. Elle se jeta, en pleurant, aux pieds de Notre Sauveur et lui promit une somme d'argent considérable s'il lui rendait la vue. Sa douleur était grande. Notre Sauveur en fut touché. Il la prit par la main et la releva. Puis, mettant sa main droite sous la semelle de sa chaussure, il la retira aussitôt, la passa légèrement sur les paupières de la dame, et la vue lui fut rendue.

Dans sa joie et son bonheur de revoir la lumière du soleil béni, elle voulait donner toute sa fortune à celui qui l'avait guérie. Notre Sauveur lui prit cent écus seulement. Porpant ne put s'empêcher de dire :

— Cette dame est très-riche; que ne lui demandiez-vous cinq ou six mille écus? Elle vous les eût donnés aussi bien.

— Bah! c'est assez pour la peine que j'ai eue; vous avez vu comme cela m'a été facile.

Quand la dame fut partie, Notre Sauveur dit :

— Je vais, à présent, partager cet argent entre nous quatre.

Il en fit cinq parts et mit vingt écus dans chacune. Porpant, voyant cela, dit :

— Ce n'est pas bien partagé comme cela; nous ne sommes que quatre; pourquoi faire cinq parts?

— Celui qui a mangé le cœur de l'agneau aura deux parts, répondit Notre Sauveur.

— C'est moi! c'est moi! s'écria aussitôt Porpant.

— Comment, Porpant, vous m'aviez assuré que vous ne l'aviez pas mangé.

— Si! si! je l'ai mangé; c'est bien moi!

— Alors, prenez deux parts.

Et Porpant prit deux parts.

Puis les trois étrangers se remirent en route.

Porpant avait observé, avec beaucoup d'attention, comment Notre Sauveur s'y était pris pour rendre la vue à la dame aveugle, et il se disait :

— N'est-ce que cela? C'est bien. Je suis sûr, à présent, de gagner autant d'argent que je voudrai, et cela sans mal. Je vais me mettre à voyager pour rendre la vue aux riches marchands, aux nobles, aux princes et aux rois qui en sont privés, et en peu de temps je deviendrai très-riche.

Et il se rendit tout droit à Paris. Dès le lendemain de son arrivée, il fit publier par toute la ville qu'un médecin étranger était arrivé qui rendait la vue à tous ceux qui en étaient privés, que ce fût de naissance ou par accident, et cela sans leur causer la moindre douleur.

Il se trouvait que la fille du roi avait les yeux malades depuis quelque

temps et qu'elle était menacée de perdre la vue complétement. Tous les médecins et les chirurgiens du royaume l'avaient visitée sans pouvoir lui apporter aucun soulagement. On fit venir Porpant et on lui promit de l'argent et de l'or, autant qu'il en voudrait, s'il guérissait la princesse.

— C'est bien commencer, se disait Porpant en lui-même, tant il se croyait sûr du succès.

Il examina les yeux de la princesse comme s'il s'y connaissait, et dit avec une grande assurance :

— Ce n'est que cela? Et vos médecins ne peuvent pas guérir un mal si léger? Ah! vraiment ce sont des ânes. Vous allez voir comme c'est facile.

Et il passa sa main droite sous sa chaussure, comme il l'avait vu faire à Notre Sauveur, puis il en frotta les yeux de la princesse.

— Vous devez voir à présent? lui dit-il alors.

— Non, je ne vois pas mieux.

Et il passa encore la main sous sa chaussure et frotta plus fortement les yeux de la princesse.

— Vous voyez à présent? lui dit-il encore.

— Hélas! non.

Et le voilà de frotter de nouveau les yeux de la malade, et si rudement que, n'y pouvant plus tenir, elle criait :

— Assez! Cessez, je vous prie! Vous m'avez rendue tout à fait aveugle!

Et en effet, si elle voyait peu auparavant, à présent elle ne voyait plus du tout. Jugez de la colère du roi. Porpant fut jeté dans une basse fosse, en attendant qu'on le fît mourir le lendemain.

Un peu avant l'heure fixée pour son supplice, le prédicateur étranger (Notre Sauveur) arriva au palais avec ses deux compagnons, et il dit au roi :

— Mettez en liberté l'homme que vous avez fait jeter en prison hier, et je rendrai la vue à la princesse votre fille.

— Commencez par rendre la vue à ma fille, car je n'ai plus aucune confiance en la science des médecins, répondit le roi.

Notre Sauveur se contenta de toucher de la main les yeux de la princesse, en lui disant :

— Regardez; la vue vous est rendue.

— Oui, je vois! je vois! s'écria-t-elle aussitôt.

Et la joie succéda à la douleur dans tout le palais.

Porpant fut remis en liberté, et Notre Sauveur lui dit :

— Retournez chez vous, Porpant; soyez charitable envers les pauvres et n'essayez plus jamais de faire ce que nul autre que Dieu ne peut faire.

— Et mes soixante écus? dit-il encore.

— Vous les retrouverez dans votre armoire, à l'endroit où ils étaient auparavant.

Porpant retourna à la maison, un peu confus, et son premier soin, en arrivant, fut de voir si son argent était aussi de retour. Il retrouva ses soixante écus dans son armoire, et ce fut alors seulement qu'il reconnut que le prédicateur étranger n'était autre que le bon Dieu lui-même.

Conté par Marguerite Philippe,
de Pluzunet (Côtes-du-Nord).

Le conte qui va suivre, *Jean de Ploubezre,* est une version bretonne du *Jean-Bête.* connu dans tous les pays. Ce récit a pour correspondant, chez nous, *Jean et Jeanne,* où c'est une femme qui remplit le rôle que joue ici Jean, avec des épisodes différents, mais dans le même ordre d'idées.

Il ne faut pas trop s'étonner de l'épisode où Jean de Ploubezre, improvisé prêtre, comme on le verra, veut dire la messe d'une façon si singulière. Dans un grand nombre de nos contes plaisants, nos rustiques conteurs parlent assez irrévérencieusement de leurs prêtres, malgré le respect qu'ils ont généralement pour eux, dans la vie pratique, et leur prêtent parfois des aventures bien étranges.

JEAN DE PLOUBEZRE.

CONTE PLAISANT.

Il y avait autrefois au bourg de Ploubezre, près de Lannion, une pauvre femme et son homme, qui avaient un fils nommé Jean. L'homme était laboureur de terre de son état. Il travaillait à la journée dans les fermes du pays et il gagnait six sols par jour et sa nourriture. La femme était fileuse et on la voyait toujours au seuil de sa petite chaumière, sur le bord de la route, tournant son rouet d'une main agile, tout en chantant de vieux *gwerziou* et des refrains de danse. Quant à Jean, il se contentait d'écouter les contes et les chansons de sa mère, quand le temps était mauvais, et de vagabonder sur les routes et par les champs, au premier rayon de soleil. Il avait déjà dix-sept ou dix-huit ans et n'était propre à rien, quoique vigoureux et bien portant. C'est que le pauvre garçon était aussi court d'esprit qu'il était long de corps, car il était grand pour son âge. Souvent il allait aussi mendier en ville, couvert de guenilles et de loques, et les gamins et les portefaix, sur le quai, s'amusaient fort à ses dépens. Tout le monde le connaissait, à Lannion, et on l'avait surnommé Jean de Ploubezre.

Un jour, sa mère dit à Jean :

— Il faut que tu ailles chercher du pain, mon fils, car il n'y en a pas un morceau à la maison.

— C'est bien, mère, répondit Jean.

Et il partit.

Il entra dans la première maison dont il trouva la porte ouverte. Il n'y avait personne pour le moment, mais il vit sur la planche deux bonnes miches de pain de seigle et il les prit et les apporta à sa mère.

— Voici du pain, mère, dit-il en arrivant.

Pendant que le pain dura, Jean ne bougea pas de la maison, car c'était au plus fort de l'hiver. Sa mère filait sur son rouet et lui dormait sur le banc, contre le lit.

Au bout de quelques jours, la vieille dit encore à son fils :

— Il faut aller chercher votre dîner quelque part, Jean, car nous n'avons plus guère de pain.

— C'est bien, mère; mais où irai-je?

— Allez chez le maire de la commune, mon fils; là il y a tous les jours, à dîner, de la bonne bouillie au lait.

— Oui, mère; j'aime bien la bouillie au lait.

Et il partit.

Il était environ dix heures. Quand il arriva chez le maire, la bouillie était sur le feu et la servante, restée seule à la maison, la mêlait avec le *baz-iod* (bâton à bouillie).

— Moi j'aurai de la bouillie aussi! dit Jean en entrant.

— Ah! c'est vous, Jean? lui répondit la servante. Approchez-vous du feu pour vous chauffer, car il fait bien froid, et quand les gens de la maison auront fini de manger, vous vous approcherez aussi à votre tour de la bassine.

Jean s'assit sur un escabeau au coin du foyer, et l'eau lui venait à la bouche en regardant la bouillie qui cuisait sur le feu. Quand celle-ci fut cuite à point, la servante l'enleva du feu et la déposa sur le *marc'h-iod* [1]. Puis elle remplit de lait une trentaine d'écuelles et alla alors, avec un grand coquillage, corner les laboureurs qui retournaient les sillons pour semer de l'avoine.

Pendant ce temps, Jean était resté seul dans la maison. Aussitôt la servante sortie, il s'approcha de la bassine et se mit à manger de la

[1] Le *marc'h-iod*, mot à mot cheval à bouillie, est un fort cercle en bois soutenu par trois pieds, à environ un mètre de terre, et sur lequel on dépose la bassine pleine de bouillie autour de laquelle se rangent les domestiques de nos fermes bretonnes, ayant chacun une cuiller de bois et une écuelle remplie de lait.

bouillie et à boire du lait, et il fallait voir comme il mangeait et buvait. Il engloutit bien la part d'une demi-douzaine, puis il partit avant que la servante fût de retour. En arrivant à la maison, il dit à sa mère :

— J'ai mangé de la bouillie, mère, tout mon content; voyez mon ventre, comme il en est gros !

— Eh bien, mon fils, puisque vous avez bien dîné, allez à présent porter cette boisselée d'avoine au moulin, et ne revenez que lorsqu'elle sera moulue; et surtout surveillez bien le meunier et rapportez-moi bonne mesure de farine.

— C'est bien, mère, répondit Jean.

Et il chargea le sac sur son épaule et partit. Et comme il avait la mémoire courte, pour ne pas oublier la recommandation de sa mère, il disait tout le long de la route :

— Une bonne mesure de farine ! Une bonne mesure de farine !

Comme il descendait la côte de Buzulzo, il vit une charrette chargée de sacs de farine et attelée de quatre forts chevaux, qui montait vers Ploubezre. La côte est là très-difficile, comme vous le savez, et le charretier avait beau jurer et exciter ses chevaux, et jouer du fouet, la charrette n'avançait pas. Jean passa, en disant toujours :

— Une bonne mesure de farine ! Une bonne mesure de farine !

Le charretier entendit le pauvre innocent[1], et convaincu qu'il se moquait de lui :

— Que dis-tu là, morveux ?

— Une bonne mesure de farine ! Une bonne mesure de farine ! répétait toujours Jean.

Et le charretier de le cingler de son fouet, en criant :

— Ah ! vraiment, une bonne mesure d'avoine ! Je t'apprendrai, moi, à parler autrement.

— Et que dirai-je donc ? criait le pauvre garçon en pleurant.

— Dis : Dieu veuille qu'ils mordent ! (Tirent bien.)

Et Jean de dire alors :

— Dieu veuille qu'ils mordent ! Dieu veuille qu'ils mordent ! en continuant de descendre la côte.

Un peu plus loin, il rencontra des gens armés de bâtons et de fourches de fer qui couraient après deux chiens enragés.

— Dieu veuille qu'ils mordent ! Dieu veuille qu'ils mordent ! répétait-il toujours en passant auprès d'eux.

— Entendez-vous ce que dit celui-là ? demanda quelqu'un.

— Dieu veuille qu'ils mordent ! Dieu veuille qu'ils mordent ! continuait Jean.

[1] En basse Bretagne, on donne le nom d'*innocents* aux idiots et aux pauvres d'esprit en général.

Et les voilà tous de menacer Jean de leurs bâtons et de leurs fourches.

— Que dirai-je donc ?

— Dis : Dieu veuille qu'ils soient pris ! imbécile.

Et il continua sa route en disant :

— Dieu veuille qu'ils soient pris ! Dieu veuille qu'ils soient pris !

Au moment où il passait devant la prison, deux prisonniers venaient de s'échapper et ils montaient la rue en courant. En entendant Jean qui répétait :

— Dieu veuille qu'ils soient pris ! Dieu veuille qu'ils soient pris !

Un d'eux lui donna un grand coup de poing, en disant :

— Tais-toi, ou je te tue !

— Que faut-il donc dire ? demanda encore Jean en pleurant.

— Rien !

Et voilà Jean de poursuivre sa route en répétant :

— Rien ! Rien ! Rien !

En passant par le marché au blé, il mit son sac à terre et se tint à côté, comme il voyait faire aux autres personnes qui étaient là. Vint un boulanger qui examina son avoine et lui dit :

— Combien ce sac d'avoine ?

— Rien ! répondit Jean.

— Vous ne me comprenez donc pas ? Je vous demande combien vous voulez vendre votre avoine ?

— Rien ! répondit-il encore.

— C'est un pauvre innocent ! dit le boulanger.

Et il alla plus loin.

Jean rechargea alors son sac sur son épaule et se rendit au moulin. Le meunier était absent, mais la porte du moulin était ouverte, et il entra. Il jeta son sac dans la trémie et s'assit dessus pour attendre le meunier. Le moulin était au repos. Il s'endormit. La nuit vint. Il fut réveillé par quelque bruit de cuisine. Il leva la tête et vit la meunière mettre une nappe blanche sur la table, puis servir dessus des œufs, du poisson frit, du vin et du cidre. Il regardait faire et ne disait rien. Un moment après la porte du moulin s'entr'ouvrit, une tête s'avança avec précaution, regarda à droite, à gauche; puis il vit entrer, tout doucement, un prêtre. La meunière vint à sa rencontre et le rassura. Il reconnut alors le recteur de sa commune, le recteur de Ploubezre ! Que venait-il faire au moulin à cette heure ? Voilà Jean bien intrigué.

La meunière et le recteur se mirent à table. Ils mangèrent et burent; ils rirent, ils plaisantèrent, ils s'embrassèrent; puis..... ils se déshabillèrent et entrèrent dans le lit clos, le seul qui fût dans le moulin. Jean était tout étonné; il ouvrait de grands yeux et ne comprenait pas grand'chose à ce qu'il voyait. Mais il remarqua qu'il restait encore des œufs et du poisson frit sur la table, et du vin aussi.

— C'est bien, se dit-il, puisqu'ils n'ont pas tout mangé et tout bu, à mon tour, à présent que les voilà couchés.

Mais en voulant sortir de la trémie il la renversa, et voilà un beau vacarme. Bouroudoudouf!!

— Le diable! cria le recteur.

Et il sauta hors du lit et se sauva en chemise. La meunière courut après lui, aussi peu vêtue.

— C'est bien, se dit Jean sans s'émouvoir; à présent je me régalerai tout à mon aise.

Et, après avoir vidé les plats et les bouteilles, se sentant pris de sommeil, il se coucha dans le lit que venaient de quitter le recteur et la meunière, et dormit jusqu'au lendemain, qui était un dimanche.

En se levant, il trouva la soutane et le chapeau de son recteur sur le banc, auprès du lit.

— Quelle chance! se dit-il; voici un habit et un chapeau qui m'iront à merveille pour faire le beau aujourd'hui à Ploubezre.

Et il revêtit la soutane et se mit le chapeau à tricorne sur la tête. Chargeant alors son sac d'avoine sur ses épaules, il se dirigea vers le bourg de Ploubezre, tout fier de son accoutrement. Il y arriva vers l'heure de la grand'messe. Il se rendit directement dans le cimetière, y déposa son sac à terre et s'assit dessus. Tout le monde se rassembla autour de lui, les enfants surtout; on l'examinait avec curiosité, et l'on se disait :

— D'où vient donc ce prêtre étranger? Quel drôle de prêtre!

— Il ressemble à Jean de Ploubezre! remarqua aussi quelqu'un.

Jean, incommodé de ce rassemblement qui allait toujours grandissant autour de lui, rechargea son sac sur ses épaules et entra dans l'église. Là encore il déposa son sac à terre, derrière un pilier, et s'assit dessus.

Cependant l'heure de la grand'messe était passée et le recteur n'arrivait pas. Sa servante, consultée sur ce retard, dit qu'il n'avait pas passé la dernière nuit au presbytère et qu'elle était fort inquiète de lui. Nul ne savait ce qu'il était devenu. Grande rumeur dans la foule. Il était onze heures passées et les cloches ne sonnaient pas.

— Que l'on aille prier le prêtre étranger qui vient d'arriver de vouloir bien nous dire la messe, dit quelqu'un.

Le sacristain alla trouver le prêtre étranger, toujours assis sur son sac dans l'église, lui raconta le cas et le pria, au nom de tous les paroissiens, de vouloir bien célébrer la sainte messe.

— Je le veux bien, répondit Jean.

Et il se rendit à la sacristie et s'habilla. Puis, prenant à part un jeune enfant de chœur, il lui dit :

— Je suis un prêtre étranger, du fond de la Cornouailles, et je ne

sais pas si la messe se dit ici tout à fait comme dans mon pays; et puis, la mémoire aussi me fait souvent défaut; il faut donc que tu me viennes en aide.

— Comment cela? répondit l'enfant.

— En me soufflant, quand je m'arrêterai.

— Mais tout le monde s'en apercevra et l'on dira que vous êtes un mauvais prêtre ou que vous êtes ivre.

— Nous nous arrangerons de manière que l'on ne s'aperçoive de rien; je t'attacherai avec une corde sous ma soutane, qui est large, comme tu le vois, et tu me souffleras ce qu'il faudra faire et dire; et de la sorte personne ne te verra ni t'entendra.

— Je veux bien, répondit l'enfant.

Et Jean l'attacha, avec une corde, sous sa soutane. Puis il se revêtit du surplis et de l'étole, et monta à l'autel. Il avait l'air bien lourd et gauche.

— C'est sans doute un prêtre de la Cornouailles, se disait-on.

Jean ne savait guère que *Dominus vobiscum*, et il commença par prononcer ces mots trois fois de suite. Puis il demanda à l'enfant de chœur:

— Et après?

— Comme les autres, répondit celui-ci.

— Comme les autres! répéta Jean à haute voix.

Et les assistants de rire.

— Qu'est-ce qu'il dit? se demandait-on à l'oreille; quel singulier prêtre!

Tout à coup l'enfant de chœur dit :

— Je vais tomber, la corde ne tient plus!

— Je vais tomber, la corde ne tient plus! répéta Jean à haute voix.

— C'est pour sûr un échappé de Lanmeur[1], se disaient les paroissiens.

— La corde est cassée! dit un instant après l'enfant de chœur.

Et en effet il tomba sur les degrés de l'autel, se releva et courut à la sacristie.

Jugez des rires et du vacarme qu'il y eut alors dans l'église.

Quant à Jean, ne pouvant plus continuer, il descendit tranquillement de l'autel, vêtu comme il l'était, rechargea son sac sur ses épaules et prit le chemin de la maison. Tout le monde en resta ébahi.

Comme il traversait un taillis, un homme en chemise s'élança soudainement sur lui en criant :

— Tu as mes habits sur toi; il faut que tu me les rendes!

C'était en effet le recteur de Ploubezre qui était blotti dans les broussailles et y attendait la nuit, pour pouvoir rentrer dans son presbytère.

[1] A Lanmeur il y avait un hôpital d'aliénés au dernier siècle.

— Comment, comment, c'est donc vous qui couchez avec la jolie meunière? répondit Jean.

— Rends-moi mes habits sur-le-champ, coquin!

— Oh! que non, monsieur le recteur, ils me vont trop bien pour cela.

Le prêtre, furieux, s'élança alors sur Jean.

— Doucement, monsieur le recteur! s'écria celui-ci.

Et il le roula à terre et le battit tant et tant, à coups de poings, à coups de pieds, qu'il le tua, ma foi!

Voyant qu'il ne bougeait ni ne respirait plus, il n'en fut nullement chagriné; mais il le chargea sur son dos par-dessus son sac d'avoine et l'emporta chez sa mère.

— Dieu, mon fils! s'écria la vieille en reconnaissant son recteur mort, qu'as-tu fait là? Tu as tué M. le recteur!

— Ah! dam, tant pis pour lui; pourquoi voulait-il aussi m'enlever mes habits de recteur, qui me vont si bien? Regardez-moi donc, mère, comment me trouvez-vous comme cela?

— Mon Dieu, mon Dieu, nous sommes perdus! Que faire, à présent?

— Il faut le jeter dans le puits!

Et Jean jeta le corps de son recteur dans le puits.

Le lendemain, la vieille dit à son fils :

— Il n'y a plus le sou à la maison. Voici une pièce de toile faite avec le fil que j'ai filé si péniblement; va la vendre à la ville, et sur le prix que tu en recevras, achète-moi un trépied, dont j'ai grand besoin.

— C'est bien, mère, répondit Jean.

Et il partit, emportant la pièce de toile. Le temps était très-froid. Sur le bord de la route qui menait à la ville, il y avait une chapelle de Saint-Jean, et il n'y passait jamais sans faire visite à son patron. Il y entra donc, suivant son habitude. Il s'agenouilla devant le saint pour faire sa prière, et il lui sembla le voir grelotter de froid. Il est ordinairement peu vêtu dans les images qu'on en voit dans nos chapelles et nos églises.

— Mon pauvre patron! dit-il; voyez comme il a froid! Et personne ne l'habillera mieux que cela? Mais je vais le faire, moi.

Et il roula toute sa pièce de toile autour de la statue vermoulue de son saint patron.

— Ah! dit-il ensuite en le regardant d'un air de satisfaction, n'êtes-vous pas mieux comme cela, monseigneur saint Jean?

Et il crut le voir lui sourire pour le remercier.

Près de saint Jean se trouvait, dans sa niche, je ne sais quel autre saint qui avait la main tendue, comme pour demander l'aumône. Une bonne femme qui priait à genoux devant lui mit un sou dans sa main, avant de se retirer.

— Ma foi, se dit Jean, comme j'ai un trépied à acheter à ma mère, je ne puis pas donner ma toile tout à fait pour rien; celui-ci payera pour mon parrain.

Et il prit le sou que le saint avait dans sa main, puis il sortit.

En arrivant en ville, il alla directement chez un quincaillier, choisit un trépied et dit :

— Ma mère m'a dit de lui acheter un trépied; celui-ci me convient et je le prends; voilà de l'argent.

Et il jeta son sou sur le bureau du marchand.

— Avez-vous perdu l'esprit, lui dit celui-ci, ou plaisantez-vous ? Un trépied pour un sou !

— Ma foi, c'est tout ce que j'ai d'argent, et il me faut un trépied pour ma mère.

Et il sortit aussitôt, emportant son trépied, et se mit à courir à toutes jambes.

Le marchand eut beau crier au voleur, personne ne put l'atteindre. En gravissant la côte de Buzulzo, comme il était fatigué de sa course, Jean posa son trépied à terre, au milieu de la route, en disant :

— Il faut que je sois bien bête de porter ainsi qui a trois pieds, tandis que moi je n'en ai que deux. Viens-t'en comme tu voudras, suis-moi si tu veux, car pour moi je ne te porterai pas plus longtemps.

Et il continua de marcher, laissant son trépied au milieu de la grande route.

Quand il arriva à la maison, sa mère, le voyant venir les mains vides, lui dit :

— Eh bien, et mon trépied, où est-il resté ?

— Est-ce qu'il n'est pas encore arrivé ?

— Et comment veux-tu qu'il soit arrivé ?

— Ma foi, j'étais fatigué de le porter, et comme il a trois pieds et que moi je n'en ai que deux, je l'ai mis à terre sur la grande route, en lui disant de me suivre.

— Allons, décidément tu n'es bon à rien, mon pauvre fils! Retourne vite sur tes pas et ne reviens pas sans le trépied.

Et Jean retourna sur ses pas à la recherche de son trépied. Il rencontra bientôt des charbonniers de la forêt de *Coat-an-noz,* et il reconnut son trépied entre les mains d'un d'eux. Il alla droit à celui-là et lui dit :

— Ce trépied-là est à moi; il faut me le rendre.

Le charbonnier ne fit pas de difficulté de le lui rendre, et Jean revint à la maison avec son trépied.

— Et l'argent de la toile? lui demanda alors sa mère?

— Ma foi! je n'ai pas eu d'argent de la toile, mère, le pauvre saint n'en avait pas.

— Et qu'en as-tu donc fait ?

— Je suis entré, selon mon habitude, dans la chapelle de mon patron, le seigneur saint Jean-Baptiste, et, le voyant grelotter de froid dans sa niche, j'ai eu pitié de lui, et je lui ai donné ma toile pour s'habiller plus chaudement.

— Allons ! allons ! je ne puis être que pauvre avec toi, mon fils !

Cependant on recherchait partout le recteur de Ploubezre. Les gendarmes étaient en campagne et s'enquéraient de lui partout. Rencontrant Jean sur leur route, ils lui demandèrent :

— Est-ce que tu ne pourrais pas nous donner des nouvelles du recteur de Ploubezre, Jean ?

— Mais si ; il est dans le puits de ma mère.

— Vraiment, dans le puits de ta mère ?

— Oui, dans le puits de ma mère.

— Veux-tu nous aider à l'en retirer ?

— Oui sûrement, si cela vous fait plaisir.

Et les gendarmes, guidés par Jean, se rendirent chez sa mère. Mais la vieille, craignant l'indiscrétion de son fils, avait déjà retiré le corps du curé du puits. Elle l'avait enterré dans son courtil, derrière sa maison, et une chèvre noire avait été jetée à sa place. Arrivé près du puits avec les gendarmes, Jean leur dit :

— Voilà où est M. le recteur ; descendez là-dedans et vous l'y trouverez.

Et comme les gendarmes hésitaient à entrer dans le puits, Jean y descendit lui-même. La chèvre noire surnageait sur l'eau ; il la saisit par les poils et s'écria aussitôt :

— Tiens ! tiens ! comme c'est drôle ; il lui a poussé des cornes sur la tête, et du poil sur tout le corps ! Il ressemble au diable ! Vous allez voir.

Et il amena la chèvre hors du puits. Les gendarmes, trouvant une chèvre au lieu du recteur de Ploubezre, se dirent :

— Nous avons eu tort de croire aux paroles de ce pauvre innocent. Continuons nos recherches plus loin.

Et ils partirent.

Le lendemain, la vieille dit à Jean :

— Va-t-en aider ton père, qui est allé chercher du bois mort dans la forêt.

— C'est bien, mère, répondit-il.

Et il partit.

Il rencontra son père qui s'en retournait, ployant sous son faix.

— Donnez-moi ça, mon père, lui dit-il.

Et il soulagea le vieillard de son fardeau, qu'il chargea sur ses épaules. Puis il marcha vers la maison. Mais il allait d'un tel pas que son père ne pouvait le suivre. Ce que voyant, il s'arrêta et lui dit :

— Venez, mon père, que je vous mette dans le milieu de mon fagot, et je vous porterai aussi sur mon dos.

Le bonhomme se laissa faire, et comme alors la corde se trouvait être un peu trop courte, Jean la serra si fort qu'il l'étouffa. En l'entendant crier et râler, il lui disait encore :

— Ne vous plaignez donc pas tant; il me semble que vous devriez être au contraire bien content d'être ainsi porté.

En arrivant à la maison, Jean jeta sa charge à terre en disant :

— Ouf! Voilà de quoi faire du feu, mère.

— Où est resté ton père? lui demanda la vieille.

— Mon père? il est aussi là-dedans. Comme il ne pouvait pas me suivre, je l'ai serré dans mon fagot. Cherchez-le, il est là-dedans.

Elle dénoua la corde et trouva son mari au milieu du fagot; mais hélas! il était mort.

— Ah! malheureux, tu as tué ton père! s'écria la bonne femme.

Et la voilà de se lamenter et de jeter les hauts cris.

Jean, lui, ne pleurait pas et n'avait pas l'air de regretter son père, ni même de comprendre quel grand mal il y avait à être mort.

La vieille ensevelit elle-même le corps, puis, le lendemain, elle dit à Jean d'aller chercher du monde pour le porter en terre.

— Pourquoi aller chercher du monde, mère? Je le porterai bien moi-même.

Et en effet, Jean chargea le cercueil sur son épaule et le porta à l'église de la commune, et le bonhomme fut enterré comme on enterre les pauvres, sans la grande croix et sans grande cérémonie. Sa veuve seule et son fils l'accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure.

Cependant la mère de Jean était bien embarrassée de son fils. Il n'était vraiment bon à rien, et elle ne savait que faire de lui. Le maire de la commune lui dit un jour :

— Le roi a besoin de soldats pour faire la guerre; Jean est un beau corps, ma foi, et si vous voulez le vendre pour aller à l'armée, vous en aurez une bonne somme d'argent.

Le soir du même jour, la veuve dit à son fils :

— Le roi te demande, mon fils Jean; il a besoin de toi pour aller à l'armée et combattre contre les Anglais.

— Ça me va, mère, dit Jean. Quel bonheur d'avoir un beau cheval à moi, un grand sabre, et de pouvoir combattre contre les Anglais!

Et Jean alla tôt après à l'armée, laissant tout son argent à sa vieille mère, qui put alors avoir une vache et réparer sa vieille chaumière qui tombait en ruines.

Et depuis, on n'a pas eu de ses nouvelles. Personne ne sait s'il mourut à la guerre ou s'il devint capitaine, ou roi peut-être?

Conté par Barbe Tassel. Plouaret, 1869.

Dans un quatrième rapport, j'aurai l'honneur d'exposer à Votre Excellence le résultat général de mes recherches sur les vieilles traditions orales de nos campagnes bretonnes. J'y énumérerai les documents nombreux et intéressants que j'ai pu recueillir; je les classerai et les résumerai succinctement et aussi fidèlement qu'il me sera possible.

Je prépare sur la matière une publication importante, qui paraîtra aussitôt que le permettront les événements funestes que nous traversons, et qui sont si peu favorables au calme et à la tranquillité d'esprit qu'exigent les études de ce genre. Dieu veuille que ce soit bientôt!

Agréez, Monsieur le Ministre, etc.

F.-M. Luzel.

QUATRIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION EN BASSE BRETAGNE,

AYANT POUR OBJET

DE RECHERCHER LES TRADITIONS ORALES DES BRETONS-ARMORICAINS,

CONTES ET RÉCITS POPULAIRES,

PAR M. F.-M. LUZEL.

Plouaret, le 1er août 1871.

Monsieur le Ministre,

Dans ce quatrième rapport, je m'efforcerai de présenter un aperçu plus détaillé des résultats de la mission qui m'a été confiée, en donnant une classification et des analyses succinctes d'une partie des matériaux que j'ai rassemblés. J'y joindrai un tableau du merveilleux et des machines et des ressorts ordinaires des contes répandus dans nos campagnes. Je n'ose les appeler *contes bretons,* persuadé que je suis que, pour le plus grand nombre, ils nous sont communs avec d'autres peuples, souvent très-éloignés, et que plusieurs d'entre eux nous viennent même, quant au fond, des bords de l'Indus et du Gange, et des pays où fut placé le berceau des différents peuples d'origine celtique qui, à des époques lointaines et peu connues, vinrent successivement s'établir dans presque toute l'Europe.

Des chants de nourrice, des contes merveilleux que l'on écoutait assis en rond autour d'un feu rustique, feu de pâtres ou de soldats au bivouac, voilà, selon toute apparence, la première littérature des peuples naissants, et la seule peut-être qui soit vraiment sûre de l'immortalité. Qui pourrait dire l'âge de quelques-unes de ces fables qui font encore le charme de nos chaumières et de nos manoirs, durant les longues nuits d'hiver? Je croirais volontiers

que plusieurs d'entre elles sont aussi anciennes que l'humanité même, et qu'elles vivront aussi longtemps qu'elle.

Ce serait une grave erreur que de croire que des peuples aujourd'hui parvenus à un haut degré de civilisation n'étaient occupés, à l'origine et à l'état de barbarie, ou du moins de demi-barbarie, où ils vécurent longtemps, qu'à satisfaire leurs passions sensuelles et leurs appétits grossiers; que l'esprit et l'imagination n'avaient aucune part à leur existence et que la Muse ne les visitait pas aussi à leur heure. . . . *Non tetigere camenæ.* Ils chantaient et contaient comme nous, plus que nous, et leurs chants et leurs récits offraient plus d'intérêt à leurs auditeurs qu'à ceux d'aujourd'hui, parce qu'ils étaient plus spontanés, plus simples, plus naturels, qu'ils retraçaient les croyances communes, souvent sous des formes symboliques, et les épisodes de la vie vécue ensemble, sous la tente des pasteurs ou sur les routes des longues migrations. Il faut ajouter aussi qu'ils ne connaissaient pas les entraves des poésies et des prosodies modernes, et que leur imagination déployait ses ailes en toute liberté.

Tous les pays ont eu leur époque poétique, et ce n'est pas aux époques de progrès et de civilisation que les Muses ont le plus souvent honoré les humains de leurs visites. Un état de demi-civilisation, ou même de barbarie relative, ne me semble nullement défavorable à la floraison de la vraie poésie.

Charles Nodier, qui s'était beaucoup occupé de littérature populaire, a écrit sur la poésie des âges primitifs et les traditions de la Muse populaire une page charmante et sensée que je demande la permission de citer ici :

« . . . . . Pourquoi la légende pieuse et touchante fut-elle reléguée à la veillée des vieilles femmes et des enfants, comme indigne d'occuper les loisirs d'un esprit délicat et d'un auditoire choisi? C'est ce qui ne peut guère s'expliquer que par l'altération progressive de cette précieuse naïveté dont les âges primitifs tiraient leurs plus pures jouissances, et sans laquelle il n'y a plus de poésie véritable.

« La poésie d'une époque se compose, en effet, de deux éléments essentiels, la foi sincère de l'homme d'imagination qui croit ce qu'il raconte, et la foi sincère de l'homme de sentiment qui croit ce qu'il entend raconter. Hors de cet état de confiance et de sympathie réciproques où viennent se confondre des organisations

bien assorties, la poésie n'est qu'un vain nom, l'art stérile et insignifiant de mesurer en rhythmes compassés quelques syllabes sonores. Voilà pourquoi nous n'avons plus de poésie, dans le sens naïf et original de ce mot, et pourquoi nous n'en aurons pas de longtemps, si nous en avons jamais.

« Pour en retrouver de faibles vestiges, il faut feuilleter les vieux livres qui ont été écrits par des hommes simples, ou s'asseoir dans quelque village écarté, au coin du foyer des bonnes gens. C'est là que se retrouvent de touchantes et magnifiques traditions dont personne ne s'est jamais avisé de contester l'autorité, et qui passent de génération en génération, comme un pieux héritage, sur la parole infaillible et respectée des vieillards.

« Là ne sauraient prévaloir les objections ricaneuses de la demi-instruction, si revêche, si maussade et si sotte, qui ne sait rien à fond, mais qui ne veut rien croire, parce qu'en cherchant la vérité qui est interdite à notre nature, elle n'a gagné que le doute. Les récits qu'on y fait, voyez-vous, ne peuvent donner matière à aucune discussion; ils défient la critique d'une raison exigeante qui rétrécit l'âme, et d'une philosophie dédaigneuse qui la flétrit; ils ne sont pas tenus de se renfermer dans les bornes des vraisemblances communes, dans les bornes même de la possibilité. . . . . Les faits qu'on vous rapporte n'ont pas besoin, d'ailleurs, de tant d'éclaircissements : n'ont-ils pas le témoignage du vieil aïeul qui les savait de son aïeul, comme celui-ci d'un autre vieillard qui en a été le témoin oculaire? Et dans cette longue succession de patriarches nourris dans l'horreur du péché, s'en est-il jamais rencontré un seul qui ait menti?

« . . . . . Hâtons-nous d'écouter les délicieuses histoires du peuple, avant qu'il les ait oubliées, avant qu'il en ait rougi, et que sa chaste poésie, honteuse d'être nue, se soit couverte d'un voile, comme Ève exilée du Paradis! [1] »

Aujourd'hui, après avoir usé et abusé de tous les genres et de toutes les formes, par ennui, par satiété ou par dégoût des trivialités et des monstruosités à la mode, on sent comme un besoin instinctif de remonter les courants que l'on a trop longtemps descendus, et l'on recherche avec intérêt les sources jaillissantes et pures, les chants et les contes de nourrice, ou de vieilles femmes,

[1] Charles Nodier, la *Légende de sœur Béatrix*.

qui ont bercé notre enfance et qui, après les vains efforts que nous avons faits pour les oublier, se réveillent encore au fond de nos vieilles mémoires. Ainsi les vases qui ont renfermé une liqueur généreuse et salutaire en gardent longtemps le parfum.

On dirait que l'humanité, malade et caduque, voudrait retrouver cette merveilleuse fontaine de Jouvence dont il est souvent question dans les contes du peuple. C'est aux paysans, restés toujours en communion directe avec la nature, c'est aux pâtres, aux bûcherons, aux sabotiers, aux mendiants errants de nos campagnes, qu'il faut aujourd'hui demander tout ce qu'il est possible de retrouver encore de ces naïves et poétiques traditions orales, trop longtemps dédaignées des savants et des faiseurs de livres. C'est là la vraie source de Jouvence, toujours jaillissante et inépuisable.

Tous les peuples d'origine celtique, doués naturellement de poésie et d'imagination, sont conteurs. Le nombre des recueils de contes publiés chez les peuples slaves seulement, depuis le commencement de ce siècle, s'élève à plus de quarante, nous affirme M. Alexandre Chodzko.

Le pays de Galles, l'Irlande [1], l'Écosse ont fourni également de nombreuses et importantes publications de ce genre, dans ces derniers temps, et les Bretons-Armoricains tiendront aussi un rang très-honorable parmi les conteurs, quand ils pourront enfin produire à la lumière tous les récits, toutes les anciennes traditions éparses dans leurs chaumières; car c'est sous le toit des pauvres gens surtout que se sont le mieux conservés ces précieux trésors d'un autre âge.

Les Grecs aussi aimaient les contes de fées [2], et je croirais volontiers que les fables anciennes dont le cycle constitue leur mythologie étaient, à l'origine, autant de contes de nourrice et de vieilles femmes, remplis de charme et d'intérêt. Ces contes ne

[1] M. Patrick Kennedy a publié dernièrement, à Dublin, sous le titre de : *The fireside stories of Ireland* (Contes du coin du feu de l'Irlande), un volume très-intéressant de contes populaires irlandais. Il se trouve peu de fables dans ce recueil que je n'aie retrouvées en basse Bretagne, plus développées et plus complètes, ordinairement. — En 1860-62, M. F.-J. Campbell a publié à Édimbourg quatre volumes non moins importants sur les *Traditions populaires des Gaëls de l'Écosse occidentale* (Popular tales of the West Highlands orally collected with a translation).

[2] Le mot fée s'exprime en breton par *grac'h*, qui signifie vieille femme, comme le mot grec γραῖα, d'où il vient, probablement.

seraient devenus ennuyeux et peu intelligibles pour les enfants que depuis que les savants et surtout les pédants se sont avisés de les présenter sous cette forme sèche et peu attrayante qu'ils ont généralement dans le *Pantheum mythologicum* de Pomey, le *Dictionnaire de la Fable* de Noël, et autres livres de ce genre. Si ces fables, généralement gracieuses et poétiques, étaient présentées aux enfants de nos lycées sous leur forme primitive, je suis persuadé que, loin d'en être rebutés, *ils y prendraient un plaisir extrême,* comme à la lecture de *Peau d'âne,* du *Petit Poucet,* et de tout le recueil de contes de Perrault. C'est aussi l'avis de M. Georges Cox, qui, dans un livre très-recommandable, a tenté de présenter les fables grecques sous leur forme originelle, celle de contes de fées et de récits de veillées.

Le merveilleux et l'aventure sont les deux éléments les plus essentiels des contes des peuples d'origine celtique. Le merveilleux celtique a un caractère qui lui est propre; il a été parfaitement défini par M. Ernest Renan, dans le passage suivant : « . . . . Dans les poëmes carlovingiens, le merveilleux est timide et conforme à la foi chrétienne. Le surnaturel est produit immédiatement par Dieu ou ses envoyés. Chez les Kymris, au contraire, le principe de la *merveille* est dans la nature elle-même, dans ses forces cachées, dans son inépuisable fécondité. C'est un cygne mystérieux, un oiseau fatidique, une main qui apparaît tout à coup, un géant, un tyran noir, un brouillard magique, un dragon, un cri qu'on entend et qui fait mourir d'effroi, un objet aux propriétés extraordinaires. Rien de la conception monothéiste, où le merveilleux n'est que le *miracle,* une dérogation à des lois établies. Rien non plus de ces séries d'êtres personnifiant la vie de la nature, qui forment le fond des mythologies de la Grèce et de l'Inde. Ici c'est le naturalisme parfait, la foi indéfinie dans le possible, la croyance à l'existence d'êtres indépendants et portant en eux-mêmes le principe de leur force mystérieuse : idée tout à fait contraire au christianisme, qui, dans de pareils êtres, voit nécessairement des anges ou des démons. Aussi ces individus étranges sont-ils toujours présentés comme en dehors de l'église, et quand le chevalier de la Table ronde les a vaincus, il leur impose d'aller rendre hommage à Genièvre et se faire baptiser.

« Or, s'il est en poésie un merveilleux que nous puissions accepter, c'est assurément celui-là. La mythologie classique, prise dans sa

naïveté première, est trop hardie; prise comme simple figure de rhétorique, trop fade pour nous satisfaire. Quant au merveilleux chrétien, Boileau a raison : il n'y a pas de fiction possible avec un tel dogmatisme. Reste donc le merveilleux purement naturaliste, la nature s'intéressant à l'action et devenant acteur pour sa part, le grand mystère de la fatalité se dévoilant par la conspiration secrète de tous les êtres, comme dans Shakspeare et l'Arioste. Il serait curieux de rechercher ce qu'il y a de celtique dans le premier de ces poëtes; quant à l'Arioste, c'est le poëte breton par excellence. Toutes ses machines, tous ses types de femmes, toutes ses aventures, sont empruntés aux romans bretons [1]. »

J'ai cherché, dans le tableau qui suit, d'après les documents recueillis par moi-même, à dresser une liste des principaux agents merveilleux employés dans nos contes populaires, les contes mythologiques surtout :

Talismans de toute sorte, qui font du héros une espèce de demi-dieu pour qui presque tout est possible.

Chars, manteaux, boîtes, bâtons, etc. qui font voyager le héros à travers l'air et le transportent où il veut.

Instruments de musique, *biniou*, flûtes, cloches, etc. qui jouent ou sonnent d'eux-mêmes.

Bâtons renfermant 500 soldats, chacun dans sa niche, et qui en sortent et y rentrent à commandement.

Serviettes qui procurent, à volonté, à manger et à boire.

Manteaux qui rendent invisibles ou donnent une beauté merveilleuse, suivant qu'on les porte à l'envers ou à l'endroit.

Baguettes au moyen desquelles tout s'ouvre, s'érige, tombe, etc.

Fruits qui font pousser des cornes sur le front, et d'autres qui les font choir.

Oiseaux dont le cœur mangé par le héros lui fait trouver de l'or sous sa tête, tous les matins, en se levant.

Hommes ou femmes qui se changent, à volonté, en épervier, en colombe, en loup, en cheval, en serpent, en renard, en chèvre, etc.

Petits poissons qui rapportent du fond de la mer clefs, bagues, diamants, etc.

Métamorphoses de toute sorte, en animaux, arbres, flammes, fumée, fontaines, pierres, etc.

[1] Ernest Renan, *La poésie des races celtiques*, — *Essais de morale et de critique*, p. 445-446.

Lions, ours, fourmis, aigles, oies, roitelets, etc. qui viennent au secours du héros dans ses épreuves.

Biniou, violons, flûtes, etc. qui forcent à danser, même les morts.

Géants ou magiciens qui descendent sur des nuages, pour enlever princesses, jeunes garçons, etc.

Habits couleur du soleil, de la lune, des étoiles, etc.

Voyages jusqu'au soleil, pour lui adresser différentes questions.

Princes, princesses, etc. enchantés, sous toutes les formes possibles, dans des châteaux souvent enchantés eux-mêmes.

Châteaux d'or, d'argent, de cuivre, d'acier, etc.

Puits si profonds qu'ils conduisent dans d'autres mondes.

Géants dont l'âme ou la vie ne réside pas dans leurs corps, ou Corps sans âme.

Boules d'ermites qui roulent d'elles-mêmes devant le héros, pour le conduire.

Ermites vivant dans les bois depuis plusieurs centaines d'années et dont les uns commandent à tous les animaux à poils, d'autres à ceux à plumes, etc.

Châteaux de magiciens retenus au-dessus de la mer par des chaînes d'or ou d'argent.

Hommes changés en statues de pierre, qu'il faut arroser avec le sang d'un enfant nouvellement assassiné, pour les délivrer.

Bottes, guêtres de sept lieues et davantage.

Arbres qui pleurent ou qui saignent quand le héros meurt.

Oiseaux de la vérité, pommes qui chantent, eaux qui rient, etc.

Plumes d'oiseaux ou mèches de cheveux d'or qui éclairent dans l'obscurité et tiennent lieu de lampes.

Femmes-cygnes qui déposent leurs plumes pour se baigner et qui s'élèvent en l'air.

Dragons qui vomissent du feu et dont les têtes repoussent à mesure qu'on les abat.

Mains invisibles qui servent le héros.

Princes à tête d'or, à mains d'or; princesses aux cheveux d'or, aux pieds d'argent, etc.

Intelligence du langage des animaux.

Tous les animaux, et même les plantes et les minéraux, parlent.

Licornes qui transpercent avec leur corne unique neuf troncs de chênes de rang.

Eaux de mort qui tuent; eaux de vie qui ressuscitent et rajeunissent.

Épées qui combattent d'elles-mêmes.

Merles, coqs et poules d'or ou d'argent et qui parlent.

Animaux dont l'haleine ou le regard tue.

Fontaines qui teignent les cheveux en couleur d'or.

Soleils et vents affamés quand ils rentrent, le soir, chez leurs mères.
Voyages sur le dos des vents.
Pommades et baumes qui guérissent toutes les blessures et ressuscitent même les morts, etc. etc.

Ce tableau est loin d'être complet; il suffira néanmoins pour donner une idée du naturalisme sans bornes qui règne dans nos contes populaires et des machines et des instruments tout-puissants dont disposent les héros. La nature entière est à leur service; elle n'a ni secrets ni rigueurs pour eux. Tous les animaux à peu près sont leurs amis, presque leurs frères; ils s'aiment et se rendent des services réciproques. De là cette grande et touchante mansuétude envers tous les êtres de la création.

Je l'ai déjà dit, nos récits populaires se divisent en trois catégories :

1° *Les contes mythologiques,* où l'on rencontre toutes les machines, tous les agents merveilleux que je viens d'énumérer. Ce sont les plus nombreux et aussi les plus importants au point de vue de la science, de la littérature et de la mythologie comparées. J'en ai recueilli cent et quelques.

2° *Les contes légendaires chrétiens.* — Ces contes sont fondés sur des croyances catholiques plus ou moins altérées et ont pour agents et ressorts ordinaires : Dieu, la sainte Vierge, les apôtres, les saints, les anges, le diable, les âmes en peine, l'enfer, le purgatoire, le paradis, etc. Il existe dans nos campagnes bretonnes tout un cycle de légendes intéressantes et poétiques où l'on raconte les aventures et les rencontres de Jésus-Christ voyageant en basse Bretagne, accompagné ordinairement de saint Pierre et de saint Jean.

3° *Les contes ou récits facétieux et plaisants.* — Ce sont, pour la plupart, des récits ou des anecdotes vraies, ou du moins vraisemblables, et qui, ordinairement, n'ont rien de merveilleux. Les prêtres, les moines, les juges, y sont souvent mis en scène, dans des situations critiques et généralement dans des aventures galantes. Quelquefois aussi ce sont de vives satires où l'on met en relief les vices, les défauts et les travers de certains métiers ou de certains individus. Ce sont souvent des imitations de fabliaux français. J'ai trouvé dans ce genre un Avocat Patelin breton.

Les contes mythologiques peuvent donner lieu à plusieurs subdivisions, comme par exemple :

1° Voyages chez le soleil ou chez la mère des vents;

2° Hommes-animaux;

3° Corps sans âme;

4° Apprentis et valets de magiciens;

5° Contes à talismans;

6° Petits Poucets ou cadets de famille et pauvres d'esprit;

7° Souvenirs ou imitations des romans de la Table ronde et des romans carlovingiens.

J'aurais voulu pouvoir donner ici un conte ou un récit de chaque division et subdivision; mais cela me mènerait trop loin et dépasserait les limites ordinaires d'un rapport. Je me bornerai donc à quelques analyses et à des renvois aux contes publiés dans mes rapports précédents.

1° *Voyages chez le soleil.* — Le héros va trouver le soleil, pour lui adresser différentes questions, ou la mère des vents, pour la prier d'obtenir d'un de ses fils qu'il consente à le porter sur son dos jusqu'à quelque château de magicien qui, ordinairement, a enlevé quelque princesse qu'il est chargé de retrouver. Quelquefois le soleil est remplacé par le Père Éternel. C'est alors la légende chrétienne qui a été substituée à la légende païenne, cas qui se présente assez souvent dans nos contes populaires.

Trégont-à-Baris, que je vais analyser, suffira pour donner une idée des contes de ce genre.

TRÉGONT-A-BARIS [1].

Pendant que Jésus-Christ voyageait en basse Bretagne, avec saint Pierre, ils trouvèrent un jour un enfant nouveau-né, abandonné au bord d'un chemin. Ils le recueillirent et le confièrent à une nourrice, en lui recommandant de le bien soigner. Quand l'enfant eut seize ans, il voulut voyager. Il alla tout droit à Paris et devint valet d'écurie à la cour du roi. Comme ses chevaux étaient toujours les plus beaux des écuries royales, le monarque le distingua et le félicita, ce qui excita la jalousie des autres valets, qui cherchèrent les moyens de le perdre. Un d'eux alla un jour dire au roi que *Trégont-à-Baris* s'était vanté d'être capable d'aller jusqu'au soleil pour lui demander pourquoi il est si rouge quand il se

[1] Ce conte est un exemple de ceux où la légende chrétienne est mêlée à la légende païenne, par le caprice des conteurs sans doute, qui se permettent souvent des interpolations et des modifications regrettables. Je ne sais comment expliquer ce nom bizarre de *Trégont-à-Baris*, qui signifie : *Trente-de-Paris.*

lève le matin. Le roi fit venir Trégont-à-Baris et lui dit qu'il fallait qu'il tînt sa parole. Il eut beau nier qu'il eût jamais tenu un propos si insensé, ce fut en vain ; le roi ne voulut pas entendre raison. Il se mit donc en route, à la grâce de Dieu. A peine fut-il sorti de la cour du palais, qu'il trouva à la porte une belle jument blanche qui lui dit de monter sur son dos. Ils partent à travers l'air. Au coucher du soleil, ils descendent et demandent l'hospitalité dans un château, au loin. Le seigneur de ce château demande à Trégont-à-Baris où il va.

— Je vais, lui dit-il, demander au soleil pourquoi il est si rouge quand il se lève le matin.

— Eh bien, reprit le seigneur, demandez-lui aussi ce qui est cause que mon père est malade et qu'aucun médecin ne peut le guérir.

— Il promet de faire la commission, et le lendemain, au point du jour, il se remet en route avec sa jument blanche. Ils passent la seconde nuit dans un autre château dont le maître charge aussi Trégont-à-Baris de demander au soleil ce qui est cause qu'un poirier qu'il a dans son jardin fleurit et donne des fruits d'un côté, tous les ans, pendant que l'autre côté reste stérile. Ils partent encore au point du jour et arrivent à un bras de mer. La jument reste sur le rivage, et Trégont-à-Baris est conduit de l'autre côté par un passeur qui se trouve là. Celui-ci le prie aussi de demander au soleil pourquoi il le retient là depuis cinq cents ans et ce qu'il doit faire, pour être délivré. Il arrive alors devant un palais magnifique et si brillant, qu'il en est ébloui. C'est le palais du soleil. Celui-ci est sur le point de se lever, et il crie à notre voyageur : Retire-toi, ou je te brûlerai!

— Je ne me retirerai pas avant que vous m'ayez dit pourquoi vous êtes si rouge quand vous vous levez le matin.

— C'est parce qu'en me levant je rencontre tout d'abord le palais de la princesse au château d'or. Retire-toi à présent, car il est temps que je me lève.

— Dites-moi encore, auparavant, pourquoi le père du seigneur chez qui j'ai passé la première nuit en venant ici est malade depuis si longtemps et ce qu'il faut faire pour qu'il guérisse ?

— Ce seigneur est malade, parce qu'il y a un crapaud sous le pied gauche de son lit : qu'on tue le crapaud, et aussitôt il reviendra à la santé[1]. Mais retire-toi vite, car je suis en retard.

[1] Dans une autre version bretonne, c'est la fille d'un roi qui est malade, parce que le jour de sa première communion, en se mettant au lit, elle a vomi la sainte Hostie. Un crapaud est alors sorti de dessous le lit et l'a avalée, puis il s'est encore retiré dans son trou, sous un pied du lit. Il faut tuer le crapaud, en extraire l'hostie et la faire manger de nouveau à la jeune princesse, pour qu'elle recouvre la santé.

— Puisque j'y suis, il faut que vous me disiez encore pourquoi un poirier qui est dans le jardin du second château où j'ai couché en venant ici fleurit et porte des fruits, tous les ans, d'un côté, pendant que le côté opposé reste stérile?

— C'est qu'il y a une barrique d'argent enfouie sous l'arbre, et le côté où se trouve l'argent restera stérile aussi longtemps qu'il y sera. Mais retire-toi, pour que je me lève; retire-toi vite, te dis-je, ou je te rôtirai!

— Encore un mot, et je me retirerai aussitôt. Pourquoi retenez-vous depuis cinq cents ans le passeur qui est sur le bras de mer que j'ai traversé en venant ici, et que faut-il qu'il fasse pour être délivré?

— C'est un sot : il n'a qu'à remettre ses rames au premier qui se présentera pour passer l'eau, et il sera délivré, et l'autre restera à sa place. Mais va-t'en, va-t'en vite, si tu ne veux être brûlé, car je suis en retard?

Trégont-à-Baris revient alors sur ses pas, satisfait d'avoir obtenu réponse à chacune de ses questions. Il ne fait connaître au passeur celle qui le concerne que lorsqu'il est de l'autre côté de l'eau, pour n'être pas retenu à sa place. Il retrouve sa jument blanche, il remonte dessus et ils partent. Il s'arrête dans les deux châteaux où il avait passé en venant, dit au maître de l'un pourquoi son poirier ne porte de fruits que d'un côté; à l'autre, ce qui est cause que sa fille est malade, et s'en retourne, comblé de présents. En arrivant à la porte du palais du roi, la jument blanche le quitte, en lui disant qu'il la retrouvera encore, au besoin. Il fait connaître la réponse du soleil au roi.

Quelque temps après, le monarque, qui ne rêvait plus que de la princesse au château d'or, dit encore à Trégont-à-Baris qu'il fallait la lui amener, sous peine de mort. Notre héros, le lendemain matin, retrouve sa jument blanche à la porte du palais. Il monte dessus, et ils partent. Ils arrivent sur le rivage de la mer. Un petit poisson était là resté à sec sur la grève, et près de mourir. Sur le conseil de sa jument, Trégout-à-Baris le remet dans l'eau, et le petit poisson lui dit alors :

— Merci à toi, Trégont-à-Baris! Si jamais tu as besoin de mon aide, appelle-moi, et j'arriverai : je suis le roi de tous les poissons de la mer.

Il poursuit sa route et arrive au château de la princesse, dans une île. Il y passe la nuit, et le lendemain matin, il l'amène à Paris. En passant la mer, elle y jette sa clef. Ils retrouvent la jument blanche sur le rivage, montent dessus tous les deux et sont bientôt rendus à Paris. Le vieux roi veut se marier avec la princesse du château d'or. Celle-ci demande qu'on lui apporte, auparavant, son château à Paris. Trégont-à-Baris est encore chargé de ce travail. Il fait transporter le palais par quatre lions à qui il avait rendu service. Mais il y manque la clef, une clef de diamant qui, seule, peut l'ouvrir, et la princesse l'a laissée tomber au fond de la mer. La clef est retrouvée, grâce au petit poisson à qui notre héros avait sauvé

la vie. Trégont-à-Baris est donc au bout de ses travaux? Pas encore. La princesse demande à présent qu'on lui apporte de l'eau de mort et de l'eau de vie, afin de rajeunir le vieux roi, avant de l'épouser. Trégont-à-Baris se rend aux fontaines merveilleuses, accompagné des quatre lions qui ont déjà apporté à Paris le château de la princesse. Chacune des deux sources est gardée par deux lions. Mais les lions de notre héros les terrassent, et il peut alors remplir deux fioles des eaux demandées, puis il retourne à Paris. Le vieux roi est mis à mort avec quelques gouttes de l'eau de mort; mais la princesse ne veut pas le ressusciter, en versant sur son corps de l'eau de vie, et elle épouse Trégont-à-Baris. Il y eut à cette occasion de grandes fêtes. Pendant le repas des noces, on fut étonné de voir arriver dans la salle du festin une femme d'une beauté surhumaine et que personne ne connaissait. Elle s'avança vers le nouveau marié et lui parla ainsi : « Je suis la vierge Marie. Dieu m'avait envoyée vers toi, sous la forme d'une jument blanche, pour te tirer de toutes les épreuves qui t'ont été imposées. Adieu, vis en honnête homme, et tu me reverras un jour, dans le ciel! » Ayant dit ces paroles, elle disparut, sans qu'on sût comment, laissant tout le monde étonné.

Chez les peuples slaves, on a recueilli plusieurs versions de ce conte, et M. Alexandre Chodzko, dans son très-intéressant livre : *Contes des paysans et des pâtres slaves*, en a donné une fort curieuse, sous le titre de : *Le Soleil, ou les trois cheveux d'or du vieillard Vsévède*. Les ressemblances avec le conte breton y sont nombreuses et frappantes.

2° *Hommes-animaux*. — Ce sont des hommes enchantés à qui différentes formes d'animaux (chevaux, loups, crapauds, etc.) ont été imposées, par des magiciens ou des fées, jusqu'à l'accomplissement de certaines conditions mises à leur délivrance, comme par exemple, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une jeune fille qui consente à les épouser sous leur forme animale. Voici l'analyse d'un conte de ce genre.

L'HOMME-POULAIN.

Il y avait autrefois au château de Kerouez, en Loguivi-Plougras, un seigneur riche et puissant qui avait un fils unique. Ce fils était venu au monde avec une tête de poulain, ce dont ses parents étaient désolés. Quand il fut parvenu à l'âge de dix-huit ans, il dit à sa mère qu'il voulait se marier, et il la pria d'aller lui demander une des filles de son fermier le plus voisin, qui avait trois jolies filles. La dame va trouver sa fermière, et lui explique le motif de sa visite.

— Marier ma fille à un homme qui a une tête de bête! s'écria-t-elle.

— Que voulez-vous? reprit la dame, c'est Dieu qui l'a voulu ainsi, et il est assez malheureux, le pauvre enfant! Du reste, c'est la douceur et la bonté mêmes, et votre fille ne serait pas malheureuse avec lui.

— Enfin, je vais consulter mes filles, répondit la fermière.

Elle s'adresse d'abord à sa fille aînée.

— Je veux bien l'épouser, dit celle-ci; il est riche, et avec de l'argent on a tout ce qu'on désire.

La dame revient au château, heureuse d'apporter la bonne nouvelle à son fils. On s'occupe aussitôt des préparatifs de la noce. Un jour, la jeune fiancée était au bord de l'étang, à regarder les servantes du château qui lavaient le linge, causant et riant avec elles. Quelqu'une lui dit :

— Comment pouvez-vous prendre pour mari un homme qui a une tête de poulain, une jolie fille comme vous?

— Bah! répondit-elle, il est riche; et puis, soyez tranquilles, il ne sera pas longtemps mon mari, car la première nuit de mes noces je lui couperai le cou!

En ce moment vint à passer un seigneur inconnu, qui s'arrêta pour les écouter et qui dit :

— Vous avez là une singulière conversation!

Puis il se dirigea vers le château.

Le jour des noces arrive : grande réjouissance au château et grands festins. L'heure venue, les filles d'honneur conduisent la jeune mariée à la chambre nuptiale, la déshabillent, la couchent, puis elles se retirent. Le jeune époux arrive alors, brillant et beau comme un prince, car il n'avait plus sa tête de poulain; il court au lit nuptial, se penche sur sa jeune épouse comme pour l'embrasser, et lui coupe la tête!.....

Trois mois après, l'envie de se marier reprend l'homme-poulain. Il envoie encore sa mère demander la seconde fille du fermier. Celle-ci, bien que connaissant le sort de sa sœur, accepte à son tour d'épouser l'homme-poulain, à cause de ses grands biens. Il lui arriva absolument comme à sa sœur; même rencontre au bord de l'étang, pendant qu'elle causait avec les lavandières; même mort tragique, la première nuit de ses noces.

Trois mois après, le jeune seigneur à la tête de poulain dit encore à sa mère d'aller lui demander la troisième fille du fermier. Le père et la mère font des difficultés, cette fois; mais on leur offre de leur céder la métairie, et la jeune fille dit :

— Je le prendrai, ma mère. Si mes sœurs ont perdu la vie, c'est leur langue qui en est la cause; je serai plus sage qu'elles.

On fait, pour la troisième fois, des préparatifs de noces dans le château. La jeune fiancée va, comme ses sœurs, causer avec les lavandières sur l'étang.

— Comment, lui disaient celles-ci, vous consentiriez à vous marier avec quelqu'un qui a une tête de poulain? avec un animal? et cela après ce qui est arrivé à vos deux sœurs!

— Oui, oui, répondit-elle; je n'ai pas peur qu'il m'arrive comme à mes sœurs, moi; s'il leur est arrivé malheur, c'est leur langue qui en est la cause.

En ce moment vint à passer le même seigneur que les deux autres fois, qui entendit la conversation, et disparut sans rien dire.

Les noces ont lieu, réjouissances, jeux de toute sorte, festins, comme précédemment; la seule différence fut que le lendemain la jeune mariée vivait encore. Pendant neuf mois, elle vécut heureuse avec son mari. Celui-ci n'avait sa tête de poulain que pendant le jour. Le soleil couché, il devenait un beau jeune homme jusqu'au lendemain matin.

Au bout de neuf mois, la jeune femme eut un fils, bien constitué et sans tête de poulain. Au moment de partir pour faire baptiser l'enfant, le père dit à la mère :

— J'avais été condamné à porter une tête de poulain, jusqu'à ce que j'eusse eu un enfant: à présent, je vais être délivré, car une fois l'enfant baptisé, je redeviendrai semblable aux autres hommes. Mais ne dites rien de tout ceci à qui que ce soit, jusqu'à ce que les cloches du baptême aient cessé de sonner; si vous en parlez, même à votre mère, je disparaîtrai aussitôt, et vous ne me reverrez plus.

Il part là-dessus, pour faire baptiser son enfant. La mère entend les cloches de son lit, et son cœur en tressaille de joie. Mais hélas! dans l'impatience d'annoncer la bonne nouvelle à sa mère, restée auprès de son lit, elle ne peut attendre jusqu'à ce qu'elles aient cessé de se faire entendre. Son mari arrive aussitôt, couvert de boue, et fort en colère :

— Ah! malheureuse femme, qu'as-tu fait? s'écrie-t-il, en entrant. A présent, il me faut te quitter, et tu ne me reverras plus jamais!

Et il part aussitôt. Sa femme se lève et court après lui.

— Ne me suis pas, lui crie-t-il.

Mais elle ne l'écoute pas, et court toujours après lui. Elle allait l'atteindre, elle était sur ses talons. Il se détourne alors et lui donne un coup de poing en pleine figure. Le sang jaillit jusque sur sa chemise et y fait trois taches.

— Puissent ces taches ne jamais s'effacer jusqu'à ce que j'arrive moi-même pour les enlever! cria-t-elle alors.

— Et toi, répondit l'autre, tu ne me retrouveras que lorsque tu auras usé trois paires de chaussures d'acier à me chercher [1].

[1] Dans une autre version, le mari, poursuivi par sa femme, lui jette successivement trois pommes d'or, afin de ralentir sa course. On dirait un écho de la fable grecque d'Atalante et d'Hippomène, sauf le coup de poing.

Pendant que le sang qui coulait en abondance du nez de la jeune femme l'empêchait de poursuivre son mari, celui-ci continua de courir, et elle l'eut bientôt perdu de vue. Alors elle se fit faire des chaussures d'acier et se remit aussitôt à sa recherche. Elle allait, elle allait, au hasard, ne sachant quelle direction elle devait prendre. Après avoir marché constamment pendant dix ans, sa troisième paire de chaussures d'acier était presque usée, quand elle arriva, un jour, auprès d'un château où des servantes étaient à laver du linge, sur un étang. Elle s'y arrêta un peu, pour se reposer, et entendit une des lavandières dire :

— La voici encore, la chemise ensorcelée! Elle se présente à toutes les buées, et j'ai beau la frotter avec du savon et la battre avec mon battoir, je ne puis enlever les trois taches de sang qui s'y trouvent; et demain pourtant le seigneur en aura besoin pour aller se marier, à l'église, car c'est sa plus belle chemise!

La jeune femme écoutait de toutes ses oreilles. Elle s'approcha de la lavandière qui parlait ainsi, et lui dit :

— Confiez-moi un peu cette chemise, je vous prie; peut-être réussirai-je à faire disparaître les trois taches de sang.

On lui donna la chemise; elle cracha sur les trois taches, la trempa dans l'eau, puis la frotta, et voilà les taches enlevées.

— Je vous remercie, lui dit la lavandière; allez au château, demandez à loger, et tantôt, quand j'arriverai, je vous ferai bien souper.

Elle se dirigea donc vers le château; mais avant d'y entrer, elle changea de vêtements, dans le bois, derrière un buisson (elle avait emporté un paquet de vêtements de la maison), et s'habilla proprement. Elle était fort belle encore. On la mit à coucher dans un cabinet où elle n'était séparée de son mari que par une cloison de planches. Elle frappa avec son doigt sur la cloison, et se fit connaître. Son mari s'empressa de venir la rejoindre. Jugez s'ils furent heureux de se retrouver! Il était temps, car le lendemain même il devait se marier avec la fille du maître de ce château. Le lendemain matin, au moment de partir pour l'église, il fit remettre la cérémonie, sous je ne sais quel prétexte. Mais comme le banquet était tout prêt et que les invités étaient tous arrivés, on se mit à table, et la jeune étrangère fut aussi invitée et présentée à la société par le fiancé. Vers la fin du repas, celui-ci parla de la sorte à son futur beau-père :

— Beau-père, j'ai un conseil à vous demander : je possède un joli coffre dont j'avais perdu la clef; j'ai fait faire une autre clef, et je viens de retrouver la première. De laquelle des deux dois-je me servir, à présent?

— Respect est dû toujours à ce qui est ancien, répondit le vieillard.

— C'est aussi mon avis, reprit l'autre; eh bien! voici ma première femme que je viens de retrouver (et il montrait l'étrangère), et comme

je l'aime toujours, je crois qu'il me convient de la reprendre, comme vous venez de le dire vous-même.

Alors il prit sa femme par la main et s'en retourna avec elle dans son pays, au grand étonnement de tout le monde.

3° *Corps sans âme.* — Ce sont des géants magiciens dont l'âme, ou la vie, ne réside pas dans leur corps. Elle est ordinairement dans un œuf, lequel œuf est dans une colombe, laquelle colombe est dans un lièvre, le lièvre dans un loup, le loup dans un lion, et le lion dans un coffre de fer au fond de la mer. Il faut tuer successivement ces différents animaux renfermés les uns dans les autres, se procurer l'œuf et le briser sur le front du géant, qui expire aussitôt. Dans un autre conte, la vie du Corps-sans-âme réside dans la maîtresse racine d'un arbre de buis qui se trouve dans le jardin de son château[1]; ailleurs, elle est dans un livre magique qu'il faut jeter dans le feu. Quand le livre est consumé, on voit un loup sortir du feu; on éventre le loup, et il en sort un lièvre, et du lièvre il sort une colombe dans laquelle on trouve l'œuf où réside la vie du magicien.

Voir le *Corps sans âme,* dans mon premier rapport.

4° *Apprentis et valets de magiciens.* — Dans les contes de ce genre, le héros entre en condition chez un magicien. Celui-ci s'absente, après avoir indiqué à son nouveau valet son travail de chaque jour, et en lui laissant les clefs de toutes les chambres du château, avec la liberté de les visiter, hors une seule, dont l'entrée lui est interdite. Mais le valet, ou l'apprenti, poussé par la curiosité, pénètre dans la chambre défendue, et y trouve les livres du magicien. Il les étudie et y découvre tous ses secrets. Puis, à la veille de l'arrivée du maître, il s'enfuit, emmenant une princesse retenue enchantée dans le château, sous la forme de quelque animal, une jument le plus souvent.

Les contes de ce genre sont assez nombreux et le fond de la fable varie peu. Quelquefois, au lieu du magicien, c'est le Diable que l'on trouve, probablement par suite de la substitution de la légende chrétienne à la légende païenne, comme je l'ai déjà signalé à propos du conte de Trégont-à-Baris. Pour ne pas allonger démesurément ce rapport, je renvoie le lecteur au conte de

[1] Dans le poëme persan, le *Schah-Nameh,* de Firdousi, Rustem se bat contre un héros, Isfendiar, dont la vie est également attachée à une branche d'orme.

Coadalan, que j'ai publié dans le premier numéro de la *Revue celtique.*

5° *Contes à talismans.* — Ces contes se divisent ordinairement en deux parties. Dans la première partie, le héros, au prix de travaux prodigieux, conquiert le talisman, par la vertu duquel il fait à peu près tout ce qu'il veut. Puis il le perd, et la seconde partie du conte est remplie par les voyages et les travaux plus prodigieux encore qu'il lui faut accomplir pour le recouvrer.

La princesse de Tréménézaour, que l'on trouvera plus loin, donnera une idée des voyages et des travaux dont je viens de parler. Pour ce qui est des talismans, voir *Bihanic et l'Ogre,* dans mon second rapport.

6° *Petits Poucets ou cadets de famille, et pauvres d'esprit.* — Ce sont des cadets de famille, des disgraciés de la nature, bossus, boiteux, etc., ou des pauvres d'esprit, des *innocents,* comme disent nos paysans, qui sont les héros de merveilleuses aventures. C'est une idée familière et chère aux peuples de race celtique, que de concentrer toutes leurs sympathies, toutes leurs affections sur les faibles, les humbles et les petits. Les contes où l'on rencontre ces êtres sympathiques sont très-nombreux. Le *Petit Poucet* de Perrault peut en donner une assez juste idée.

7° *Souvenirs des romans de la Table ronde et du cycle carlovingien.* — On rencontre aussi fréquemment dans les récits de nos paysans des souvenirs des romans de la Table ronde et du cycle carlovingien, comme par exemple : Merlin, Charlemagne et ses douze pairs, Orson et Valentin, Obéron, Huon de Bordeaux, etc. Ce dernier surtout a dû être très-populaire en Bretagne, durant le moyen âge, et j'en rencontre fréquemment des traces et des épisodes entiers dans nos contes. Il a aussi fourni le sujet d'un mystère breton, que l'on représentait encore dans le siècle dernier. Le conte d'Obéron est trop long pour que je l'analyse ici, mais il me paraît évident que c'est Huon de Bordeaux qui en a fourni les principaux ressorts et épisodes.

On trouvera des exemples de contes légendaires chrétiens dans *Jésus-Christ en basse Bretagne,* de mon premier rapport, et dans *Porpant,* du troisième rapport.

Voir également, pour les récits facétieux et plaisants, *Le Meunier et son seigneur,* du premier rapport, et *Jean de Ploubezre,* du troisième.

Je terminerai ce résumé général des matériaux que j'ai rassemblés jusqu'aujourd'hui par le conte : *La princesse de Tréménézaour,* qui pourra servir de type de nos contes mythologiques, et qu'il sera curieux de comparer avec le conte slave de Glinski, qui se trouve sous le titre de *Impérissable* dans le recueil de M. Alexandre Chodzko dont j'ai déjà parlé. On ne peut nier l'identité de la fable, ainsi que de la plupart des épisodes et des ressorts des deux contes.

LA PRINCESSE DE TRÉMÉNÉZAOUR,

CONTE MYTHOLOGIQUE.

Il y avait une fois un jeune garçon resté sans père ni mère, et qui mendiait son pain de porte en porte. Il avait déjà quatorze ou quinze ans, et on commençait à se lasser de lui donner et on lui disait :

— N'as-tu pas honte de faire ce métier de fainéant, à ton âge, et bien portant et fort comme tu l'es? Tu vois bien que nous travaillons tous, nous autres; fais comme nous, et tu ne manqueras ni de pain ni de vêtements.

Un jour que l'on faisait ce reproche à Gwilherm (il s'appelait Gwilherm), à la porte d'un moulin, il répondit :

— Je ne demande pas mieux que de travailler, pour gagner mon pain, et si vous voulez me prendre chez vous comme garçon de moulin, je ferai mon possible pour vous contenter.

Le meunier le prit au mot. Il lui donna un fouet avec une jument poussive et si maigre, qu'elle n'avait guère que les os et la peau. Et voilà notre gars courant le pays avec sa rosse, pour porter la farine aux pratiques, et faisant claquer son fouet sur les chemins, heureux et fier et se croyant quelque chose. Il aimait sa jument et en avait grand soin, et il la caressait et lui parlait comme si elle le comprenait.

Au bout de quelque temps, la jument eut une petite pouliche. Gwilherm en fut tout heureux, et il la soigna et l'aima comme faisait sa mère. Il l'emmenait avec lui dans ses tournées, et ils couraient et jouaient ensemble comme deux frères. La pouliche grandissait et engraissait à vue d'œil.

Un jour, le meunier gronda si fort Gwilherm, pour je ne sais quelle négligence, que le gars dit à son maître de chercher un autre garçon et de lui solder ses gages, parce qu'il ne voulait plus rester à son service. Le meunier, qui ne déliait pas facilement les cordons de sa bourse, chicanait sur la somme.

— Eh bien! lui dit alors Gwilherm, donnez-moi la petite pouliche avec sa mère, et je ne vous demande pas autre chose.

Le meunier n'avait jamais vu la pouliche, et, convaincu que ce ne pouvait être qu'un avorton bon à rien, il dit, en avançant sa main :

— Tope là, mon garçon, c'est marché conclu.

Gwilherm quitta aussitôt le moulin, heureux de n'être pas obligé de se séparer de sa pouliche chérie et de sa vieille jument. Il prit avec elles la route de Paris. Après quelques jours de marche, ils arrivèrent à un bras de mer, et les voilà arrêtés. Ils voyaient à quelque distance une île où l'herbe était haute et abondante, et où il y avait des arbres chargés de fruits de toute sorte. La jument fit signe à son maître de monter sur son dos. Gwilherm lui obéit et l'animal entra dans l'eau et nagea vers l'île, suivie de la pouliche. Ils y abordèrent heureusement tous les trois. Près du rivage, ils trouvèrent une fontaine.

— C'est bien, dit Gwilherm, vous ne manquerez de rien ici, puisqu'il y a de l'eau douce et de l'herbe à discrétion. Je vais vous laisser dans cette île, puisque vous y êtes bien; je continuerai ma route vers Paris, et, lorsque j'y aurai trouvé une bonne place, je reviendrai vous prendre, et nous ne nous séparerons plus alors.

Il fit donc ses adieux à sa pouliche et à la mère, les embrassa tendrement, puis il repassa à la terre ferme, car, dans les basses marées, on y pouvait aller à pied sec. A force de marcher, il arriva enfin à Paris, et il alla tout droit au palais du roi. Il demanda si l'on n'y avait pas besoin d'un garçon de bonne volonté, pour quelque travail que ce fût.

— Ma foi, lui répondit le portier, il est parti ce matin même un valet d'écurie, et si vous voulez prendre sa place?....

— Cela ne pouvait tomber mieux, j'aime les chevaux et je sais les soigner, répondit Gwilherm.

On le prit donc comme valet d'écurie. On lui confia douze chevaux, vieux, fourbus et on ne peut plus maigres. Mais il les soigna si bien, qu'au bout de quelque temps il en fit des chevaux magnifiques, gras, luisants et fringants. Tout le monde était étonné d'un pareil résultat, et le roi le félicita publiquement et le prit en affection, ce qui lui valut la jalousie des autres valets d'écurie.

Quelque temps après, quand il se sentit bien en cour, il demanda un congé de quelques jours pour faire un voyage. On le lui accorda sans difficulté, et il se rendit dans l'île où il avait laissé la vieille jument et la pouliche. Quel ne fut pas son étonnement d'y trouver quatre chevaux superbes et la pouliche qui tétait encore sa mère[1]? La pouliche était si fringante et si souple que, quand elle avait été d'un côté, elle sautait d'un bond par-dessus la jument, pour la téter de l'autre côté. Dès qu'elle aperçut Gwilherm, elle s'avança au-devant de lui, le salua et lui dit :

[1] Il doit y avoir ici une petite lacune, car le conte n'explique ni le rôle ni la présence des quatre chevaux dans l'île.

— Bonjour, mon maître.

— Comment, tu parles donc comme un homme? lui demanda Gwilherm, étonné.

— Oui, je parle aussi le langage des hommes. Écoutez-moi et faites ce que je vais vous dire. Il vous faudra tuer ma mère et les quatre chevaux et jeter leurs corps à la mer, afin que tout le pâturage de l'île soit pour moi seule. Puis, vous retournerez à la cour du roi de France, et vous reviendrez me voir dans cinq ans. Vous serez étonné de voir quel superbe animal je serai alors.

— Tuer ta mère qui t'a nourrie jusqu'à présent et que j'aime tant! et tuer aussi ces quatre chevaux magnifiques, dont j'aurais voulu faire don au roi de France, qui m'en aurait si bien récompensé?

— Faites ce que je vous dis, mon maître, et vous verrez, plus tard, que vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

Gwilherm trouva si étrange de voir un animal lui parler tout comme un homme raisonnable, qu'il n'osa pas lui désobéir. Il tua donc les quatre chevaux, puis, sa vieille jument qu'il aimait tant, il jeta leurs corps dans la mer et retourna ensuite à la cour du roi de France. Il y resta encore cinq ans, et, au bout de ce temps, il demanda un nouveau congé, qui lui fut accordé comme le premier, car il était toujours dans les bonnes grâces du roi. Il se hâta de se rendre dans l'île. La pouliche était à présent une cavale magnifique, pleine de feu, de vigueur et d'agilité; enfin, il n'avait jamais vu sa pareille. Elle était seule maîtresse de l'île. Gwilherm était rempli de joie de la retrouver ainsi, et il se disposait à lui mettre une bride en tête pour l'emmener à la cour du roi, quand la cavale lui parla de la sorte :

— Pas encore, mon maître; il ne me manque plus qu'une année de séjour ici pour devenir la plus belle et la plus forte de toutes les cavales du monde; laissez-moi donc encore un an ici.

— Je te trouve assez belle et assez forte comme cela, et le roi n'a pas ta pareille dans ses écuries : il n'y a pas à dire, il faut que je t'emmène.

— Vous le regretterez un jour, mon maître; mais hélas! il sera trop tard alors.

— Ta! ta! il faut que tu viennes avec moi.

Et Gwilherm lui passa une bride, monta sur son dos et reprit la route de Paris, tout fier de sa cavale et félicité ou envié de tous ceux qui le voyaient passer.

Le soleil était couché depuis quelque temps et l'obscurité se faisait, quand, en passant près d'une forêt qui bordait la route, il aperçut par terre quelque chose qui brillait comme une flamme.

— Qu'est cela? dit-il.

— Rien, répondit la cavale.

— Comment rien? Il faut que je voie ce que c'est.

— Poursuivez votre route, mon maître, et laissez cela, ou vous vous en repentirez un jour.

Mais Gwilherm était déjà à terre; il alla droit à la lumière et fut étonné de trouver une mèche de cheveux d'or!

— Laissez ces cheveux-là, mon maître, lui dit encore la cavale.

— Je ne serai pas si sot, répondit-il.

Et il prit la mèche de cheveux d'or et la mit dans sa poche. Puis il remonta sur son cheval et poursuivit sa route. Il arriva à Paris, et tout le monde le suivait par les rues à cause de sa monture : on n'avait jamais vu une semblable merveille. Je vous demande si Gwilherm était fier et heureux, surtout quand il entra dans la cour du palais! Le roi, averti, accourut, et Gwilherm mit pied à terre et, s'avançant vers lui, il le pria d'accepter l'hommage de ce superbe animal, la plus belle cavale qui fût au monde. Le roi fut si content de ce procédé, qu'il invita Gwilherm à manger à sa table, ce jour-là, et il voulut même le retirer des écuries pour lui donner un plus haut emploi. Mais Gwilherm s'excusa en disant qu'il n'avait pas d'ambition et que, habitué à vivre avec ses chevaux, il serait malheureux si un autre prenait sa place auprès d'eux. Il resta donc dans les écuries.

Une nuit qu'il voulut se lever, selon son habitude, pour voir si ses bêtes ne manquaient de rien, il s'aperçut que sa lampe manquait d'huile et qu'il n'en avait pas pour y mettre; et il en était très-contrarié. Comment faire?

— Tiens! se dit-il tout à coup, la mèche de cheveux d'or que j'ai ramassée sur la route luisait dans l'obscurité comme un flambeau; pourquoi ne m'éclairerait-elle pas ici également? Voyons!

Et il tira la mèche de cheveux d'or d'un petit coffre où il l'avait renfermée, et aussitôt elle répandit une lumière éclatante et éclaira son écurie bien mieux qu'une lampe.

— A la bonne heure! se dit-il; et ma cavale qui me conseillait de laisser cette mèche merveilleuse sur la route où je l'ai trouvée! J'ai bien fait de ne pas lui obéir.

A partir de ce moment, Gwilherm n'eut pas d'autre lumière dans son écurie.

Cependant les autres valets, qui étaient jaloux parce que ses chevaux étaient mieux soignés et plus beaux que les leurs, et que le roi n'avait pour lui que des compliments, cherchaient les moyens de le perdre. En voyant par les fenêtres la lumière extraordinaire qui éclairait toutes les nuits son écurie, un d'eux alla un jour trouver le roi et lui parla de la sorte :

— Vous parlez souvent, Sire, de la princesse de Tréménézaour, et si vous saviez ce qui se passe dans votre palais?...

— Quoi donc? Qu'est-ce qui se passe d'extraordinaire dans mon palais? demanda le roi, intrigué.

— Gwilherm a tondu la princesse, et il possède sa chevelure d'or!

— Ce n'est pas possible!

— Rien n'est pourtant plus vrai, Sire, et, toutes les nuits, il éclaire son écurie avec les cheveux de la princesse.

— Vraiment? Vous m'étonnez beaucoup.

— Pour vous en assurer, vous n'avez qu'à vous mettre à votre fenêtre, vers minuit, et vous jugerez si la lumière qui éclaire son écurie est une lumière naturelle.

Le vieux roi était fort intrigué de ce qu'il venait d'entendre. Aussi se promit-il de surveiller l'écurie de Gwilherm, la nuit venue.

A onze heures, il était à sa fenêtre en observation. Tôt après il vit l'écurie s'éclairer d'une lumière si brillante, que ce ne pouvait être celle d'une lampe. Il descendit promptement, sans faire de bruit, et arriva à la porte de l'écurie, qui était entre-bâillée, et il l'ouvrit d'un coup de pied. Gwilherm, surpris, essaya de cacher la mèche de cheveux d'or; mais le roi l'arrêta, en lui disant :

— Que signifie ceci? D'où tiens-tu ce singulier flambeau?

— Sire, excusez-moi, je l'ai trouvé sur la route, en me rendant à votre palais, avec ma cavale.

— Mensonge! Mensonge! Ce sont là les cheveux de la princesse de Tréménézaour, et il faut que tu me les donnes et m'amènes à ma cour la princesse elle-même!

— Comment, Sire, pourrai-je jamais faire cela, un pauvre garçon comme moi?

— Il faut que tu le fasses, ou il n'y a que la mort pour toi.

— Je ne sais seulement pas quel pays elle habite.

— Tu dois le savoir, puisqu'elle t'a donné une mèche de ses cheveux.

Et le roi partit là-dessus, emportant la mèche de cheveux d'or.

Le pauvre Gwilherm resta atterré de ce qu'il venait d'entendre. Sa cavale, qui avait tout entendu, comme son maître, lui dit alors :

— Je vous avais bien dit, mon maître, que cette mèche de cheveux, que vous avez emportée malgré mes conseils, serait pour nous une source de pénibles travaux et de cruelles inquiétudes, car ceci n'est que le commencement. Quoi qu'il en soit, il faut nous occuper de satisfaire le roi. Nous partirons demain matin à la recherche de la princesse de Tréménézaour, et, à nous deux, si vous m'obéissez de point en point, nous pourrons peut-être mener l'aventure à bien.

Le lendemain matin, Gwilherm et sa cavale se mirent en route, l'une portant l'autre. Après une longue journée de marche, ils arrivèrent au bord de la mer. Là Gwilherm aperçut sur le sable un petit poisson laissé

à sec par la marée, en se retirant. Il allait mourir, et c'est à peine s'il remuait encore un peu la queue.

— Prenez vite ce petit poisson, dit la cavale à son maître, et remettez-le dans l'eau.

Gwilherm prit le petit poisson et le remit dans l'eau. Il plongea un instant, puis, élevant sa petite tête au-dessus de l'eau, il parla ainsi :

— Je te remercie, Gwilherm, tu m'as sauvé la vie. Si jamais tu as besoin de moi ou des miens, appelle-moi au bord de la mer, en quelque lieu que ce soit, et j'arriverai aussitôt. Je suis le roi des poissons de la mer.

Ayant dit ces paroles, il replongea et disparut.

— Un barbillon comme ça le roi des poissons de la mer!... se disait Gwilherm, peu confiant dans les paroles du petit poisson.

Et ils se remirent en route, sa cavale et lui, en suivant la côte. A force d'aller et de battre du chemin[1], nuit et jour, ils arrivèrent enfin devant le château de la princesse de Tréménézaour. Trois avenues de grands chênes y conduisaient.

Au plus grand des arbres d'une de ces avenues était attaché un géant énorme, par deux grosses chaînes de fer. Le géant faisait de grands efforts pour se délivrer de ses chaînes, et, quelque gros et élevé que fût l'arbre, sa tête venait toucher la terre à chaque secousse qu'il lui donnait. La cavale dit à Gwilherm :

— Vous voyez ce géant? Eh bien, il vous faudra le délivrer de ses chaînes, avant d'entrer dans le château.

— Comment pourrai-je jamais faire cela?

— Voici comment : marchez droit à lui et n'ayez pas peur. Tâchez de faire en sorte que ses deux chaînes se croisent, et alors frappez dessus avec votre sabre, et elles se briseront comme du verre.

Gwilherm marcha vers le géant; assez peu rassuré. Il parvint à croiser ses deux chaînes, il frappa dessus alors avec son sabre, et elles se rompirent aussitôt avec un grand bruit. Le géant était libre, et il dit à Gwilherm :

— Merci à toi, qui que tu sois, car tu m'as délivré! Depuis cinq cents ans j'étais retenu enchaîné à cet arbre. Si jamais tu as besoin de mon secours, appelle le roi des géants (car je suis le roi des géants), et j'arriverai aussitôt.

Et, ayant dit cela, il partit.

— A la bonne heure! dit Gwilherm, voilà un gaillard qui pourra me donner un coup de main, au besoin.

Il revint alors vers sa cavale, qui lui dit :

— A présent, attachez-moi ici à un arbre et allez ensuite frapper à la

[1] Expression bretonne, *dorna hent*.

porte du château. La princesse de Tréménézaour elle-même viendra vous ouvrir. Elle vous demandera qui vous êtes, et vous répondrez que vous êtes un messager du roi d'Espagne. Elle vous invitera alors à entrer dans son château et à dîner à sa table. Vous accepterez. Après le repas, elle vous proposera une partie de boules. Acceptez encore. Elle vous demandera quel sera l'enjeu, de l'argent ou une des trois avenues de son château, si vous gagnez? Dites que vous ne voulez pas jouer de l'argent et que vous préférez l'autre enjeu. Elle vous mènera dans son jardin, et vous jouerez avec des boules d'or. Vous perdrez. Dites alors que vous aimez mieux jouer dans les avenues; elle y consentira, et vous choisirez celle où vous me verrez; et n'y manquez pas, car autrement tout sera perdu.

Gwilherm attacha donc sa cavale à un arbre de l'avenue dans laquelle ils se trouvaient, puis il se dirigea vers le château, souleva le marteau de la porte et le laissa retomber. La porte s'ouvrit aussitôt, et il se trouva en présence d'une princesse si belle, si belle, qu'il en fut d'abord tout ébloui et interdit.

— Qui êtes-vous? lui demanda la princesse.

— Un messager du roi d'Espagne, répondit-il.

— Soyez le bienvenu alors et entrez.

La princesse, qui était la maîtresse du roi d'Espagne, l'introduisit dans son château, lui en fit les honneurs, et, quand l'heure du dîner fut venue, elle l'invita à s'asseoir à sa table. Après le repas, elle lui dit :

— Voulez-vous faire une partie de boules avec moi, dans mon jardin?

— Très-volontiers, princesse, répondit Gwilherm.

Et ils allèrent jouer dans le jardin, avec des boules d'or. Gwilherm perdait à tout coup, et la princesse le plaisantait, si bien qu'il lui dit :

— Il me semble que, si nous allions jouer dans les avenues du château, je serais plus heureux.

— Allons-y, répondit la princesse.

Gwilherm la conduisit tout droit dans l'avenue où il avait laissé sa cavale.

— Oh! le magnifique cheval! s'écria-t-elle, dès qu'elle la vit.

Et en effet, la cavale avait bien changé depuis que son maître l'avait quittée : elle avait, à présent, alternativement un poil d'or et un poil d'argent, et de même de ses crins et de sa queue.

— A qui appartient-elle? demanda la princesse, qui ne se lassait pas de l'admirer.

— A moi, princesse, répondit Gwilherm.

— Et vous l'avez laissée ici? Pourquoi ne l'avez-vous pas amenée au château? Je voudrais bien la monter.

— A vos ordres, belle princesse; c'est, du reste, un animal fort doux; n'ayez aucune crainte.

Et Gwilherm aida la princesse à monter sur sa cavale. Mais, dès que celle-ci la sentit sur son dos, elle commença à ruer et à se dresser sur ses deux pieds de derrière. La princesse eut peur et se mit à crier :

— Au secours! au secours!

Gwilherm sauta lestement auprès d'elle, et aussitôt la cavale partit au grand galop, les emportant tous les deux. Elle allait aussi bien par mer que par terre; rien ne l'arrêtait. Comme ils passaient au-dessus de la mer, la princesse y laissa tomber sa bague de diamant.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, mon diamant est tombé dans la mer!

La cavale allait toujours avec la rapidité du vent. Ils arrivèrent bientôt à Paris. Le vieux roi fut si ravi de voir la princesse de Tréménézaour dans son palais, qu'il s'écria :

— Je suis le roi le plus heureux de la terre! Il ne me reste plus rien à souhaiter dans cette vie, ô princesse incomparable, si vous consentez à devenir mon épouse et à régner avec moi sur mes sujets?

— Je m'en trouverais très-honorée, répondit la rusée princesse; mais il faudra, auparavant, me rapporter mon diamant que j'ai laissé tomber dans la mer, en venant ici.

— Il vous sera rapporté, répondit le roi, et quand je devrais y perdre la moitié de mes sujets.

Cependant il ne savait comment s'y prendre, et cela le tourmentait beaucoup. Il songea naturellement à Gwilherm.

— Puisqu'il m'a amené la princesse, se disait-il, il pourra peut-être bien me rapporter aussi son diamant. Je ne vois que lui dans tout mon royaume en qui je puisse avoir quelque espoir.

Et il fit appeler Gwilherm.

Gwilherm vint en se grattant l'oreille et soupçonnant qu'on allait encore exiger de lui quelque chose d'impossible.

— Bonjour, Gwilherm, mon ami, lui dit le roi.

— Bonjour, mon roi, répondit Gwilherm.

— Tu m'as amené la princesse de Tréménézaour, et je t'en sais beaucoup de gré; mais il y a autre chose : en passant, pour venir ici, au-dessus de la mer, la princesse y a laissé tomber sa bague en diamant, et il faut la lui retrouver. Je ne connais que toi, dans tout mon royaume, de capable de rapporter son anneau à la princesse.

— C'est me demander l'impossible, Sire; comment voulez-vous?.....

— Il n'y a pas à dire, il faut que tu rapportes son anneau à la princesse, ou il n'y a que la mort pour toi!

Et le roi le congédia sur ces mots.

Le pauvre Gwilherm, triste et inquiet, revint faire part à sa cavale des ordres du roi.

— Hélas! lui dit l'animal, je ne puis rien en cette affaire, et si le petit poisson à qui vous avez naguère sauvé la vie ne vous vient en aide,

nous sommes perdus. Il faut donc nous rendre, sans perdre de temps, au bord de la mer, et l'appeler à notre secours.

Ils partirent pour se rendre au bord de la mer. Quand ils y furent arrivés, Gwilherm s'avança jusqu'à l'eau et dit :

Petit poisson, accours, accours,
Viens vite, vite, à mon secours!

A peine eut-il prononcé ces mots, que le petit poisson éleva sa tête hors de l'eau et dit :

— Qu'y a-t-il pour votre service, ami Gwilherm?

Gwilherm lui conta son embarras et ce qu'il attendait de lui.

— C'est bien, attendez-moi là, lui dit le petit poisson. Et il replongea sous l'eau. Il se rendit à son palais (car c'était le roi des poissons de la mer) au fond de la mer, et, appelant son trompette, il lui dit de souffler dans sa trompe, qui était un grand *bigorn* (coquillage), pour convoquer tous ses sujets.

Le trompette fit retentir son *bigorn* dans toutes les directions, et aussitôt les poissons, grands et petits, d'accourir en foule, de tous les côtés. Le roi était sur son trône, tenant un grand registre où se trouvaient les noms de tous ses sujets. Il les appelait par ordre alphabétique, et chacun se présentait quand son nom était prononcé, et le roi lui demandait s'il n'avait pas vu quelque part l'anneau de la princesse de Tréménézaour. Personne ne l'avait vu. Il n'y avait plus que la Vieille qui n'avait pas répondu à l'appel de son nom.

— Où donc est encore restée la Vieille? demanda le roi avec humeur; elle est toujours en retard.

Et il l'appela à nouveau, de sa voix la plus claire.

— Me voici! me voici, mon roi! répondit enfin la Vieille, en arrivant tout essoufflée.

— Où donc étiez-vous restée encore? Vous êtes toujours la dernière à répondre à l'appel!

— Excusez-moi, mon roi, j'étais restée à admirer une merveille que j'ai trouvée au fond de l'eau et qui y brillait comme un rayon de soleil.

— Qu'est-ce donc que cette merveille?

— Je ne sais, mon roi, mais je vous l'ai apportée : la voici!

Et la Vieille déposa aux pieds du roi un anneau qu'elle avait dans sa bouche.

— C'est l'anneau de la princesse de Tréménézaour! s'écria le roi, dès qu'il le vit.

Et il le prit et alla lui-même le porter à Gwilherm, qui attendait sur le rivage.

Quand Gwilherm tint le diamant, il remonta sur sa cavale et ils reprirent la route de Paris.

Grande fut la joie du vieux roi de voir revenir Gwilherm avec l'anneau. Il courut aussitôt à la chambre de la princesse, et lui dit, en le lui montrant, d'un air triomphant :

— N'est-ce pas là votre anneau, princesse?

— Oui vraiment, répondit-elle, en le mettant à son doigt.

— J'espère que rien ne s'oppose plus, à présent, à ce que nous nous mariions, sans autre retard.

— C'est juste; et pourtant il me reste encore un souhait à former, mais c'est si peu de chose.....

— Quoi donc, princesse? dites, vite.

— Je voudrais qu'on me fît venir aussi mon cheval, qui n'a pas son pareil au monde, pour me porter à l'église le jour de nos noces. Cela ne vous sera pas difficile, Sire, après tout ce que vous avez déjà fait pour moi.

— Vous l'aurez, princesse, répondit le roi.

Et il fit encore appeler Gwilherm. Celui-ci se rendit auprès du roi, triste et soucieux et se doutant bien qu'on allait encore le soumettre à quelque terrible épreuve.

— Bonjour, ami Gwilherm, lui dit le roi.

— Bonjour, mon roi, répondit Gwilherm.

— Je t'ai de grandes obligations, Gwilherm; tu m'as déjà amené à ma cour la princesse de Tréménézaour, puis, tu as retrouvé son anneau au fond de la mer; tu n'as pas ton pareil dans tout mon royaume. J'ai encore un petit service à te demander; mais cela ne sera qu'un jeu pour toi.

— Parlez, mon roi, dit Gwilherm, impatient de savoir quelle impossibilité on allait encore lui demander.

— La princesse voudrait, à présent, avoir son cheval, le plus beau cheval qui soit au monde, dit-elle.

— Vous l'aurez, mon roi, si la chose est possible à un homme.

Gwilherm revint vers sa cavale et lui fit part des ordres du roi.

— Hélas! répondit la cavale, c'est ici la plus terrible, la plus difficile des épreuves! Si vous m'aviez laissée une année encore dans l'île, rien ne m'aurait été plus facile; mais à présent, je ne puis répondre de rien. Le cheval de la princesse de Tréménézaour est le plus beau et le plus fort de tous les chevaux qui sont sur la terre. Il me faudra le combattre et le vaincre avant de pouvoir l'amener ici, et je crains d'y succomber. N'importe, je combattrai le cheval de la princesse. Écoutez bien et faites de point en point ce que je vais vous dire. Allez d'abord trouver le roi, et dites-lui qu'il vous faut beaucoup d'or et d'argent, pour entreprendre ce voyage. Il vous donnera tout ce que vous lui demanderez. Achetez alors vingt bœufs, puis cherchez des bouchers pour les tuer et les écorcher. Vous coudrez les vingt peaux de bœufs autour de moi et en garnirez principalement mes flancs. Après cela, vous me ferez ferrer à neuf.

Vous chercherez des maréchaux capables de me faire quatre fers de cinq cents livres chacun, et chaque fer devra être attaché avec huit clous de cent livres chacun. Après cela, nous irons livrer le combat au cheval de la princesse.

Gwilherm alla donc trouver le roi, qui lui donna tout l'argent dont il avait besoin. Il acheta vingt bœufs, les fit tuer et écorcher, puis il garnit de leurs peaux le corps de sa cavale. Il acheta ensuite tout le fer qu'il put trouver dans le pays, et vingt-cinq maréchaux travaillèrent nuit et jour, pendant huit jours, à confectionner quatre fers de cinq cents livres chacun et trente-deux clous de cent livres. Lorsque la cavale fut ferrée et bien garnie de peaux, Gwilherm monta sur son dos et ils partirent.

Quand ils arrivèrent devant le château de la princesse, ils virent son cheval qui paissait dans une grande prairie, auprès. Gwilherm frémit à son aspect, tant il était grand et paraissait vigoureux.

— Allez vite au château, lui dit alors sa cavale, et entrez dans l'écurie, dont vous trouverez la porte ouverte. Vous verrez là trois brides accrochées au mur, une d'or, une d'argent, et la troisième de cuir. Ne prenez ni la bride d'or, ni la bride d'argent, mais la bride de cuir. Vous entendez bien, la bride de cuir?

— J'entends bien, répondit Gwilherm, la bride de cuir.

Il se rendit donc à l'écurie du château et y vit les trois brides accrochées au mur; il fut bien tenté de prendre la bride d'or, qui était si belle, si brillante; il prit néanmoins la bride de cuir et revint avec elle vers sa cavale.

— C'est bien, lui dit celle-ci, montez à présent sur ce grand chêne que voilà, pour être témoin du combat. Si vous voyez que j'ai l'avantage, si le cheval de la princesse tombe à genoux devant moi, descendez aussitôt, passez-lui la bride et il vous suivra comme un agneau.

Gwilherm monta sur l'arbre, tenant sa bride de cuir, et sa cavale marcha alors vers le cheval de la princesse de Tréménézaour. Celui-ci, la voyant venir, s'avança aussi à sa rencontre, en poussant un hennissement qu'on entendit à plusieurs lieues à la ronde. Le combat commença aussitôt. Le cheval de la princesse portait de terribles ruades à l'autre; mais ses coups étaient amortis par les peaux de bœufs. Quand la cavale de Gwilherm l'atteignait, elle emportait à chaque fois un lambeau de chair. Le combat dura plus d'une heure. La terre tremblait, et tous les animaux, saisis de frayeur, fuyaient et se cachaient à plusieurs lieues à la ronde. C'étaient des hennissements et des cris épouvantables! Gwilherm n'était rien moins que rassuré sur son arbre. Enfin le cheval de la princesse tomba à genoux et s'avoua vaincu. Aussitôt Gwilherm descendit de son arbre et lui mit sa bride de cuir en tête, sans aucune difficulté.

— Attachez-le à ma queue, lui dit sa cavale, et n'ayez pas peur qu'il essaye de s'échapper.

Et, en effet, il se laissa faire sans la moindre résistance, et ils reprirent tous les trois la route de Paris.

Quand ils arrivèrent à la cour, le roi se hâta de venir les recevoir, avec la princesse de Tréménézaour.

Le cheval de celle-ci se mit à genoux devant sa maîtresse, sitôt qu'il la vit.

— N'est-ce pas là votre cheval, princesse? demanda le roi, tout fier et tout heureux.

— Je ne puis le nier, Sire, c'est bien lui.

— J'espère que vous devez être satisfaite et que rien ne s'oppose plus à notre mariage?

— C'est de toute justice, Sire, que je tienne ma promesse, puisque vous avez accompli tous mes désirs.

Et voilà le vieux roi bien heureux.

Mais, le lendemain matin, quand il parla à la princesse de fixer le jour des noces, elle lui dit :

— Pour me rendre tout à fait heureuse, Sire, et combler tous mes souhaits, je vous demanderai encore de me faire venir mon château ici, en face du vôtre, avec ses trois avenues de grands chênes et le pré où paissait mon cheval.

— Ne trouvez-vous donc pas que mon château est assez beau pour vous recevoir, princesse?

— Certainement votre château est fort beau, Sire; mais, si vous voyiez le mien! Et puis cela vous sera si facile, après tout ce que vous avez déjà fait pour moi!

Le vieux roi promit, et il fit appeler encore Gwilherm.

— Décidément, se disait celui-ci, en se rendant auprès du roi, on ne me laissera de repos que lorsque je serai mort!

— Qu'y a-t-il pour votre service, mon roi? demanda-t-il, en se présentant devant le vieux monarque.

— Il faut que tu me fasses encore un plaisir, mon ami Gwilherm; ce sera du reste la fin de tes travaux; après cela je te promets de te laisser en repos. La princesse demande, avant de m'épouser, qu'on lui apporte son château, avec ses avenues et la grande prairie où paissait son cheval.

— Ah! décidément c'est ma mort que vous voulez, mon roi! Comment pouvez-vous me demander une chose si déraisonnable, puisque je ne suis ni sorcier ni magicien?

— Allons! pars à l'instant et fais ce que je te demande, ou il n'y a que la mort pour toi!

Gwilherm revint vers sa cavale, plus triste et plus désolé que jamais, et lui fit connaître la demande déraisonnable du roi.

— Te rappelles-tu, lui dit la cavale, le géant qui était attaché à un

grand chêne, dans l'avenue du château de la princesse, et que tu as délivré?

— Oui, je me le rappelle.

— Eh! bien, il n'y a que lui au monde qui puisse nous tirer d'embarras en ce moment; appelle-le donc à ton secours.

Et Gwilherm appela le géant de cette façon :

Roi des géants, venez me secourir,
Ou, pour le coup, il me faudra mourir!

Le roi des géants arriva sur-le-champ, et il dit à Gwilherm, en le saluant :

— J'étais à cinq cents lieues d'ici, quand j'ai entendu votre voix qui m'appelait. Qu'y a-t-il pour votre service?

— Le roi me menace de la mort, si je ne lui fais venir devant son palais le château de la princesse de Tréménézaour, avec ses trois grandes avenues et la prairie où paissait son cheval.

— N'est-ce que cela? Ce ne sera pas long, comme vous allez le voir.

Et le géant partit aussitôt. C'était la nuit. Il faisait un beau clair de lune. Gwilherm et sa cavale attendaient avec inquiétude, car ils savaient que c'était la dernière épreuve. Tout à coup le ciel s'obscurcit, comme si un nuage bien noir passait sur la lune. Ils levèrent les yeux et virent que ce qui occasionnait cette obscurité subite, c'était le géant qui arrivait, portant sur son dos le château de la princesse de Tréménézaour, avec ses avenues et la grande prairie.

— Voilà! leur dit-il, en déposant son fardeau à terre.

Gwilherm le remercia, et il s'en alla.

Le lendemain matin, quand le roi se leva, il mit le nez à la fenêtre et resta ébahi en voyant cette merveille devant son palais. Et il courut à la chambre de la princesse de Tréménézaour en criant :

— Levez-vous vite, princesse! venez voir! venez voir! votre château est arrivé!

La princesse se leva à la hâte, et se mit à la fenêtre.

— Est-ce bien là votre château? lui demanda le roi.

— Oui, c'est bien lui! répondit-elle, étonnée. Avouez, Sire, que le vôtre est bien peu de chose à côté de lui.

— J'espère que vous n'avez plus aucune raison pour retarder notre mariage?

— Il est vrai que rien ne s'y oppose plus, désormais.

Le vieux roi était si pressé, que le jour des noces fut fixé au lendemain même[1].

[1] Dans une autre version, le héros, pour dernière épreuve, doit aller chercher deux fioles de l'eau de vie et de l'eau de mort, pour rajeunir le vieux roi.

Le soir, comme Gwilherm garnissait de foin le râtelier de sa cavale, celle-ci lui dit :

— C'est demain que le roi se marie avec la princesse de Tréménézaour : nous aussi nous nous marierons demain.

— Comment cela? demanda Gwilherm, étonné.

— Eh bien, c'est moi qui serai votre femme.

— Vous plaisantez, certainement?

— Je ne plaisante nullement, comme vous le verrez bien.

Le lendemain, comme le roi et la princesse de Tréménézaour, dans leurs plus beaux atours et suivis d'un nombreux cortége de princes, de princesses et de seigneurs, se rendaient à l'église, pour la cérémonie religieuse, Gwilherm, monté sur sa cavale, venait aussi par derrière. Il entra ainsi jusque dans le cimetière qui entourait l'église.

— Est-ce qu'il entrera aussi dans l'église, avec sa cavale? se demandait-on.

Il entra dans l'église, sur sa cavale, et s'avança jusqu'aux balustres du chœur.

— Dehors les bêtes! cria l'archevêque en colère.

Pour cela, conseillé par son cheval, il conduit celui-ci dans un bois, où il le tue et l'éventre. Puis il se cache derrière un buisson, tout auprès. Alors un roitelet descend d'un arbre sur les entrailles encore chaudes du cheval. La blessure béante se referme sur lui, et le voilà prisonnier. Le maître du cheval prend l'oiseau, et aussitôt deux autres roitelets viennent voltiger autour de lui en criant :

— Rends-nous notre roi! rends-nous notre roi!

— Oui, si vous m'apportez deux fioles de l'eau de mort et de l'eau de vie? leur répond-il.

— Nous te les apporterons, disent les oiseaux.

Il attache alors une petite fiole au cou de chacun des deux roitelets, et ils partent. Quand ils revinrent, apportant les deux fioles pleines, ils étaient dans un bien triste état. Leurs plumes étaient toutes brûlées par les feux que lançaient les dragons gardiens des deux sources merveilleuses : ils étaient tout nus; c'était pitié de les voir! Le roi convoqua alors tous ses sujets et leur dit :

— Vous donnerez tous chacun une de vos plumes, pour revêtir ces deux oiseaux qui se sont dévoués pour votre roi.

Tous les oiseaux y consentirent de bon cœur, à l'exception du hibou, qui dit :

— Moi, je ne veux donner aucune de mes plumes; l'hiver approche, et je crains d'avoir froid.

— Eh bien, lui dit alors le roi, toi, hibou, tu seras, à partir de ce jour, le plus malheureux des oiseaux; tu auras toujours froid, tu ne pourras sortir de ton trou que la nuit, et si tu te montres le jour, tous les autres oiseaux te pourchasseront et te persécuteront, sans trêve ni paix.

Et c'est à partir de ce moment qu'on entend toujours le hibou crier : hou! hou! hou! hou! comme s'il était près de mourir de froid.

Le roitelet est un des oiseaux les plus acharnés à la poursuite du hibou.

Mais ils n'y firent aucune attention, ni lui ni sa cavale, pas plus que s'ils n'avaient pas entendu. La cérémonie s'accomplit, et le roi passa l'anneau nuptial au doigt de la princesse de Tréménézaour.

— Il faut me marier aussi, dit alors Gwilherm à l'archevêque.

— Où est votre fiancée ? lui demanda le prélat.

— La voici, sous moi, répondit-il, en désignant sa monture.

— C'est un pauvre *innocent*[1], dit alors l'archevêque; qu'on le chasse du temple, lui et son cheval.

— Faites ce qu'il vous demande, dit le roi à l'archevêque.

Et l'archevêque, n'osant pas désobéir à son roi, commença la cérémonie. Il avait à peine murmuré quelques prières en latin, et d'assez mauvais gré, que la tête de la cavale s'était déjà changée en la tête d'une belle princesse, et, à mesure qu'il avançait dans sa messe, la cavale se changeait graduellement en femme. Au moment de l'élévation, la femme paraissait jusqu'à la ceinture; quand la messe finit, il n'y avait plus rien de la cavale, une princesse d'une beauté merveilleuse l'avait remplacée. Elle s'avança vers la princesse de Tréménézaour et lui dit :

— Me reconnaissez-vous, princesse de Tréménézaour ?

— Non vraiment, répondit celle-ci.

— Eh bien, je suis la sœur du roi d'Espagne, et vous me teniez enchantée et métamorphosée en cavale, depuis dix-huit ans, parce que je ne voulais pas que mon frère vous épousât.

Ayant dit ces paroles, elle sortit de l'église, et Gwilherm la suivit. Elle s'arracha alors un cheveu de la tête, souffla dessus, et ce cheveu devint sur-le-champ un carrosse magnifique. Ils y montèrent tous les deux. Le carrosse s'éleva en l'air et les transporta, en un instant, à la cour d'Espagne. La princesse s'empressa de tout conter à son frère. Le roi, heureux de revoir sa sœur qu'il croyait perdue à tout jamais, la reçut avec des larmes de joie, et, comme il était las des grandeurs de la terre, il céda sa couronne à son mari.

Et voilà comment Gwilherm devint roi d'Espagne, de mendiant et de garçon meunier que nous l'avons vu au commencement. Vous dire les festins, les fêtes et les jeux qu'il y eut alors à la cour d'Espagne et dans tout le royaume, me serait impossible, quand bien même je parlerais jusqu'à demain matin.

Conté par Gwilherm Garandel,
Tailleur au Vieux-Marché (Côtes-du-Nord).

Je n'ai pas recueilli tous les contes et récits populaires qu'il est encore possible de trouver en basse Bretagne; un pareil travail exige beaucoup de temps et de voyages; mais ce que j'en possède

[1] En basse Bretagne, on appelle les idiots et les fous des *innocents*.

déjà (environ cent cinquante pièces de tout genre) est suffisant pour faire juger de la richesse et de l'importance de ces vieilles traditions du peuple dont on ne paraissait même pas soupçonner l'existence, ou du moins la conservation. Je suis persuadé que, en cherchant bien, on trouverait chez nos paysans bretons, soit à l'état de fragments et d'épisodes mélangés, sans beaucoup d'art, le plus souvent; soit à l'état de narrations plus suivies et plus complètes; on trouverait, dis-je, presque tous les éléments, les machines et les ressorts des fables connues dans le reste de l'Europe et même dans l'Asie. Mais il est grand temps de s'occuper sérieusement de les recueillir. Il n'est pas encore trop tard, pour quiconque connaît bien le pays, les gens et les bons endroits. Les mémoires sont bonnes et tenaces chez le peuple breton, et plus d'une fois j'ai été vraiment émerveillé de la quantité de vieilles traditions de toute sorte que possède la même personne, quoique sans aucune instruction ni culture intellectuelle. Il faut pourtant se hâter, car je crains fort que la génération qui nous succédera n'ait que du dédain et du mépris pour ces gracieuses créations et ces rêves enchantés qui, en même temps qu'ils nous rappellent la religion et les croyances de nos premiers pères et les climats heureux où ils vécurent, sont aussi pour nous un charme et une consolation au milieu des déceptions et des tristesses de la vie réelle [1].

F.-M. Luzel.

[1] Ayant l'espoir, et même la certitude, d'augmenter ma collection pendant l'hiver prochain, je crois devoir remettre à plus tard l'énumération générale que j'ai promise dans mon rapport précédent.

MISSIONS

DONNÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1868 JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1871.

1868.

MM.

LEFÉBURE (Gabriel). — Mission en Égypte. Études anthropologiques.

(Arrêté du 7 janvier 1868.)

WATRIN (Le docteur E.). — Mission scientifique dans l'Arabie orientale et dans le golfe Persique. Études géologiques et météorologiques.

(Arrêté du 24 janvier 1868.)

NEUBAUER (A.). — Mission ayant pour objet de rechercher et d'étudier les manuscrits hébreux dans les bibliothèques de l'Espagne et du Portugal.

(Arrêté du 28 janvier 1868.)

FOUCART (Paul), ancien membre de l'école française d'Athènes. — Mission en Grèce, à l'effet d'y recueillir des documents épigraphiques.

(Arrêté du 28 janvier 1868.)

LA FERRIÈRE (Comte DE), membre non résidant du comité des travaux historiques. — Prolongation de la mission scientifique en Allemagne qui lui a été donnée le 18 novembre 1865.

(Arrêté du 10 février 1868.)

SACHOT (Octave). — Mission en Égypte, à l'effet d'y étudier l'état des sciences et des lettres et celui de l'instruction publique à ses divers degrés.

(Arrêté du 11 février 1868.)

LUCE (Siméon), archiviste paléographe. — Mission en Angleterre, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas, relative aux manuscrits de Froissart.

(Arrêté du 26 février 1868.)

MM.

Janssen. — Mission scientifique, à l'effet d'aller étudier dans les Indes l'éclipse totale de soleil du 18 août 1868.

(Arrêté du 9 mars 1868.)

Bourguignat. — Mission dans les Alpes-Maritimes. Recherches archéologiques et paléontologiques.

(Arrêté du 30 mars 1868.)

Renou (E.). — Mission dans le midi de la France, à l'effet d'y étudier les établissements météorologiques publics ou particuliers.

(Arrêté du 15 avril 1868.)

Simonin, ingénieur civil des mines. — Mission dans l'Amérique du Nord. Études d'histoire naturelle, d'anthropologie, d'ethnologie et de linguistique.

(Arrêté du 23 avril 1868.)

Kalczyski. — Recherches et observations astronomiques effectuées en 1867 à Papéïti (îles Marquises).

(Arrêté du 27 avril 1868.)

Descloizeaux. — Étude des collections minéralogiques des établissements scientifiques de la Russie et de la Suède.

(Arrêté du 26 mai 1868.)

Hébert, professeur de la faculté des sciences de Paris. — Mission scientifique à l'effet d'explorer, au point de vue géologique, l'Allemagne centrale et méridionale, les Carpathes et une partie du Danemark et de la Scanie.

(Arrêté du 30 mai 1868.)

Cocheris. — Mission en Suisse, à l'effet de rechercher dans le couvent de Saint-Maurice d'Agaune les chartes inédites se rapportant à l'histoire de France.

(Arrêté du 2 juin 1868.)

Malarce (De). — Mission en Allemagne, à l'effet d'étudier l'état de l'enseignement administratif dans les universités de Bonn, Berlin, Mannheim, Tubingue et Munich.

(Arrêté du 2 juin 1868.)

MM.

Wurtz, doyen de la faculté de médecine de Paris. — Mission en Allemagne, à l'effet d'y visiter et d'y étudier les établissements scientifiques des principales universités.

(Arrêté du 5 juin 1868.)

Chabiran. — Mission scientifique ayant pour objet l'observation de l'éclipse de soleil du 18 août 1868 sur la côte orientale du golfe de Siam.

(Arrêté du 9 juin 1868.)

Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire. — Étude, aux archives royales de Bruxelles, d'une collection de documents diplomatiques relatifs à l'histoire de France.

(Arrêté du 6 juillet 1868.)

Hauvette-Besnault. — Mission à Londres, à l'effet d'étudier plusieurs documents sanscrits existant au *British Museum* et à l'*India Office*.

(Arrêté du 10 juillet 1868.)

Gaidoz. — Mission dans la Grande-Bretagne et en Irlande, à l'effet d'étudier l'état de la langue et de la littérature celtiques.

(Arrêté du 30 juillet 1868.)

Renou, membre du comité des travaux historiques. — Étude des établissements météorologiques en Autriche, en Bavière et en Suisse.

(Arrêté du 31 août 1868.)

Camboulin, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. — Transcription d'un manuscrit catalan conservé à la bibliothèque de l'Escurial.

(Arrêté du 8 septembre 1868.)

Meyer (Paul), membre du comité des travaux historiques. — Étude, en Angleterre, des documents relatifs à la littérature française.

(Arrêté du 10 septembre 1868.)

Hahn, voyageur naturaliste. — Mission à la Martinique. Collections botaniques.

(Arrêté du 11 septembre 1868.)

MM.

Marié-Davy, astronome à l'Observatoire. — Étude des établissements météorologiques en Hongrie, en Turquie, en Grèce et en Italie.

(Arrêté du 19 septembre 1868.)

Arcelin. — Études géologiques, paléontologiques et archéologiques en Égypte et en Syrie.

(Arrêté du 25 septembre 1868.)

Luzel. — Recherche, en Bretagne, de documents historiques, philologiques et mythologiques relatifs aux peuples celtiques.

(Arrêté du 20 octobre 1868.)

1869.

Bouvier (A.) et Cessac (Léon de). — Recherches concernant l'histoire naturelle et la géologie des îles du Cap-Vert.

(Arrêté du 6 février 1869.)

Janssen. — Observations de physique céleste sur les plateaux de la haute Asie.

(Arrêté du 6 février 1869.)

Tugault (Alfred). — Étude des différents dialectes malais.

(Arrêté du 27 février 1869.)

Renou, membre du comité des travaux historiques. — Visite des établissements météorologiques du nord et du nord-est de la France.

(Arrêté du 29 avril 1869.)

Ubicini. — Recherches sur l'histoire des populations chrétiennes de la Turquie.

(Arrêté du 22 mai 1869.)

Worms, professeur à la faculté de droit de Rennes. — Recherche, en Hollande, de travaux concernant l'enseignement public.

(Arrêté du 6 juillet 1869.)

Hébert, professeur à la faculté des sciences de Paris. — Exploration géologique du Danemark, du Tyrol et de la Sicile.

(Arrêté du 8 juillet 1869.)

MM.

Dumaresq (Armand).—Étude, en Hollande, des méthodes d'enseignement pour le dessin, la sculpture et l'architecture.

(Arrêté du 31 juillet 1869.)

Watteville (Le baron de). — Études relatives à l'enseignement et à l'instruction du peuple en Hollande.

(Arrêté du 31 juillet 1869.)

Quatrefages (De), membre de l'Institut. — Visite des collections anthropologiques de Copenhague, Stockholm, Bruxelles, Amsterdam, Saint-Pétersbourg, Vienne et Munich.

(Arrêté du 5 août 1869.)

Darmesteter (Arsène). — Recherche de gloses françaises du XIe siècle à Oxford, Cambridge et Londres.

(Arrêté du 12 août 1869.)

Léouzon-Leduc. — Mission en Danemark, Suède et Norwége.

(Arrêté du 19 août 1869.)

Chabas. — Étude des monuments et papyrus égyptiens dans les musées d'Italie.

(Arrêté du 2 septembre 1869.)

Halévy (Joseph). — Relevé des inscriptions himyarites de l'Yémen.

(Arrêté du 6 septembre 1869.)

Eichhoff. — Étude de l'organisation de l'enseignement spécial dans les écoles de Berlin, Leipzick, Vienne et Munich.

(Arrêté du 25 septembre 1869.)

Chabouillet, conservateur des Médailles et Antiques à la Bibliothèque impériale. — Étude des collections archéologiques des principaux musées d'Italie.

(Arrêté du 15 novembre 1869.)

Ratisbonne (Louis). — Étude de l'état de l'instruction publique et de la littérature en Italie.

(Arrêté du 20 novembre 1869.)

MM.

Aubé, professeur de philosophie au lycée Bonaparte. — Etude de l'histoire de l'université de Palerme.

(Arrêté du 6 décembre 1869.)

1870.

Godefroy (Frédéric). — Recherche, à Rome, d'anciens documents français pouvant servir à l'étude de l'ancienne langue française.

(Arrêté du 14 février 1870.)

Luzel. — Recherches historiques, philologiques et mythologiques en basse Bretagne.

(Arrêté du 14 février 1870.)

Simonin (L.). — Études d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnologie dans l'Amérique du Nord.

(Arrêté du 14 février 1870.)

Tréverret. — Mission en Espagne.

(Arrêté du 16 février 1870.)

Guérin (Victor), ancien membre de l'école française d'Athènes. — Études historiques, géographiques et archéologiques en Palestine.

(Arrêté du 18 février 1870.)

Dumont (Albert), ancien membre de l'école française d'Athènes. — Relevé, à Athènes et à Constantinople, des monuments figurés et des inscriptions éphébiques.

(Arrêté du 18 février 1870.)

Chaplain, ancien pensionnaire de l'école de France à Rome. — Adjoint à la mission précédente comme dessinateur.

(Arrêté du 3 mars 1870.)

Revoil (Henri), membre non résidant du comité des travaux historiques. — Étude des monuments de l'époque carlovingienne en Allemagne.

(Arrêté du 3 mars 1870.)

MM.

Hennebert (Le capitaine). — Exploration relative à l'histoire du passage d'Annibal dans les Alpes.

(Arrêté du 3 mars 1870.)

Deyrolle (Th.), naturaliste. — Études d'histoire naturelle et d'archéologie dans la Turquie d'Asie.

(Arrêté du 10 mars 1870.)

Dulaurier, membre de l'Institut. — Recherche, à Rome, de documents relatifs à l'histoire des croisades.

(Arrêté du 7 avril 1870.)

Linas (Ch. de), membre non résidant du comité des travaux historiques. — Études archéologiques dans les musées de la Bavière, de la Bohême, de l'Autriche et de la Hongrie.

(Arrêté du 5 mai 1870.)

Girard de Rialle. — Étude, en Allemagne, des travaux modernes sur la Perse antique.

(Arrêté du 10 mai 1870.)

Pouchet (Georges). — Recherches spéciales, à Concarneau, sur l'embryogénie histologique du système nerveux des poissons.

(Arrêté du 11 mai 1870.)

Clément (Félix). — Étude, dans le midi de la France, de documents relatifs à la partie hiératique de l'art musical.

(Arrêté du 11 mai 1870.)

Mouton (E.). — Étude du droit criminel et de la législation pénale en Scandinavie.

(Arrêté du 11 mai 1870.)

Allain (Émile). — Recherches dans le pays vénitien de documents relatifs au cadastre des possessions vénitiennes en Grèce.

(Arrêté du 12 mai 1870.)

Radau. — Étude, dans les universités d'Allemagne, de l'enseignement scientifique.

(Arrêté du 12 mai 1870.)

MM,

Gentil (Arthur). — Études comparatives de l'art grec en Grèce et en Sicile.

(Arrêté du 28 mai 1870.)

Demarsy (Arthur de), archiviste paléographe. — Recherche d'inscriptions conservées dans la bibliothèque de Bonn.

(Arrêté du 25 juin 1870.)

Janssen. — Étude, en Danemark, Suède et Norwége, des phénomènes auroraux.

(Arrêté du 18 juillet 1870.)

Marion (H.). — Étude de l'enseignement des langues vivantes en Russie.

(Arrêté du 29 juillet 1870.)

Perrot (G.), ancien membre de l'école française d'Athènes. — Mission pour assister au congrès archéologique préhistorique tenu à Bologne en septembre 1870.

(Arrêté du 31 juillet 1870.)

Meyer (Paul), membre du comité des travaux historiques. — Étude des monuments de l'ancienne littérature française en Angleterre.

(Arrêté du 3 août 1870.)

Dumont (Albert), ancien membre de l'école française d'Athènes. — Étude, au *British Museum*, des marbres et monuments figurés.

(Arrêté du 6 août 1870.)

Zotenberg, employé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Étude des manuscrits syriaques et éthiopiens du *British Museum*.

(Arrêté du 7 septembre 1870.)

1871.

Ulbach (Louis). — Recherches dans les papiers de Saint-Simon déposés aux Affaires Étrangères.

(Arrêté du 10 janvier 1871.)

Janssen. — Observations astronomiques et météorologiques en Angleterre.

(Arrêté du 15 mai 1871.)

MM.

Croullebois (Marcel). — Expériences et travaux d'optique en Angleterre.

(Arrêté du 6 juin 1871.)

Demarsy (Arthur), archiviste paléographe. — Estampage d'inscriptions en Hollande, en Belgique et dans la haute Italie, pour la commission de topographie des Gaules.

(Arrêté du 14 juillet 1871.)

Fonssagrives, professeur à la faculté de médecine de Montpellier. — Étude, en Suisse, de l'hygiène scolaire, des jardins Frœbel, etc.

(Arrêté du 21 juillet 1871.)

Rivière (Le docteur). — Exploration des cavernes de Baoussé-Roussé, dans la commune de Grimaldi, province de Vintimiglia (Italie).

(Arrêté du 21 juillet 1871.)

Brachet (A.). — Étude de l'organisation de l'enseignement de la philologie romane dans les universités anglaises.

(Arrêté du 5 août 1871.)

Huc (Th.), professeur à la faculté de droit de Toulouse. — Étude du fonctionnement des établissements municipaux d'instruction primaire et d'instruction supérieure en Italie.

(Arrêté du 5 août 1871.)

Silbermann, préparateur au collége de France. — Mission pour assister au congrès international des sciences géographiques, cosmographiques et commerciales, à Anvers, en août 1871.

(Arrêtés des 7 et 16 août 1871.)

Levasseur, membre de l'Institut et du comité des travaux historiques. — Même mission que la précédente.

(Arrêté du 16 août 1871.)

Caussade (François de), bibliothécaire au Louvre. — Étude de manuscrits du XVIe siècle, pour une nouvelle édition des œuvres d'Agrippa d'Aubigné, à Genève.

(Arrêté du 29 août 1871.)

MM.

Ruelle (Em.). — Recherche, à l'Escurial, de textes inédits relatifs à la musique ancienne.

(Arrêté du 5 octobre 1871.)

Janssen. — Observation, dans l'Inde, de l'éclipse totale de soleil du 11 décembre 1871.

(Arrêté du 7 octobre 1871.)

Faidherbe (Général). — Mission pour recherches historiques et archéologiques en Égypte.

(Arrêté du 14 octobre 1871.)

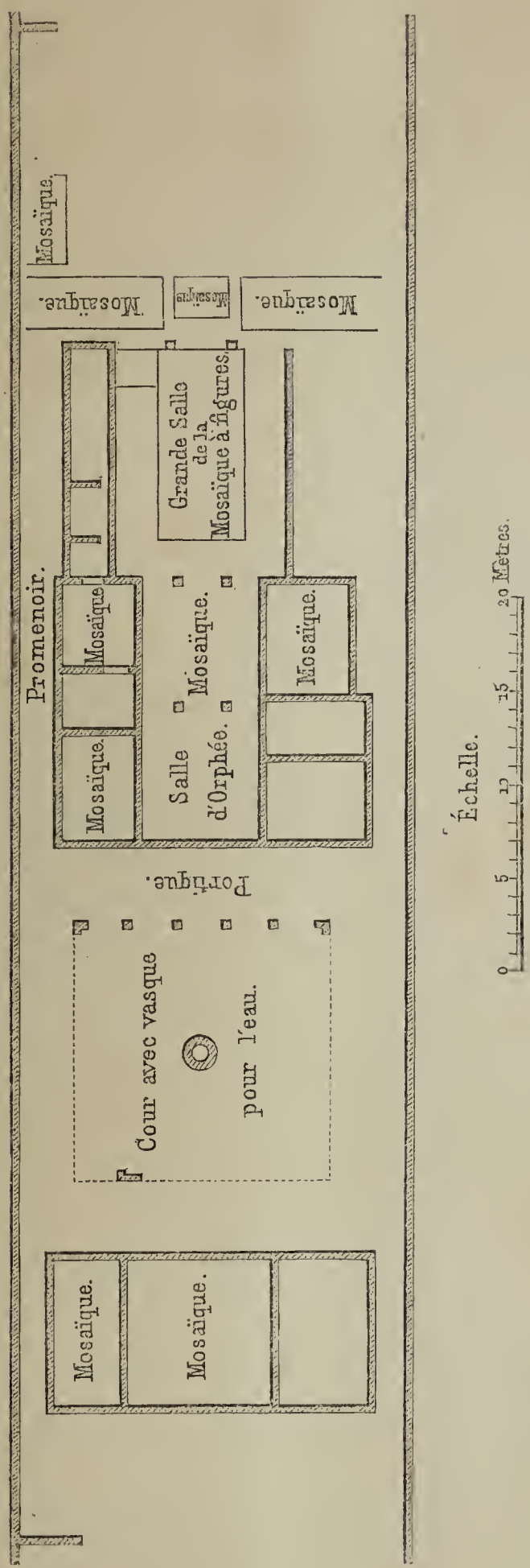
Mosaïque.
Mosaïque.
Mosaïque.
Mosaïque.
Grande Salle de la Mosaïque à figures.
Promenoir.
Mosaïque.
Mosaïque.
Salle d'Orphée.
Mosaïque.
Mosaïque.
Mosaïque.
Portique.
Cour avec vasque pour l'eau.
Mosaïque.
Mosaïque.
Échelle.
0
5
10
15
20 Mètres.

3 0112 105326158

LES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

se vendent au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ FRANCK,

RUE RICHELIEU, N° 67;

ET CHEZ A. DURAND, RUE CUJAS, N° 7.